Critique économique

❑ L'agriculture marocaine, entre les contraintes de la dépendance alimentaire et les exigences de la régulation sociale
Najib Akesbi

❑ L'évaluation des acquis scolaires au Maroc : nouvelles approches
Amina Benbiga, Saïd Hanchane, Nisrine Idir

❑ Institutions, normes sociales et éducation
Mohamed Jellal, Essaïd Tarbalouti

❑ Montée en compétence et apprentissage organisationnel : le cas d'un fournisseur automobile marocain
Nadia Benabdeljlil

❑ L'impact des transferts de fonds sur la pauvreté : une étude microéconomique
Hicham Hanchane

❑ L'impact du différentiel des taux d'intérêt sur la parité du change euro-dollar
Nicolas Moumni

❑ Quelques hypothèses sur les dynamiques de peuplement du Rif occidental
Grigori Lazarev

❑ L'Institut agronomique et vétérinaire Hassan II et les sciences sociales
Négib Bouderbala

❑ Pour juguler les déséquilibres et relancer la croissance
Mohamed Soual

❑ Bruno Lautier : le bonheur conjugué du concept et de la métaphore
Rédouane Taouil

❑ Code d'éthique pour les économistes marocains

30

Quatorzième année • Eté 2013 • 50 Dh

Critique économique

Revue trimestrielle

L'équipe

Directeur

Noureddine El Aoufi

Comité de rédaction

Safae Aissaoui
Université Hassan II-Aïn Chok, Mohammedia
(saf.aissaoui@gmail.com)

Najib Akesbi
Institut Agronomique et Vétérinaire Hassan II, Rabat
(n.akesbi@iav.ac.ma)

Nadia Benabdeljlil
Université Mohammed V-Agdal, Rabat
(nadiab@emi.ac.ma)

Noureddine El Aoufi
Université Mohammed V-Agdal, Rabat
(noureddine.elaoufi@gmail.com)

Saïd Hanchane
Instance nationale d'évaluation du système d'éducation et de formation
(shanchane@cse.ma)

Nicolas Moumni
Université d'Amiens, France
(nicolas.moumni@u-picardie.fr)

Redouane Taouil
Université Pierre Mendès-France, Grenoble, France
(taouil.redouane@upmf-grenoble.fr)

Pré-presse Babel com : 0537 77 92 74

Impression Imprimerie El Maârif Al Jadida

Périodicité 4 numéros par an

Ce numéro a été publié avec le concours du ministère de la Culture

N° 30 • Eté 2013

Couverture : Souad Benabdellah

Critique économique n° 30 • Eté 2013

sommaire

L'agriculture marocaine, entre les contraintes de la dépendance alimentaire et les exigences de la régulation sociale
Najib Akesbi 3

L'évaluation des acquis scolaires au Maroc : nouvelles approches
Amina Benbiga, Saïd Hanchane, Nisrine Idir 29

Institutions, normes sociales et éducation
Mohamed Jellal, Essaïd Tarbalouti 67

Montée en compétence et apprentissage organisationnel : le cas d'un fournisseur automobile marocain
Nadia Benabdeljlil 79

L'impact des transferts de fonds sur la pauvreté : une étude micro-économique
Hicham Hanchane 103

L'impact du différentiel des taux d'intérêt sur la parité du change euro-dollar
Nicolas Moumni 121

Quelques hypothèses sur les dynamiques de peuplement du Rif occidental
Grigori Lazarev 143

L'Institut agronomique et vétérinaire Hassan II et les sciences sociales
Négib Bouderbala 177

Faits et arguments

Pour juguler les déséquilibres et relancer la croissance
Mohamed Soual 195

In memoriam

Bruno Lautier : le bonheur conjugué du concept et de la métaphore
Rédouane Taouil 203

Documents

Code d'éthique pour les économistes marocains 207

L'agriculture marocaine, entre les contraintes de la dépendance alimentaire et les exigences de la régulation sociale

Najib Akesbi

Institut agronomique et vétérinaire Hassan II, Rabat
(n.akesbi@iav.ac.ma)

L'expérience des politiques agricoles au Maroc est d'une certaine manière à la fois singulière et banale. Singulière parce que, lorsque dans les années 60 du XX[e] siècle, la plupart des pays récemment décolonisés optaient résolument pour une industrialisation quasiment assimilée au « développement », le Maroc se distinguait en affichant fièrement dans ses plans de développement économique et social la priorité qu'il accordait plutôt à l'agriculture, priorité qu'il n'a d'ailleurs jamais remise en cause par la suite. Banale parce que le « modèle » de développement agricole adopté, qu'on a appelé par commodité « agro-exportateur », a comme partout où il a été mis en œuvre, et en raison des mêmes causes, produit les mêmes effets : dépendance alimentaire, pauvreté rurale, destruction des ressources naturelles… Comment soutenir un tel paradoxe ? Comment un pays qui s'est toujours autoproclamé « à vocation agricole » en est arrivé aujourd'hui à dépendre des caprices des marchés internationaux pour son alimentation de base et à grever dangereusement ses finances publiques pour permettre à sa population pauvre d'accéder à des aliments devenus coûteux ?

Depuis l'été 2010, les cours mondiaux de la plupart des produits alimentaires se sont remis à fortement augmenter, à un rythme tel que les records de 2007-2008 sont battus et que, du coup, dans nombre de pays en développement, réapparaît le spectre des « révoltes du pain », devenues récurrentes en pareille situation. Le fait nouveau est que cela arrive dans un contexte politique particulier, marqué par des soulèvements populaires qui, du Maroc au Yémen, en passant par l'Algérie, la Tunisie ou l'Egypte, peuvent être enclenchés par des réactions contre la vie chère et la misère qui en découle et ensuite rapidement évoluer vers des revendications pour la démocratie et la justice sociale.

Comment en est-on arrivé là ? Pour comprendre la situation actuelle, nous examinerons ici le cas du Maroc qui nous paraît à cet égard tout à fait exemplaire. Il l'est parce que l'impasse dans laquelle le pays se trouve

actuellement est précisément le produit de certains choix faits au niveau des politiques agricoles, des finances publiques et de la gouvernance, choix qui, en se conjuguant, se sont révélés désastreux.

Comment la question de la sécurité alimentaire a-t-elle été traitée dans les politiques agricoles du Maroc depuis son indépendance politique ? Quels sont les choix et les moyens mis en œuvre ayant conduit à une dépendance alimentaire qui ne cesse de s'accentuer et de s'élargir ? La nouvelle stratégie agricole du pays (appelée « Plan Maroc Vert ») marque-t-elle une rupture ou consacre-t-elle une continuité par rapport aux orientations passées ? Quelle politique de régulation l'Etat a-t-il tenté de conduire pour surmonter les contradictions inhérentes aux contraintes de la dépendance alimentaire, aux exigences du modèle de développement retenu et à l'état de pauvreté d'une partie encore importante de la population ? Quelles sont les perspectives de sortie de l'impasse actuelle, et quels axes de réforme est-il possible d'explorer à cette fin ? Nous tenterons dans ce texte d'apporter quelques éléments de réponse susceptibles d'alimenter le débat sur une problématique devenue cruciale. Nous commencerons par relater l'évolution de politiques agricoles qui ont tourné le dos à la sécurité alimentaire. Puis nous essaierons de comprendre comment l'Etat a dû faire face à la dépendance alimentaire qui en a résulté, en déployant un mode de régulation par les finances publiques qui a pendant longtemps rempli des fonctions essentielles et permis de préserver un certain équilibre, jusqu'au jour où, sous le poids des contraintes, il est devenu insoutenable. Nous explorerons enfin, en guise de conclusion, les voies de réformes alternatives possibles.

1. Des politiques agricoles qui ont tourné le dos à la sécurité alimentaire

Quelques années seulement après son indépendance en 1956, dans un contexte sociopolitique instable et marqué par le besoin pour la monarchie de s'assurer le contrôle du monde rural notamment en s'alliant à ses « notables », le Maroc opte pour une stratégie agricole de nature à conforter ses choix politiques et économiques. Jusqu'au milieu des années 80, la politique agricole sera caractérisée par un volontarisme qui se traduira par une intervention massive mais sélective de l'Etat (Akesbi, 2005).

1.1. Du volontarisme à « l'ajustement », de l'autosuffisance à la « sécurité alimentaire »

Dans un premier temps, l'objectif en termes de production était double : autosuffisance alimentaire, d'une part, et promotion d'une agriculture d'exportation compétitive, d'autre part. Reposant principalement sur ce qu'il fut convenu d'appeler la « politique des barrages », cette politique allait concentrer les efforts et les moyens sur quelques espaces limités, des périmètres équipés et irrigués à partir de grands ouvrages hydrauliques, et fortement

encadrés. L'Etat s'était appliqué, tout au long de la période allant du milieu des années 60 au milieu des années 80, à investir lui-même massivement dans les infrastructures de base, organiser les conditions d'exploitation des terres ainsi mises en valeur (aménagements fonciers, plans d'assolement, encadrement technique et logistique..), distribuer primes et subventions pour favoriser l'intensification de la production, assurer une quasi-défiscalisation du secteur, distribuer les crédits nécessaires, le cas échéant s'occuper aussi de l'écoulement des produits et mettre en place une politique des prix sur laquelle nous reviendrons, mais dont on pourra déjà dire qu'elle a cherché à concilier les intérêts des producteurs et ceux des consommateurs…

Au cours des années 80, cette politique sera fondamentalement remise en cause par la politique dite « d'ajustement structurel ». En effet, le programme d'ajustement engagé alors dans l'agriculture s'articule autour de deux axes majeurs que sont le désengagement de l'Etat, d'une part, et la libéralisation des échanges, d'autre part. Avec la nouvelle orientation, il n'est plus question d'autosuffisance mais de simple « sécurité alimentaire », laquelle, conformément à l'approche développée alors par la Banque mondiale, est censée être obtenue sur le marché international, pour peu que le pays développe suffisamment ses « avantages comparatifs » et donc ses exportations capables de le fournir en ressources en devises et lui permettre ainsi d'importer les denrées alimentaires que son agriculture n'arrive plus à produire (BM, 1980, 1982 et 1986 ; Akesbi, 2000). Outre la redéfinition du rôle de l'Etat, notamment des organismes publics d'intervention dans le secteur, et la soumission de leur gestion aux impératifs du marché, les « programmes d'ajustement » visaient l'élimination des obstacles aux échanges intérieurs et extérieurs (monopoles, quotas et autres réglementations restrictives de la commercialisation des produits agricoles), la suppression des subventions aux facteurs de production et l'affirmation d'une politique de « vérité des prix » à la production et à la consommation.

Mis en œuvre dans un contexte souvent difficile, les programmes engagés n'avaient été que partiellement réalisés. Dans les périmètres irrigués, les « Offices de mise en valeur » s'étaient désengagés de toutes les prestations de services et des opérations à caractère commercial qu'ils assuraient auparavant et, le cas échéant, il leur était désormais permis de les facturer au prix du marché. Les « plans d'assolement » qui étaient obligatoires dans ces mêmes périmètres avaient été abandonnés, et les agriculteurs étaient désormais « libres » de faire leurs propres choix de production. On ne relevait désormais plus dans les préoccupations des pouvoirs publics le souci de mise en concordance de la production avec l'évolution de la consommation intérieure.

Par ailleurs, l'Etat avait privatisé des activités comme le commerce des engrais ou les services vétérinaires. Les commerces intérieur et extérieur des produits agro-alimentaires avaient, à quelques exceptions près, été libéralisés. A l'exportation, en particulier, beaucoup de mesures de libéralisation et d'encouragement avaient été prises, à commencer par la suppression du monopole de « l'Office de commercialisation et d'exportation ». Les

subventions aux intrants agricoles consommables avaient été peu à peu quasiment supprimées. Les prix de la plupart des produits agricoles précédemment réglementés avaient été aussi libéralisés, tant à la production qu'à la consommation, à l'exception notable de deux denrées alimentaires de base, considérés sensibles et aujourd'hui encore soutenues (voir deuxième partie ci-dessous).

1.2. Dangereuse fuite en avant libre-échangiste

Le pays ayant retrouvé sa solvabilité dans les années 90, les programmes d'ajustement négociés avec le FMI furent arrêtés, mais la politique de libéralisation des échanges fut au contraire accentuée. C'est ainsi que, signataire de l'Accord de Marrakech du GATT de 1994, le Maroc s'était engagé, au niveau du volet agricole de cet accord, à supprimer toutes les protections non tarifaires et les convertir le cas échéant en « équivalents tarifaires », eux-mêmes devant baisser de 24 % en dix ans (1). Même si cela ne s'est pas fait sans difficultés ni résistances diverses, cet engagement multilatéral a été respecté puisque les restrictions quantitatives sur les importations avaient été supprimées en 1996, et les équivalents tarifaires institués puis réduits selon le calendrier arrivé à son terme en 2004.

(1) En ce qui concerne les produits « sensibles » (ou « stratégiques »), les tarifs établis dans « l'Offre marocaine au GATT » avaient cependant été maintenus à des niveaux relativement élevés.

Parallèlement à cette dynamique de libéralisation multilatérale, le Maroc avait entamé un processus de libéralisation des échanges à un niveau bilatéral. Ce mouvement s'était matérialisé par la signature et l'entrée en vigueur d'une multitude d'accords de libre-échange (ALE), comportant quasiment tous un volet agricole conséquent. Le plus important fut naturellement celui signé avec l'Union européenne et entré en vigueur le 1er mars 2000, prévoyant l'avènement d'une zone de libre-échange en 2012 dans le domaine des échanges des produits industriels, puis conforté en 2003 par un accord agricole de libéralisation « progressive et réciproque » des échanges et l'obtention par le Maroc en 2008 du « Statut avancé » auprès de la même entité communautaire (Akesbi, 2011b). Dans la même foulée, le pays conclut en 2004 trois nouveaux accords de libre-échange, entrés en vigueur en 2006 : un accord quadripartite de libre-échange avec la Tunisie, l'Egypte et la Jordanie (dit « Accord d'Agadir ») ; un accord de libre-échange avec les Etats-Unis d'Amérique ; et un accord de libre-échange avec la Turquie. Par ailleurs, le Maroc avait également signé des accords de libre-échange avec l'ensemble des pays arabes dans le cadre de la Ligue arabe et avec ceux de l'Association européenne de libre-échange (2). Enfin, en 2012, alors que le processus de démantèlement tarifaire sur les produits industriels arrive à son terme, ouvrant la voie à la zone de libre-échange avec l'Union européenne, entre également en vigueur un nouvel accord agricole avec la même entité partenaire et une portée libre-échangiste encore plus affirmée que par le passée (3) (MEF, 2012a).

(2) Au total, le Maroc est aujourd'hui lié par des accords de libre-échange avec une cinquantaine de pays, à une exception près tous situés en Europe et dans la zone du Maghreb et du Moyen-Orient.

(3) Pour une évaluation de l'état et de l'impact de ces différents accords : cf. Ministère de l'Economie et des Finances, Rapport économique et financier, documents accompagnant le projet de Loi de finances 2013, Rabat, octobre 2012, p. 24 (MEF, 2012a).

Le problème est que cette frénésie libre-échangiste ressemble à une fuite en avant parce qu'elle ne procède guère d'une vision d'ensemble dans laquelle le développement du pays pourrait s'inscrire durablement. S'agissant de l'agriculture en particulier, et du moins jusqu'en 2008, elle n'était soutenue par aucune réforme interne d'un secteur agricole dont on s'accorde à reconnaître les nombreux handicaps, les défaillances et, pour tout dire, la faible compétitivité (Akesbi, Benatya et El Aoufi, 2008, Akesbi, 2010).

Alors qu'une évaluation réfléchie de l'expérience passée aurait pu amener les responsables à repenser leur vision pour l'agriculture et le monde rural, ces derniers donnent l'impression de persister dans une sorte de fuite en avant « libre-échangiste » dangereuse. En tout cas, la nouvelle politique agricole, dénommée « Plan Maroc Vert », engagée à partir de 2008, soulève bien des questions, à commencer par celles relatives à la sécurité alimentaire du pays, à un moment où les tensions sur les questions alimentaires dans le monde deviennent de plus en plus aiguës.

Il est vrai que depuis 2008, une nouvelle stratégie agricole, appelée « Plan Maroc Vert », est mise en œuvre par les pouvoirs publics.

1.3. Le Plan Maroc Vert programme-t-il l'insécurité alimentaire du pays ?

Réalisé par un bureau d'étude américain en moins de cinq mois et dans une opacité quasi totale, le Plan Maroc Vert (PMV) ambitionne de réhabiliter l'agriculture, la doter des moyens dont elle a manqué et en faire le « principal moteur de croissance et de lutte contre la pauvreté au Maroc » à l'horizon 2020 (MAPM, 2008a et 2010 ; MAPM – ADA, 2010).

1.3.1. Présentation du PMV

L'armature du PMV repose sur deux piliers essentiels censés toucher les deux types d'agriculture coexistant dans le pays et une « base » constituée de diverses actions dites transversales. En termes d'investissement, l'effort projeté par le PMV apparaît considérable : 1 506 projets et 147 milliards de dirhams (4) sur une dizaine d'années, soit un effort équivalent à 10-15 % du PIB agricole par an.

(4) 1 dirham = 0,0902 euro (5 novembre 2012).

Le premier pilier vise à développer une agriculture moderne, compétitive et adaptée aux règles du marché, grâce à une nouvelle vague d'investissements privés, organisés autour de nouveaux modèles inspirés du concept d'agrégation. Il s'agit de modèles portés par des investisseurs exploitants, « à grande capacité managériale », constituant des noyaux dotés de surfaces productives suffisantes et agrégeant autour d'eux des dizaines de petits et moyens exploitants, de manière à atteindre des tailles et donc des synergies intéressantes (de 200 à 2 000 hectares). Se devant d'être de type gagnant-gagnant, le modèle de l'agrégation repose formellement sur une double contractualisation, entre l'État et l'agrégateur, d'une part, et entre l'agrégateur et les exploitants

agrégés, d'autre part. L'ensemble devrait se réaliser à travers 961 projets d'agrégation, mobiliser 75 milliards de dirhams d'investissements sur une dizaine d'années (soit 51 % du total des investissements) et bénéficier à quelque 540 000 agriculteurs (voir tableau 1).

Tableau 1

Nombre de projets et volume des investissements prévus dans le cadre du Plan Maroc Vert

	Pilier 1	Pilier 2	Actions transverses	Total
Nombre de projets	961	545		1 506
Investissements (milliards de Dh)	75	20	52	147
Nb d'agriculteurs cibles	560 000	860 000		1 400 000

Source : MAPM – ADA, 2010.

Le second pilier tend pour sa part à développer une approche orientée vers la lutte contre la pauvreté, en augmentant significativement le revenu agricole des exploitants les plus fragiles, notamment dans les zones défavorisées ou dites « marginales ». Il est question ici de « l'accompagnement social » des petits et moyens exploitants plus ou moins nécessiteux, à travers trois types de projet : reconversion, diversification ou intensification (5). Au total, 545 projets sociaux devraient voir le jour dans le cadre de ce deuxième pilier, nécessitant 20 milliards de dirhams sur dix ans (14 % du total) et pouvant bénéficier à près de 860 000 agriculteurs.

Enfin, des actions stratégiques transversales sont prévues. Elles devraient porter sur la mise en concession des terres collectives et domaniales, la gestion de l'eau, l'adoption d'une stratégie d'accès aux marchés étrangers, la modernisation de la distribution, le renforcement de l'interprofession, ainsi que la réforme du ministère de l'Agriculture et des fonctions d'encadrement de l'Etat. Au-delà des ambiguïtés qui encombrent encore ces différentes réformes, on peut dire qu'au fond il s'agit de projets horizontaux qui comprennent des actions de nature à créer un meilleur environnement dont dépend pour une bonne part le succès des autres projets, ceux des piliers 1 et 2. Comme on peut le constater dans le tableau ci-dessus, les actions projetées devraient nécessiter 52 milliards de dirhams tout au long de la période de mise en œuvre du PMV (35 % du total).

Par ailleurs, tout en assurant qu'aucune filière n'est condamnée, le PMV n'en établit pas moins une liste limitée de filières érigées en « filières de croissance », à haute valeur ajoutée et haute productivité dans le cadre du premier pilier : agrumes, olives, maraîchages, horticulture, céréales, lait, aviculture et viande bovine. Les autres filières, pour leur part, devraient se contenter de « l'accompagnement solidaire » du second pilier. Chaque filière a ensuite fait l'objet d'un contrat-programme signé entre l'Organisation

(5) Les projets de reconversion devraient permettre de faire passer les exploitants fragiles de la céréaliculture à des productions à plus forte valeur ajoutée et moins sensibles à la volatilité de la pluie : olivier, amandier, caroubier, cactus, par exemple. Les projets de diversification devraient générer des revenus complémentaires autour du développement accéléré des produits du terroir. Les projets d'intensification enfin devraient permettre de disposer des meilleures techniques capables d'améliorer les rendements et de valoriser les productions.

interprofessionnelle qui la représente et les pouvoirs publics, avec des engagements mutuels et des objectifs communs.

Le PMV, enfin, se distingue par le fait qu'il est le premier plan sectoriel à être décliné au niveau régional. En effet, 16 Plans agricoles régionaux (PAR) ont été élaborés et mis en œuvre en fonction des possibilités et des engagements de chacune des 16 régions du pays.

Le Plan Maroc vert n'en est encore, en 2012, qu'à sa quatrième année de mise en œuvre. Il a cependant déjà fait l'objet de plusieurs études et analyses critiques, centrées principalement sur ses choix et orientations, ainsi que sur quelques-uns de ses résultats d'étape (6). Nous nous contenterons ici de quelques observations générales avant de discuter la dimension liée à ses implications sur la sécurité alimentaire du pays.

(6) Il s'agit essentiellement de travaux de fin d'études préparés et soutenus dans le cadre de l'Institut agronomique et vétérinaire Hassan II (diplôme d'ingénieur d'Etat, option « Economie et Gestion ») : Cf. Atify et Bouabid, 2009 ; Ben Ameur (2009) ; Chakkouri (2009) ; Boubari (2010), Andaloussi (2010) ; Sakrani (2011), Bensaïd (2011) ; Benzina, 2012 ; Mehdi, 2012. Voir aussi Akesbi, 2012.

(7) Pour de plus amples développements, cf. Akesbi, 2011a et 2012.

1.3.2. PMV : quelques observations critiques

Outre ses défauts de conception et d'élaboration, on a principalement adressé au PMV un certain nombre de critiques qu'on peut résumer à travers les observations suivantes (7). On lui a d'abord reproché d'adopter une approche standard, qui procède d'une foi aveugle dans les vertus des solutions techniques, les remèdes simplistes et technicistes que l'on croyait depuis longtemps révolus. L'agriculture serait ainsi « une activité économique comme une autre » et tout ne serait qu'affaire d'investissement ! Il suffirait d'injecter massivement du capital pour transformer une agriculture à faible valeur ajoutée en « une agriculture qui crée de l'emploi et de la valeur ». Or, affirmer cela revient tout simplement à faire table rase des enseignements majeurs de l'expérience aussi bien internationale que nationale, laquelle n'a cessé de s'inscrire en faux contre une telle allégation et aboutit aujourd'hui à mettre en avant la thèse de la « multifonctionnalité » de l'agriculture, précisément pour témoigner de la diversité de ses « rôles » et de sa spécificité multidimensionnelle. Quant à « l'investissement » et à ses vertus, s'ils sont évidemment un facteur nécessaire, ils sont loin d'être suffisants pour promouvoir un véritable développement du secteur, tant il s'est révélé patent que des dimensions liées au cadre politique et institutionnel et à l'organisation sociale, entre autres, sont encore plus déterminantes. D'autant plus que l'agriculture marocaine reste pour l'essentiel de nature « familiale », avec des « chefs de famille » aux comportements très complexes, en tout cas non réductibles à ceux d'un simple *homo economicus*, disposé à réagir « positivement » à telle injection de capital ou à tel signal du marché.

L'approche techniciste se met en fait au service d'un « modèle de développement » qui n'est autre que celui de la « grande ferme », un modèle ultra-productiviste, fortement utilisateur d'engrais, de pesticides, gaspilleur d'eau et ne jurant que par les bienfaits de l'intensification, de la productivité et de la compétitivité. Ce modèle a pourtant fait son temps, même dans les pays du Nord qui l'avaient adopté au cours de la deuxième moitié du

XX[e] siècle, tant ses conséquences écologiques se sont révélées catastrophiques, et ses risques pour la santé humaine tout à fait préoccupants (8). Alors que partout il n'est plus question que d'agriculture « raisonnée » et respectueuse de la nature, on peut légitimement se demander si l'on peut se permettre un modèle si destructeur des ressources naturelles dans un pays où précisément la dégradation de ces dernières apparaît déjà si inquiétante ?

(8) Cf. Malassis, 2006 ; Fumey, 1997 ; Neveu, 2005 ; Saporta, 2011

Le modèle organisationnel prôné par le PMV a également été discuté et diversement apprécié. Si l'on s'accorde généralement à saluer la démarche contractuelle adoptée et quasiment systématisée dans le cadre de ce plan, on reste en revanche très sceptique à l'égard des modèles organisationnels fondés sur « l'agrégation » exigés au niveau du pilier 1 et recommandés au niveau du pilier 2. On a d'abord déploré le fait que, au moment où le PMV prétend dépasser la vision « dualiste » de l'agriculture, il ne fait en réalité rien d'autre que de consacrer cette dernière quand il se construit lui-même sur « deux piliers », le premier voué à une agriculture à « haute productivité et haute valeur ajoutée », le second se contentant d'un « accompagnement solidaire » de la petite agriculture plus ou moins marginale. D'autant plus que les faits autant que les chiffres (ceux des ressources allouées à chaque pilier notamment) sont là pour montrer que le principal pilier du PMV est bien le pilier 1, le pilier 2 étant là moins par conviction que pour faire « politiquement correct » et éviter de donner l'impression d'un désintérêt pour le sort de l'immense majorité de la paysannerie…

L'organisation autour des modèles d'agrégation a par ailleurs été perçue avant tout comme un moyen d'esquiver la contrainte foncière pour les grands exploitants agricoles. Quand on connaît l'acuité de cette contrainte dans le pays, avec la quasi-absence d'un véritable marché de la terre (permettant sa mobilité), on saisit tout l'intérêt de cette formule : contourner cet obstacle en permettant d'élargir l'assise foncière des grands exploitants et, partant, leur potentiel de développement. En agrégeant des dizaines de petits et moyens agriculteurs, ceux-ci peuvent ainsi, sans investissements lourds et risqués dans l'achat de terres, accroître sensiblement leurs moyens de production et leur force de frappe sur les marchés. En somme, il s'agit d'organiser une certaine concentration foncière qui ne dit pas son nom.

Il reste que cette forme d'organisation n'est pas nouvelle au Maroc et, au-delà des échecs ou des succès de diverses expériences engagées çà et là, leur « duplication » (selon le terme utilisé dans le PMV) nécessite à tous le moins d'en méditer les enseignements. A quelques exceptions près, ces expériences ont mis en évidence des failles, des dérives et des risques qui ont suscité chez les agriculteurs, notamment les petits et moyens, une grande méfiance, quand ce n'est pas une réelle hostilité. Les raisons sont nombreuses et variées : mauvaise organisation, insuffisance des moyens mis en commun, suspicion mutuelle entre agrégateurs et agrégés, non-respect des règles convenues dans les contrats, abus de pouvoir de la part de l'agrégateur, absence de mécanismes d'arbitrage, facteurs sociologiques et culturels… Et si par-delà

tous ces facteurs, il fallait en identifier un seul dont toutes les expériences ont toujours montré l'importance décisive, c'est bien celui de la confiance qui s'établit, ou ne s'établit pas, entre « l'agrégateur » et « ses agrégés ». Le fait est que la confiance ne se décrète pas mais se construit sur des relations clairement définies, des contrats équilibrés et précisant équitablement les droits et devoirs de chaque partie, des services efficaces et diversifiés rendus par l'agrégateur aux agrégés, une organisation transparente qui permet à ces derniers d'avoir la traçabilité de leur production livrée à l'agrégateur, et – plus important encore – le décompte de leur revenu net (prix de vente, avances, commissions, frais déduits…). Pour l'instant, les études de terrain récentes montrent qu'on est encore loin du compte (9).

Parmi toutes les critiques adressées au PMV, il en est cependant une qui mérite une attention particulière, parce qu'elle est au cœur de la problématique générale soulevée dans ce texte : il s'agit de l'exigence de sécurité alimentaire.

(9) Voir les études précitées, notamment : Ben Ameur (2009) ; Chakkouri (2009) ; Andaloussi (2010) ; Sakrani (2011).

1.3.3. Sécurité alimentaire : l'exigence oubliée du PMV

Alors que l'agriculture marocaine est plus que jamais confrontée aux défis de la libéralisation des échanges, s'il y a une question dans le PMV sur laquelle l'attente de tous était très forte, c'est bien celle de la sécurité alimentaire. Or, à sa lecture, le constat est consternant : à part une ou deux banalités sur les 30 millions de consommateurs marocains qu'il faut bien nourrir avec un rapport prix/qualité convenable, il n'y a rien dans ce plan qui amorce une stratégie de sécurité alimentaire pour le pays (Akesbi, 2011c). Alors que dans le sillage de la crise alimentaire mondiale déclenchée en 2007, la plupart des pays dans le monde remettent à l'ordre du jour l'impératif de sécurité, voire de souveraineté alimentaire, le PMV reste étrangement silencieux sur cette question capitale. Quelle vision adopter en la matière ? Quelles filières considérer comme étant stratégiques et quelles autres ne le seraient pas ? Comment devrait évoluer la consommation intérieure et quel niveau de production viser en conséquence ? Quel menu alimentaire, « suffisant, sain et nutritif » pour les Marocains peut-on raisonnablement viser à l'horizon 2020, et quels moyens doit-on se donner pour l'atteindre ? Quelle part de la demande interne en produits de base couvrir par la production locale ? A quelles conditions économiques, financières et sociales atteindre les objectifs arrêtés ? Le PMV ne se pose pas ces questions et ne leur apporte donc pas de réponse.

Faute de se poser les bonnes questions, on se contente de déclarations pour le moins naïves, et du reste assez gratuites, telle celle affirmant qu'aucune filière ne serait négligée… Pourtant, élaborer une stratégie, c'est d'abord faire des choix, et même les hiérarchiser. En n'affirmant pas fermement et explicitement la volonté de favoriser les filières les plus vitales pour cette sécurité alimentaire (céréales, sucre, oléagineux, lait, viandes),

avec des moyens et des objectifs précis au regard de l'évolution des besoins de consommation, on ne se rend même pas compte que ce non-choix est en fait un choix… pour perpétuer la dépendance alimentaire du pays. D'autant plus que les rares objectifs chiffrés en la matière sont plus qu'inquiétants. L'exemple des céréales est à cet égard tout à fait éloquent : on y prévoit une réduction des surfaces de 20 % et un accroissement de la production de presque autant (grâce à une supposée amélioration des rendements de 50 % (MAPM, 2008b). Or, si l'on ne retient que l'impact de la simple croissance démographique sur les besoins de consommation de la population, prévoir une production accrue de 20 % seulement revient concrètement à programmer à 2020 une aggravation dans une proportion au moins aussi importante de la dépendance alimentaire du Maroc en céréales !

En évitant soigneusement de rapprocher les prévisions d'évolution de la production de celles de la consommation, le PMV s'interdit les moyens d'une approche correcte de la question alimentaire dans le pays. En tout cas on admet implicitement que, même si les projections de production se réalisent, le décalage avec les besoins de consommation interne restera tel que tout cela revient en réalité à programmer – sans le dire – l'insécurité alimentaire du pays (10).

Au total, on voit bien que tout au long des cinq dernières décennies, les stratégies agricoles successives et les politiques qui les ont matérialisées ont fait peu cas de l'impératif de sécurité alimentaire du pays. En réalité, ces politiques n'ont malheureusement réussi à régler aucun des grands problèmes de l'agriculture marocaine. Ces problèmes sont maintenant bien connus, et il ne s'agit pas ici d'y revenir pour s'y attarder, mais seulement d'en rappeler les « têtes de chapitre » : omnipotence des aléas climatiques, déficit de la production et de la productivité, ressources naturelles limitées et en dégradation continue, structures foncières archaïques et contreproductives, systèmes d'exploitation faiblement intensifs, filières mal articulées avec le reste de l'économie, pauvreté et analphabétisme de la population, carences des infrastructures, sous- et mal-financement, faiblesse de l'organisation professionnelle et, pour couronner le tout, des déficits commerciaux records et une dépendance alimentaire de plus en plus pesante (11).

Au lieu de reprendre des démonstrations qui ont déjà été présentées ailleurs, on peut s'arrêter ici sur le seul dernier problème souligné ci-dessus, celui de la dépendance alimentaire, certes parce qu'il est encore au centre de nos propos, mais aussi parce que, d'une certaine manière, il synthétise et résume tous les autres travers dont souffre l'agriculture marocaine. En effet, faute des réformes structurelles appropriées, tous les problèmes évoqués plus haut ont continué de se conjuguer pour plomber la production et, plus encore, la productivité agricole, alors que par ailleurs, l'évolution de la démographie et du modèle de consommation a peu à peu engendré une réelle déconnexion entre l'offre et la demande agricoles, la production et la consommation alimentaires.

(10) Les contrats-programmes signés entre les représentants des filières et les pouvoirs publics apportent quelquefois des précisions éclairantes. C'est ainsi que celui qui concerne les céréales ambitionne de « sécuriser une production de 7 millions de tonnes », ce qui confirme l'inquiétude exprimée ci-dessus, puisque même si cet objectif est atteint à l'horizon 2020, il marquera nécessairement une dégradation du taux d'autosuffisance national en la matière, au moins en proportion de la part non prise en compte de l'accroissement de la population. Quant au contrat-programme relatif à la filière sucrière, il ne vise guère plus qu'à atteindre un taux d'autosuffisance de 55 %… Rappelons que le « plan sucrier » des années 70 du siècle précédent avait programmé l'autosuffisance du pays en sucre en 1984 !

(11) Pour des analyses synthétiques et de longue période de ces problèmes, cf. Akesbi, 2005 ; Doukkali, 2005 ; HCP, 2007 ; Akesbi, Benatya et El Aoufi, 2008.

Comme on peut le constater sur la figure 1 ci-dessous, la dépendance alimentaire pour les produits considérés de base, voire stratégiques dans le contexte marocain, s'est au fil des ans aggravée. La faiblesse des rendements s'est conjuguée à une croissance de la consommation intérieure plus forte encore que celle de la démographie, situation encore accentuée par la mutation du modèle de consommation en faible rapport avec les possibilités de la production (blé tendre et huile de graine largement substitués au blé dur et à l'huile d'olive, expansion de l'aviculture à base de maïs, non produit localement…). Le résultat en a été une dégradation du taux de couverture de la consommation intérieure par la production nationale et, partant, une dépendance alimentaire croissante : moins de la moitié pour le blé tendre et le sucre, la quasi-totalité du maïs et des huiles de graine, près d'un cinquième pour les produits laitiers. Le corollaire en a été naturellement un accroissement continu des importations des produits déficitaires.

Evolution du taux de couverture de la consommation par la production alimentaire (figure 1) et des importations par les exportations agroalimentaires (figure 2)

Figure 1

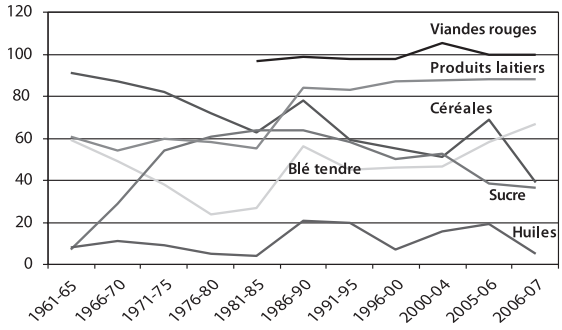
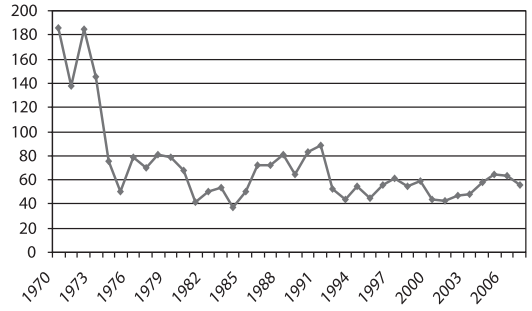


Figure 2



Source : Akesbi *et al.*, 2008.

Ainsi, la structure des importations agroalimentaires du pays témoigne d'une dépendance alimentaire particulièrement focalisée sur quelques denrées de base : céréales, sucres, oléagineux et produits laitiers en représentent en 2010 près de 70 %. De plus, et pour s'en tenir à sa seule dimension « commerciale », cette dépendance croissante pèse sur les équilibres des échanges extérieurs et en tout cas plombe la balance commerciale agroalimentaire dont le taux de couverture (des importations par les exportations, hors produits de la mer) s'est effondré de près de 200 % au début des années 70, à moins de 50 % aujourd'hui (figure 2).

Du reste, l'une des conséquences marquantes de la « libéralisation sans mise à niveau » soulignée plus haut est que le Maroc apparaît aujourd'hui comme le grand perdant de tous les accords de libre-échange signés depuis une quinzaine d'années. C'est ainsi qu'en 2011, le solde des échanges du Maroc avec tous les pays ou groupe de pays concernés par les accords en question est systématiquement déficitaire, souvent dans des proportions préoccupantes (12).

Le résultat de tout cela est que la croissance, qui devait être tirée par les exportations, est de plus en plus handicapée par les importations, et l'ouverture commerciale est plus perçue comme une contrainte, voire une menace, que comme un atout et une opportunité. En mettant l'agriculture vivrière et familiale, celle de l'immense majorité de la population rurale, en compétition avec des agricultures du Nord, autrement performantes et de surcroît souvent fortement soutenues par des aides publiques, les accords de libre-échange créent des conditions de déstabilisation dont on peut craindre qu'elles conduisent fatalement à la ruine un trop grand nombre d'exploitations vulnérables, avec des conséquences économiques, sociales et écologiques redoutables.

Compte tenu d'un certain nombre de « précautions » prises dans le cadre des accords précités (démantèlement tarifaire étalé sur des périodes plus ou moins longues, persistance de quelques restrictions non tarifaires…), un tel risque est réel à moyen et long terme seulement. En revanche, l'impact de la dépendance alimentaire est aujourd'hui bien tangible, dans un contexte mondial particulièrement tendu, avec des crises alimentaires chroniques et des marchés agricoles déstabilisés.

(12) En 2011, le déficit commercial avec l'Union européenne atteint 70 milliards de dirhams, soit 8,6 % du PIB. Au cours de la même année, le taux de couverture des importations par les exportations marocaines a atteint 58 % avec l'Union européenne, 30 % avec les pays de « l'Accord d'Agadir », 30 % avec la Turquie, 26 % avec les Etats-Unis d'Amérique… Cf. MEF, 2012a, p. 15-21.

2. Dépendance alimentaire et régulation publique

Comme cela a déjà été souligné plus haut, la conséquence des politiques agricoles et alimentaires conduites depuis plusieurs décennies a été l'affirmation d'une véritable rupture entre la production intérieure et le modèle de consommation de la population, de sorte que le recours au marché international est allé croissant. La conséquence en a été une vulnérabilité et une dépendance accrues à l'égard de l'évolution des cours mondiaux des produits concernés. Comment allait être gérée cette dépendance ?

2.1. Un mode de régulation par les finances publiques

Il faut d'abord rappeler que, au cours des années 70 du siècle précédent, alors que les cours mondiaux des produits agricoles avaient fortement augmenté, dans le sillage du premier « choc pétrolier » de 1973, les prix intérieurs à la production étaient aussi régulièrement relevés, l'idée prévalant à l'époque étant que des prix « rémunérateurs » étaient le meilleur moyen d'inciter les agriculteurs à se moderniser et améliorer leur productivité. Le problème est que, répercutées à l'aval, ces hausses à l'amont se heurtaient aux limites du pouvoir d'achat des consommateurs, surtout urbains. Le risque n'était pas seulement social, mais aussi économique puisque, depuis Ricardo au moins (théorie des « biens salariaux »), on connaissait la relation entre la hausse des prix des produits alimentaires et le niveau des salaires (la première entrainant nécessairement la hausse des seconds) et, partant, l'alourdissement du coût de la main-d'œuvre. Or pour un pays qui, depuis au moins le Plan quinquennal 1973-1977, portait déjà tous ses espoirs sur les stratégies de « promotion des exportations », une telle perspective ne pouvait manquer d'handicaper sérieusement une compétitivité au demeurant largement fondée sur le faible coût de la force de travail précisément.

Comment dans ces conditions concilier des intérêts et des objectifs aussi contradictoires ? Comment soutenir des prix élevés à l'amont de la chaîne de valeur, et éviter d'en répercuter le coût sur les consommateurs ? C'est là que l'Etat devait intervenir avec ses subventions dites « à la consommation », pour prendre en charge la « différence »… Se mettait ainsi en place un mode de régulation par les finances publiques à travers lequel l'État tentait de prendre à sa charge le coût d'un certain équilibre social compatible avec les contraintes de l'ouverture et de la compétition internationale (Akesbi, 1986).

Avec les politiques d'ajustement structurel des années 80 et le désengagement de l'Etat qui allait s'ensuivre, ce modèle sera partiellement remis en cause : dans les discours, on ne jurera plus que par la supériorité du marché et la nécessaire « vérité des prix », mais dans les faits, alors qu'il n'est plus question « d'autosuffisance » mais seulement de « sécurité alimentaire », on constatera l'incapacité persistante de l'agriculture à satisfaire les besoins alimentaires de la population. Par ailleurs, on s'apercevra que le système des subventions aux produits de base générait déjà des effets pervers et alimentait des situations de rente au profit d'une minorité d' « intermédiaires » désormais constitués en lobbies assez puissants pour imposer la préservation de leurs intérêts (13). De surcroît, des études révéleront que le système profite en réalité beaucoup plus aux consommateurs riches qu'à ceux qui en ont réellement besoin (14). Une situation déjà assez complexe mais qui le sera encore plus lorsque les quelques tentatives de relèvement des prix des produits concernés conduiront fatalement à de graves troubles sociaux et à de mémorables « émeutes de la faim », notamment à Casablanca, à Nador et Tétouan en 1984, à Fès en 1990… Devenu ultra-sensible, ce « dossier » n'a

(13) « Vérités sur la Caisse de compensation » fut le titre d'un dossier publié en trois parties dans l'hebdomadaire *Libération* (Casablanca), entre le 7 et le 27 novembre 1980, révélant de nombreuses dérives du système au niveau de chacune des filières concernées : blé tendre, sucre, huile, lait et beurre…

(14) Selon une étude du ministère des Affaires économiques et sociales réalisée en 1993 (MAES, 1993, p. 191), la subvention moyenne par an qui va à la classe de dépense la plus faible (1er quintile) recevait 37 Dh par personne, contre 93 Dh pour la classe de dépense la plus élevée (5e quintile). Selon une autre étude du Haut Commissariat au Plan (Soudi, 2010, p. 10-11), la subvention annuelle moyenne en 2001 passe de 120 Dh pour le quintile le plus défavorisé à 356 Dh pour le quintile le plus aisé. En 2007, cet écart est passé de 280 à 884 Dh.

cessé depuis de susciter auprès des gouvernements successifs la plus grande des méfiances et une extrême prudence.

Finalement, les « compromis » laborieusement trouvés ont consisté à contenir le système dans des limites plus ou moins supportables pour les finances publiques, mais sans jamais ni le supprimer totalement ni le réformer pleinement. C'est ainsi que certains produits, jugés moins « essentiels » (ou moins « sensibles ») verront leurs subventions supprimées (beurre, lait, huile de graines), tandis que le soutien au pain sera limité à la farine de blé tendre dite « nationale » et plafonné à un quota de 10 millions de quintaux. La subvention au sucre pour sa part sera uniformément fixée à 2 Dh/kg. Mais dans l'ensemble, les prix continueront à être stabilisés parce que plus ou moins subventionnés (figure 3).

Evolution des prix réglementés du sucre et de la « farine nationale » (figure 3) et de l'indice FAO des prix des produits alimentaires (figure 4)

Figure 3

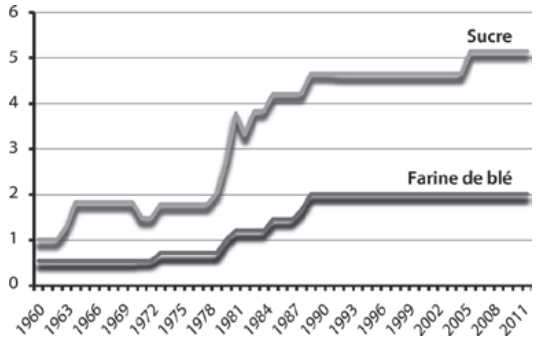
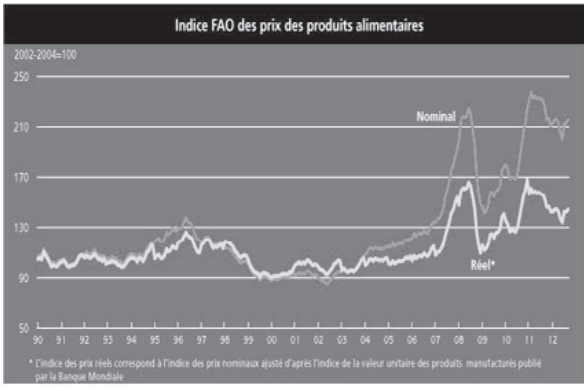


Figure 4



Sources : Annuaires statistiques du Maroc (figure 3) et site FAO : www.fao.org/worldfoodsituation/wfs-home/foodpricesindex/fr/ (figure 4).

Il faut dire que la baisse des cours mondiaux qui s'installera durablement jusqu'au milieu des années 2000 (figure 4), « facilitera » les choses, en permettant aux pouvoirs publics et à leurs « conseillers » dans les institutions financières internationales de faire preuve d'un aveuglement et d'une irresponsabilité dont nous mesurons aujourd'hui les conséquences et payons le prix.

2.2. De la « rente alimentaire » au coût exorbitant de la dépendance

En effet, le premier aspect de cet aveuglement a trait à l'illusion financière créée par la faiblesse des cours mondiaux. Si la mise en œuvre des engagements de l'Accord de Marrakech de 1994 (GATT/OMC) eut pour effet la libéralisation des importations par la suppression de toute protection non tarifaire, elle permit néanmoins le maintien d'une protection tarifaire suffisante grâce à l'institution d'équivalents tarifaires conséquents. Or, dans un contexte de cours mondiaux nettement inférieurs aux prix intérieurs et d'accroissement des importations alimentaires, ces équivalents tarifaires devenaient une source de revenus non négligeable pour l'Etat, contribuant ainsi à réduire considérablement la charge pour les finances publiques des subventions aux denrées en question (ramenant souvent leur coût net en dessous de 1 % du PIB). En dédramatisant la dimension financière du système des subventions, cette « rente de dépendance alimentaire » allait neutraliser toute velléité de réforme : pourquoi se risquer sur une question aussi sensible alors qu'elle ne coûte plus grand chose au budget de l'Etat ?! Quelquefois, certains ont été jusqu'à se réjouir d'une mauvaise récolte, puisque cela signifiait plus d'importations et donc plus d'équivalents tarifaires (Cf. Akesbi, 1988).

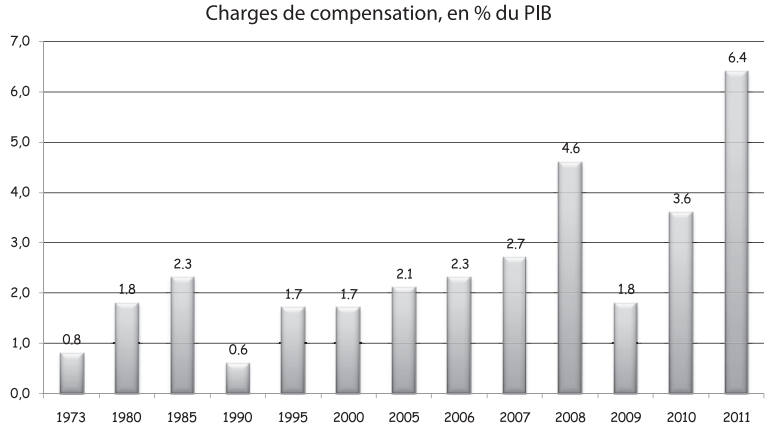
L'autre aveuglement se situe un peu à mi-chemin entre ce cynisme financier et le dogmatisme libre-échangiste le moins avisé. En effet, c'est dans ce même contexte qu'on vit fleurir les vues les plus courtes sur la « sécurité alimentaire » (Madeley, 2002). De doctes experts internationaux nous expliquèrent que l'autosuffisance comme la souveraineté alimentaire étaient des idées désuètes et que, en revanche, la sécurité alimentaire pouvait désormais être obtenue à tout moment sur le marché mondial : il suffisait pour cela de disposer d'un « matelas de devises » suffisant ! Tout le monde y gagnait, les gros exportateurs mondiaux bien dotés en « avantages comparatifs », les consommateurs des pays importateurs ainsi nourris à bas prix et leurs Etats gratifiés de recettes douanières d'autant plus précieuses qu'elles permettaient de continuer à soutenir un système de subvention devenu peu coûteux… En somme, le « bien-être mondial » et le gagnant-gagnant intégral !

Aujourd'hui que la situation s'est totalement retournée, on mesure mieux les conséquences de tels choix. Alors que la dépendance à l'égard des importations alimentaires est plus forte que jamais et que les systèmes

de subvention des produits de base ont gardé leurs tares intactes, voilà que les cours mondiaux s'enflamment et qu'avec eux s'enclenche une véritable descente aux enfers. Pour l'Etat, non seulement les recettes douanières ont fondu comme neige au soleil, mais désormais les charges de « compensation » atteignent des sommets, exerçant de très fortes pressions sur les équilibres budgétaires. D'une moyenne inférieure à 6 milliards de dirhams jusqu'au début des années 2000, le montant des subventions en question a atteint le record historique de 49 milliards de dirhams en 2011, ce qui représente plus de 6 % du PIB (figure 5, MEF, 2012b). Il est vrai que la part des produits alimentaires proprement dits dans cette charge atteint moins de 20 %, la plus grande part étant accaparée par les produits pétroliers (CC, 2012). Il n'en demeure pas moins que les ressources prises en charge par le budget de l'Etat pour limiter l'impact de la hausse des cours mondiaux sur les prix intérieurs de produits alimentaires vitaux pour la population se sont démesurément accrues, et leur poids devient relativement excessif. Pourtant, même pour les consommateurs, la situation n'est guère pour autant meilleure. Car les quelques produits encore subventionnés, et pour importants qu'ils soient, n'empêchent en rien de fortes hausses des prix de la plupart des produits alimentaires, ce qui alourdit brutalement le coût de la vie et dégrade dangereusement leur pouvoir d'achat. A nouveau le climat social se tend, et les mouvements revendicatifs se multiplient…

Figure 5

Evolution des subventions à la consommation



Source : MEF, 2012a et 2012b.

Entre des contraintes externes contre lesquelles il ne peut rien et des risques de déstabilisation interne certains, le dilemme de l'Etat est absolu. Comment continuer à « acheter » la paix sociale quand le coût de celle-ci devient exorbitant ? Comment vouloir à la fois lutter contre la pauvreté et

en finir avec le seul système qui ait pu jusqu'à présent permettre aux pauvres d'accéder à une alimentation de base à des coûts plus ou moins en rapport avec leur pouvoir d'achat ? Comment continuer à parier sur la mondialisation et, en même temps, courir le risque d'une hausse des prix périlleuse pour la compétitivité de l'économie ? Pourra-t-on se passer d'un mode de régulation pris en charge par l'Etat sans être en mesure de lui en substituer un autre, assumé par le marché ?

Ces questions, lancinantes, montrent bien que l'impasse n'est pas seulement financière mais également économique et sociale. Au niveau économique, d'abord, force est de reconnaître que pour le Maroc comme pour la plupart des pays comparables ayant parié sur le modèle exportateur *low cost* (15), le problème de la « compétitivité par les salaires » reste crucial pour deux raisons au moins : la première est liée à la nature et à la structure de leurs exportations, largement dominées par des produits *labor intensive*, et la seconde a trait à la logique de la compétition internationale imposée aujourd'hui par les pays, notamment asiatiques, pratiquant le dumping salarial. Or, de ce point de vue, la fonction « primaire » des subventions à la consommation, celle des « biens salariaux », reste pour une grande part pertinente. En abaissant le coût d'accès à des denrées alimentaires de base, elles contribuent indéniablement à éviter une forte pression à la hausse du coût de la force de travail. On peut en tout cas difficilement imaginer la suppression de ces subventions sans remise en cause du niveau actuel des rémunérations. Le dilemme devient alors le suivant : faut-il continuer à parier sur la libéralisation des échanges et l'intégration « gagnante » dans la dynamique de la mondialisation et, en même temps, courir le risque d'handicaper ainsi ce qui reste le principal avantage comparatif du pays ? Pourra-t-on se passer d'un mode de régulation pris en charge par l'Etat sans être en mesure de lui en substituer un autre, assumé par le marché ?

(15) Dans le monde arabe, c'est notamment le cas de la Tunisie, de l'Egypte, de la Jordanie, du Liban…

Pour sa part, la dimension sociale reste évidemment majeure dans un pays où les inégalités demeurent considérables et la pauvreté encore répandue. Comme cela a été souligné plus haut, il est pour le moins difficile de renoncer à un système dont l'avantage majeur est d'avoir permis aux pauvres de se procurer des produits de base à des prix supportables pour leurs faibles moyens. Le grand paradoxe est que ce même système n'en est pas moins foncièrement injuste. En effet, le système des subventions des produits alimentaires est au fond un système basé sur une hypothèse qui s'est révélée pour le moins problématique : aider les pauvres à travers les prix des produits dont on pense qu'ils sont les principaux consommateurs. Or, l'expérience a montré que les denrées subventionnées ne sont guère suffisantes par rapport à toutes celles dont les pauvres ont besoin, et de plus peuvent être souvent détournées pour être intégrées dans des produits moins essentiels et vendus à des prix qui les rendent peu accessibles aux pauvres (16). Le plus grave encore est que de toute façon, attaché au prix des produits, le système est par essence forcément aveugle, ne pouvant tenir compte de la « qualité » de leurs

(16) Au Maroc, c'est par exemple le cas du sucre, utilisé pour la fabrication des boissons, chocolats et autres confiseries de luxe…

acheteurs. Comme la TVA (dont elle est d'une certaine manière le « négatif » dans le dispositif des finances publiques), la subvention à la consommation est « incolore » et « inodore », ne pouvant distinguer entre les acheteurs du produit concerné, profitant aveuglément à tout le monde et donc en grande partie à ceux auxquels elle n'était pas destinée. Elle est ainsi par nature injuste, et d'autant plus injuste qu'elle est détournée pour profiter encore plus aux riches qu'aux pauvres.

Nous sommes donc face à un système dit « d'aide aux pauvres » qu'on a considéré pendant trop longtemps tout à fait nécessaire, tout en reconnaissant son caractère très critiquable. Une sorte de « moindre mal » puisque son principal avantage « couvrait », voire justifiait ses nombreux inconvénients… Est-ce encore possible aujourd'hui, alors que l'on s'accorde à reconnaître que le système en question n'a pas seulement été détourné de ses objectifs initiaux, bénéficiant moins à ceux qui en ont vraiment besoin qu'à ceux qui peuvent s'en passer, mais que, avec l'aggravation de la dépendance alimentaire et la hausse des cours mondiaux, son coût pour les finances publiques est devenu simplement insupportable ?

3. En guise de conclusion : quelle réforme pour quel modèle de régulation ?

On sait aujourd'hui que les éléments constitutifs de l'impasse actuelle sont désormais là pour durer, à commencer par ceux-là mêmes qui en rendent le coût insupportable : la dépendance alimentaire et la hausse des cours mondiaux. En soi, cette situation est assez inédite, et les solutions à inventer pour y faire face devraient l'être aussi. Il nous semble que les issues à explorer dans cette perspective devraient s'inscrire au moins dans trois directions. La première devrait aller à la racine du mal qui n'est autre que la dépendance alimentaire ; la seconde devrait repenser les modes de régulation sociale par les finances publiques ; et la troisième devrait s'attacher à réconcilier les citoyens avec leur Etat.

3.1. De la dépendance à la souveraineté alimentaire

Le nouveau cycle de hausse des cours mondiaux des produits agricoles engagé depuis 2007, les crises alimentaires récurrentes conduisant à nouveau à l'accroissement des populations affamées dans le monde, les nouvelles stratégies d'accaparement des terres dans divers pays en développement par des méga-acteurs (publics ou privés) autour d'enjeux de contrôle des sources d'approvisionnement alimentaire de la planète, l'affirmation du phénomène des changements climatiques et des risques qu'ils génèrent pour le niveau et la qualité des productions agricoles de très nombreux pays… Ce sont là quelques facteurs marquants qui expliquent le regain d'intérêt accordé depuis quelques années à la « question agricole », plus précisément à la

« question alimentaire ». Et plus que jamais, la question alimentaire se pose en termes « sécuritaires ».

En effet, nous avons vu comment, depuis les années 60, on est passé du concept « d'autosuffisance » à celui de « sécurité alimentaire » sans que ce concept lui-même n'ait jamais été traité avec la rigueur et la précision qui s'imposent. Certes, avec la crise actuelle, rares sont ceux qui continuent aujourd'hui encore à se réclamer de la vision « libre-échangiste » de la sécurité alimentaire, tant il devient difficile de faire croire qu'il suffit de disposer de suffisamment de devises pour « acheter » sa sécurité alimentaire sur le marché mondial… Pour autant, le concept reste ambigu et controversé. Ainsi, pour la Conférence internationale sur la nutrition, organisée par la FAO en 1996, la sécurité alimentaire exprime « une situation dans laquelle chacun peut accéder en toute circonstance à une alimentation sûre et nutritive lui permettant de mener une vie saine et active » (FAO, 1996), ce qui met en évidence le fait que la sécurité alimentaire n'existe que lorsque la disponibilité des aliments est assortie de la possibilité d'y accéder leur et soulève donc le problème de leur distribution dans la société et du pouvoir d'achat. Par là-même, la question du soutien public des prix des produits alimentaires de base se trouve au cœur d'une telle approche.

Il reste que cette approche de la sécurité alimentaire n'est pas exempte d'ambiguïtés au niveau macroéconomique. Car lorsqu'est admise l'idée que la sécurité alimentaire comprend nécessairement une contribution plus ou moins significative de la production nationale à la satisfaction des besoins du pays, c'est la part de cette contribution qui reste alors indéfinie et donc susceptible d'être diversement interprétée. Elle l'est d'autant plus qu'à tout niveau de « sécurité propre » est associé un coût, économique, financier, social, qui est lui-même différemment apprécié parce qu'il est inégalement supporté.

C'est dire qu'en réalité cette approche de la sécurité conduit nécessairement à celle de *souveraineté alimentaire*. Cette dernière soulève les questions suivantes : Qui produit quoi ? Où ? Comment ? Pour satisfaire quels besoins ? A quel coût ? Qui supporte ce coût ? La souveraineté alimentaire affirme un droit, le droit d'une population, dans le cadre d'un Etat ou d'une union d'Etats, à se donner les moyens de produire pour elle-même tout ou partie de sa propre nourriture, aux conditions qu'elle choisit et dont elle décide d'assumer collectivement le coût, sachant que – pour paraphraser une expression connue – la souveraineté « a un coût, mais pas de prix »… Au fond, c'est le droit de définir une politique publique et de se donner les moyens de la mettre en œuvre (Blein, 2006, 2007) (17). La politique agricole est une composante, certes majeure, de cette politique publique, mais elle n'en est pas la seule, car elle se conjugue avec d'autres politiques : économiques, sociales, financières, sanitaire, environnementales, territoriales… Naturellement, dans le monde actuel, un tel projet gagne à s'inscrire dans une perspective de souveraineté collective dans le cadre d'une dynamique d'intégration régionale (Abis et Blanc, 2009).

(17) Par ailleurs, en 2007, cinq cents représentants d'organisations paysannes, de consommateurs et d'écologistes, réunis à Nyéleni, au Mali, ont défini la souveraineté alimentaire comme étant « le droit des peuples à une alimentation saine, dans le respect des cultures, produites à l'aide de méthodes durables et respectueuses de l'environnement, ainsi que le droit à définir leurs propres systèmes alimentaires et agricoles ». Cf. www.lefaso.net (consulté le 15-8-2007).

Au Maroc en tout cas, il est patent que nous avons aujourd'hui besoin de repenser nos modes de production et de consommation alimentaires, formuler nos choix collectifs avant tout en fonction des besoins et des aspirations de la population. Là est l'essence d'une « souveraineté » capable d'assurer une réelle sécurité alimentaire du pays.

3.2. De l'aide indirecte à l'aide directe

Nous avons pu apprécier à quel point le système de subvention à la consommation des denrées alimentaires de base au Maroc a fini par être unanimement décrié. Ceci étant, force est de constater qu'on a encore du mal à faire émerger un système alternatif plus juste, moins pervers et compatible avec les moyens du pays. Le système des aides « ciblées » mais toujours à travers les prix des produits concernés (bons alimentaires, magasins d'Etat…), présenté un temps comme une solution alternative par certains, apparaît aujourd'hui appartenir à une ère révolue… Quant au système des aides directes aux revenus, adopté avec plus ou moins de succès dans certains pays tels que, entre autres le Brésil, le Mexique, l'Inde ou l'Egypte (18), son principal inconvénient est de nécessiter un coût qui ne le met pas à la portée de tous les pays, du moins ceux dont les ressources publiques apparaissent objectivement limitées. Nous pensons cependant que dans le cas du Maroc, cet obstacle n'est désormais plus insurmontable.

Le précédent gouvernement avait semblé commencer à être acquis à l'idée d'une réforme conséquente, le nouveau système étant fondé sur l'idée d'un soutien, mais plutôt à travers la distribution d'un revenu direct à la partie de la population identifiée comme étant celle qui en a réellement besoin. En clair, il s'agit de passer d'un système d'aide « indirecte », à travers les prix des produits qu'on estime essentiellement consommés par les pauvres, à un système d'aide « directe » aux pauvres, en leur octroyant un revenu minimal régulier. Celui-ci est en principe destiné à « compenser » la hausse des prix des produits dont on aura supprimé la subvention, leur évitant ainsi la dégradation de leur pouvoir d'achat et, partant, de leur sécurité alimentaire. Entre 2007 et 2009, des études furent encore lancées et réalisées, des consultations avec l'incontournable Banque mondiale furent engagées, des séminaires et des « journées d'études » furent organisées, de nombreuses déclarations à la presse furent accordées (19)… Une expérience pilote a même été tentée dans la région de Tadla-Azilal, dans le centre-sud du pays (20). Puis, alors qu'il ne manquait plus que la volonté politique pour passer à l'acte, une fois de plus, c'est précisément celle-ci qui fit défaut. D'autant plus que le « Printemps arabe » allait survenir et bouleverser tant et tant de choses… Le processus fut donc arrêté, et la « patate chaude » renvoyée une fois de plus au prochain gouvernement (21). En attendant, et alors que la pression des cours mondiaux perdure, le coût budgétaire du

(18) M. Burns, « Mieux que l'aide au développement, l'aide aux pauvres ». Miller-McCune (Santa Barnara) *in : Courrier international*, n° 1028, 15-21 juillet 2010, Paris ; M. Mouttalib, « Boulif dans le Bolsa Familia », *le Temps*, hebdomadaire, 13 juillet 2012, Casablanca ; M.A.M., « Ciblage de la compensation : le miracle de la carte égyptienne », *l'Economiste*, quotidien, 27 septembre 2012, Casablanca.

(19) Cf. A.G., « Compensation : quelles pistes pour la réforme » ? *l'Economiste*, quotidien, Casablanca, 13-12-2007 ; S. Agueniou, « La réforme de la compensation sera entamée cet été », *la Vie éco*, hebdomadaire, Casablanca, 11-4-2008 ; A. Daoud, « Compensation : les pistes de la Banque mondiale », *le Journal hebdomadaire*, Casablanca, 12-18 avril 2008 ; M. Chaoui, « Compensation : les pistes de la réforme », *l'Economiste*, quotidien, Casablanca, 30-05-2008 ; S. Benmansour, « Caisse de compensation : les premiers détails de la réforme », *la Vie éco*, hebdomadaire, Casablanca, 27-6-2008.

(20) N. Taoufik, « Compensation : aides directes contre citoyenneté », *l'Economiste*, quotidien, Casablanca, 22-7-2008 ; « Programme Tayssir : Akhchichine à l'école de Lula », *l'Economiste*, quotidien, Casablanca, 2-12-2010 ; S. Agueniou, « Aides directes pour 47 500 ménages à partir de janvier », *la Vie éco*, hebdomadaire, Casablanca,

maintien du *statu quo* atteint les sommets déjà soulignés. Jusqu'à quand cela sera-t-il supportable ?

Le nouveau gouvernement installé en janvier 2012 s'est formellement engagé à réformer le système actuel de la « Caisse de compensation ». Le chef du gouvernement a même indiqué que cette réforme irait dans le même sens que celui annoncé par le précédent gouvernement (22). Cependant, courant novembre 2012, aucun projet concret n'est encore proposé au débat public, de sorte qu'on ne peut aujourd'hui que se prononcer sur le principe de la réforme annoncée. Si cette dernière reste fondée sur la suppression du système actuel et son remplacement par un autre, fondé sur l'aide directe au revenu, elle ira dans le bon sens. Il restera certes à discuter les « modalités » d'une telle réforme, lesquelles revêtent une importance capitale et peuvent aisément déterminer son succès ou la condamner à l'échec (23).

Au-delà de la réforme du système de soutien à la consommation de la population pauvre et vulnérable, celle-ci ne devrait toutefois être qu'une composante d'une réforme autrement plus vaste et plus globale puisqu'elle devrait aller au cœur des mécanismes générateurs d'inégalités et d'exclusion. Elle devrait s'atteler à repenser l'ensemble des systèmes redistributifs afin d'assurer, par une solidarité active, un niveau de vie décent à ceux qui en ont besoin. Pour s'en tenir aux seules finances publiques, cela passe notamment par une profonde réforme fiscale qui assure une meilleure contribution des détenteurs de grandes fortunes et de hauts revenus aux ressources publiques et par une politique budgétaire qui affecte ces ressources en fonction de priorités qui sont d'abord celles de la grande majorité de la population, particulièrement de sa composante la plus défavorisée.

3.3. Réconcilier les peuples avec leurs gouvernants

Le Printemps arabe, cet « immense mur de Berlin qui tombe », pour reprendre l'expression de Tahar Ben Jelloun, a aussi créé « un immense espoir et une grande impatience » (24). Au-delà des péripéties de mouvements des peuples qui s'inscrivent forcément dans des processus relevant du « temps long » de l'Histoire, chacun a pu constater que les déterminants des soulèvements populaires ont partout été plus politiques qu'économiques. De manière assez inédite, les manifestants ont d'abord scandé des mots d'ordre revendiquant la liberté, la démocratie, le respect des droits de l'homme, la lutte contre la corruption, les privilèges et les inégalités… C'est dire que si les revendications sociales, liées aux conditions de vie matérielles, sont évidemment toujours là, elles sont désormais accompagnées – sinon précédées – de demandes nouvelles qui montrent bien que même les politiques de régulation sociale les plus « fines » apparaissent de moins en moins suffisantes pour apaiser les tensions et endiguer le flot montant des révoltes populaires.

On peut donc réformer les systèmes de régulation par les finances publiques, on peut mettre en œuvre un nouveau système d'aide directe au

26-12-2008 ; M. Chaoui, « Caisse de compensation : les axes de réforme », *l'Economiste*, quotidien, Casablanca, 4-12-2009 ; A. Berrada, « Une difficile réforme à deux vitesses », *les Echos,* quotidien, Casablanca, 17-11-2009.

(21) A. Ch. Alaoui, « Compensation : la patate chaude ! » *Economie et Entreprise*, mensuel, Casablanca, avril 2011 ; K. Touach, « Caisse de compensation : la réforme attendra le nouveau gouvernement », *Challenge*, hebdomadaire, 16-22 septembre 2011.

(22) Déclaration devant le Parlement. Cf. *Akhbar Al Yaoum*, quotidien en arabe, Casablanca, 8 juin 2012.

(23) Nous avons pour notre part proposé une réforme basée sur la distribution d'aides directes de 6 000 à 12 000 dirhams par an et par ménage à 1 million de ménages pauvres et 2 millions de ménages de la « classe moyenne », soit au total à près de 15 millions de personnes (45 % de la population). De telles aides coûteraient au total 24 milliards de dirhams, soit moins de la moitié du montant des subventions actuellement dépensées dans les conditions d'iniquité et d'inefficacité que l'on sait… D'autres propositions sont également faites au niveau des procédures d'identification des populations concernées et de lutte contre les toujours possibles risques de corruption… Cf. Vidéo sur le site du quotidien *le Soir échos - TV:* http://www.youtube.com/watch ? v=MGMundCXL9I

revenu, plus ciblé, plus équitable, voire plus efficace et moins coûteux… Ce sera sans doute un progrès car les pauvres ne verront pas (ou verront moins) leur pouvoir d'achat se dégrader, et l'Etat ses finances dilapidées. C'est une condition nécessaire mais désormais insuffisante pour préserver l'ordre établi. Car ce dernier ne repose plus seulement sur la passivité d'un consommateur qui « mange à sa faim », il est aussi tributaire de l'activisme d'un citoyen conscient de ses droits et de sa capacité à les faire aboutir…

S'il est une leçon à retenir du Printemps arabe, c'est bien que les peuples sont également « affamés » de dignité et donc de démocratie. Amarty Sen avait déjà montré que la démocratie était au fond un rempart efficace pour empêcher une crise alimentaire de dégénérer en famine. Les gouvernants arabes avaient pendant longtemps pensé qu'ils pouvaient, pour atteindre le même but, se passer de démocratie et lui substituer des systèmes de « stabilisation » pris à bras le corps par les finances publiques. Il faut croire que cette époque est révolue. Plus que la subvention, le bulletin de vote est désormais bien le moyen de réconcilier les peuples avec leurs gouvernants.

(24) Cf. Myriam Chaplain-Riou, AFP, 25-5-2011, in : www.bladi.net.

Références

Abis S. et Blanc P. (2009), « Repenser la sécurité alimentaire mondiale », *Questions internationales*, n° 43, La Documentation française, Paris.

Akesbi N. (2012), « Une nouvelle stratégie pour l'agriculture marocaine : le Plan Maroc Vert », revue *New Medit*, Mediterranean Journal of Economics, Agriculture and Environnement, Centre international des Hautes Etudes agronomiques méditerranéennes, Mediterranean Agronomic Institute of Bari, vol. V, n° 4, décembre 2006.

Akesbi N. (1986), « L'Etat marocain pris entre les impératifs de la régulation et les exigences de l'extraversion », *Annuaire de l'Afrique du Nord*, XXIII, 1984, CNRS, Aix-en-Provence, Paris.

Akesbi N. (1988), « Subventions et crise des finances publiques au Maroc », *Revue française de finances publiques*, n° 23, éd. LGDJ, Paris.

Akesbi N. (2000), « La politique agricole, entre les contraintes de l'ajustement et l'impératif de sécurité alimentaire », Revue *Critique économique*, n° 1, Rabat, premier trimestre.

Akesbi N. (2005), *Evolution et perspectives de l'agriculture marocaine*, Rapport, groupe thématique « Croissance économique et développement humain », *50 ans de développement humain et perspectives 2025, Cinquantenaire de l'indépendance du Royaume du Maroc*, Rabat.

Akesbi N. (2010), « L'agriculture marocaine est-elle apte au libre-échange ? » *Revue marocaine de sciences politique et sociale*, Centre de recherche et d'études en sciences sociales, n° 1, vol. II, automne-hiver 2010-2011, Rabat.

Akesbi N. (2011a), « Le Plan Maroc Vert : une analyse critique », *in Questions d'économie marocaine 2011*, ouvrage collectif, Association marocaine de sciences économiques, éd. Presses universitaires du Maroc, Rabat.

Akesbi N. (2011b), « Le Maroc et l'Union européenne : plus que l'Association et moins que l'Adhésion… Quel « statut avancé » ? », *Revue marocaine de sciences politique et sociale*, Centre de recherche et d'études en sciences sociales, n° 2, vol. III, printemps-été 2011, Rabat.

Akesbi N. (2011c), « La nouvelle stratégie agricole du Maroc annonce-t-elle l'insécurité alimentaire du pays ? » Revue *Confluences Méditerranée*, Le Maroc : changements et faux-semblants, n° spécial, 78, éd. l'Harmattan, Paris.

Akesbi N., Benatya D. et El Aoufi N. (2008), *L'agriculture marocaine à l'épreuve de la libéralisation*, éd. Economie critique, Rabat.

Andaloussi M. (2010), *L'agrégation dans le cadre du Plan Maroc Vert : fondements et expérience, cas du Groupement d'intérêt économique Tanmya Al Filahi*. Travail de fin d'études pour l'obtention du diplôme d'ingénieur d'Etat en agronomie, option « Economie et gestion », département des Sciences humaines, Institut agronomique et vétérinaire Hassan II, novembre 2010, Rabat.

Atify R. et Bouabid Z. (2009), *Plan Maroc Vert : la nouvelle stratégie agricole du Maroc*. Mémoire de 3e cycle en agro-économie, département des Sciences humaines, Institut agronomique et vétérinaire Hassan II, juillet 2009, Rabat.

Banque mondiale (1980, 1982, 1986), Rapports sur le développement dans le monde, Washington, D.C.

Ben Ameur H. (2009), *Plan Maroc Vert : étude d'une expérience d'agrégation et appréciation des perspectives d'avenir, le cas du groupe Kabbage*. Travail de fin d'études pour l'obtention du diplôme d'ingénieur d'Etat en agronomie, option « Economie et gestion »,

département des Sciences humaines, Institut agronomique et vétérinaire Hassan II, septembre 2009, Rabat.

Bensaid F.Z. (2011), *les Contrats dans le cadre du Plan Maroc Vert : analyse comparative et essai d'évaluation préliminaire*. Travail de fin d'études pour l'obtention du diplôme d'ingénieur d'Etat en agronomie, option « Economie et gestion », département des Sciences humaines, Institut agronomique et vétérinaire Hassan II, septembre 2011, Rabat.

Benzina H. (2012), *le Pilier II dans le cadre du Plan Maroc Vert : projets de développement pour une « agriculture marginale »*. Travail de fin d'études pour l'obtention du diplôme d'ingénieur d'Etat en agronomie, option « Economie et gestion », département des Sciences humaines, Institut agronomique et vsétérinaire Hassan II, octobre 2012, Rabat.

Blein R. (2006-2007), « Souveraineté alimentaire : des principes aux réalités », *Grain de sel*, la revue d'Inter-réseaux développement rural, dossier n° 37, décembre 2006, février 2007, Paris.

Blein R. (2006), « Souveraineté alimentaire : pas sans une bonne intégration », *Défis Sud*, n° 75, Bruxelles.

Boubari A. (2010), *l'Agrégation dans le cadre du Plan Maroc Vert : fondements et expérience, cas de la COSUMAR*. Travail de fin d'études pour l'obtention du diplôme d'ingénieur d'Etat en agronomie, option « Economie et gestion », département des Sciences humaines, Institut agronomique et vétérinaire Hassan II, septembre 2010, Rabat.

Chakkouri A. (2009), *Plan Maroc Vert : étude d'une expérience d'agrégation et appréciation des perspectives d'avenir, le cas du groupe Agri-Souss*. Travail de fin d'études pour l'obtention du diplôme d'ingénieur d'Etat en agronomie, option « Economie et gestion », département des Sciences humaines, Institut agronomique et vétérinaire Hassan II, octobre 2009, Rabat.

Conseil de la Concurrence (CC, 2012), *Etude sur les produits subventionnés dans le cadre du système de compensation*, Rabat, juin.

Doukkali R. (2005), *Evolution des performances du secteur agricole : résultats d'une expérience*, Rapport, groupe thématique « Croissance économique et développement humain », *50 ans de développement humain et perspectives 2025, Cinquantenaire de l'indépendance du Royaume du Maroc*, Rabat.

Fumey G. (1997), *l'Agriculture dans la nouvelle économie mondiale*, coll. "Major", éd. PUF, Paris.

Food & Agriculture Organisation (FAO, 1996), *Évaluation de la sécurité alimentaire*, Doc. WFS/TECH/7, v p, Rome.

Haut Commissariat au Plan (HCP, 2007). *Prospective Maroc 2030 : Quelle agriculture pour le Maroc ?* Rabat, juillet 2007.

Madeley J. (2002), *le Commerce de la faim : le verdict des faits*, éd. Enjeux Planète, Paris.

Malassis L. (2006), *Ils vous nourriront tous, les paysans du monde, si…*, éd. Cirad-Inra, Paris.

Mehdi L. (2012), *les Plans agricoles régionaux dans le cadre du Plan Maroc vert : analyse comparative et perspectives*. Travail de fin d'études pour l'obtention du diplôme d'ingénieur d'Etat en agronomie, option « Economie et gestion », département des Sciences humaines, Institut agronomique et vétérinaire Hassan II, octobre 2012, Rabat.

Ministère de l'Agriculture et de la Pêche Maritime (MAPM, 2008b), *Plan Maroc Vert : stratégie de développement intégré de l'Agriculture au Maroc, filière céréalière*, Ifrane, 12 juillet 2008.

Ministère de l'Agriculture et de la Pêche maritime (MAPM, 2008a), *Plan Maroc Vert : stratégie de développement intégré de l'agriculture au Maroc*, Doc. Ppt., 14 avril 2008 (version en 28 diapositives).

Ministère de l'Agriculture et de la Pêche Maritime, Agence pour le développement agricole (MAPM-ADA, 2010). *Le Plan*

Maroc Vert : stratégie et mise en œuvre, Conférence de M. Hajjaji, DG de l'ADA, Rabat, octobre 2010.

Ministère des Affaires Economiques et Sociales (MAES, 1993), *Etude sur les sources de vulnérabilité et les filets de sécurité pour les populations défavorisées, la Caisse de compensation*, Rabat.

Ministère de l'Economie et des Finances (MEF, 2012b), *Rapport sur la Caisse de compensation*, Projet de Loi de finances pour l'année budgétaire 2013, Rabat.

Ministère de l'Economie et des Finances (MEF, 2012a), *Rapport économique et financier*, Projet de Loi de finances pour l'année budgétaire 2013, Rabat.

Neveu A. (2005), *les Grandes heures de l'agriculture mondiale*, éd. l'Harmattan, Paris.

Sakrani I. (2011), *Modèles d'organisation des agrégateurs dans le cadre du Plan Maroc Vert, cas de COPAG et de LCM Aïcha*. Travail de fin d'études pour l'obtention du diplôme d'ingénieur d'Etat en agronomie, option « Economie et gestion », département des Sciences humaines, Institut agronomique et vétérinaire Hassan II, septembre 2011, Rabat.

Saporta I. (2011), *le Livre noir de l'agriculture*, éd. Fayard, Paris.

Soudi Kh. (2010), Equité sociale au Maroc : cas de la compensation et de la taxe sur la valeur ajoutée, *les Cahiers du Plan*, Haut Commissariat au Plan, n° 27, Rabat.

L'évaluation des acquis scolaires au Maroc : nouvelles approches

Amina Benbiga
Saïd Hanchane
Nisrine Idir

Instance nationale d'évaluation du système d'éducation et de formation auprès du Conseil supérieur de l'enseignement, Rabat, Maroc

Introduction

Le Maroc fait partie des pays en développement dont le niveau des acquis des élèves reste relativement faible. En dépit des efforts engagés en vue d'améliorer en partie la qualité des apprentissages, les résultats des enquêtes internationales et nationales révèlent de faibles niveaux des acquis. Dès lors, l'objectif de cet article est de revenir sur les facteurs qui influencent les performances scolaires des élèves. Nous nous intéressons plus spécifiquement aux déterminants microéconomiques de la qualité de l'éducation à travers les performances des élèves.

Les études sur les déterminants des performances scolaires sont riches d'enseignement. Les premières contributions se sont focalisées sur le rôle de l'environnement familial dans l'explication de la réussite des élèves (Coleman, 1966, par exemple). D'autres, plus récemment, ont abordé les facteurs liés à l'établissement scolaire. Pour autant, les contributions récentes mettent en avant l'importance à la fois de l'environnement familial et de l'école (Hanushek, 2003). Des travaux plus récents soulignent également l'influence des pairs sur les performances scolaires. Le présent travail s'inscrit dans cette logique. Son originalité se situe à un double niveau. La première réside dans la mise en évidence de l'ensemble des facteurs explicatifs des performances des élèves et des inégalités scolaires. Malgré l'existence d'une littérature abondante sur le sujet, cette question n'a pas été abordée, à notre connaissance, dans le cas marocain. La seconde cherche à corriger les problèmes d'endogénéité dans les modèles multiniveaux. Enfin, la technique d'imputation adoptée permet de traiter de façon pertinente les valeurs manquantes dans les bases de données.

Cet article est structuré en trois parties. La première aborde la littérature empirique sur les déterminants de la réussite scolaire des élèves. La deuxième partie examine le modèle utilisé et décrit la base de données du Programme national d'évaluation des acquis (PNEA). Elle examine l'approche et la méthodologie utilisées. Enfin, la troisième partie traite des résultats obtenus et nous permet de formuler les principaux enseignements pouvant être tirés de nos résultats en matière de politiques publiques.

Les déterminants des performances scolaires : un regard sur la littérature empirique

L'association entre origine sociale et réussite scolaire

Il existe un consensus dans les études sur le lien entre le contexte familial et la réussite scolaire des élèves. La plupart convergent vers un lien étroit entre l'environnement familial de l'élève et ses performances. En effet, la corrélation entre l'origine sociale et la réussite scolaire est une des relations les plus stables et les plus avérées en sciences sociales. Les contributions empiriques ont généralement tendance à estimer l'environnement familial par le statut socio-économique (SSE), mesuré par le niveau de la scolarité et la profession des parents ainsi que le revenu familial (Coleman *et al.*, 1966 ; Hakkinen *et al.* 2003 ; Heyneman et Loxley, 1983). Il ressort généralement de ces différentes études que le niveau de la scolarité des parents est le plus significatif. Il représente en effet une source importante de disparités dans les performances des élèves (Chevalier et Lanot, 2002 ; Fuchs et Wößmann, 2004 ; Purcel et Dufur, 2001 ; Schiller *et al.*, 2002 ; Willms et Somers, 2001 ; Yayan et Berberoglu, 2004). Les premières contributions considéraient séparément les variables liées au statut socio-économique des parents. Par exemple, l'éducation des parents n'a pas la même influence que le revenu de la famille sur la réussite des élèves. Yuang (2003) pense que le SSE est un concept multidimensionnel et une mesure hiérarchique qui fonctionne à différents niveaux. L'auteur suggère qu'il serait préférable de séparer les différentes composantes du SSE. Il trouve que si le capital culturel et éducatif influence les performances des élèves, la situation économique des parents n'a aucun impact sur leur réussite scolaire. D'autres travaux confirment le rôle de l'éducation des parents sur les performances scolaires des élèves. Fuchs et Wößmann (2004) concluent, à partir des données du Programme international pour le suivi des acquis des élèves (PISA), que les effets de l'éducation des parents sur la réussite des élèves de 15 ans en lecture sont plus significatifs que les impacts de celle-ci sur leur réussite en mathématiques et en sciences.

Notons également que d'autres contributions montrent que les antécédents familiaux exercent un effet important sur le rendement des élèves de 9 et 13 ans (Hanushek et Luque, 2003). Plus précisément, les auteurs trouvent que les étudiants issus de familles défavorisées ou dont le niveau d'éducation des parents est faible ont systématiquement de moins bons résultats. Suivant la même logique, Schiller *et al.* (2002) montrent que les parents instruits semblent plus aptes à fournir à leurs enfants un soutien pédagogique et social important pour la réussite scolaire, comparativement aux parents dont le niveau d'éducation est faible. Ceux dont le niveau d'éducation est plus élevé ont également un meilleur accès à une grande variété de ressources économiques et sociales (par exemple, la structure

familiale, l'environnement familial, l'interaction parent-enfant) pouvant être mises à profit pour aider leurs enfants à réussir à l'école (Wössmann, 2008 ; Schuetz, Ursprung & Wössmann, 2008 ; etc.). Par exemple, Yayan et Berberoglu (2004) remarquent que lorsque le niveau de scolarité des parents et le nombre de livres à la maison sont supérieurs, les performances des élèves de la 2e année du collège augmentent en mathématiques.

De même, Thompson et Johnston (2006) trouvent que les élèves dont le niveau socio-économique est élevé (nombre de livres à la maison, etc.) sont plus avantagés dans les pays de l'OCDE. D'ailleurs, la littérature sociologique indique que le nombre de livres à la maison représente une indication relativement importante du niveau socioculturel de la famille.

Globalement, il existe un certain consensus sur l'effet significatif du milieu familial sur les performances des élèves. Il n'en demeure pas moins que l'impact du statut professionnel des parents et l'interaction parents-enfants n'est pas clair (Chevalier et Lanot, 2002 ; Ganzach, 2000). Dans certains travaux, l'effet de la famille peut être négatif ou non significatif. Ceci indique que le statut socio-économique des parents n'a pas d'impact sur les apprentissages des élèves et donc sur leur réussite scolaire. Iverson et Walberg (1982) ont montré que la performance académique est plus fortement liée à l'environnement psychosociologique et au degré de stimulation intellectuelle à la maison qu'au statut socio-économique de la famille (cité par Meuret et Morlaix, 2006).

Par ailleurs, plusieurs études montrent que le nombre croissant d'enfants au sein de la famille conduit à des résultats moins favorables pour les enfants. Ce résultat s'explique en partie par la dilution des ressources et du temps accordés à chaque enfant (Teachman *et al.*, 1996). Notons que ces résultats sont conformes aux données empiriques : les enfants de familles plus nombreuses bénéficient d'un environnement moins favorable et des niveaux inférieurs de facilités verbales (Parcel Menaghan, 1994), ainsi que des taux plus élevés de comportement à problèmes et des niveaux inférieurs de réussite scolaire (Downey, 1995).

D'autres travaux montrent que la relation entre l'origine sociale de l'enfant (l'éducation des parents, la structure familiale, etc.) et son rendement scolaire est plus forte dans les pays développés que dans les pays en développement (Coleman *et al.*, 1966 ; Heyneman et Loxley, 1983). En revanche, Simmons et Alexander (1978) ont conclu que les déterminants de la réussite des élèves semblent être essentiellement les mêmes dans les deux groupes de pays (pays industrialisés et pays en développement). De même, les récentes études constatent que les écarts dans les niveaux nationaux de développement économique n'ont aucun effet sur la relation entre le milieu social des enfants et leur réussite scolaire (Hanushek et Luque, 2003).

L'individu face à la réussite scolaire

Plusieurs contributions montrent que les caractéristiques individuelles des élèves, comme leur bien-être, la perception de l'environnement scolaire, la motivation, l'implication dans les activités scolaires, le genre, le travail, etc. ont tous des effets importants sur les performances scolaires. Par exemple, Konu et Rimpela (2002) définissent le bien-être à l'école comme un phénomène à quatre dimensions : les conditions de l'école, les relations sociales, les moyens d'épanouissement personnel et l'état de santé. Pour d'autres, il dépend de nombreux facteurs, y compris leurs opinions sur les règles de l'école et leurs relations avec les enseignants et les camarades de classe (Veenstra et Kuyper, 2004). Le bien-être des élèves peut également affecter d'autres caractéristiques comme le rendement, la motivation ou l'attitude à l'égard des apprentissages (Veenstra et Kuyper, 2004). D'ailleurs, certains auteurs montrent que ce phénomène a un impact non négligeable sur le comportement de l'élève et ses résultats (Hoy et Hannum, 1997).

Parallèlement, les activités scolaires et l'effort individuel sont également importants pour le rendement scolaire. Keith *et al.* (1986), par exemple, indiquent que les notes de l'élève s'améliorent lorsqu'il consacre plus de temps à faire ses devoirs. Dans une étude portant sur 23 pays, Postlethwaite et Wiley (1992) trouvent que le rendement en sciences est en moyenne élevé dans les pays où les élèves déclarent passer beaucoup de temps à faire leurs devoirs. Notons que le temps consacré aux devoirs est également lié à la motivation de l'élève qui souhaite s'approprier le sentiment de réussite (Steinberg *et al.*, 1992).

Par ailleurs, les différences de genre influencent également les résultats scolaires des élèves entre les niveaux et au sein des classes. Plusieurs contributions suggèrent que les filles et les garçons développent des stratégies d'apprentissage différentes (Murphy, 2000 ; etc.). Les filles semblent mieux préparées que les garçons, puisqu'elles développent des intérêts en accord avec les activités scolaires (Murphy, 2000). De plus, les différentes approches développées en matière d'apprentissage par les uns et les autres influencent la motivation, l'auto-perception et les aptitudes sociales qui ont un effet sur les performances. Murphy suggère que les comportements des filles et des garçons dépendent de leurs expériences et de leurs attentes respectives et influencent de ce fait leurs compétences relatives. Au sein de la société, les filles sont conditionnées dans un cadre par lequel on suppose qu'elles seraient plus performantes dans les domaines linguistiques. En revanche, les garçons sont censés être meilleurs dans les domaines quantitatifs comme les mathématiques et les sciences.

L'effet établissement : un rôle de plus en plus important

Les premiers travaux considéraient que les facteurs scolaires avaient peu d'impact sur les performances des élèves comparativement aux facteurs extrascolaires, notamment les caractéristiques individuelles de l'élève et son

environnement économique et social. Le rapport de Coleman (1966) a été à l'origine de cette première thèse. Motivant une grande enquête aux États-Unis sur les milieux sociaux et la réussite des élèves, l'auteur a montré que l'école a peu d'impact sur les rendements scolaires à travers l'introduction d'un ensemble d'indicateurs : ratio élève/maître, qualification des enseignants, type d'équipements, etc. Ce rapport a donné lieu par la suite à une littérature abondante qui cherchait à infirmer ou confirmer l'hypothèse selon laquelle l'établissement n'a pas d'influence sur les acquis et la réussite des élèves.

Aujourd'hui, les études sur la relation entre les ressources de l'école et les performances des élèves n'arrivent pas à un consensus. Certains travaux suggèrent que les ressources supplémentaires ne se traduisent pas forcément par un gain de performance pour les élèves (Hanushek, 1997 ; Hanuchek et Luque, 2003, etc.). En revanche, d'autres contributions relèvent un impact positif des caractéristiques de l'école sur le rendement des élèves (Card et Kruger, 1996). Parcel et Dufur (2001) montrent que l'environnement physique au sein de l'école augmente les résultats en mathématiques. En somme, la relation entre l'école et les performances des élèves n'est pas clairement définie. Hanushek arrive à la conclusion qu'il n'existe pas de relations entre les ressources économiques et les résultats scolaires, à partir d'une méta-analyse qui englobe plusieurs contributions empiriques. De même, des études menées au niveau européen ont montré que les politiques et les ressources axées sur les élèves défavorisés n'ont ni amélioré le rendement des élèves, ni atténué les inégalités individuelles (Leuven et Oosterbeek, 2007). D'autres contributions considèrent qu'en plus des variables de l'école, d'autres variables de contrôle, comme l'influence de l'environnement externe à l'école (l'environnement familial) et les antécédents de l'élève lui-même, doivent être pris en compte. Lorsque ces variables ne sont pas prises en considération, les résultats obtenus peuvent être biaisés (Greenwald, Hedges et Laine, 1996). Des études menées dans les pays à plus faible revenu montrent que les ressources matérielles et humaines jouent un rôle important dans l'amélioration du rendement des élèves (Fuller et Clarke, 1994).

Outre les ressources de l'école, d'autres chercheurs s'intéressent plus spécifiquement à la problématique de la taille des classes. Ces travaux arrivent à des résultats souvent contrastés. Dans certaines contributions, l'augmentation de la taille des classes a un impact négatif sur les performances des élèves. On considère en effet qu'une classe de petite taille favorise les apprentissages et donc la réussite scolaire. Toutefois, la question de la taille des classes demeure problématique pour les décideurs politiques et les chercheurs. Si la taille apporte des résultats appréciables en matière de réussite scolaire, les décideurs seraient incités à agir dans ce sens, alors même que c'est une politique très coûteuse. Pour autant, les écrits sont très contrastés à ce sujet. Dans un travail réalisé dans trois de ses articles, Hanuskek (1997, 2003 et 2006) montre, à partir d'une méta-analyse réunissant plusieurs articles sur

l'effet de la taille des classes, l'absence de toute relation constante et étroite entre la taille des classes et les performances des élèves.

L'étude plus récente d'Altinok *et al.* (2009) nuance néanmoins les conclusions d'Hanushek. Les auteurs utilisent une modélisation rigoureuse et une technique récente tenant compte des problèmes d'endogénéité liés à la taille des classes. De nombreux mécanismes peuvent conduire à une détermination conjointe et simultanée de la taille des classes et de la réussite des élèves, rendant la première endogène à la seconde. Par exemple, l'établissement peut réduire la taille des classes pour les élèves en difficulté. De leur côté, les décideurs peuvent accorder des mécanismes de financement compensatoire pour des établissements dont la proportion des élèves en difficulté est élevée. Pour corriger ce problème d'endogénéité, les auteurs effectuent une régression en différence en introduisant les effets fixes sur un échantillon de 33 pays, les menant à ce résultat : l'effet de la taille des classes n'est pas substantiel. L'impact est statistiquement significatif sur 16 des 33 pays. Il est négatif seulement pour 10 pays. Dès lors, les auteurs concluent que la réduction de la taille des classes n'est pas une stratégie rentable pour élever le niveau de rendement des élèves dans les pays industrialisés et les pays en développement.

Partant de la même logique, Wößmann et West (2006) estiment l'effet de la taille des classes sur les performances des élèves dans 11 pays, à partir des données TIMSS. Pour ce faire, les auteurs utilisent la méthode des variables instrumentales et corrigent ainsi le biais d'endogénéité. Ils trouvent un effet taille de classe variable selon les pays et qui dépend du système scolaire. Ils concluent également que des classes plus petites ont un effet observable sur les rendements des élèves seulement dans les pays où la capacité moyenne du corps enseignant est faible. L'effet est plus important en présence d'enseignants de qualité.

L'impact du préscolaire, du redoublement et des classes homogènes sur les rendements scolaires des élèves

Dans cette partie, nous nous focaliserons sur les études qui se rattachent à certains aspects de la vie de l'élève et qui sont directement liés aux politiques pédagogiques menées en matière d'éducation. Nous traiterons respectivement le préscolaire et le redoublement.

En ce qui concerne le préscolaire, le Maroc, comme d'autres pays en développement, cherche à se doter véritablement de moyens lui permettant de mettre en place les classes maternelles. Cet intérêt part de l'idée selon laquelle le préscolaire procure un avantage pour la suite de la scolarité, à la fois sur le plan des acquisitions et de la carrière scolaire. Il réduit la probabilité de redoubler. L'influence du préscolaire est d'autant plus positive que la scolarisation dans ce dernier est plus longue.

Cette intuition est derrière de nombreuses recherches menées sur ce sujet. Les travaux réalisés dans les années 90 révèlent un impact positif sur les acquisitions scolaires des élèves en mathématiques et en français. L'influence du préscolaire est perceptible également sur le redoublement. A titre d'exemple, l'étude de Caille (2001) montre que les enfants inscrits dans le préscolaire à l'âge de deux ans ont moins de risque de redoubler comparativement à des élèves scolarisés plus tardivement. Ces derniers présentent des capacités moindres que les autres enfants. Toutefois, l'écart enregistré au départ a tendance à se réduire avec le niveau de scolarisation. L'impact du préscolaire est plus perceptible dans les premières années qu'en fn du primaire ou encore au collège (Caille & Rosenwald, 2006).

Comme nous l'avons rappelé précédemment, le préscolaire réduit la probabilité de redoubler. Ce dernier a une influence mitigée sur la réussite scolaire des élèves. Dans les pays pratiquant le redoublement, il est perçu comme une solution pour remédier aux difficultés scolaires. Un élève en difficulté sera maintenu dans le même niveau pour mieux assimiler l'enseignement dispensé et combler le retard accumulé par rapport aux autres. Selon les tenants de cette thèse, le redoublement accorde aux élèves les moins performants l'occasion de suivre un enseignement à leur propre cadence. Toutefois, les chercheurs pédagogues et économistes de l'éducation considèrent que le redoublement est néfaste pour la réussite scolaire des élèves. Les recherches menées dans ces deux domaines conduisent à la même conclusion : le redoublement est préjudiciable pour l'élève puisqu'il impacte négativement ses progrès cognitifs, sa motivation envers l'école et son orientation.

Suivant les premières approches, le redoublement a une influence négative sur les performances des élèves. A partir d'une méta-analyse menée sur un échantillon de 40 articles de recherche, sélectionnés parmi 850 selon des critères scientifiques rigoureux, Holmes et Mattews (1984) montrent que les élèves qui redoublent progressent significativement moins que les élèves qui ne redoublent pas, tout en contrôlant les caractéristiques des élèves. Dans un papier plus récent, Holmes (1990) arrive aux mêmes conclusions. L'auteur réalise également une méta-analyse à partir de 63 articles. Il conclut que le redoublement est inefficace. L'originalité du travail d'Holmes tient au fait qu'il fait la distinction entre les études qui font des comparaisons entre âge constant et niveau constant, autrement dit, il considère l'effet à moyen et long termes du redoublement. Il trouve un écart important entre les redoublants et les promus en termes de performances. De plus, le développement social de l'élève et son comportement à l'école sont influencés négativement. Pour les études menées à âge constant, l'auteur observe un accroissement de l'écart de performance entre les redoublants et les promus, alors qu'à niveau constant, ils obtiennent des résultats équivalents.

De son côté, Seibel (1984) étudie l'évolution des scores d'un échantillon de 11 000 élèves à des épreuves standardisées de français et de mathématiques

entre juin et décembre 1983. Il trouve les mêmes résultats que les études précédentes. Grisay (1993) arrive également aux mêmes conclusions. L'auteur a fait passer des tests à un échantillon d'élèves de la 6e année du primaire aux épreuves de français. De même, Manacorda (2007) trouve que le redoublement a un impact négatif sur le rendement des élèves, focalisant son étude en Uruguay. Ce pays applique en effet une loi particulière sur le redoublement. Au-delà de 25 jours d'absence, l'élève redouble sa classe. En revanche, il ne redouble pas si le nombre d'absence ne dépasse pas 24. Partant de là, l'auteur compare les élèves qui accumulent 26 jours d'absence à ceux qui ont comptabilisé 24 jours d'absence. Il conclut que les résultats des redoublants sont impactés négativement.

En revanche, Grenne et Winter (2004) trouvent que la politique de redoublement a un impact positif sur la réussite scolaire des élèves en Floride. Les auteurs évaluent la politique publique qui consiste à mettre en place le redoublement pour améliorer les capacités en lecture des élèves. Ils utilisent des données individuelles se rapportant au niveau des élèves en lecture. Ils examinent leurs performances un an après le redoublement effectif comparativement aux élèves faibles promus pour lesquels la politique de redoublement n'a pas été mise en place. Les auteurs concluent que les progrès réalisés en lecture par les élèves faibles redoublants sont largement supérieurs aux élèves faibles promus.

Globalement, les études sur le redoublement n'arrivent pas à un consensus. Deux courants existent : le premier prône les bienfaits du redoublement ou lui trouve un effet positif sur les performances scolaires, tandis que le second souligne son impact négatif sur la réussite scolaire des élèves.

L'influence des groupes de pairs sur les performances des élèves

Les premières approches donnaient une définition simpliste des inégalités scolaires. Elles étaient considérées comme l'impact du statut économique et social d'un individu sur ses performances scolaires. Toutefois, la réalité est beaucoup plus complexe. A titre d'exemple, les stratégies résidentielles des parents, compte tenu de leur niveau social, conduisent à une concentration des enfants issus de familles favorisées au sein d'une même école. De même, les familles de milieu défavorisé ont plus de chance de placer leurs enfants dans des établissements situés dans des zones défavorisées avec des enfants issus du même milieu. Dès lors, c'est la composition (les groupes de pairs) de la population de l'établissement qui impacte davantage la réussite des élèves. Ce n'est pas tant le statut social et économique de l'individu qui explique les inégalités dans les performances scolaires, mais ce sont les caractéristiques de la population qui compose le public de l'établissement, autrement dit les caractéristiques du groupe.

Il était déjà question de cet effet de groupes de pairs dans les travaux de Coleman en 1966. L'hypothèse sous-jacente à l'étude de Coleman était que

les inégalités des résultats dans les établissements étaient conditionnées par les écarts de ressources et de financement entre ces derniers (Dumay et Dupriez, 2004). Toutefois, l'auteur est arrivé à des conclusions différentes. Ce sont les caractéristiques familiales et les modes de composition de la population de l'établissement qui expliquent les inégalités dans les performances scolaires. A partir de là, une série de contributions scientifiques ont orienté les recherches vers d'autres directions. Les premiers cherchent à mettre en évidence le rôle de l'établissement en tant qu'entité organisationnelle et pédagogique dans l'explication des performances scolaires des élèves. Les seconds, en revanche, soulignent davantage l'influence des groupes de pairs. Pour ces derniers, « la capacité de l'établissement à faire acquérir des connaissances ne repose pas tant sur des processus organisationnels et pédagogiques internes, mais plutôt sur les caractéristiques agrégées de la population de l'établissement ». Les structures organisationnelles et pédagogiques d'un établissement ne sont pas indépendantes du contexte dans lequel elles sont mises en place. Aussi, il est important de tenir compte à la fois des caractéristiques propres à l'établissement et de la composition de sa population.

Aujourd'hui, cette littérature reçoit une attention croissante de la part des chercheurs et des acteurs publics dans les pays industrialisés et en développement. Ces derniers s'intéressent de plus en plus aux inégalités scolaires. L'intérêt porté à l'influence des groupes de pairs concerne à la fois l'économie de l'éducation et la sociologie. Les travaux menés à ce sujet prennent en compte différentes formes d'effets de pairs : les effets de composition liés aux capacités individuelles, les effets de pairs sociaux, économiques, liés au genre ou aux motivations et l'intérêt porté aux apprentissages, etc.

Quel que soit l'effet considéré et en dépit de la richesse des travaux, les études sur les effets de pairs n'arrivent pas à un consensus. Cette absence d'accord est liée aux variations des résultats obtenus. Certaines contributions révèlent que les effets de pairs ont une influence sur l'explication des performances scolaires des élèves (Ammermueller et Pischke, 2009). Par ailleurs, les effets des pairs peuvent être de sources multiples. Par exemple, Figlio (2005) souligne les effets du comportement des pairs sur les résultats des élèves. Partant des données individuelles d'un grand district en Floride, l'auteur estime l'impact des pairs perturbateur sur le comportement de chaque élève et les résultats aux tests. Il constate que le comportement perturbateur des pairs est associé à une probabilité accrue de suspension d'un élève et une baisse des rendements des élèves. D'autres contributions trouvent que l'âge moyen des pairs peut avoir un effet négatif sur l'élève. Ces études considèrent que les élèves plus âgés fournissent moins d'efforts. Dès lors, lorsque la proportion des élèves plus âgés est élevée en classe, l'élève aura tendance à suivre le groupe et à fournir moins d'efforts. Ce comportement pourrait se traduire par une baisse des performances scolaires des élèves.

Cette mise en revue des études sur le sujet n'est pas exhaustive. Elle donne simplement un aperçu de l'influence de la composition de la population de l'établissement sur le rendement des élèves. Elle permet aussi de situer notre travail. Dans ce qui suit, nous exposerons les résultats des estimations sur les effets des groupes de pairs.

Spécification du modèle et présentation des données

Dans cette section, nous examinerons sous un angle différent les déterminants de la qualité interne de l'enseignement au Maroc. Celle-ci peut être appréhendée à travers l'évaluation des acquis des élèves qui varient en fonction du contexte dans lequel ils évoluent. Ils peuvent être influencés en partie par le milieu social, par l'établissement qu'ils fréquentent ou encore par les groupes de pairs. Avant de présenter les résultats de nos différentes estimations, nous reviendrons sur l'approche méthodologique et les données utilisées.

Une nouvelle approche de l'évaluation de la qualité des apprentissages : la résolution des problèmes d'endogénéité

Les acquis des élèves diffèrent selon la classe, l'établissement, la région ou encore le pays. Ces différences sont liées au contexte dans lequel l'élève évolue. Pour étudier l'influence de chaque contexte, nous estimons une fonction de production de l'éducation qui explique les performances scolaires des élèves par un ensemble de variables contextuelles qui portent sur plusieurs dimensions (l'élève, la classe et l'établissement) et qui ne peuvent être appréhendées par une simple régression linéaire. Celle-ci ne permet pas de prendre en considération l'information contenue à la fois dans des données microéconomiques et des données macroéconomiques. Ils ne permettent donc pas de donner des informations en même temps au sujet de l'individu et du groupe social ou de l'institution qui l'accueille ou l'influence.

Ce type de structure requiert une modélisation appropriée à laquelle ne peuvent répondre les modèles linéaires. Les modèles multiniveaux sont plus adaptés à ce type de données. Ils présentent plusieurs avantages. D'abord, ils permettent de combiner des variables de niveaux différents. En effet, ils traitent une information emboîtée sur plusieurs niveaux d'observations. L'exemple le plus classique est imputé à la structure même du système éducatif : les élèves appartiennent à des classes, qui elles-mêmes appartiennent à des écoles, qui sont à leur tour situées dans des villes ou des régions. De plus, ces modèles donnent une meilleure estimation de la variance.

Partant de là, nous utilisons le modèle multiniveaux pour estimer notre fonction de production de l'éducation dont l'*input* est le score moyen de l'élève et les *outputs* sont regroupés en catégories : les caractéristiques de

l'individu, celles de la famille, de l'établissement et le niveau de stratification. Ainsi le modèle s'écrtit :

$$Y_{ij} = c + \beta_1 X_{ij} + \gamma_1 \overline{X}_{-j} + \gamma_2 K_j + V_j + \varepsilon_{ij}$$

avec :

Y_{ij} : la variable dépendante, elle représente dans notre cas les performances de l'élève i dans l'établissement j ;

c : un terme constant qui représente la moyenne générale des élèves ;

X_{ij} : le vecteur des variables explicatives, il regroupe les caractéristiques de l'élève i dans l'établissement j ;

$\overline{X}_{-j}$: le vecteur des effets de pairs, ce sont les moyennes par école des caractéristiques des élèves ;

K_j : le vecteur des variables caractérisant l'école j ;

V_j : un terme aléatoire qui constitue l'écart de l'école j par rapport à la moyenne générale c, il peut être considéré comme un terme qui contient les caractéristiques non observées de l'école, il est supposé de moyenne 0 et de variance τ^2 ;

ε_{ij} : le terme d'erreur qui suit une loi normale avec une moyenne de 0 et une variance constante σ^2 ($\varepsilon_{ij} \sim N(0, \sigma^2)$).

Ce modèle repose sur plusieurs hypothèses parmi lesquelles figurent l'hypothèse stipulant la non-corrélation entre les variables de niveau 1 et le terme d'erreur de niveau 2, c'est-à-dire $\text{cov}(X_{ij}, V_j) = 0$. Autrement dit, il ne doit pas y avoir une corrélation entre les caractéristiques observables des élèves et les caractéristiques non observables de l'établissement auquel ils appartiennent. La violation de cette hypothèse entraine un problème d'endogénéité que l'on appelle endogénéité de niveau 2.

Pour résoudre le biais causé par cette endogénéité, plusieurs méthodes économétriques ont été développées, notamment sur des données de panel : la méthode des variables instrumentales et la méthode Mundlak. Nous optons pour la seconde dans la mesure où la première est fondée sur le choix d'instruments qui ne sont pas supposés être corrélés avec les variables indépendantes et non corrélés avec les résidus. Ce choix est généralement aléatoire, et il est relativement difficile de trouver de bons instruments.

Dès lors, nous adaptons l'approche Mundlak (annexe 1), utilisée initialement pour les estimations des données de panel, au modèle multiniveaux dont la structure est très proche. Selon l'auteur, le problème d'endogénéité peut être corrigé aisément par l'introduction, dans l'équation à estimer, des moyennes des variables individuelles pour chaque établissement. Ces moyennes peuvent représenter, en présence de données hiérarchiques sur l'éducation, différentes formes d'effets de pairs dans l'établissement (Hanchane et Mostafa, 2011).

Avant de présenter les résultats de nos estimations, nous exposerons dans ce qui suit les données utilisées et le traitement des données.

Les données utilisées

Dans ce travail, nous exploiterons les données issues du Programme national d'évaluation des acquis (PNEA). Lancé par le Conseil supérieur de l'enseignement (CSE) en 2008, il se veut un référentiel national d'évaluation des acquis, compétences et savoirs fondamentaux des élèves. Il est basé sur des tests disciplinaires (français, arabe, mathématiques, sciences et physique-chimie) et des questionnaires contextuels (questionnaires élève, parent, enseignant et établissement). Dès lors, il couvre un large éventail de variables. Les tests menés en 2008 ont porté sur une cohorte d'élèves des 4e et 6e années du primaire et des 2e et 3e années du collège. Les données proviennent d'un échantillon représentatif au niveau national : 230 établissements scolaires du primaire et 6 900 élèves par niveau. Elles couvrent également 212 collèges et 6 360 élèves par niveau.

Comme nous l'avons souligné précédemment, nous cherchons à estimer une fonction de production de l'éducation dont l'*output* est représenté par les résultats aux tests de compétences des élèves. La variable dépendante de notre étude est le score de compétences en mathématiques, en sciences et en physique.

Par ailleurs, les *inputs* de la fonction de production de l'éducation peuvent être regroupés en quatre catégories. La première regroupe des variables qui portent sur les caractéristiques intrinsèques de l'élève, ses antécédents et son environnement socio-économique. Ces données sont tirées des questionnaires élève et parent. La seconde réunit les variables de l'école. Celles-ci concernent l'environnement au sein de l'établissement scolaire et l'environnement pédagogique. Les questionnaires enseignant et établissement du PNEA réunissent des informations détaillées sur l'enseignant, la pédagogie en classe, la vie scolaire, etc. Dans le cas du Maroc, celles-ci peuvent être enrichies à partir de la base de données nationale et longitudinale sur les établissements scolaires (BLE). A cet effet, on a procédé à un appariement des données PNEA pour enrichir l'analyse.

On peut ainsi estimer (tableau 1) :

– les caractéristiques de l'élève : les principales variables retenues pour notre modèle empirique concernent le genre, la perception et le travail salarié. La première variable est une indicatrice qui prend la valeur 1 lorsqu'il s'agit d'un garçon et 0 ailleurs. En effet, plusieurs études montrent que les performances peuvent changer selon le sexe.

La seconde variable mesure la « passion » pour une matière donnée. Elle suppose que les écarts de performance entre les élèves peuvent être associés en partie aux penchants de l'élève pour telle ou telle matière. En effet, le fait de préférer une matière à une autre indique que l'enfant trouve plus d'aisance dans l'apprentissage de celle-ci et sera d'autant plus motivé pour l'évaluer. La motivation aura, à terme, un impact positif sur les performances de l'élève puisqu'il sera enclin à fournir un effort supplémentaire.

Enfin, le modèle introduit une variable mesurant l'influence d'une activité « salariale » sur les apprentissages et donc les performances scolaires des élèves. Cette variable est tirée du questionnaire parent. Outre ces variables, nous retenons également les antécédents des élèves matérialisés par le redoublement et le retard scolaire. Le redoublement est une politique pédagogique qui concerne les élèves en difficulté, en vue de favoriser leur rattrapage et leur maintien dans le système scolaire. En revanche, la politique de passage automatique se base sur l'idée selon laquelle le redoublement est source de démotivation de l'élève et qu'au contraire des politiques d'appui seraient plus favorables.

Nous pouvons également citer un autre exemple de politiques publiques pédagogiques qui concerne directement l'âge légal d'accès à l'école. L'entrée des élèves au primaire devrait se faire à partir d'un âge prédéfini. Or, le système éducatif marocain autorise l'inscription des enfants à un âge avancé et l'entrée tardive des élèves. Il en résulte un phénomène de retard scolaire lié, non pas au redoublement, mais à l'application sur le terrain de la politique concernant l'âge légal d'accès à l'école.

Tableau 1

Variables explicatives du modèle empirique

	Variables	Définition	PNEA
Caractéristiques de l'élève	Genre (garçon/fille)	Indicatrice égale à 1 lorsque l'élève est un garçon et 0 ailleurs	Questionnaire élève
	Préscolaire	Le nombre d'années passées dans le préscolaire	Questionnaire parent
	Travail de l'élève	Est-ce que l'élève travaille en contrepartie d'un salaire ? Indicatrice égale à 1 lorsque l'élève travaille et 0 sinon	Questionnaire parent
	Redoublement	Indicatrice égale à 1 si l'élève a redoublé au moins une fois et 0 s'il n'a jamais redoublé	Questionnaire élève
	Retard scolaire de l'élève	Indicatrice égale à 1 si l'élève est en retard par rapport à l'âge légal d'accès à l'école et 0 sinon	Questionnaire élève
	Matière de préférence	Indicatrice égale à 1 lorsque l'élève a une préférence pour une matière spécifique et 0 ailleurs	Questionnaire élève
Caractéristiques de la famille	Conditions matérielles et culturelles	Indice composite (chambre individuelle, télévision, ordinateur, internet, bibliothèque, vélo, jeux éducatifs)	Questionnaire parent
	Éducation des parents	Nombre moyen d'années d'éducation des parents	Questionnaire parent
	Taille de la famille	Nombre des membres de la famille	Questionnaire élève

	Variables	Définition	PNEA
Caractéristiques de l'école	Problèmes de civisme (directeur)	Indice composite des problèmes de civisme au sein de l'école	Questionnaire école
	Absentéisme	Indicatrice égale à 1 en présence de problèmes d'absentéisme au sein de l'établissement	—
	Groupe favorisé	Indicatrice égale à 1 lorsque l'établissement regroupe une population d'élèves issus de milieux favorisés	—
	Milieu	Indicatrice égale à 1 pour le milieu urbain et 0 pour le milieu rural	Base BLE
	Infrastructure	Indice composite de l'infrastructure éducative disponible au sein de l'établissement	Base BLE
	Ratio élève/maître	Ce ratio indique le nombre moyen d'élèves par enseignant dans l'établissement	Base BLE
	Taille des classes	La taille moyenne des classes est définie par des intervalles	—
	Retard scolaire	Proportion des élèves en retard scolaire dans l'établissement (retard d'accès)	—
	Redoublement	Proportion des élèves qui ont redoublé dans l'établissement	

Ces deux exemples présentent un intérêt dans l'examen des déterminants des performances scolaires des élèves, puisqu'elles représentent des politiques pédagogiques dont l'application effective est « anarchique ». Ils sont introduits dans le modèle à partir des questionnaires élèves et sont représentés par des variables indicatrices. Celles-ci prennent la valeur 1 lorsque l'élève accède tardivement à l'école par rapport à l'âge légal de scolarisation ou lorsqu'il a redoublé au moins une fois et 0 ailleurs.

• Les caractéristiques de la famille : les variables les plus couramment utilisées sont le niveau d'éducation et la profession des parents. Dans certains travaux, ces variables sont regroupées en un seul indicateur : le statut socio-économique des parents. Dans le présent travail, seul le niveau moyen d'éducation des parents est pris en considération.

Parallèlement, nous introduisons la taille de la famille. Nous supposons, en effet, qu'une famille plus importante mobilise les ressources et que l'allocation de celles-ci entre les enfants est moins efficiente. Par exemple, la répartition des ressources entre les membres d'une famille nombreuse implique moins de ressources consacrées à chaque enfant. En revanche, une famille avec un ou deux enfants seulement peut représenter un avantage pour ces derniers puisqu'ils vont bénéficier d'un taux plus important de ressources et de temps. Les données concernant cette variable sont tirées du questionnaire élève. Elles ne concernent pas la famille au sens strict du

terme, c'est-à-dire les parents et les enfants, mais intègrent les personnes qui vivent sous le même toit que l'élève, c'est-à-dire la famille au sens large.

Enfin, la dernière variable retenue dans le modèle concerne les conditions matérielles et culturelles. Cette variable est un indice composite regroupant l'addition des réponses obtenues à partir d'un bloc de questions sur la possession d'un ensemble d'éléments au sein du foyer familial. Préalablement à ce calcul, les réponses ont été recodées pour disposer d'une information cohérente.

• L'environnement scolaire de l'élève : récemment, des contributions empiriques ont souligné l'importance de l'environnement scolaire sur la réussite scolaire des élèves. Ainsi, il est souvent admis que la taille des classes a un impact sur les apprentissages et donc sur les performances des élèves. De même, la sécurité dans l'école et l'environnement général ont une influence sur les apprentissages des élèves.

Dans notre modèle, nous introduisons les variables utilisées couramment dans la littérature : la taille des classes ou le ratio élève/maître et les ressources de l'école. En plus de ces variables, nous introduisons deux variables additionnelles, à savoir les problèmes de civisme au sein de l'établissement et l'efficience de celui-ci.

Notons que le ratio élève/maître est tiré de la base BLE. Il rapporte le nombre d'élèves de l'établissement au nombre d'enseignants. La variable infrastructure est également tirée de la base BLE. Elle prend la forme d'un indice composite, construit à partir de plusieurs variables qui reflètent la qualité des infrastructures au sein de l'école. Cet indice comprend des variables indicatrices relatives à la présence dans l'établissement d'une cantine ou d'un système de restauration, d'une bibliothèque, d'une salle informatique, d'un internat, d'une connexion internet et de latrines.

Concernant les variables liées aux problèmes de civisme au sein de l'école, nous construisons un indice composite. Celui-ci regroupe un ensemble de variables telles que l'agression des professeurs et celle des élèves par exemple.

Parallèlement, nous introduisons les scores d'efficience afin d'établir une distinction entre établissements efficients et établissements non efficients. Ce score a été obtenu à partir des estimations réalisées par la méthode Data Envelopment Analysis (DEA). Celle-ci utilise le taux de réussite dans l'établissement comme variable à expliquer et le ratio élève/maître, l'ancienneté de l'enseignant, la proportion des élèves qui entrent à l'école à l'âge légal de scolarisation et le ratio élève/classe comme variables explicatives.

• Les effets de pairs ou de composition indiquent que l'élève évolue au sein de l'établissement avec une population qui l'influence et qui est influencée par lui. Nous introduisons les effets de pairs dans notre estimation de la fonction de production des performances scolaires pour mesurer le degré de stratification entre les établissements et les élèves et donc les inégalités scolaires. Ils sont introduits dans le modèle par les moyennes des caractéristiques individuelles et familiales de l'élève.

Le traitement des données

Nous disposions initialement de plusieurs bases de données. Le PNEA regroupe plusieurs bases (questionnaires) qui doivent être fusionnées. En plus de la réussite scolaire, matérialisée par des données sur les scores, le PNEA recueille des informations contextuelles sur les élèves, les enseignants et l'établissement. Les élèves répondent à des questions sur leur situation familiale et démographique, leur environnement scolaire et leurs activités extrascolaires. Ces informations sont réunies dans le questionnaire élève. Parallèlement, les enseignants en mathématiques et en sciences ont répondu à des questions qui se rattachent à leur formation, aux pratiques pédagogiques, à la taille des classes, etc. (questionnaire enseignant). Les directeurs des établissements ont aussi répondu à des questions relatives aux caractéristiques et ressources de l'établissement, au degré de centralisation du processus de décision, à la répartition des responsabilités au sein de l'école et d'autres sujets comme le degré d'implication des parents (questionnaire établissement). La fusion de ces informations a donné lieu à la construction de 14 bases de données, construites par matière et par niveau. En outre, nous avons procédé à un appariement des bases PNEA et BLE pour exploiter des données additionnelles concernant les établissements scolaires.

Les données issues de l'enquête sur l'évaluation des acquis, bien qu'elles soient riches en informations, présentent quelques difficultés liées à la présence de valeurs manquantes qui peuvent biaiser les estimations. Pour remédier à ce problème, plusieurs solutions sont proposées par certaines études. L'une des stratégies consiste à supprimer simplement les variables manquantes, ce qui revient à réduire la taille de l'échantillon. Cette méthode ne pose pas de problèmes majeurs lorsque les variables manquantes sont peu nombreuses (moins de 5 %). En revanche, en présence d'un nombre important de variables manquantes, le risque serait de perdre de l'information utile puisque les résultats obtenus peuvent être non représentatifs de la population sondée. De plus, le fait de supprimer une partie importante des données peut conduire à des résultats biaisés si le sondage qui en résulte n'est pas distribué de manière aléatoire sur la population totale de l'étude.

La seconde stratégie consiste à compléter les données manquantes pour faire une analyse à partir d'une base complète. De nombreuses méthodes ont été développées. La plus simple consiste à remplacer les données manquantes par la moyenne calculée sur les données réellement observées. Dans ce cas, on obtient une constante pour toutes les données manquantes. En dépit de sa simplicité, cette méthode présente quelques limites, notamment la sous-estimation de la variance. Une deuxième méthode simple consiste à imputer les données manquantes par des valeurs provenant d'un individu similaire pour lequel toute l'information est observée.

D'autres méthodes plus complexes ont été utilisées, notamment pour réduire les problèmes de la sous-estimation de la variance. L'une de ces

approches consiste à remplacer les valeurs manquantes par des valeurs prédites selon un modèle de régression basé sur l'imputation simple. Même si elle réduit les problèmes de biais, cette méthode d'imputation présente quelques limites. En effet, elle ne prend pas en considération toute l'incertitude liée à la variable manquante, traitant les données manquantes comme parfaitement observables.

Enfin, des techniques plus récentes ont été employées pour pallier aux problèmes des autres méthodes, notamment en matière de prise en compte de l'incertitude. Celle de l'imputation multiple introduite par Rubin (1987) est l'une des plus usitées dans les contributions récentes. Elle correspond davantage à la nature de nos données. La méthode d'imputation multiple peut être décrite en trois étapes. La première consiste à créer $m \geq 2$ valeurs plausibles pour les données manquantes. Chacun de ces ensembles sert à remplir les données manquantes et créer ainsi m bases de données. Ensuite, les bases complètes sont analysées avec les méthodes utilisées traditionnellement (différentes méthodes économétriques d'estimation). Enfin, les résultats obtenus des analyses réalisées à partir des m bases complètes sont combinées selon une procédure spécifique (rapport INE, 2010) dans le but d'obtenir des estimateurs non biaisés.

Une fois les données imputées, nous estimons notre fonction de production de l'éducation à l'aide d'un modèle multiniveaux et de la méthode Mundlak (1978), cette dernière permettant de corriger le biais d'endogénéité.

Les résultats du modèle

Le rôle de la famille dans la réussite scolaire des élèves : une influence significative quels que soient le niveau et la matière

Les résultats des estimations concernant le contexte familial sont présentés dans le tableau 2. Il regroupe les résultats de deux spécifications : modèle sans l'introduction des effets de groupes des pairs (moyennes des variables individuelles) et modèle avec effets des groupes de pairs.

En ce qui concerne l'éducation des parents, il ressort des différentes régressions que celle-ci influence positivement et significativement les performances scolaires des élèves et ce, quels que soient la matière et le niveau enseignés. Ce résultat est en adéquation avec la littérature empirique sur le sujet. Des parents dont le niveau d'éducation est élevé disposent d'une grande variété de moyens sociaux et culturels pour accompagner l'apprentissage de leurs enfants. Toutefois, l'ampleur de l'effet diffère selon les matières et les niveaux. Notons également que l'ampleur de l'effet de l'éducation des parents sur la réussite scolaire des élèves diffère selon que l'on se situe au primaire ou au collège. Il est plus important au primaire, suggérant que l'élève a davantage besoin de ses parents pour son apprentissage scolaire (analyse des résultats des données du PNEA). Notons également que l'effet

éducation des parents reste faible comparativement à d'autres variables de contrôle qui lui sont liées. Les conditions matérielles et culturelles au sein du ménage impactent plus les performances scolaires des élèves.

Outre les conditions matérielles et culturelles, la taille de la famille influence négativement les rendements des élèves. En effet, le mode de gestion de la famille diffère selon sa taille. L'allocation des ressources par enfant est moins importante lorsque le nombre des membres de la famille augmente. Une famille avec un ou deux enfant(s) a tendance à concentrer ses ressources matérielles et son temps à son ou ses deux enfant(s). En revanche, une famille nombreuse n'est pas en mesure d'accorder suffisamment de ressources ni de temps à chaque enfant, notamment en ce qui concerne les activités scolaires et parascolaires. Dès lors, l'allocation des ressources et du temps est différente selon la taille de la famille.

S'agissant des mathématiques, des sciences et de la physique-chimie, les mêmes conclusions s'appliquent pour l'impact du contexte familial sur les performances scolaires des élèves. L'éducation des parents joue un rôle positif et significatif dans l'explication des rendements scolaires des élèves au primaire et au collège. L'effet est plus important au primaire qu'au collège. En ce qui concerne le coefficient associé à la taille de la famille, il est négatif et significatif pour les performances scolaires des élèves au primaire en mathématiques et en sciences. De même, les coefficients se rattachant aux conditions matérielles et culturelles au sein du ménage ont le signe attendu. Ils impactent positivement et significativement la réussite des élèves au primaire. En revanche, l'influence de la taille de la famille et des conditions matérielles et culturelles sur les performances des élèves au collège n'est pas significative. Ce résultat confirme l'hypothèse, avancée précédemment, selon laquelle les apprentissages des élèves sont davantage impactés par l'éducation des parents et la composition de la population de l'établissement.

Tableau 2

Influence des caractéristiques familiales sur les performances des élèves en mathématiques et en sciences

Variables	Mathématiques		Sciences		Physique-chimie	
	4e année du primaire					
	Spécification 1	Spécification 2	Spécification 1	Spécification 2	Spécification 1	Spécification 2
	Coefficient	Coefficient	Coefficient	Coefficient	Coefficient	Coefficient
	(t-statistique)	(t-statistique)	(t-statistique)	(t-statistique)	(t-statistique)	(t-statistique)
Constante	40,03″	50,22	46,57‴	51,52‴	—	—
	(2,31)	(0,24)	(16,15)	(11,83)		
Taille de la famille	−0,17‴	-0,17‴	-0,20‴	-0,20‴	—	—
	(4,45)	(4,45)	(12,47)	(12,47)		
Éducation des parents	0,43‴	0,43‴	0,35‴	0,35‴	—	—
	(13,62)	(13,62)	(45,03)	(45,03)		
Conditions matérielles et culturelles	2,81‴	2,81‴	2,20″	2,20″	—	—
	(2,76)	(2,76)	(2,45)	(2,45)		
	2e année du collège					
Constante	10,61‴	8,76‴	12,72‴	13,32‴	17,96‴	18,52‴
	(5,27)	(3,31)	(6,29)	(4,83)	(6,64)	(5,83)
Taille de la famille	ns	ns	ns	ns	ns	ns
Education des parents	0,15″	0,15″	0,13′	0,13′	0,25‴	0,25‴
	(2,22)	(2,22)	(2,05)	(2,05)	(3,52)	(3,52)
Conditions matérielles et culturelles	ns	3,04‴ (5,13)	ns	ns	ns	1,681* (1,91)

Note : Spécification 1 regroupe les variables liées aux caractéristiques individuelles, de la famille et de l'école. Spécification 2 intègre, en plus des variables citées précédemment, les effets de pairs. *, **, *** indiquent un seuil de significativité respectivement de 1, 5 et 10 %. ns : non significativement différent de zéro.

Les résultats des deux spécifications révèlent que l'éducation des parents a toujours un impact positif et significatif sur les performances des élèves en mathématiques et en sciences. Le coefficient de cette variable est relativement stable en ce qui concerne les mathématiques. Toutefois, il tend à baisser pour les sciences, suggérant que l'éducation des parents influence peu la réussite des élèves dans cette matière. Ce résultat peut s'expliquer en partie par le manque de connaissances des parents en sciences. Notons toutefois que l'influence de l'éducation des parents reste limitée comparativement à l'impact de la taille de la famille.

Le rôle des caractéristiques individuelles dans l'explication des performances scolaires

Le tableau 4 présente les coefficients des variables individuelles estimés. La première variable a trait à la motivation de l'élève mesurée par la matière de préférence. L'ensemble de nos différentes estimations aboutit à un consensus. La matière de préférence joue un rôle positif dans la réussite scolaire des élèves en 4e année du primaire et en 2e année du collège.

Les résultats au collège confirment l'assiduité des filles comparativement aux garçons. Les filles réalisent de meilleures performances que les garçons pour l'ensemble des matières, à l'exception des mathématiques, pour lesquelles la variable n'est pas significative.

En ce qui concerne l'exercice d'une activité salariée par l'élève, les résultats du tableau 3 suggèrent que cette variable n'a pas d'influence sur la réussite scolaire des élèves marocains quels que soient le niveau et la matière.

La variable, qui mesure le nombre d'années que l'élève passe dans le préscolaire, est positive et significative pour les élèves de la 4e année du primaire et les spécifications 1 et 2 qui résolvent le biais d'endogénéité souligné précédemment. En effet, le préscolaire joue un rôle important puisqu'il prépare les enfants à l'apprentissage scolaire. Notons également que la durée de fréquentation du préscolaire est corrélée avec les apprentissages : plus la durée du préscolaire est longue et plus les bénéfices que peuvent en tirer les élèves sont meilleurs. Ce résultat est conforme aux intuitions de Campbell et Ramey (1994), qui considèrent que plus l'intervention du préscolaire dans la vie de l'enfant dure et débute tôt, plus les bénéfices cognitifs sont importants. Suivant la même logique, Reynolds (1995) suggère que les enfants qui participent à un programme préscolaire pendant deux ans présentent un niveau de préparation scolaire supérieur à ceux qui le font pendant un an.

Tableau 3

Impact des caractéristiques individuelles sur les performances des élèves

Variables	Mathématiques		Sciences		Physique-chimie	
4e année du primaire						
	Spéc. 1	Spéc. 2	Spéc. 1	Spéc. 2	Spéc.1	Spéc. 2
	Coeffcient (t-statistique)	là.	là.	là.	là.	là.
Genre	ns	ns	ns	ns	—	—
Matière de préférence	ns	ns	1,23*** (2,51)	1,23*** (2,51)	—	—
Travail	ns	ns	ns	ns	—	—
2e année du collège						
Genre	ns	ns	– 2,86*** (6,18)	– 2,86*** (6,18)	– 2,27*** (3,78)	– 2,27*** (3,78)
Matière de préférence	4,23*** (7,69)	4,23*** (7,69)	2,29*** (4,76)	2,29*** (4,76)	3,69*** (6,19)	3,69*** (6,19)
Travail	ns	ns	ns	ns	ns	ns

Note : Spécification 1 regroupe les variables liées aux caractéristiques individuelles, de la famille et de l'école. Spécification 2 intègre, en plus des variables citées précédemment, les effets de pairs. *, **, *** indiquent un seuil de significativité respectivement de 1, 5 et 10 %. ns : non significativement différent de zéro.

Toutefois, l'ampleur de l'impact change selon les matières. L'effet du préscolaire semble plus élevé en mathématiques. Ce résultat indique en particulier que le nombre d'années passées dans le préscolaire est utile pour les apprentissages des mathématiques. Horton (1996) souligne que les expériences préscolaires affectent les apprentissages en mathématiques. Les compétences en cette matière sont acquises très tôt, même en dehors de l'école, et sont renforcées par le nombre d'années passées dans le préscolaire. En revanche, l'impact du préscolaire sur les acquis des élèves en sciences est plus faible comparativement aux mathématiques. Globalement, nos résultats suggèrent qu'il est important d'investir dans le préscolaire, de façon appropriée, pour promouvoir l'adaptation sociale et scolaire des élèves.

La deuxième variable concerne le redoublement. Les résultats des estimations renvoient à des effets significatifs du redoublement sur la réussite scolaire des élèves. La nature de l'effet est de signe attendu pour l'ensemble des estimations, des niveaux et des matières. Comme indiqué dans le tableau 4, le redoublement dans le primaire impacte négativement les performances scolaires des élèves en sciences. Toutefois, il est non significatif en ce qui concerne les mathématiques.

Nos résultats suggèrent que le redoublement est inefficace au primaire. Les élèves qui redoublent perdent confiance en leurs capacités et sont dès

lors moins motivés. Même s'il est conçu comme un moyen de remédier aux difficultés de l'élève, le redoublement n'améliore pas les performances de ce dernier pour autant. Plusieurs études montrent d'ailleurs que les élèves qui obtiennent les meilleurs résultats sont issus de pays qui ne pratiquent pas ou peu le redoublement (résultats des enquêtes internationales de l'évaluation des acquis).

Ces conclusions s'appliquent également à la 2e année du collège. Les résultats du tableau 4 indiquent que le redoublement influence négativement la réussite scolaire des collégiens. L'ampleur diffère selon les matières comme dans le primaire. Le redoublement a un impact négatif sur la réussite des élèves en français, en arabe et en physique-chimie, comparativement aux autres matières.

Globalement, l'effet du redoublement est négatif au primaire et au collège, indiquant qu'une année supplémentaire dans le même niveau n'apporte pas les bénéfices escomptés en termes d'acquis scolaires. Ce résultat est conforme à ceux obtenus dans les différentes contributions de la pédagogie et de l'économie de l'éducation sur le redoublement. Toutefois, la mise en pratique du passage automatique ne produit pas toujours les effets attendus. Certains pays, comme la Belgique, la France et le Québec, ont mis en place des politiques de lutte contre le redoublement qui ont eu des effets mitigés (Draeloants, 2006). Parallèlement, les pays qui pratiquent des politiques de passage automatique depuis longtemps obtiennent de meilleurs résultats concernant les acquis des élèves. Ceci suggère que toute politique de passage automatique (dans les pays qui pratiquent traditionnellement le redoublement) devrait tenir compte des caractéristiques propres à chaque système éducatif et de l'ancrage de la vision positive du redoublement autour de l'environnement de l'élève. Notons également que cette politique devrait être accompagnée d'un dispositif d'accompagnement pour les élèves en difficultés.

La troisième variable individuelle, et qui donne une indication sur les choix de politiques publiques, est liée à la problématique de l'homogénéité dans l'accès à l'éducation. Elle porte sur l'entrée tardive ou non dans le système scolaire, par rapport à l'âge légal.

Les résultats des régressions reproduits dans le tableau 4 montrent que le retard scolaire influence les performances scolaires des élèves. La nature et l'ampleur de cet effet au primaire sont variables selon les niveaux. L'entrée tardive des élèves à l'école influence négativement leurs performances scolaires en sciences et ce, quelle que soit la méthode d'estimation utilisée. L'effet est similaire au collège, quoique d'une ampleur plus importante.

Notons également que la corrélation entre l'âge d'entrée à l'école et la réussite scolaire n'est pas significative en ce qui concerne les mathématiques et la physique-chimie. Globalement, les résultats relatifs au retard scolaire indiquent que les élèves qui accèdent à l'école à un âge tardif, c'est-à-dire au-delà de huit ans, sont relativement moins performants que les élèves inscrits précocement ou à l'âge convenu à l'école.

Tableau 4

Influence des antécédents de l'élève sur ses performances scolaires

Variables	Mathématiques		Sciences		Physique-chimie	
4e année du primaire						
	Spéc. 1	Spéc. 2	Spéc. 1	Spéc. 2	Spéc. 1	Spéc. 2
	Coefficient (t-statistique)	là.	là.	là.	là.	là.
Redoublement	ns	ns	– 3,52*** (5,32)	– 3,52*** (5,32)	—	—
Retard scolaire	ns	ns	– 0,92** (2,06)	– 0,92** (2,05)	—	—
Préscolaire	1,09** (2,68)	1,09** (2,68)	0,82*** (4,40)	0,82*** (4,40)	—	—
2e année du collège						
Redoublement	– 1,80** (2,58)	– 1,80** (2,58)	– 2,49*** (3,91)	– 2,49*** (3,91)	– 4,20*** (5,21)	– 4,20*** (5,21)
Retard scolaire	ns	ns	– 1,19** (2,63)	– 1,19** (2,63)	ns	ns
Préscolaire	—	—	—	—	—	—

Note : Spécification 1 regroupe les variables liées aux caractéristiques individuelles, de la famille et de l'école. Spécification 2 intègre, en plus des variables citées précédemment, les effets de pairs. *, **, *** indiquent un seuil de significativité respectivement de 1, 5 et 10 %. ns : non significativement différent de zéro.

L'école et la réussite scolaire des élèves

Les contributions récentes montrent que l'école joue également un rôle important dans la réussite scolaire des élèves grâce à l'environnement et au climat qu'elle leur offre ainsi qu'au cadre administratif dont elle dispose. Les établissements scolaires, même s'ils s'inscrivent dans un cadre administratif national, développent un environnement spécifique lié au cadre social dans lequel ils évoluent et définissent l'identité de l'établissement. Aussi intéressons-nous à la fois aux aspects « administratifs » et au climat qui caractérisent les établissements. Dès lors, quatre groupes de variables sont introduits dans les deux spécifications estimées : le climat au sein de l'école, l'environnement, les ressources de l'école et l'encadrement dans l'établissement.

Le climat au sein de l'école est estimé à partir des problèmes de civisme. Nous avons opté pour ce type de variables au lieu de la perception de l'élève, des parents ou encore de l'enseignant pour construire un indice de climat à l'école. Ce choix est à notre sens plus cohérent et moins subjectif, puisqu'il se base sur des faits perceptibles au sein de l'établissement. De ce fait, un établissement qui regroupe des comportements de délinquance scolaire ne peut pas fonctionner de manière efficace et offrir aux élèves un

cadre d'apprentissage favorable. Dès lors, il produit des effets négatifs sur les performances des élèves.

Les problèmes de civisme augmentent le sentiment d'insécurité au sein de l'établissement et peuvent se répercuter de manière négative sur les apprentissages et donc sur la réussite scolaire. Ainsi, il ressort de notre modèle que les problèmes de civisme ont une influence négative sur la réussite scolaire des élèves du primaire et du collège. L'ampleur et la nature de l'effet diffèrent toutefois selon les matières. Pour ce qui est du primaire, nos résultats suggèrent qu'un climat défavorable impacte négativement les mathématiques et les sciences. Ceci indique clairement qu'un climat défavorable est le signe d'une structure sociale fragile ne réunissant pas les conditions de coopération entre les différents acteurs (élèves, enseignants, administration et parents). Au collège, les problèmes de civisme ne produisent pas d'effets positifs sur les performances des élèves.

Tableau 5

Impact des variables de l'école sur les performances des élèves

Variables	Mathématiques		Sciences		Physique-chimie	
4e année du primaire						
	Spéc. 1	Spéc. 2	Spéc. 1	Spéc. 2	Spéc. 1	Spéc. 2
	Coefficient (t-statistique)	Id.	Id.	Id.	Id.	Id.
Problèmes de civisme	−0,42*** (7,48)	−0,34*** (9,38)	−0,39*** (6,43)	−0,37*** (4,79)		
Ratio élèves/maître	−0,26*** (108,92)	−0,21*** (70,96)	−0,26*** (180,25)	−0,22*** (153,94)		
Taille des classes	—	—		—		
Infrastructure	0,69*** (0,52)	ns	0,22*** (5,31)	0,31*** (7,15)		
Milieu	5,33*** (11,21)	3,60*** (6,69)	3,50*** (17,82)	3,18*** (11,64)		
2e année du collège						
Problèmes de civisme	−0,25*** (4,68)	−0,31*** (4,56)	−0,29*** (5,64)	−0,27*** (6,06)	−0,38*** (6,00)	−0,27*** (3,12)
Ratio élèves/maître	0,10*** (6,15)	0,09*** (5,44)	0,04** (2,53)	0,04** (2,52)	0,04** (2,10)	0,05*** (2,22)
Infrastructure	0,40** (2,58)	ns	0,73*** (4,68)	-0,70*** (3,09)	1,41*** (7,05)	1,35*** (6,41)
Milieu	3,45*** (12,91)	2,09*** (5,24)	2,52*** (9,12)	1,63*** (3,98)	3,09*** (9,18)	1,66*** (4,00)
Score d'efficience	9,18*** (4,12)	10,74*** (5,06)	10,58*** (4,61)	13,91*** (5,35)	13,58*** (4,22)	16,22*** (4,54)

Note : Spécification 1 regroupe les variables liées aux caractéristiques individuelles, de la famille et de l'école. Spécification 2 intègre, en plus des variables citées précédemment, les effets de pairs. *, **, *** indiquent un seuil de significativité respectivement de 1, 5 et 10 %. ns : non significativement différent de zéro.

Le second groupe réunit les variables d'environnement comme le milieu (rural ou urbain). Cette variable concerne les établissements situés dans le milieu urbain. Ces derniers obtiennent de meilleurs résultats que ceux du milieu rural, au primaire et au collège. En effet, ils évoluent dans un contexte économique et social favorable. Le troisième groupe a trait aux ressources de l'école matérialisées par l'infrastructure disponible au sein de l'établissement. Le coefficient lié à cette variable est positif et significatif. Au primaire, l'impact des ressources matérielles disponibles au sein de l'établissement sur la réussite des élèves n'est pas toujours significatif selon les spécifications, et il est différent au collège. Il est significatif et de signe contre-intuitif pour les sciences au collège. En revanche, il est significatif et positif pour la physique-chimie. Ces résultats pourraient être liés aux effets captés par le milieu et l'établissement d'efficience dans l'hypothèse où l'on considère que l'efficience implique la concentration de ressources importantes. Toutefois, la matrice de corrélation des variables explicatives du modèle ne révèle pas de relation de corrélation entre les variables. De plus, l'efficience des établissements est construite à partir d'indicateurs qui ne sont pas liés aux ressources matérielles. Ils sont davantage rattachés aux aspects qualitatifs.

Enfin, le dernier groupe porte sur deux types de variables liées à l'encadrement : le ratio élèves/maître et la taille des classes. L'introduction du premier dans le modèle a été possible grâce à l'appariement des bases PNEA et BLE. Les résultats des estimations indiquent que le ratio moyen élèves/maître de l'établissement a une influence négative et significative sur la réussite des élèves au primaire. Toutefois, la portée de cet indicateur est limitée comparativement aux autres variables de l'établissement : le coefficient y est très faible. Au primaire, le coefficient lié au taux d'encadrement moyen de l'établissement est faible. Ceci suggère que les besoins en encadrement restent importants.

Ces coefficients sont encore plus faibles au collège et pour l'ensemble des matières. Certes, le ratio élèves/maître est significatif, indiquant le rôle important de l'encadrement de l'enseignant dans la réussite scolaire des élèves ; il n'en demeure pas moins qu'il a un signe positif et contre-intuitif au collège.

Inégalités des performances scolaires : les effets des groupes de pairs

Les précédentes sous-sections ont mis en évidence le rôle combiné des facteurs individuels, socio-économiques et liés à l'école dans la réussite scolaire des élèves. Nous prolongerons l'analyse en intégrant les effets de pairs, c'est-à-dire les effets liés aux caractéristiques agrégées de la population de l'établissement, pour appréhender les inégalités scolaires.

La littérature sur les effets de pairs est abondante et arrive à des résultats contrastés. Dans ce qui suit, nous analyserons les résultats de nos propres

estimations concernant le Maroc pour la 4e année du primaire et la 2e année du collège. Nous distinguerons différentes formes d'effets de composition : ceux liés au sexe, à la taille de la famille, à la motivation, au redoublement, au retard d'accès, à l'éducation des parents, au travail et au confort.

Le tableau ci-dessous résume les résultats obtenus. En ce qui concerne les effets de pairs liés au genre, nos résultats suggèrent globalement que la nature et l'ampleur des effets de groupe de pairs diffèrent en 4e année du primaire. Pour ce qui est des mathématiques, les différences de sexe n'ont aucune influence sur les performances des élèves. Il est donc évident que, dans ce cas, les effets de composition n'ont aucun impact dans l'explication des inégalités scolaires entre les sexes. Au collège, une classe composée principalement de garçons a un impact sur les rendements des élèves en mathématiques et en sciences.

Tableau 6

Impact des variables liées aux effets de pairs sur les performances scolaires

	Mathématiques	Sciences	Physique-chimie
	Coefficient (t-statistique)	Coefficient (t-statistique)	Coefficient (t-statistique)
Moyenne genre	ns	ns	—
Moyenne taille de la famille	ns	– 0,27*** (3,05)	—
Moyenne matière de préférence	ns	– 1,23*** (522,82)	—
Moyenne redoublement	ns	ns	—
Moyenne retard	ns	– 6,18*** (2,84)	—
Moyenne travail	ns	ns	—
Moyenne éducation des parents	ns	– 0,33*** (9,82)	—
Moyenne conditions matérielles et culturelles	ns	ns	—
2e année du collège			
Moyenne genre (garçon)	3,06*** (4,37)	5,05*** (6,33)	ns
Moyenne taille de la famille	ns	ns	– 0,48*** (2,28)
Moyenne matière de préférence	ns	ns	5,79*** (3,54)
Moyenne redoublement	ns	– 4,66*** (4,47)	ns
Moyenne retard	ns	ns	– 2,53** (2,11)
Moyenne travail	ns	– 6,76*** (5,22)	– 5,58** (2,87)
Moyenne éducation des parents	0,35*** (3,48)	ns	ns
Moyenne conditions matérielles et culturelles	3,04*** (5,13)	2,50*** (3,59)	ns

Note : *, **, *** indiquent un seuil de significativité respectivement de 1, 5 et 10 %. ns : non significativement différent de zéro.

Les effets de groupe liés au redoublement et au retard d'accès sont de même nature. Ils ont un impact négatif sur les rendements scolaires des élèves. En moyenne, une classe avec une proportion élevée de redoublants impacte négativement les performances scolaires des élèves en sciences au collège. Les effets de composition liés au redoublement ne sont pas significatifs au primaire, suggérant que la proportion des élèves redoublants n'y est pas élevée. En revanche, le retard d'accès à l'école a un impact négatif et significatif sur les performances des élèves en sciences au primaire. Des classes hétérogènes en termes d'âge ont une influence négative et significative sur les performances des élèves du primaire en sciences.

Au collège, les effets de pairs liés au redoublement ont un impact négatif et significatif sur les performances des élèves en sciences. Ce résultat suggère que les redoublants dans une classe peuvent influencer les rendements des autres élèves en perturbant l'organisation pédagogique de l'établissement. L'hétérogénéité des individus au sein de la classe requiert de la part de l'enseignant un effort d'adaptation des modes d'enseignement. De plus, les redoublants sont dans une situation de manque de motivation et de rejet de l'école. Ils peuvent, dès lors, perturber le déroulement des cours en classe. Les sciences paraissent les plus touchées par ces effets de composition. En revanche, les mathématiques sont moins impactées par les effets de pairs liés au redoublement.

Parallèlement aux effets de compositions cités précédemment, notre modèle intègre également des effets de pairs liés à la composition sociale et économique de l'individu. Trois catégories de variables complémentaires sont intégrées dans le modèle. La première concerne l'éducation des parents. Au primaire, l'effet groupe de pairs n'est pas significatif pour les mathématiques. Il est en revanche significatif et négatif pour les sciences. Ce résultat laisse suggérer que le niveau d'éducation des parents ne leur permet pas d'opérer des choix stratégiques quant à l'établissement dans lequel ils inscrivent leurs enfants. Des parents dont le niveau d'éducation est élevé peuvent inscrire leurs enfants dans des écoles proches de leur lieu de résidence, celui-ci n'étant pas forcément situé dans des zones favorisées.

Au collège, les résultats sont quelque peu différents. Les effets de compositions ne sont pas significatifs dans le cas des sciences et de la physique-chimie. Toutefois, une classe regroupant des élèves dont le niveau d'éducation des parents est élevé impacte positivement les performances scolaires des élèves en mathématiques. Cet impact est à relier avec une variable de contrôle complémentaire qui concerne les conditions matérielles et culturelles de la famille.

La seconde variable est liée aux conditions matérielles et culturelles. Comme nous l'avons précisé précédemment, cette variable est un indice composite intégrant les éléments indispensables à l'épanouissement des enfants. Cet indice représente une proxy du niveau de vie des parents. Au primaire, nos estimations révèlent que le confort au sein du foyer familial n'a

pas d'impact sur les apprentissages et donc sur la réussite scolaire des élèves. Par ailleurs, nos résultats confirment l'hypothèse avancée précédemment selon laquelle les collégiens sont davantage influencés par le groupe de pairs dans lequel ils évoluent que par l'environnement familial.

Les effets de pairs liés aux conditions matérielles et culturelles impactent positivement et significativement les performances des élèves au collège en mathématiques et en sciences.

Ce résultat rejoint ceux des contributions empiriques qui intègrent la moyenne du statut socio-économique des parents, traduisant le degré de stratification et d'inégalités sociales. L'éducation des parents et les conditions matérielles et culturelles déterminent dans quel établissement l'enfant est inscrit et avec quel groupe d'élèves il évolue. Il en résulte des interactions sociales qui peuvent avoir une influence positive sur la réussite scolaire de l'élève. En revanche, l'effet de composition lié à cette variable est absent au primaire.

La troisième variable concerne les effets des groupes de pairs liés à la taille de la famille. Cette variable a, comme attendu, un signe négatif et significatif pour les sciences au primaire et la physique-chimie au collège. Les performances scolaires des élèves sont corrélées négativement avec la moyenne de la taille de la famille. L'effet des groupes de pairs taille de la famille donne une indication indirecte sur le statut socio-économique des parents. Généralement, les ménages défavorisés ont un nombre important d'enfants. Cette variable est complémentaire des autres variables liées au statut de la famille. Les écoles réunissant un groupe important d'élèves issus de familles favorisées sont plus efficientes dans la mesure où les parents opèrent des choix stratégiques en matière de scolarisation de leurs enfants. De plus, ils ont tendance à être plus exigeants vis-à-vis de l'établissement qui scolarise leurs enfants (organisation pédagogique, gestion, etc.).

Conclusion

Ce travail a pour objectif d'analyser les facteurs explicatifs de la qualité des apprentissages des élèves marocains. Il exploite les données issues de l'enquête nationale sur l'évaluation des acquis des élèves marocains du PNEA. Les niveaux concernés sont la 4^{e} année du primaire et la 2^{e} année du collège et les disciplines scientifiques. Il se base sur une méthodologie rigoureuse qui prend en considération la variété des facteurs explicatifs de la réussite scolaire des élèves. Outre le traitement préalable des données, les estimations ont été réalisées de sorte à corriger les biais liés aux problèmes d'endogénéité soulevés dans les modèles multiniveaux.

Les résultats des différentes estimations révèlent que les performances des élèves ne sont pas uniquement liées aux caractéristiques familiales et individuelles. S'agissant de l'environnement familial, ce sont les conditions matérielles et culturelles qui contribuent davantage à la réussite scolaire des

élèves comparativement à l'éducation des parents. En ce qui concerne les antécédents des élèves, les résultats montrent, par exemple, que le nombre d'années passées dans le préscolaire augmente les chances de réussite des élèves dans le primaire. Ces derniers sont en effet mieux préparés et présentent moins de risque de redoublement. De même, le retard scolaire en termes d'accès et le redoublement ont une influence négative sur les rendements scolaires des élèves. Ceci est d'autant plus vrai que lorsque la proportion des élèves en retard scolaire ou qui redoublent est élevée dans une classe, elle influence négativement les performances des autres élèves. En effet, il ressort de ces résultats que les classes homogènes produiraient de meilleurs résultats sur les acquis des élèves comparativement aux classes hétérogènes en termes de retard (âge d'accès) et de redoublement.

D'autres facteurs concourent également à l'explication des performances scolaires des élèves, en particulier l'environnement scolaire, l'établissement et les effets de pairs. Par exemple, la taille des classes, les problèmes de civisme et d'absentéisme influencent significativement les performances des élèves. Notons aussi que les effets de composition ont une influence significative sur les performances des élèves marocains. Cette influence est plus perceptible au collège qu'au primaire. Par ailleurs, l'influence des groupes de pairs est plus marquée pour ce qui est du redoublement. En effet, une classe qui regroupe une proportion élevée de redoublants ou encore qui réunit des élèves hétérogènes en termes d'âge aura une influence négative sur les rendements scolaires des élèves.

Globalement, plusieurs composantes participent à l'explication des performances des élèves marocains. Outre les conditions matérielles et la taille de la famille, les antécédents des élèves jouent un rôle déterminant sur leur réussite scolaire. Il en est de même de l'environnement scolaire dans lequel ils évoluent. Pour autant, il ne faut pas négliger les facteurs pédagogiques autres que l'encadrement. Ces derniers peuvent contribuer de façon significative à l'explication des rendements scolaires des élèves. Toutefois, la prise en compte de ce type de composante requiert des analyses plus qualitatives.

Annexe 1

Le modèle multi-niveaux non corrélé

L'article fondateur de Mundlak (1978) a donné naissance à une série de travaux qui ont réussi à résoudre les problèmes d'endogénéité spécifiques aux données de panel. Mundlak a plus précisément évoqué la notion de « différence imaginaire » entre le modèle à effets fixes et le modèle à effets aléatoires, dès lors que l'on s'écarte de l'hypothèse d'exogénéité faible indispensable pour une estimation convergente et efficace de ce dernier.

C'est toute la génération des estimateurs IV en panel et ceux plus récents, GMM, qui adopte et élargit l'approche de Mundlak.

Les problèmes d'endogénéité évoqués dans l'encadré 2 peuvent être résolus par une adaptation de l'estimateur de Mundlak aux données multi-niveaux.

Si on considère le modèle suivant :

$$Y_{it} = \beta X_{it} + \alpha_i + \varepsilon_{it}$$

avec i = 1, 2, …, N et t = 1, 2, …, T

l'indice i indique l'individu i et l'indice t indique l'instant t

$\varepsilon_{it} \sim N(0, \delta^2)$

Le terme □ peut être traité de deux manières selon que l'on est dans un modèle à effets fixes ou dans un modèle à effets aléatoires. Dans le premier cas, le problème d'endogénéité ne se pose pas puisque □ est traité comme une constante que l'on doit estimer pour chaque individu. Dans l'autre cas de figure, □ est traité comme une variable aléatoire, ce qui peut entraîner un problème d'endogénéité. Cette endogénéité est manifestée par la violation de l'hypothèse suivante :

$\text{cov}(X_{it}, \alpha_i) = 0$

L'estimateur des □ pour le modèle à effets fixes est donné par :

$$\hat{\beta} = W_{XX}^{-1} W_{XY}$$

L'estimateur des □ pour le modèle à effets aléatoires est l'estimateur des Moindres Carrés Généralisés qui est donné par :

$$\hat{\beta}_{MCG} = (W_{XX} + \theta\beta_{XX})^{-1}(W_{XY} + \theta\beta_{XY})$$

avec $W_{XX} = \sum (X_{it} - \bar{X}_i)^2$;

$W_{XY} = \sum (X_{it} - \bar{X}_i)(Y_{it} - \bar{Y}_i)$;

$\beta_{XX} = \sum (\bar{X}_i - \bar{X})^2$;

$\beta_{XY} = \sum (\bar{X}_i - \bar{X})(\bar{Y}_i - \bar{Y})$;

$$\theta = \frac{\sigma^2}{\sigma^2 + \tau\sigma_\alpha^2}.$$

L'utilisation de la transformation de Fuller and Battese (1973) permet d'obtenir, avec un OLS, des estimateurs pour les □ qui sont similaires à ceux obtenus par les MCG. Cette transformation consiste à régresser $Y_{it} - \lambda \bar{Y}_i$ sur $X_{it} - \lambda \bar{X}_i$ avec $\lambda = 1 - \sqrt{\theta}$.

Lorsque □ = 1 le modèle est identique à un modèle à effets fixes.

Le modèle à effets aléatoires est plus approprié que le modèle à effets fixes parce que selon Maddala (1987) :

1. quand on est en présence d'un grand nombre d'observations, le modèle à effets aléatoires permet d'estimer seulement la moyenne et la variance des □ᵢ au lieu d'estimer N valeurs de □ᵢ dans le cas du modèle à effets fixes ;
2. si on veut inférer les résultats obtenus à partir d'un échantillon sur la population à partir de laquelle on a tiré cet échantillon, il est nécessaire de traiter □ᵢ comme étant un terme aléatoire et non pas fixe ;
3. lorsqu'on a des variables constantes dans le temps, Z_i, le modèle deviendra donc :

$$Y_{it} = \beta X_{it} + \gamma Z_i + \alpha_i + \varepsilon_{it}$$

Dans de telles situations, le modèle à effets fixes ne permet pas d'estimer les □ᵢ ainsi le modèle à effets aléatoires est mieux adapté dans ce cas.

Mundlak (1978) montre que le modèle à effets fixes et le modèle à effets aléatoires donnent les mêmes estimations si on suppose que les α_i dépendent des moyennes des X_{it} :

$$\alpha_i = \pi \bar{X}_i + w_i$$

avec cette hypothèse le modèle devient alors :

$$Y_{it} = \pi \bar{X}_i + \beta X_{it} + \gamma Z_i + w_i + \varepsilon_{it} \qquad (*)$$

Avec $\text{cov}(w_i, X_{it}) = 0$

La transformation de Fuller and Battese permet d'obtenir les estimations de □ par un OLS appliqué à l'équation suivante :

$$Y_{it} - \lambda \bar{Y}_i = \pi(\bar{X}_i - \lambda \bar{X}_i) + \beta(X_{it} - \lambda \bar{X}_i) + \gamma(Z_i - \lambda Z_i) + \upsilon_{it}$$

où $\upsilon_{it} = w_i + \varepsilon_{it}$

En ajoutant et retranchant $\beta \bar{X}_i$ l'équation devient :

$$Y_{it} - \lambda \bar{Y}_i = \pi \bar{X}_i - \lambda \pi \bar{X}_i + \beta X_{it} - \lambda \beta \bar{X}_i + \beta \bar{X}_i - \beta \bar{X}_i + \gamma(Z_i - \lambda Z_i) + \upsilon_{it}$$

On a donc :

$$Y_{it} - \lambda \bar{Y}_i = (\pi + \beta)\bar{X}_i - \lambda(\pi + \beta)\bar{X}_i + \beta(X_{it} - \bar{X}_i) + \gamma(1 - \lambda)Z_i + \upsilon_{it}$$

$$Y_{it} - \lambda \bar{Y}_i = (1 - \lambda)(\pi + \beta)\bar{X}_i + \beta(X_{it} - \bar{X}_i) + \gamma(1 - \lambda)Z_i + \upsilon_{it}$$

On note $\delta = (1 - \lambda)(\pi + \beta)$ et $\lambda = 1 - \sqrt{\theta}$ avec $\theta = \dfrac{\sigma^2}{\sigma^2 + \tau\sigma_\alpha^2}$

On peut estimer les coefficients □, □ et □ indépendamment par un OLS car $(X_{it} - \bar{X}_i)$ et $\bar{X}_i$ sont indépendants.

L'estimateur des □ est l'estimateur intra-individuel : $\hat{\beta} = W_{XX}^{-1} W_{XY}$.

L'estimateur des □ est donné par $\hat{\delta} = (\sum \bar{X}_i \bar{X}_i)^{-1} (\sum \bar{Y}_i \bar{X}_i)(1-\lambda)$

L'estimateur des π n'est que la différence entre les estimateurs inter- et intra-individuels des □:

$$\hat{\pi} = (\sum \bar{X}_i \bar{X}_i)^{-1} (\sum \bar{Y}_i \bar{X}_i) - \hat{\beta}$$

Les $\hat{\gamma}$ sont obtenus par la régression des variables constantes dans le temps Z_i sur la moyenne des Y_{it} dans le temps, c'est-à-dire sur les $\bar{Y}_i$.

La méthode de Mundlak qui apporte une solution au problème d'endogénéité des effets individuels pour le cas des données de panel peut être adaptée aux données multi-niveaux comme on va le montrer.

En effet, si avec les données de panel on a deux niveaux d'observation, l'un est formé par les individus et l'autre par les instants d'observation ; dans les données PNEA et TIMSS on a aussi deux niveaux, le premier est constitué par les élèves et le deuxième par les écoles.

L'endogénéité à laquelle nous nous intéressons est l'endogénéité de niveau 2, elle est causée par la corrélation entre les caractéristiques non observées de l'école (niveau 2) et les caractéristiques observées des élèves.

Si on note les caractéristiques non observées de l'école V_j, le modèle s'écrit alors :

$$Y_{ij} = \beta X_{ij} + V_j + \varepsilon_{ij}$$

L'endogénéité dans ce cas est présentée par la violation de l'hypothèse : $\text{cov}(X_{ij}, V_j) = 0$.

Comme pour les données de panel, l'approche de Mundlak apporte une solution à ce problème en introduisant les moyennes des variables explicatives $\bar{X}_j$. Ces moyennes constituent, pour notre cas, les effets de pairs. L'approche de Mundlak permet en outre d'estimer les variables qui sont propres à l'école que l'on note K_j. Le modèle devient ainsi :

$$Y_{ij} = c + \beta X_{ij} + \gamma_1 \bar{X}_{.j} + \gamma_2 K_j + V_j + \varepsilon_{ij}$$

A partir de ce modèle, on peut dégager trois spécifications :

Modèle 1

Dans la première spécification du modèle, les effets de pairs sont supprimés de l'équation, ainsi le modèle devient :

$$Y_{ij} = c + \beta X_{ij} + \gamma_2 K_j + V_j + \varepsilon_{ij}$$

Avant d'estimer ce modèle, on utilise le test de Hausman qui permet de tester l'existence d'endogénéité de niveau 2. Ce test permet de comparer le modèle à effets fixes, contenant les X_{ij} seulement, au modèle à effets aléatoires, contenant les X_{ij} et les K_j.

Rappelons que pour le modèle à effets fixes les V_j sont traités comme des paramètres fixes, ainsi le problème d'endogénéité de niveau 2 ne se pose pas, contrairement au modèle à effets aléatoires où V_j est une variable aléatoire.

En utilisant la transformation de Fuller et Battese (1973), le modèle devient :

$$Y_{ij} - \lambda \bar{Y}_{.j} = c + \beta(X_{ij} - \lambda \bar{X}_{.j}) + \gamma_2(K_j - \lambda K_j) + w_{ij}$$

avec $w_{ij} = V_j + \varepsilon_{ij}$

Les estimateurs de □ sont obtenus par un OLS.

Ajoutons et retranchons $\beta \bar{X}_{.j}$:

$$Y_{ij} - \lambda \bar{Y}_{.j} = c + \beta(X_{ij} - \lambda \bar{X}_{.j}) + \gamma_2(K_j - \lambda K_j) + \beta \bar{X}_{.j} - \beta \bar{X}_{.j} + w_{ij}$$

En développant l'équation on aura :

$$Y_{ij} - \lambda \bar{Y}_{.j} = c + \beta X_{ij} - \lambda \beta \bar{X}_{.j} + \gamma_2 K_j - \lambda \gamma_2 K_j + \beta \bar{X}_{.j} - \beta \bar{X}_{.j} + w_{ij}$$

Finalement l'équation devient :

$$Y_{ij} - \lambda \bar{Y}_{.j} = c + \beta(X_{ij} - \bar{X}_{.j}) + \overline{(1-\lambda)\beta \bar{X}}_{.j} + (1-\lambda)\gamma_2 K_j + w_{ij}$$

$$Y_{ij} - \lambda \bar{Y}_{.j} = c + \beta(X_{ij} - \bar{X}_{.j}) + \overline{(1-\lambda)\beta \bar{X}}_{.j} + \delta_2 K_j + w_{ij}$$

Avec $\delta_2 = (1-\lambda)\gamma_2$ et $\lambda = \bar{\lambda}_j$ avec $\lambda_j = 1 - \dfrac{\sigma_w}{\sqrt{\sigma_w^2 + n_j \sigma_b^2}}$

σ_w^2 : est la variance intra-école.

σ_b^2 : est la variance inter-école.

n_j : est le nombre d'élèves dans l'école *j*.

Identification et estimation

On suppose que $\left(X_{ij} - \bar{X}_{.j}\right)$ et K_j sont indépendants, ainsi leurs effets peuvent être estimés séparément.

1. On régresse $\left(Y_{ij} - \bar{Y}_{.j}\right)$ sur $\left(X_{ij} - \bar{X}_{.j}\right)$. On obtient les $\hat{\beta}$.
2. On régresse $\bar{Y}_{.j}$ sur $\bar{X}_{.j}$ et K_j. On obtient $\hat{\gamma}_2$.
3. On calcule λ_j avec la formule $\lambda_j = 1 - \dfrac{\sigma_w}{\sqrt{\sigma_w^2 + n_j \sigma_b^2}}$

Pour obtenir λ on calcule la moyenne des λ_j.

4. On multiplie $\hat{\gamma}_2$ par $(1-\lambda)$ pour obtenir $\widehat{\delta_2}$.

Modèle 2

Dans la deuxième spécification du modèle, on supprime les caractéristiques de l'école K_j. Le modèle devient donc :

$$Y_{ij} = c + \beta X_{ij} + \gamma_1 \bar{X}_{.j} + V_j + \varepsilon_{ij}$$

Comme dans le modèle 1, le test de Hausman est utilisé pour comparer le modèle à effets fixes, contenant seulement les caractéristiques de l'élève X_{ij}, au modèle à effets aléatoires, contenant les X_{ij} et les $\bar{X}_{.j}$.

En utilisant la transformation de Fuller et Battese (1973), le modèle devient :

$$Y_{ij} - \lambda \bar{Y}_{.j} = c + \beta(X_{ij} - \lambda \bar{X}_{.j}) + \gamma_1(\bar{X}_{.j} - \lambda \bar{X}_{.j}) + w_{ij}$$

Avec $w_{ij} = V_j + \varepsilon_{ij}$

Les estimateurs de □ sont obtenus par un OLS.

Ajoutons et retranchons $\beta\bar{X}_{.j}$:

$$Y_{ij} - \lambda\bar{Y}_{.j} = c + \beta(X_{ij} - \lambda\bar{X}_{.j}) + \gamma_1(\bar{X}_{.j} - \lambda\bar{X}_{.j}) + \beta\bar{X}_{.j} - \beta\bar{X}_{.j} + w_{ij}$$

En développant l'équation on aura :

$$Y_{ij} - \lambda\bar{Y}_{.j} = c + \beta X_{ij} - \lambda\beta\bar{X}_{.j} + \gamma_1\bar{X}_{.j} - \lambda\gamma_1\bar{X}_{.j} + \beta\bar{X}_{.j} - \beta\bar{X}_{.j} + w_{ij}$$

Finalement l'équation devient :

$$Y_{ij} - \lambda\bar{Y}_{.j} = c + \beta(X_{ij} - \bar{X}_{.j}) + (\gamma_1 - \lambda\gamma_1 - \lambda\beta + \beta)\bar{X}_{.j} + w_{ij}$$

$$Y_{ij} - \lambda\bar{Y}_{.j} = c + \beta(X_{ij} - \bar{X}_{.j}) + (1-\lambda)(\gamma_1 + \beta)\bar{X}_{.j} + w_{ij}$$

$$Y_{ij} - \lambda\bar{Y}_{.j} = c + \beta(X_{ij} - \bar{X}_{.j}) + \delta_1\bar{X}_{.j} + w_{ij}$$

Avec $\delta_1 = (1-\lambda)(\gamma_1 + \beta)$ et $\lambda = \bar{\lambda}_j$ avec $\lambda_j = 1 - \dfrac{\sigma_w}{\sqrt{\sigma_w^2 + n_j\sigma_b^2}}$

σ_w^2 : est la variance intra école.

σ_b^2 : est la variance inter école.

n_j : est le nombre d'élèves dans l'école j.

Identification et estimation

$\left(X_{ij} - \bar{X}_{.j}\right)$ et $\bar{X}_{.j}$ sont orthogonaux, ceci permet d'estimer leurs coefficients séparément.

1. On régresse $\left(Y_{ij} - \bar{Y}_{.j}\right)$ sur $\left(X_{ij} - \bar{X}_{.j}\right)$. On obtient les $\hat{\beta}$.
2. On régresse $\bar{Y}_{.j}$ sur $\bar{X}_{.j}$. On obtient $\left(\widehat{\gamma_{1+\beta}}\right)$.
3. On calcule λ_j avec la formule $\lambda_j = 1 - \dfrac{\sigma_w}{\sqrt{\sigma_w^2 + n_j\sigma_b^2}}$

Pour obtenir λ on calcule la moyenne des λ_j.

4. On multiplie $\left(\widehat{\gamma_{1+\beta}}\right)$ par $(1-\lambda)$ pour obtenir $\widehat{\delta_1} = (1-\lambda)(\widehat{\gamma_{1+\beta}})$.

On a $\hat{\beta}$, $\left(\widehat{\gamma_{1+\beta}}\right)$, λ et $\widehat{\delta_1}$, on peut calculer $\hat{\gamma}_1$.

Modèle 3

Dans la troisième spécification on estime le modèle complet suivant :

$$Y_{ij} = c + \beta X_{ij} + \gamma_1\bar{X}_{.j} + + \gamma_2 K_j + V_j + \varepsilon_{ij}$$

On utilise le test de Hausman pour comparer le modèle à effets fixes contenant les caractéristiques de l'élève au modèle à effets aléatoires contenant les caractéristiques de l'élève X_{ij}, les effets de pairs $\bar{X}_{.j}$ et les caractéristiques de l'école K_j.

Pour estimer ce modèle, on utilise la transformation de Fuller et Battese (1973) :

$$Y_{ij} - \lambda\bar{Y}_{.j} = c + \beta(X_{ij} - \lambda\bar{X}_{.j}) + \gamma_1(\bar{X}_{.j} - \lambda\bar{X}_{.j}) + \gamma_2(K_j - \lambda K_j) + w_{ij}$$

Avec $w_{ij} = V_j + \varepsilon_{ij}$

En ajoutant et retranchant $\beta\bar{X}_{.j}$ l'équation devient :

$$Y_{ij} - \lambda\bar{Y}_{.j} = c + \beta(X_{ij} - \lambda\bar{X}_{.j}) + \gamma_1(\bar{X}_{.j} - \lambda\bar{X}_{.j}) + \gamma_2(K_j - \lambda K_j) + \beta\bar{X}_{.j} - \beta\bar{X}_{.j} + w_{ij}$$

En développant l'équation on aura :

$$Y_{ij} - \lambda \bar{Y}_{.j} = c + \beta X_{ij} - \lambda \beta \bar{X}_{.j} + \gamma_1 \bar{X}_{.j} - \lambda \gamma_1 \bar{X}_{.j} + \gamma_2 K_j - \lambda \gamma_2 K_j + \beta \bar{X}_{.j} - \beta \bar{X}_{.j} + w_{ij}$$

Finalement l'équation devient :

$$Y_{ij} - \lambda \bar{Y}_{.j} = c + \beta (X_{ij} - \bar{X}_{.j}) + (\gamma_1 - \lambda\gamma_1 - \lambda\beta + \beta)\bar{X}_{.j} + (1-\lambda)\gamma_2 K_j + w_{ij}$$

$$Y_{ij} - \lambda \bar{Y}_{.j} = c + \beta (X_{ij} - \bar{X}_{.j}) + (1-\lambda)(\gamma_1 + \beta)\bar{X}_{.j} + (1-\lambda)\gamma_2 K_j + w_{ij}$$

$$Y_{ij} - \lambda \bar{Y}_{.j} = c + \beta (X_{ij} - \bar{X}_{.j}) + \delta_1 \bar{X}_{.j} + \delta_2 K_j + w_{ij}$$

Avec $\delta_1 = (1-\lambda)(\gamma_1 + \beta)$, $\delta_2 = (1-\lambda)\gamma_2$ et $\lambda = \bar{\lambda}_j$ avec $\lambda_j = 1 - \dfrac{\sigma_w}{\sqrt{\sigma_w^2 + n_j \sigma_b^2}}$

σ_w^2 : est la variance intra-école.

σ_b^2 : est la variance inter-école.

n_j : est le nombre d'élèves dans l'école j.

Identification et estimation

$\left(X_{ij} - \bar{X}_{.j}\right)$ et $\bar{X}_{.j}$ sont orthogonaux et on suppose que $\left(X_{ij} - \bar{X}_{.j}\right)$ et K_j sont indépendants, ainsi les effets des différentes composantes peuvent être estimés séparément.

1. On régresse $\left(Y_{ij} - \bar{Y}_{.j}\right)$ sur $\left(X_{ij} - \bar{X}_{.j}\right)$, on obtient les $\hat{\beta}$.
2. On régresse $\bar{Y}_{.j}$ sur $\bar{X}_{.j}$ et K_j, on obtient $\left(\widehat{\gamma_{1+\beta}}\right)$ et $\hat{\gamma}_2$.
3. On calcule λ_j avec la formule $\lambda_j = 1 - \dfrac{\sigma_w}{\sqrt{\sigma_w^2 + n_j \sigma_b^2}}$

Pour obtenir □ on calcule la moyenne des λ_j.

4. On multiplie $\left(\widehat{\gamma_{1+\beta}}\right)$ et $\hat{\gamma}_2$ par $(1-\lambda)$ pour obtenir $\widehat{\delta_1} = (1-\lambda)(\widehat{\gamma_{1+\beta}})$ et $\widehat{\delta_2} = (1-\lambda)\hat{\gamma}_2$.

On a $\hat{\beta}$, $\left(\widehat{\gamma_{1+\beta}}\right)$, λ et $\widehat{\delta_1}$, on peut calculer $\hat{\gamma}_1$.

Références

Altinok N. et Kingdon G. (2009), « New Evidence on Class Size Effects : A pupil Fixed Effects Approach », *CSAE Workings Papers*, n° 2009-16.

Ammermueller A. et Pischke J.S. (2009), « Peer Effects in European Primary Schools : Evidence from the Progress in International Reading Literacy Study », *Journal of Labor economics*, volume 27, issue 3, p. 315-448.

Caille J.P. (2001), « Scolarisation à 2 ans et réussite de la carrière scolaire au début de l'école élémentaire », Education et Formation, n° 60, p. 7-18.

Caille J.P. et Rosenwald F. (2006), « Les inégalités de réussite à l'école élémentaire : construction et évolution », La documentation française, INSEE, France.

Card D. et Krueger A. (1996), « School Resources and Student Outcomes : an Overview of the Literature and New Evidence from North and South Carolina », *Journal of Economic Perspectives*, vol. 10, p. 31-40.

Chevalier A. et Lanot G. (2002), « The Relative Effect of Family Characteristics and Financial Situation on Educational Achievement », *Education Economics*, vol. 10, issue 2, p. 165-182.

Coleman J.S., Campbell E.Q., Hobson C.J., McPartland J., Mood A.M. et Weinfeld F.D. (1966), *Equality of Educational Opportunity*, National Center for Educational Statistics, Washington, DC.

Downey D.B. (1995), « Bigger is not Better : Family Size, Parental Resources, and Children's Educational Performances », *American Sociological Review*, vol. 60, p. 746-761.

Dumay X. et Dupriez V. (2004), « Effet établissement : effet de processus et/ou effet de composition ? », *les Cahiers de recherche en éducation et formation*, n° 36, décembre, p. 3-20.

Figlio D. (2005), « Boys Named Sue : Disruptive Children and Theirs Peers », *NBER Working Paper*, n° 11277.

Fuchs T. & Wobmann L. (2004), « What Accounts for International Differences in Student Performance ? A Re-examination Using PISA Data », *CESIFO Working Paper Series*, n° 1235.

Fuller B. et Clarke P. (1994), « Raising School Effects While Ignoring Culture ? Local Conditions and the Infuence of Classroom Tools, Rules and Pedagogy », *Review of Educational Research*, vol. 64, p. 122-131.

Ganzach Y. (2000), « Parent's Education, Cognitive Ability, Educational Expectation and Educational Attainment », *British Journal of educational Psychology*, vol. 70, p. 419-441.

Greenwald R., Hedges L.V. et Laine R. (1996), « The Effect of School Resources on Student Achievement », *Review of Educational Research*, vol. 66, p. 361-396.

Grisay A. (1993), « Le fonctionnement des collèges et ses effets sur les élèves de sixième et de cinquième », Les dossiers d'Éducation et Formation, MEN, Direction de l'évaluation et de la prospective, n° 32, novembre.

Hakkinen I., Kirjavainen T. et Uusitalo R. (2003), « School Resources and Student Achievement Revisited : New Evidence from Panel Data », *Economics of Education Review*, vol. 22, p. 329-335.

Hanushek E.A. (1997), « Assessing the Effects of School Resources on Student Performance : an Update », *Educational Evaluation and Policy Analysis*, vol. 9, issue 2, p. 141-164.

Hanushek et Luque J. (2003), « Efficiency and Equity in Schools around the World », *Economics of Education Review*, vol. 22, issue 5, p. 481-502.

Hanushek (2003), « The Failure of Input-based Schooling Policies », *The Economic Journal*, vol. 11, p. 64-98.

Hanushek (2006), « School Resources », *in Handbook of the Economics of Education*, Hanushek et F. Welch, Elsevier Edition, chap. 4, p. 865-908.

Hanchane S. et Mostafa T. (2011), « Solving Endogeneity Problems in Multilevel Estimation : An Example Using Education Production Functions », *Journal of Applied Statistics*.

Heyneman S.P. et Loxley W.A. (1983), « The Effect of Primary-School Quality on Academic Achievement across Twenty-nine High-and Low-income Countries », *American Journal of Sociology*, vol. 88, issue 6, p. 1162-1194.

Holmes C.T. et Matthews K.M., « The Effects of Nonpromotion on Elementary and Junior High School Pupils : a Meta-analysis », *Review of Educational Research*, vol. 54, 1984, p. 225-236.

Holmes (1990), « Grade Level Retention Effects : A Meta-analysis of Research Studies », *in* Shepard L. & Smith Mary Lee (Eds), *Flunking Grades. Research on Retention*, Falmer Press, p. 16-33.

Hoy W.K. et Hannum J.W. (1997), « Middle School Climate : an Empirical Assessment of Organizational Health and Student Achievement », *Educational Administration Quarterly*, vol. 33, issue 3, p. 290-311.

Iverson B.K. et Walberg H.J. (1982), « Home Environment and Learning : a Quantitative synthesis », *Journal of Experimental Education*, vol. 50, p. 144-51.

Keith T.Z., Reimers T.M., Fehrmann P.G., Pottebaum S.M. et Aubey L.W. (1986), « Parental Involvement, Homework, and TV Time : Direct and Indirect Effects on High School Achievement », *Journal of Educational Psychology*, vol. 5, p. 373-380.

Konu A. et Rimpela M. (2002), « Well-Being in Schools : a Conceptual Model Health, Health Promotion International », *Oxford Journals*, vol. 17, issue 1, p. 79-87.

Leuven E., Lindhal M., Oosterbeek H. et Webbink D. (2007), « The Effect of Extra Funding for Disadvantaged Pupils on Achievement », *The Review of Economics and Statistics*, vol. 89, issue 4, p. 721-736.

Manacorda M. (2008), « The Cost of Grade Retention », *CEP Discussion Paper*, n° 878.

Meuretet D., Morlaix S. (2006), « L'influence de l'origine sociale sur les performances scolaires : par où passe-t-elle ? », *Revue française de sociologie*, vol. 47, issue 1, p. 49-79.

Parcel T.L. et Dufur M.J. (2001), « Capital at Home and at School : Effects on Child Social Adjustment », *Journal of Marriage and the Family*, vol. 63, n° 1, p. 32-47.

Parcel T.L. et Menaghan E.G. (1994), « Early Parental Work, Family Social Capital, and Early Childhood Outcomes », *American Journal of Sociology*, vol. 99, p. 972-1009.

Postlethwaite T.N. et Wiley D.E. (1992), « The IEA Study of Science II : Science Achievement in Twenty-three Countries », Pergamon Press, Oxford.

Rubin D.B. (1987), « Multiple Imputation for Non-response in Surveys », *Wiley Series in Probability and Statistics*.

Schiller K.S., Khmelkov V.T. et Wang X.Q. (1978), « Economic Development and the Effect of Family Characteristics on Mathematics Achievement », *Journal of Marriage and Family*, vol. 64, 2002, p. 730-742.

Seibel C. (1984), « Genèse et conséquences de l'échec scolaire : vers une politique de prévention », *Revue française de pédagogie*, n° 67, p. 7-28.

Simmons J. et Alexander L., « The Determinants of School Achievement in Developing Countries : a Review of the Research », *Economic Development and Cultural Change*, vol. 6, issue 2, p. 341-357.

Steinberg L., Lamlborn S.D., Dornbush S.M. et Darling N. (1992), « Impact of Parenting

Practices on Adolescent Achievement : Authoritative Parenting School Involvement, and Encouragement to Succeed », *Child Development*, vol. 63, p. 1266-1281.

Teachman J.-D., Paasch K. et Carver K. (1996), « Social Capital and Dropping out of School Early », *Journal of Marriage and the Family*, volume 58, p. 773-783.

Thompson G.H. et Johnston J.S. (2006), « Variation in the Relationship between Nonschool Factors and Student Achievement on International Assessments », National Center for Education Statistics, Institute of Education Sciences, NCES.

Veenstra R. et Kuyer H. (2004), « Effective Students and Families : the Importance of Individual Characteristics for Achievement in High School », *Educational Research and Evaluation*, vol. 10, issue 1, p. 41-70.

West M.R. et Wöhmann L. (2006), « Class-size Effects in School Systems around the World : Evidence from Between-grade Variation in TIMSS », *European Economic Review*, n° 50, p. 695-736.

Willmset J.D., Somers M.A. (2001), « Family, Classroom and School Effects on Children's Educational Outcomes in Latin America », *in School Effectiveness and School Improvement* 12 (4), p. 409-445.

Wössmann L. et Schütz G. (2006), Efficiency and Equity in European Education and Training Systems, Analytical Report for the European Commission, SWP 060426, 43.

Wössmann L. (2008), « Efficiency and Equity of European Education and Training Policies », *International Tax and Public Finance*, vol. 15, n° 2, p. 199-230.

Yayan B. et Berberolu G. (2004), « A Re-Analysis of the TIMSS 1999 Mathematics Assessment Data of the Turkish Students », *Studies in Educational Evaluation*, vol. 30, p. 87-104.

Institutions, normes sociales et éducation

Mohamed Jellal *
Essaïd Tarbalouti **

* Al-Makrîzi Institut d'Economie, Rabat

** Université Cadi Ayyad, Marrakech

1. Introduction

Dans le cadre des conventions ratifiées par la plupart des Etas et relatives à la protection de l'enfant, des règles d'interdiction de travail interférant avec la scolarité de l'enfant et l'amélioration des conditions de son travail ont été mises en place. Considérées comme efficientes puisqu'elles ont pour but de substituer l'éducation au travail de l'enfant, les fondements théoriques de cette interdiction semblent s'appuyer, d'une part, sur le rôle de l'éducation dans le développement économique *via* le capital humain (Becker, 1975 ; Basu, 1999) et, d'autre part, sur le rôle des institutions juridiques et des règles du droit sur l'efficience économique, que ce soit par l'importance de la structure juridique dans la réduction des comportements opportunistes, ou par l'instauration des règles efficientes (Alchian et Demsetz, 1972 ; Posner, 1976 ; Coase, 1960).

Toutefois, il semble difficile de s'accorder sur les fondements théoriques de l'interdiction du travail des enfants, notamment si on observe la réalité, du moins dans les pays en développement, et les résistances à l'égard de ces règles. Ces résistances ont suscité de vifs débats au sein du monde académique et ont permis de distinguer deux déterminants qui s'articulent autour de deux relations : l'une s'efforce de mettre en évidence les effets des règles du droit de l'interdiction du travail des enfants sur le commerce international ; quant à l'autre, elle met en avant la relation entre degré d'inégalité des revenus, travail des enfants et droit.

La littérature néoclassique sur la relation commerce international-travail des enfants met en avant le rôle du coût de travail des enfants sur le commerce entre pays employant des enfants (pays en développement) et pays n'en employant pas (pays développés). Cette littérature montre que le coût de production d'un bien produit par un enfant au lieu d'un adulte dans les pays en développement procure une position compétitive par rapport aux pays développés. Ainsi, le fait d'instaurer des règles juridiques interdisant le travail des enfants dans les pays en développement est susceptible d'augmenter les salaires et donc les coûts de production, réduisant ainsi la compétitivité. Cet effet a pour conséquence d'anéantir toutes les perspectives de développement dans les pays pauvres (Basu et Van, 1998). Nonobstant le bien-fondé de cette analyse, ces résultats sont en contraste avec la littérature béhavioriste qui considère qu'une augmentation des coûts par les salaires

n'affecte pas forcément la compétitivité. En effet, selon cette littérature, la variabilité de la quantité et de la qualité du travail introduites dans le processus de production et qui diffèrent selon les agents en fonction du leur salaire peut être un élément déterminant dans l'amélioration de la productivité. En effet, lorsque les coûts augmentent *via* les salaires en raison de la baisse de l'offre du travail due à l'interdiction du travail des enfants, les adultes sont incités à produire plus. A l'inverse, lorsque les salaires sont faibles en raison d'un excédent d'offre, l'incitation à produire plus baisse. Par conséquent, l'effet final sur la compétitivité est nul car la différence salariale permet de compenser la différence de productivité. Il en résulte que dans une économie avec ou sans règle d'interdiction du travail des enfants, l'impact du coût de production sur la compétitivité des pays est neutre (Leibenstein, 1987 ; Stiglitz, 1987 ; Altman, 1992). Plusieurs auteurs ont alors développé des modèles expliquant le travail des enfants, que ce soit par la prise en compte de l'inefficience du marché du capital (Baland et Robinson, 2000 ; Flug, Spilimbergo et Wachtenheim, 1998 ; Ranjan, 2001 ; Jacoby et Skoufias, 1997 ; Guarcello, Mealli et Rosati, 2008), ou par la mise en avant du niveau de la technologie (Dessy et Pallage, 2001 ; Dessy et Vencatachlum, 2003).

Quant à la relation entre le niveau de pauvreté et le travail des enfants, la littérature conventionnelle considère qu'un niveau élevé de pauvreté est susceptible d'accroître l'offre du travail des enfants et, par conséquent, le revenu familial. Cet argument est avancé dans le cadre d'un seuil critique de pauvreté (ou seuil de subsistance d'un ménage) où, lorsque la position de ce dernier se détériore par rapport à ce seuil, la décision du ménage de faire travailler l'enfant prend place (1). Par conséquent, interdire le travail des enfants peut être un obstacle au développement, dans la mesure où les revenus familiaux ne verront aucune amélioration. Les travaux menés ultérieurement réfutent cette analyse en montrant que l'augmentation des revenus peut être liée à la productivité des travailleurs adultes ou par l'ajustement de salaire du marché suite à la diminution de l'offre du travail occasionnée par la règle d'interdiction du travail des enfants. Cette contestation est confirmée par la littérature empirique qui semble être partagée quant à la relation entre revenu et travail des enfants (Grootaert et Kanbur, 1995 ; Ranjan, 2001 ; Ray, 2000).

(1) Bassu (1999) ; Lansky (1997).

Notre analyse s'inscrit dans la lignée des modèles fondés sur la relation entre travail des enfants et scolarisation, mais en présence de normes sociales. Cette norme culturelle endogène a pour objet la régulation optimale du comportement des agents économiques en termes d'incitations pro-sociales. Plus particulièrement, on démontre que l'institution informelle qu'est la norme sociale est complémentaire de l'institution formelle donnée par la qualité de gouvernance du système éducatif. Cette complémentarité stratégique peut créer une trappe de pauvreté pour les pays où la culture de corruption est endémique.

2. Les faits stylisés

Les données statistiques que nous avons collectées confortent la pertinence de notre intuition. D'une part, c'est bien dans les pays pauvres, là où la qualité de gouvernance nationale en matière d'éducation est la plus faible, que les revenus sont les plus faibles. La qualité éducative étant l'un des moyens incitatifs les plus efficaces du choix scolaire des enfants dans les pays pauvres. On observe une corrélation positive entre la qualité de gouvernance nationale en matière éducative et le choix scolaire de l'enfant. D'autre part, on constate que dans les pays pauvres, là où la norme sociale est défaillante, le taux d'éducation est le plus faible.

Le tableau 1 présente la part des dépenses d'éducation publiques (DEP) en pourcentage du produit national brut et le taux d'achèvement de l'école primaire total (TAEP) en pourcentage du groupe d'âge pertinent. La relation entre DEP et TAEP est assimilée à la qualité de gouvernance d'éducation nationale. Ainsi, on constate que, en présence des dépenses relativement identiques, plus les taux d'achèvement de l'école primaire sont différents, plus on qualifie la qualité de gouvernance d'éducation de bonne ou de mauvaise.

Le tableau 1 présente également le produit intérieur brut en dollars courants (assimilé au revenu) ainsi que le niveau de corruption (CPI score) représenté dans notre analyse comme le niveau de défaillance de la norme sociale dans les pays pauvres (2).

(2) Plus le score de corruption est proche de 10, plus la sanction sociale de la norme sociale d'un pays est élevée.

Tableau 1

Revenu, corruption et scolarisation des enfants dans les pays développés et les pays en développement

Pays développés	DEP (en % PIB)	TAEP	CPI Score	PIB (en US $)
Allemagne	4,6	100	7,9	40 132
Autriche	5,5	101	8,1	45 679
Norvège	6,4	98	7,9	95 190
Espagne	4,6	100	6,5	34 976
États-Unis	5,5	101	7, 3	46 760
France	5,6	100	6,9	43 992
Italie	4,6	105	4,8	38 563
Japon	3,4	102	7,3	37 972
Israël	5,9	100	6,0	27 592
Suède	6,8	95	9,3	52 731

Tableau 1 (suite)

Pays en développement	DEP (en % PIB)	TAEP	CPI Score	PIB (en US $)
Cameroun	2,9	75	2,3	1 256
Gambie	4,1	78	1,9	634
Ghana	5,7	84	3,9	1 226
Maroc	5,6	82	3,5	2 793
Sénégal	5,0	59	3,4	1 136
Togo	3,4	68	2,7	548
Tunisie	6,3	94	4,4	4 345
Niger	3,7	38	2,8	372
Namibie	6,4	78	4,5	4 017
Pérou	2,7	102	3,6	4 456

Source : World Bank (2008), *World Development Indicators*.

On observe que la plupart des pays en développement consacrent une part des dépenses publiques relativement équivalente à celle des pays développés, mais enregistrent un taux d'achèvement scolaire primaire faible. Cette situation n'est pas observée dans les pays développés, où le taux d'achèvement scolaire primaire est élevé. En effet, la moyenne des dépenses en éducation publique par rapport au produit intérieur brut dans les pays développés et les pays en développement est, respectivement, de l'ordre de 5,29 % et de 4,5 %, alors que taux d'achèvement scolaire primaire dans les pays développés et dans les pays en développement est, respectivement, de 100 % et de 79,5 %. Cette relation entre dépenses en éducation et taux d'achèvement scolaire semble mesurer la qualité de la gouvernance éducative nationale et semble affecter le revenu des ménages. En effet, il est aisé d'observer une corrélation entre le revenu (assimilé au PIB) et le taux d'achèvement scolaire primaire. On remarque que dans les pays en développement, là où les revenus sont faibles, le taux d'achèvement scolaire est faible. D'ailleurs, plusieurs études empiriques confirment cette corrélation.

Quant au rôle de l'impact de la sanction de la norme sociale sur le taux d'achèvement scolaire primaire, il est difficile de collecter des informations précises. Toutefois, il est courant de relier la conformité à la norme sociale à des pratiques anti-sociales comme le crime ou la corruption. Là où ces pratiques sont développées, la norme sociale est défaillante. Ainsi, selon le niveau de corruption, on observe un lien positif entre le niveau de la corruption et le taux d'achèvement scolaire primaire.

Il en résulte que la sanction de la norme sociale (assimilée à la qualité de la gouvernance informelle) ainsi que le revenu (assimilé à la qualité de la gouvernance formelle) pourraient affecter le choix d'éducation des enfants et induire des niveaux de scolarisation favorables ou non au développement économique.

3. Le modèle

Nous considérons une économie en développement à deux périodes avec un continuum de ménages identiques de taille unitaire. Le ménage représentatif (unitaire) a un enfant et offre de manière inélastique une unité de travail à un taux de salaire exogène donné par w. La taille de ce taux de salaire est indicatif du niveau du développement de l'économie considérée. Le ménage représentatif décide de la durée de scolarité ou du niveau d'éducation de son enfant sous la contrainte de l'existence d'une durée scolaire minimale obligatoire donnée par la quantité e^0 avec $0 < e^0 < 1$.

On suppose qu'un enfant qui arrête sa scolarité intègre par choix parental immédiatement le marché de travail informel. Pour chaque unité de travail notée l, l'enfant obtient un taux de salaire λw avec $0 < \lambda < 1$. Ainsi le salaire de l'enfant est proportionnel au salaire moyen d'un adulte (Basu et Van, 1998). La raison de ce facteur de proportionnalité peut être associée à l'efficience de l'offre de travail ou de la technologie adoptée dans le secteur économique. Etant économiquement actif, un enfant accroît le revenu familial.

En effet, avec un enfant actif le revenu global de la famille est donné par :

$$y = w + \lambda w l \qquad (1)$$

Sachant que : $l + e = 1$

Le revenu global de la famille devient fonction de la durée de la scolarité de l'enfant du ménage :

$$y = w + \lambda w (1 - e) \qquad (2)$$

Le choix de la durée de la scolarité fait par les parents en première période affecte directement le revenu futur de l'enfant. En effet, on suppose que les enfants qui ont alloué une part de leur temps unitaire à l'éducation de quantité (nombre d'années) e obtiennent en seconde période un taux de salaire donné par la fonction de gain $W(e,E)$ qui dépend aussi bien du niveau d'éducation individuel choisi par les parents en première période e que du niveau d'éducation moyen de l'ensemble des ménages de l'économie et qui est de taille E. Autrement dit, on suppose que l'éducation induit un rendement privé ainsi qu'un rendement social lié au jeu d'interactions sociales qui génère une externalité éducative positive (Bouzahzah et Jellal, 2012). En effet, la littérature sur les fonctions de gain a bien montré l'existence d'externalités en termes de capital humain qui sont source de diffusion du savoir au sein de l'ensemble des unités productives. Cette externalité est généralement quantifiée par le niveau moyen d'éducation au sein de la génération d'agents économiques. Cependant, dans leur demande privée d'éducation, les ménages ignorent dans leur arbitrage l'existence de cette externalité éducative. Cependant, la littérature a montré qu'en général l'existence des externalités génère l'émergence endogène des normes sociales (Jellal, 2011).

Nous supposons que le choix éducatif des enfants par les parents est aussi dicté par l'existence contraignante d'une norme sociale ou institution informelle qui réprime socialement le travail des enfants. Cette contrainte pour les parents est matérialisée par une fonction de désutilité ressentie si l'on met sur le marché du travail son enfant. Ainsi, un ménage dont l'enfant offre l unités de travail subit en termes de réputation une sanction sociale relative donnée par la fonction croissante convexe qui suit :

$$\psi(l-L) \tag{3}$$

où L est le niveau moyen de la quantité de l'offre de travail des enfants dans la société. Ainsi tout parent dont l'enfant offre plus de travail que la moyenne des enfants en société devient-il sujet de répression sociale.

L'inclusion de cette institution informelle qu'est la norme sociale ou culturelle forme le système des préférences sociales des ménages.

Cette représentation du système des préférences élargit le paradigme réduit de la théorie néoclassique à la prise en considération du lien social conjointement avec le signal donné par le système des prix du marché.

Dans ce contexte socio-économique, le ménage représentatif est supposé maximiser son utilité notée V sous la contrainte institutionnelle informelle ainsi que la contrainte budgétaire. Son programme d'optimisation décentralisé est alors donné par :

$$\begin{aligned} &\underset{c}{Max} V(e) = U(c) - \psi(l-L) + \beta W(e,E) \\ &\text{sc}: l + e = 1 \\ &y = w + \lambda w(1-e) \geq c \\ &\textit{Ex-post} \;\; e = E \end{aligned} \tag{4}$$

où $U(c)$ est l'utilité dérivée de la consommation du ménage et où β est le poids dans le système de préférences qui est donné par les parents au revenu futur de l'enfant, ou un taux d'escompte familial.

Ce programme d'optimisation familiale est équivalent au simple statique programme suivant :

$$\underset{e}{Max} V(e) = U\left((w + \lambda w(1-e)\right) - \psi(E-e) + \beta W(e,E)$$

Avec *ex-post* $e = E$

Dans ce programme, chaque ménage de l'économie optimise, selon son propre système de préférences, le choix scolaire de son enfant en prenant comme donnée l'institution informelle qu'est la norme sociale, ainsi que la fonction de gain future escomptée de son enfant. Cette dernière dépend fondamentalement de la qualité institutionnelle formelle du système éducatif du pays. La qualité éducative offerte est régie directement par la qualité de la gouvernance nationale. Afin de faciliter le traitement analytique et expliciter plus clairement les intuitions du modèle, on spécifie la fonction de gain ou salaire futur de l'enfant comme suit :

$$W(e,E) = G.e^{\alpha}E^{1-\alpha} \qquad (5)$$

où G est un indicateur de la qualité de gouvernance du système éducation.

Enfin, le ménage représentatif est conduit à résoudre :

$$\underset{e}{Max}V(e) = U\left(w + \lambda w(1-e)\right) - \psi(E-e) + \beta G.e^{\alpha}E^{1-\alpha}$$

Avec *ex-post* $e = E$

La condition de premier ordre est donnée par :

$$\beta\alpha G + \psi'(0) - U'(c)\lambda w = 0 \qquad (6)$$

Preuve

Elle est simple et s'obtient directement par dérivation de la fonction $V(e)$ par rapport au niveau de scolarité, tout en anticipant qu'à l'équilibre *ex-post* le niveau de choix individuel coïncide avec le niveau agrégé ou moyen, sachant que la population est de taille unitaire.

L'interprétation de la condition est aisée et s'explique comme suit :

En accroissant à la marge d'une unité la durée de scolarité de son enfant, le ménage obtient une augmentation escomptée de son salaire qui est donnée par le terme $\beta\alpha G$. De même, l'augmentation du niveau d'éducation réduit l'offre de travail de l'enfant, ce qui baisse le coût de la répression sociale, et cela est quantifié par le terme à la marge $\psi'(0)$. Cependant, en augmentant le niveau d'éducation de son enfant, le ménage réduit son revenu global, ce qui se traduit par une baisse de son niveau de consommation, et cette baisse est donnée à la marge par le terme $U'(c)\lambda w$.

Ainsi le niveau de scolarisation décentralisé choisi par chaque ménage à l'équilibre est donné par l'égalité entre gain marginal social et coût marginal en termes d'utilité de consommation qui est donnée par : $\beta\alpha G + \psi'(0) = U'\left(w + \lambda w(1-e)\right)\lambda w$

Proposition 1

Dans une économie décentralisée, le niveau de scolarité choisi par les parents dépend positivement :

i) de la qualité de l'institution formelle éducative G ;
ii) de l'institution informelle donnée par la pression sociale $\psi'(0)$;
iii) du niveau du développement économique w si et seulement si les ménages sont très averses au risque.

Preuve

De la condition d'équilibre décentralisé :

$$V(e,G,\psi'(0),w) = \beta\alpha G + \psi'(0) - U'\left(w + \lambda w(1-e)\right)\lambda w = 0$$

On obtient implicitement une fonction du niveau de scolarité dont les déterminants sont donnés par la relation :

$e = e(G, \psi'(0), w)$

Par le théorème des fonctions implicites on obtient aisément d'abord :

$$\frac{\partial e}{\partial G} > 0, \frac{\partial e}{\partial \psi'(0)} > 0$$

Alors que la relation du choix éducatif avec le niveau de développement est régie par le degré d'aversion au risque des parents. En effet, de :

$V'(e, G, \psi'(0), w) = 0$

On a alors $Sign\left(\frac{\partial e}{\partial w}\right) = Sign\left(-U' - cU''\right) = Sign\left(-1 + \sigma_R\right)$

Où l'indice de l'aversion relative au risque. Ainsi on obtient :

$$\frac{\partial e}{\partial w} > 0 \Leftrightarrow \sigma_R > 1$$

Donc, dans la spécification de notre modèle, le signe de la relation entre développement économique et choix d'éducation reste ambigu et est conditionnel au niveau d'aversion au risque des familles. Ce résultat vient du fait que le salaire de l'enfant sur le marché du travail est spécifié de manière proportionnelle au salaire des adultes.

L'enseignement fondamental tiré de cette prédiction théorique est que les parents ne tiennent pas compte, dans leur choix scolaire *ex ante,* de l'externalité sociale de l'accumulation du capital humain, ce qui peut, selon l'intensité de la pression sociale, conduire à un niveau d'éducation socialement sous-optimal. En effet, les parents n'internalisent pas l'effet externe social, ce qui conduit à une implémentation scolaire réduite donnée par le terme du rendement éducatif donné par αG or $\alpha < 1$.

En conséquence, individuellement, faute de mécanisme de coordination, les parents n'exploitent pas totalement le gain potentiel de la qualité du système éducatif donné par son échelle *G*. Dans ce qui suit, nous allons caractériser le niveau de scolarisation optimal socialement.

Proposition 2

Dans une économie centralisée, le niveau de scolarité choisi par le régulateur social dépend positivement :

i) de la qualité de l'institution formelle éducative *G* ;
ii) du niveau de développement économique *w*, si et seulement si les ménages sont très averses au risque.

Preuve

Un régulateur social reconnaît *ex ante* l'existence de l'externalité éducative et cherche à l'internaliser en résolvant le programme suivant :

$$\underset{e}{Max} V(e) = U\left(w + \lambda w(1-e)\right) - \psi(E-e) + \beta G.e^{\alpha} E^{1-\alpha}$$

Avec *ex ante* $e = E$

Ce programme à résoudre par le planificateur (bienveillant) se simplifie et devient équivalent à celui qui suit :

$$\underset{e}{Max} V(e) = U\left(w + \lambda w(1-e)\right) + \beta G.e$$

D'où la condition de premier ordre :

$$V'(e) = \beta G - U'\left(w + \lambda w(1-e)\right)\lambda w = 0 \qquad (7)$$

Cette relation nous donne un niveau d'éducation qui est indépendant des institutions informelles. En effet, il ne dépend que de la qualité de la gouvernance institutionnelle formelle du système éducatif et du niveau de développement économique. Les prédictions des statiques comparées de la fonction de scolarisation demeurent les mêmes que dans le cas d'une économie décentralisée.

En revanche, ce qui est à remarquer est qu'en ayant internalisé l'externalité éducative à l'échelle agrégée, le régulateur social exploite totalement le potentiel du rendement éducatif puisque l'accroissement d'une unité de la durée de scolarité d'un enfant implique un rendement marginal éducatif égal à G et non égal, comme dans le cas décentralisé, à αG.

Ainsi, le niveau de scolarisation centralisé ou régulé choisi par le décideur social est donné par l'égalité entre le gain marginal social total et le coût marginal en termes d'utilité de consommation, et qui est donnée par :

$$\beta G = U'\left(w + \lambda w(1-e)\right)\lambda w \qquad (8)$$

En corollaire, en présence d'externalités de scolarité et d'institution informelle donnée par l'intensité d'une norme de pression sociale, le niveau d'éducation choisi par les parents peut être caractérisé de manière optimale, ce qui est démontré par le résultat suivant.

Proposition 3

Il existe une intensité de la pression sociale qui conduit les parents à choisir la scolarisation socialement optimale, et elle est donnée par la quantité suivante :

$$\psi'(0) = \beta(1-\alpha)G$$

Preuve

On sait que le choix décentralisé de scolarité est donné par la condition suivante :

$$\beta\alpha G + \psi'(0) = U'\left(w + \lambda w(1-e)\right)\lambda w$$

Alors que le choix éducatif optimal socialement est donné par :

$$\beta G = U'\left(w + \lambda w(1-e)\right)\lambda w$$

Ainsi le niveau d'éducation décentralisé est équivalent au niveau optimal si et seulement si, à l'équilibre, on a :

$$\beta\alpha G + \psi'(0) = \beta G$$

D'où le résultat annoncé : $\psi'(0) = \beta(1-\alpha)G$.

Corollaire

A l'équilibre d'évolution à long terme, l'institution informelle est stratégiquement complémentaire à l'institution formelle.

Preuve

L'institution informelle est donnée par la norme sociale $\psi'(0)$, alors que l'indicateur de la qualité de l'institution formelle est donné par la qualité de la gouvernance G. Or, la relation d'évolution institutionnelle à long terme $\psi'(0) = \beta(1-\alpha)G$ nous dit que la pression optimale dépend positivement de la qualité de la gouvernance institutionnelle, ce qui est une décision rationnelle. A quoi bon faire émerger une norme sociale pressante si la réponse institutionnelle formelle du système éducatif est peu réactive ?

Ce résultat est important par sa prédiction. En effet, il nous dit que dans les pays où prévaut une corruption endémique, les incitations pro-sociales de régulation informelle deviennent très faibles, ce qui entraîne la persistance du travail des enfants. En conséquence, notre modèle rationalise les *faits stylisés* selon lesquels cette persistance prévaut plus dans les pays en développement souffrant de la culture de la corruption et de la mal-gouvernance.

4. Conclusion

Nous avons présenté une théorie qui tente d'expliquer le *fait stylisé* de la persistance du travail des enfants dans les pays en développement. Notre modèle montre toute l'importance du rôle des institutions dans l'explication du niveau d'éducation des pays. Ces institutions peuvent être aussi bien formelles, comme la qualité de la gouvernance éducative, qu'informelles, comme les normes sociales incitant à davantage d'éducation. Notre principal résultat concerne l'existence d'une complémentarité stratégique entre l'institution formelle et l'institution informelle. Ce résultat est fondamental, car les institutions types ne sont pas substituables dans notre cadre d'analyse, ce qui peut créer une trappe de pauvreté pour le pays.

Références

Alchian A. et Demsetz H. (1972), « Production, Information Costs and Economic Organization », *The American Economic Review*, vol. 62, p. 777-795.

Altman M. (1992), « The Economics of Exogenous Increases in Wage Rates in a Behavioral X-Efficiency Model of the Firm », *Review of Social Economy*, vol. 50, 2, p. 163-192.

Anker R. (2000), « The Economics of Child Labor : a Framework for Measurement », *International Labor Review*, 139, p. 257-280.

Basu K. (2005), « Child Labor and the Law : Notes on Possible Pathologies », *Economics Letters,* 87, p. 169-174.

Basu K. (1999), « Child Labor : Cause, Consequence and Cure, with Remarks on International Labor Standards », *Journal of Economic Literature*, 37, p. 1083-1119.

Basu K. et Van P.H. (1998), « The Economics of Child Labor », *American Economic Review*, 88, p. 412-427.

Becker G. (1975), *Human Capital*, Chicago, University of Chicago Press.

Clark A.E. (2003), « Unemployment as a social norm : psychological evidence from panel data », *Journal of Labor Economics*, 21, p. 323-351.

Coase R.H. (1960), « The Problem of Social Cost », *Journal of Law Economics*, vol. 3, p. 1-44.

Dessy S.E. et Vencatachellum D. (2003), « Explaining Cross-country Differences in Policy Response to Child Labor », *Canadian Journal of Economics*, 36, p. 1-20.

Dessy S.E. et Pallage S. (2001), « Child Labor and Coordination Failures », *Journal of Development Economics*, 65, p. 469-476.

Elster J. (1989b), « Social Norms and Economic Theory », *Journal of Economic Perspectives*, 3, p. 99-117.

Emerson P.M. et Souza A.P. (2003), « Is there a Child Labor Trap ? Intergenerational Persistence of Child Labor in Brazil », *Economic Development and Cultural Change*, 51, p. 375-398.

Flug K., Spilimbergo A. et Wachtenheim E. (1998), « Investment in education : do Economic Volatility and Credit constraints matter ? », *Journal of Development Economics*, 55, p. 465-481.

Jacoby H.G. et Skoufias E. (1997), « Risk, Financial Markets, and Human Capital in a Developing Country », *Review of Economic Studies*, vol. 64, n° 3, p. 311-335.

Jellal M. (2013), « Capital social et normes culturelles », *miméo*, Al-Makrîzi Institut d'Economie.

Jellal M. (2013), « Croyances culturelles, éducation et croissance », *miméo,* Al-Makrîzi Institut d'économie.

Munshi K. et Myaux J. (2006), « Social Norms and the Fertility Transition », *Journal of Development Economics*, 80, p. 1-38.

Ostrom E. (2000), « Collective Action and the Evolution of Social Norms », *Journal of Economic Perspectives*, 14, p. 137-158.

Posner R.A. (1985), « Can Lawyers Solve the Problems of the Tort System ? », *California Law Review*, vol. 73, n° 1, p. 747-754.

Ranjan P. (2001), « Credit Constraints and the Phenomenon of Child Labor », *Journal of Development Economics*, 64, p. 81-102.

Ray R. (2000), « Analysis of Child Labour in Peru and Pakistan : a Comparative Study », *Journal of Population Economics*, p. 13, 3-19.

Swinnerton K.A. et Rogers C.A. (1999), « The Economics of Child Labor : comment », *American Economic Review*, vol. 89, p. 1382-1385.

Tanaka R. (2003), « Inequality as a Determinant of Child Labor », *Economics Letters*, 80, p. 93-97.

Montée en compétence et apprentissage organisationnel

Le cas d'un fournisseur automobile marocain

Nadia Benabdeljlil

Ecole Mohammadia d'Ingénieurs, Université Mohammed V-Agdal, Rabat
(nadiab@emi.ac.ma)

Introduction

L'IDE que représente l'implantation de Renault à Tanger offre un terrain propice aux questions de compétitivité des entreprises locales. Pour le constructeur, un des enjeux (1) était à la fois d'attirer ses fournisseurs traditionnels à proximité et de réaliser un minimum d'intégration locale (2) afin que les coûts d'approvisionnement puissent être rentables. Un processus de sélection de fournisseurs marocains par Renault a alors été mis en place en 2010. Au final cependant, force a été de constater le faible nombre de ces fournisseurs retenus pour la première ligne de montage qui a démarré en février 2012 : sur les 18 équipementiers qui approvisionnent le site en premier rang, 16 sont des filiales de multinationales (dont 13 nouvellement installées à Tanger) et seulement deux sont à capitaux marocains, alors qu'une vingtaine de fournisseurs marocains livraient déjà le constructeur automobile national, la Somaca (3).

Les deux fournisseurs locaux retenus par Renault Tanger n'ont pas suivi des trajectoires similaires : l'un exportait déjà sa production vers de grands équipementiers européens et était rompu aux standards internationaux et aux contraintes liées à de gros volumes de production, alors que l'autre était orienté vers la Somaca et le marché des pièces de rechange. La « rareté » de la trajectoire de cette seconde entreprise par rapport à celle de ses pairs fournisseurs locaux, bien qu'indissociable du contexte dans lequel elle s'enracine, est à souligner (4). Pour se préparer aux livraisons pour la première ligne de montage de son nouveau client, elle a dû passer de savoirs intériorisés de longue date sur un marché protégé à une culture industrielle aux normes d'un marché mondialisé. En effet, dans le but de développer le secteur automobile marocain, une loi dite « d'intégration – compensation » édictée en 1982, avait limité les importations de pièces pour l'approvisionnement automobile et réservait aux fournisseurs locaux un monopole de fait dans l'approvisionnement en 1re monte de la Somaca (Layan et Lung, 2009).

L'entreprise concernée s'est engagée dans de nombreux changements : investissements en matériels de production, restructurations, introduction

(1) Un autre enjeu majeur tenait à l'incertitude élevée du projet, du fait d'abord de son caractère inédit puisqu'il s'agissait de produire un véhicule d'un modèle nouveau, sur un site nouveau qui deviendra, lorsque la production atteindra sa vitesse de croisière prévue à 400 000 véhicules par an, le deuxième dans le monde en termes de taille, après celui de la Roumanie.

(2) Le taux d'intégration locale, c'est-à-dire des achats réalisés localement, visé pour le démarrage du projet était de 60 %.

(3) Société marocaine de construction automobile, créée en 1960.

(4) Elle a aussi été confirmée lors d'entretiens menés avec des industriels marocains qui se préparent actuellement aux appels d'offres pour la deuxième ligne de montage du site et qui sont, pour certains, à l'étape de nouveaux

investissements ; ainsi qu'avec des équipementiers étrangers nouvellement installés à Tanger, pour lesquels il s'agit plutôt d'importer un process industriel éprouvé ailleurs et de trouver et recruter les ressources humaines nécessaires.

de nouvelles pratiques organisationnelles, acquisition et développement de compétences. Le changement y est donc omniprésent et a été à l'origine de besoins en apprentissage reconnus par le personnel. Pendant l'année de préparation qui a précédé les premières livraisons au site de Tanger, nous avons pu observer en « temps réel » le processus de montée en compétence de ce fournisseur traditionnel, qui s'est accompagné d'une véritable dynamique d'apprentissage en interne.

La problématique du passage d'un type de savoir à une autre à un niveau organisationnel est traitée dans la littérature en mobilisant deux types d'approche. D'un côté, celle relative aux modalités du transfert de connaissances de l'extérieur vers l'intérieur et de leur diffusion en interne, question qui se pose notamment dans les PME où l'apprentissage est, plus qu'ailleurs, générateur de tensions du fait du périmètre limité des ressources internes (Huet et Lazaric, 2008). De l'autre, celle qui concerne les processus d'assimilation des connaissances et d'articulation des compétences individuelles. La dimension collective de l'apprentissage est alors générée par « la création de relations entre des compétences préexistantes » et dépend de la richesse du réseau de collaborations au sein de l'organisation (Koenig 2006, p. 298). Il ne s'agit pas uniquement de transformer des compétences individuelles, mais plutôt de les articuler « entre des acteurs habitués à mobiliser de façon indépendante leurs compétences » (Koenig, 2006, p. 299).

Dans le cas traité ici, les apprentissages se sont inscrits dans un réseau dense, à la fois spontané et organisé, dans lequel les interactions ont donné lieu à une mise en commun et à une évolution des connaissances. Le cas permet d'analyser les questions relatives à l'articulation des savoirs en interne et avec l'extérieur, et plus largement au pilotage des apprentissages au sein d'un réseau : comment se constitue un réseau, notamment dans une situation où le changement génère un fort besoin d'apprentissage ? Des « mécanismes sociaux d'intégration » (Huet et Lazaric, 2008) doivent-ils être mobilisés ? Comment s'opère l'articulation des connaissances, et que produisent les interactions ? Comment s'y réalisent la diffusion des savoirs et l'évolution des connaissances ? Au plan conceptuel, l'intérêt de la notion de réseau est qu'elle permet une combinaison des notions de mobilisation de ressources et de leur articulation et qu'elle convient pour saisir la dynamique d'un apprentissage collectif qui dépasse les frontières organisationnelles.

Dans ce qui suit, nous commencerons par exposer la trame théorique construite autour de la question de l'apprentissage dans un réseau (1). Nous expliciterons ensuite la méthodologie de recherche adoptée (2), puis montrerons comment le besoin en apprentissage et le changement sont étroitement liés ; bien que les contraintes sur ce terrain soient imposées de l'extérieur, il s'agit de les gérer en interne par un management pour produire du sens et gérer l'incertitude (3). Dans une 4e partie, nous montrerons que la mobilisation de compétences externes s'accompagne d'aspects socio-politiques qu'il convient aussi de gérer. Enfin, nous rendrons compte de la

dynamique du réseau ou de la production des interactions en son sein : son aspect informel convient à la dynamique des apprentissages, et les ambiguïtés dans les interactions font évoluer les connaissances (5 et 6).

1. Cadre théorique : de l'apprentissage individuel à l'apprentissage en réseau

C'est à partir des travaux de Simon dans les années 50 que l'on a commencé à étudier l'apprentissage à un niveau organisationnel, en présumant que l'organisation dispose d'un savoir collectif distinct de la somme des savoirs individuels de ses membres (Favereau, 1989). Les différents travaux mettent en évidence les éléments qui favorisent ou entravent cet apprentissage, qui peut être défini comme « un phénomène collectif d'acquisition et d'élaboration de compétences qui, plus ou moins profondément, plus ou moins durablement, modifie la gestion des situations et les situations elles-mêmes » (Koenig, 2006, p. 297). Nous retiendrons les contributions de certains auteurs qui seront utiles et mobilisées pour la lecture du cas.

Argyris et Schön (1978), auteurs fondateurs de l'apprentissage organisationnel, le considèrent essentiellement sous ses aspects cognitifs tout en mettant en évidence une dimension contextuelle : le passé, les routines (5), les expériences influencent la boucle « signaux – interprétation – réponse » selon laquelle se fait le processus d'apprentissage. Celui-ci sera soit en simple boucle (les individus puisent dans un stock de connaissances et de solutions préétablies pour résoudre les difficultés, les comportements et attitudes étant peu transformés), soit en double boucle si les individus savent s'affranchir de routines « défensives », impliquant alors des changements de valeurs et de modèles de pensée.

Mais c'est plutôt dans les travaux de Nonaka (1994) que l'on peut trouver une première réponse à la question de l'apprentissage dans un réseau. Cet auteur introduit une dimension interactionniste : il distingue dans sa « spirale de création de la connaissance » quatre types d'interaction entre les connaissances explicites (informations qui peuvent être codifiées et explicitées de façon formelle) et les connaissances tacites (difficiles à formaliser et à communiquer, acquises par l'expérience). La connaissance tacite peut ainsi devenir explicite (processus « d'externalisation »), ou inversement (« internalisation »). L'externalisation du savoir passe notamment par la constitution d'une équipe disposant d'expériences variées, d'une base de connaissances communes et d'une confiance entre les membres du groupe.

La connaissance tacite, située dans les schémas mentaux (6) des individus et façonnée par les expériences antérieures, peut toutefois contraindre la possibilité d'apprentissage au sens où elle conduit à interpréter les situations à travers des schémas cognitifs préexistants (Hardagon et Fanelli, 2002).

(5) Pour les théoriciens évolutionnistes de la firme (Nelson et Winter 1982, Dosi *et al.* 1990) également, les routines, ensembles coordonnés et répétés d'actions, spécifiques et en partie tacites, et dans lesquelles réside la connaissance organisationnelle, peuvent faciliter ou freiner les apprentissages.

(6) Définis par ces auteurs comme des structures relativement permanentes de représentations objectives d'éléments et des relations entre eux, liées à un contexte spécifique. Ehlinger (1998) remarque que les chercheurs anglophones utilisent les termes « structure cognitive » ou « schéma mental », alors que les chercheurs francophones parlent plutôt de « représentation ».

Les recherches visent alors à montrer qu'il y a d'autres vecteurs aux apprentissages collectifs que la transmission de connaissances et la circulation des idées. Ils introduisent les notions de *learning by interacting* et de partage de sens (Weick, 1991 ; Nonaka et Takeuchi, 1995). C'est notamment le cas des travaux sur les « communautés de pratiques » (Lave et Wenger, 1991 ; Brown et Duiguid, 1991), qui apportent une perspective sociale de l'apprentissage organisationnel : celui-ci est considéré comme un processus culturel et social, qui se construit dans des activités situées. Constituée d'un groupe d'individus qui partagent le même intérêt ou les mêmes préoccupations et qui interagissent régulièrement (Lave et Wenger, 1991), la communauté permet la circulation et l'échange de connaissances tacites (processus de « socialisation » de Nonaka) et le développement d'interprétations communes à partir du partage des activités.

Bechky (2003) se penche plus spécifiquement sur la question des divergences d'intérêt entre communautés et met en évidence le rôle des artefacts organisationnels (plans, prototypes, machines…) dans la compréhension mutuelle. Elle étudie les interactions régulières d'ingénieurs, techniciens et ouvriers autour de ces « objets frontières » et montre comment ils permettent à la fois de partager du sens et de faire naître de nouvelles interprétations. Carlile (2004), quant à lui, insiste sur la capacité spécifique que doivent avoir les acteurs situés aux « frontières organisationnelles », celle de négocier et transformer la connaissance, condition nécessaire au travail ensemble.

D'autres approches permettent de dépasser les frontières organisationnelles internes ou externes dans lesquelles sont circonscrits ces travaux. Guilhon et Gianfaldoni (1990, p. 98) considèrent l'organisation comme une « chaîne de compétences articulées » dans le cadre d'un réseau, ce dernier étant un moyen efficace d'acquérir des ressources externes. Pour Massard (1997) ou encore Llerena (1997, p. 369), l'apprentissage est déterminé par les « réseaux de collaborations » qui permettent la mise en place de relations entre des individus qui possèdent des savoirs à la fois différenciés et complémentaires. Dans le réseau, la coopération entre individus est essentielle à la fois pour la mise en cohérence et pour la diffusion de savoirs nouveaux ; Llerena (1997, p. 370) évoque ainsi une « coopération cognitive » fondée sur les interactions, et qui dépend de l'engagement de chacun ou de « l'intention profonde de l'individu à évoluer dans la situation d'apprentissage ».

Une synthèse de ces approches nous conduit à appréhender le réseau comme un lieu social d'apprentissage différent de la communauté de pratiques, au sens où la présence d'un individu y sera liée non pas au partage d'une pratique mais à un investissement personnel guidé par une complémentarité de savoirs. Pour qu'un réseau existe, les individus devraient avoir une capacité à coopérer sur un plan cognitif, c'est-à-dire à la fois à échanger, négocier et transformer leurs connaissances, aussi bien explicites que tacites, afin de produire du sens partagé. Une autre hypothèse, à tester dans nos investigations, sera que les

échanges et les processus de « socialisation » des connaissances y sont plus variés que dans le lien communautaire.

Les cadres théoriques sur les modalités de l'apprentissage au sein de réseaux sont toutefois peu dominants dans la littérature ; nous privilégions donc à travers cette étude de cas une entrée empirique des questions soulevées dans l'introduction.

2. Le cas et la méthodologie adoptée

L'entreprise étudiée est une PME familiale d'un effectif d'une centaine de personnes dont environ 80 opérateurs et qui a vécu les différentes étapes de l'évolution du secteur automobile au Maroc. A sa création en 1960, elle se spécialise d'abord dans la production de systèmes d'échappement pour le marché de la rechange, puis s'oriente vers le marché de 1re monte pour l'approvisionnement du constructeur national, qui produit à l'époque la *Fiat Uno*. La crise que connaît le secteur dans les années 90 (7) met en question la pérennité de la Somaca et de ses fournisseurs. En 2005, le rachat par Renault des 38 % de parts détenues par l'Etat dans le capital de la Somaca donne un nouveau souffle à cette dernière et à son réseau local d'équipementiers. L'entreprise fabrique alors toute la ligne d'échappement pour les véhicules assemblés localement, et notamment la *Dacia Logan*.

L'installation de l'usine de Renault à Tanger en 2011 ouvre de nouvelles perspectives : l'entreprise est retenue comme fournisseur de rang 1 du site, pour lequel elle livrera les silencieux des systèmes d'échappement ainsi que des pièces embouties de petite taille. Bien que le premier marché lui fasse perdre en valeur ajoutée par rapport à son produit traditionnel, la proposition est perçue comme une « opportunité à ne pas manquer » : « pour l'ouverture sur Tanger », mais aussi « pour sortir du rythme de la Somaca et s'en affranchir » (le dirigeant). L'activité d'emboutissage représente un vrai challenge puisqu'il s'agit pour elle d'un nouveau métier. C'est principalement autour de ce projet que se met en place la dynamique collective d'apprentissage.

L'entreprise a actuellement trois principaux clients : la Somaca (30 000 véhicules par an), Renault Tanger (400 000 véhicules par an prévus) ainsi qu'une usine Renault en Espagne (60 000 véhicules par an).

L'étude de cas a consisté en une analyse empirique et qualitative des processus d'apprentissage liés à la préparation pour les livraisons au nouveau client. Pendant l'année 2011, nous avons mené des entretiens approfondis avec les neuf membres (8) de l'encadrement ainsi qu'avec les deux techniciens, deux chefs d'équipe et trois ouvriers. D'une durée d'une à deux heures par personne, les entretiens semi-directifs ont eu lieu avec les acteurs sur leur lieu de travail ; ils ont porté sur les trajectoires individuelles, les perceptions des changements, le contenu du travail de chacun, l'origine des connaissances individuelles ; nous avons demandé à nos interlocuteurs de nous spécifier le contenu et les formes des interactions avec les autres dans des situations spécifiques de travail,

(7) Pour l'entreprise, différents facteurs se conjuguent : l'évolution technique qui entraîne une révision des lignes d'échappement, la chute du marché de la rechange au Maroc, la crise mondiale dans le secteur automobile et la baisse des marges répercutée sur les sous-traitants, puis le retrait de Fiat du capital de la Somaca en 2003.

(8) Le dirigeant, le responsable ingénierie, le responsable production, la responsable qualité, la responsable qualité produits, la responsable qualité projets, le responsable RH, le responsable méthodes, le métrologue. Nous remercions ici tous ces acteurs pour leur implication dans les entretiens et la qualité des explications fournies.

ainsi que les réseaux individuels utilisés. Certains acteurs ont été interviewés trois fois sur l'année, de manière à suivre le processus de changement et d'apprentissage. En interne, 25 entretiens ont au final été réalisés.

Pour mettre les propos en perspective, nous avons aussi mené des entretiens chez des partenaires externes (un outilleur français, le responsable d'une unité de la Somaca dédiée au suivi des fournisseurs locaux, deux directeurs du client Renault Tanger). Enfin, d'autres entretiens portant sur les mutations du secteur réalisés chez des fournisseurs automobiles à Tanger et Casablanca ont permis de vérifier la rareté du cas décrit ici.

La nature complexe des processus observés et le caractère pluri-formes des apprentissages mis en œuvre impliquaient souvent de quitter le guide d'entretien préétabli pour approfondir un aspect particulier avec l'interlocuteur. La difficulté de cette recherche était en effet due au caractère évolutif des aspects que nous cherchions à appréhender. Ainsi, d'un entretien à l'autre, nous cernions des mutations dans les apprentissages et les perceptions des acteurs. Après retranscription des entretiens, une analyse de contenu transversale des thèmes précités a été réalisée afin de resituer les récits individuels dans une dynamique d'ensemble.

Nos passages répétés dans l'entreprise ont favorisé l'établissement d'une relation de confiance avec nos interlocuteurs, nécessaire au recueil de perceptions personnelles. Ces dernières ne pouvaient cependant seules suffire à cerner les processus immatériels d'apprentissage, et une observation des situations de travail s'est vite imposée. Nous avons alors choisi d'observer les interactions lors de 6 réunions qui impliquaient des situations d'apprentissage collectif à des degrés divers : réunions de production, d'audit qualité système, réunions de suivi de projets et réunion qualité produit. Les observations ont porté notamment sur la forme des interactions, le contenu des échanges et les processus cognitifs des parties prenantes.

3. Une trajectoire à la fois spécifique et enracinée dans son environnement

La trajectoire de l'entreprise est à la fois liée à l'histoire de l'environnement dans lequel elle a évolué jusqu'à présent et à des opportunités stratégiques saisies par le dirigeant.

La nouveauté apporte un besoin en apprentissage

Selon Hedberg (1981), l'apprentissage naît d'une tension entre stabilité et changement : en deçà d'une certaine stabilité, pas de changement possible ; mais au-delà d'une certaine perturbation, non plus. De même, Huet et Lazaric (2008, p. 5) montrent que dans les situations d'apprentissage organisationnel, « un équilibre doit être trouvé entre nouveauté ou simple variété de la base cognitive », la familiarité des connaissances technologiques

étant « une condition nécessaire à leur absorption ». On constate en effet que le degré de nouveauté impliqué par les cinq projets formalisés par l'équipe encadrante pour répondre aux appels d'offres des constructeurs est varié.

Ainsi, le projet concernant la production de silencieux d'échappement, qui implique une montée en cadence (9) plus qu'en compétence, assure à l'entreprise ce minimum de stabilité et de continuité avec le passé. Ce sera toutefois le marché le moins important en termes de chiffre d'affaires. La réintégration de valeur ajoutée chez Renault, qui participe d'une politique globale du constructeur sur ce type de pièce, notamment pour limiter les coûts logistiques, justifie l'implication de l'entreprise dans les autres projets. A l'opposé, les trois projets dans l'emboutissage impliquent le plus grand changement puisqu'il s'agit de se lancer dans un nouveau métier. A un niveau intermédiaire enfin, se situe un projet de fabrication de cloisons grillagées pour sièges, porteur de valeur ajoutée supérieure au premier en termes de variété de composants, de process de transformation et d'apprentissage technologique, notamment sur la technique du soudage.

(9) La cadence passera de 30 pièces à l'heure à 4 pièces à la minute.

Le processus d'identification et de formalisation des nouveaux projets a été le résultat de la conjonction de plusieurs éléments. Comme dans nombre de PME, le dirigeant est au cœur de la prise de décision. Sa démarche proactive, qui s'inscrit dans la volonté de diversifier les activités de l'entreprise et de limiter la dépendance envers Renault, est cependant davantage assimilable à une « intention stratégique » (Truche et Reboud, 2009) qu'à une stratégie claire et formalisée dès le départ (« On va essayer d'être en CQD ou SOP, ensuite on se demandera : qu'est-ce qu'on va en tirer ? »). L'entreprise ne mesure la forte incertitude liée aux nouvelles activités, en termes de risques encourus, de montants des investissements nécessaires, de compétences requises, qu'à mesure de l'avancement dans les projets : « Renault nous avait consultés pour un lot de pièces de 40. Puis il nous a donné 15 et pas 40. J'ai pu voir le directeur des achats chez Renault. Il m'a dit qu'on était inconscients de se lancer sur 40. Il fallait tester d'abord sur 15… Je découvre les contraintes au fur et à mesure. » (Le dirigeant.)

La recomposition internationale des grands groupes dans l'automobile est un élément contextuel fondamental de la trajectoire de l'entreprise. Pour le dirigeant, elle a concrétisé des opportunités stratégiques à saisir, qui ont représenté autant de « contraintes de sentier » au sens des théoriciens évolutionnistes de la firme (« On a survécu un peu par hasard… On est comme la mauvaise herbe qui pousse sur les trottoirs de Casablanca. »), contribuant à construire une trajectoire que le dirigeant découvre finalement à mesure de l'avancement (« Maintenant la stratégie est claire » déclare-t-il lors d'un dernier entretien.)

Enfin, comme dans nombre de PME également, le réseau relationnel du dirigeant lui permet de mobiliser des ressources de manière ciblée en fonction des besoins, aussi bien en termes de compétences que d'actifs spécifiques (« Il faut avoir ses antennes… le fait d'être une PME familiale permet d'être réactif

et flexible»). L'expertise (10) est mobilisée en fonction à la fois des intentions et des opportunités stratégiques qui se présentent, davantage là aussi comme «un processus de dévoilement progressif d'opportunités d'apprentissage» (Huet et Lazaric, 2008, p. 15) que comme un projet clairement formulé au départ.

Dans le cadre des nouveaux projets, il s'agit pour l'entreprise de monter à la fois en cadence et en compétence. Livrer Renault Tanger implique de multiplier par 10 le volume de production par rapport au volume destiné à son client traditionnel. Quant au lancement dans l'emboutissage, il est qualifié de «véritable challenge» par l'encadrement; il s'agit de passer de connaissances intégrées de longue date et qui forment l'identité de l'entreprise (celles relatives aux systèmes d'échappement auxquels même la raison sociale de l'entreprise fait référence) à des connaissances encore très peu maîtrisées en interne.

Ce changement s'opère donc en contexte de contraintes et d'incertitude: il s'agit d'abord de s'adapter et de comprendre les pratiques du nouveau client, que les personnes interviewées comparent et opposent souvent au premier, la Somaca, même si cette dernière appartient à Renault… Avec le premier on était «en famille» sur un marché local protégé; avec le second, l'entreprise se retrouve sur un marché mondialisé où elle est alignée à des standards internationaux et «benchmarkée» aux plus grands, notamment aux filiales de multinationales nouvellement installées à Tanger.

Les changements internes ou les connaissances tacites à l'épreuve

Les projets impliquent des changements qui concernent les volumes de production, mais aussi les exigences de qualité, l'adaptation aux nouvelles technologies des machines automatisées, le rythme de travail, le mode de fonctionnement du client. L'entreprise réalise un «apprentissage en marchant» (Koenig, 2006) de ces nouvelles contraintes: «Avant avec la Somaca, c'était de la routine (…), les plans étaient figés, il y avait possibilité de benchmarking. Même en termes de délai, il y avait toujours une solution. Dans le nouveau projet tout est nouveau, on ne doit rien rater.» (Responsable ingénierie.)

A côté des changements en termes de compétences, la structure organisationnelle est également concernée: l'entreprise s'est réorganisée, en l'espace d'une année, à la fois à travers un redéploiement des compétences existantes en encadrement et un renforcement de ces dernières par l'intégration de compétences nouvelles (11) ciblées par le dirigeant («Le choix des hommes est fondamental, on a monté l'équipe.»). L'équipe encadrante est jeune, issue en général des grandes écoles marocaines et ayant une expérience des multinationales, localement ou à l'étranger; elle est donc porteuse à la fois de méthodes modernes de gestion et de proximité culturelle avec les opérateurs et techniciens. De ce parcours professionnel, certains ont développé leur propre réseau, essentiel en termes de transmission de compétences de l'extérieur.

(10) L'expertise «se caractérise par un niveau de compétence très élevé, qui va au-delà de la connaissance en combinant plusieurs éléments: l'expérience du savoir-faire au plus haut niveau, une compréhension profonde des mécanismes et des procédures mis en œuvre et, enfin, une capacité plus intuitive de diagnostic et de vision pour l'action» (Durand 2006, cité dans Gallego *et al.*, 2010, p. 72).

(11) Il y a eu ainsi création successivement, en l'espace d'un an, création d'un poste de responsable ingénierie, embauche d'une responsable qualité, de responsables qualité produits et qualité projets, création d'un poste de métrologue, embauche d'un responsable logistique…

La moyenne d'âge de l'encadrement contraste avec celle des opérateurs dont la majorité approche de la retraite. La première génération, autodidacte, est là depuis la création de l'entreprise ; certains, qui ont connu le dirigeant actuel lorsqu'il était enfant et qu'il venait visiter l'usine avec son père, considèrent l'entreprise un peu comme leur famille. Cette « ancienne mémoire » (dirigeant), qui représente un savoir-faire tacite concernant notamment la manipulation des machines, va donc quitter l'entreprise. Si cela posera peut-être « un problème pour les astuces qui ne s'apprennent pas » (métrologue), du point de vue de l'encadrement, il s'agit en même temps d'une « opportunité pour reconstruire quelque chose » (dirigeant), un peu comme si le changement ne pouvait s'opérer qu'en effaçant une partie des pratiques routinières installées.

La situation est à mettre en parallèle avec la refonte du système d'information initiée par la responsable qualité (« J'ai tout remis à plat »), l'ancien système se caractérisant par un éclatement des données et une absence d'uniformisation de l'archivage. Comme si, là également, l'entreprise faisait table rase de ses « structures mentales » précédentes pour faciliter la mutation. Les modalités de classement des informations dans le nouveau système donnent d'ailleurs matière à discussion, voire à négociation, passage nécessaire vers l'uniformisation des interprétations.

Les changements sont accompagnés d'un dispositif formel de formations individuelles : formations externes aux métiers, à la gestion de production, à la qualité… En aval des apprentissages individuels réalisés dans le cadre de ce dispositif, un processus de diffusion spontané des connaissances se met en place en interne, dans lequel l'encadrement intervient activement : « Il y a une formation théorique au métier entre nous. J'utilise aussi le système de formation Renault suite à mon passage chez Renault. » (Responsable production.) « Il y a un partage de la communication : des messages vers les gens de l'atelier, les chefs d'équipe, les opérateurs ; et des séances de formation. Mon rôle est de passer au mieux les messages sous forme soit de communication, soit de formation, sur le terrain ou par la formalisation de supports. Je touche le personnel en place et on retravaille l'organisation. » (Responsable ingénierie.)

Donner du sens à l'incertitude pour apprendre

Dans ce contexte de changement et d'incertitude pour son fournisseur, dont il est largement à l'origine, le client se fait à la fois contrôleur et accompagnateur : « Renault ne nous lâche pas. Il nous suit, nous accompagne… C'est comme un parent qui a son fils et le suit de près. » (Responsable méthodes.) Les deux parties tentent de gérer l'incertitude en limitant le risque pris de part et d'autre, ce qui change aussi le fournisseur de sa relation précédente avec la Somaca (« On remplace la confiance par la mesure du risque » constate le dirigeant.)

Dans l'automobile plus qu'ailleurs, le choix du fournisseur est stratégique pour le client, la coopération entre les deux parties se poursuivant quinze ans en moyenne (Nogatchevsky, 2003). Un suivi étroit est d'abord réalisé en ce qui concerne les décisions d'investissement. Un cadre de Renault, dédié au suivi de l'entreprise, valide les choix techniques, contrôle les outils. Le choix des propres fournisseurs de l'entreprise donne également matière à validation, celle-ci faisant d'ailleurs particulièrement attention à avoir des partenaires « de renommée » afin de limiter l'incertitude due à la nouveauté : « Parmi les risques, prendre un outilleur que Renault ne connaît pas. » (Responsable qualité.)

Le contrôle consiste à s'assurer que le fournisseur se comporte conformément aux attentes, notamment par la mise en place de processus d'évaluation d'un grand formalisme. Ainsi, les capacités de chaque fournisseur sont évaluées selon une procédure « AMPQP » de cinq phases comportant chacune 52 items d'évaluation. Sur trois audits successifs (janvier, mars et juin 2011), l'entreprise est passée de la note D à la note B, condition nécessaire pour pouvoir être fournisseur Renault. Cet exercice du contrôle consiste aussi à inscrire la coopération dans l'histoire du fournisseur (Nogatchevsky, 2003) en l'inscrivant dans la durée. Les audits réalisés par le client sont ainsi une sorte de « thermomètre » de la montée en compétence, destiné à circonscrire le risque et à construire une confiance dans la relation ; mais ils sont aussi l'occasion de renforcer le sentiment d'appartenance collectif : « On a fêté l'obtention, mais on a fait passer le message qu'on était dans l'amélioration continue, que c'est une démarche embryonnaire. On a réuni les opérateurs et les chefs d'équipe dans l'usine. Le responsable production a fait un discours, j'ai fait le mien ensuite pour féliciter… » (Responsable qualité.) Bien que les apprentissages soient conduits sur un terrain où les exigences sont fixées de l'extérieur, il s'agit de les gérer en interne par un management destiné à la fois à donner du sens et à faciliter l'appropriation des savoirs.

C'est également le cas, par exemple, pour les exigences qui concernent le suivi des fournisseurs de l'entreprise : si la demande de Renault paraît légitime vis-à-vis des « petits » fournisseurs, par contre ce qui est attendu de l'entreprise vis-à-vis des « gros fournisseurs » déjà homologués est moins clair… On doit produire les informations demandées (« Il faut quand même faire la documentation ») tout en s'interrogeant sur leur pourquoi. L'apprentissage consiste aussi à percer la logique et le mode de fonctionnement de ce nouveau système.

La dynamique entrepreneuriale facilite l'adhésion aux apprentissages

Véritable entrepreneur schumpétérien au sens où « il permet aux opportunités détectées de prendre corps (…) à travers la mobilisation d'un réseau » (Huet et Lazaric, 2008), le dirigeant est l'initiateur du mouvement

de montée en compétences. Il suscite l'adhésion de l'équipe qui en assure le relai en interne.

Le cas révèle une dimension politique particulière de l'apprentissage, celle de l'entrepreneur, du management, intermédiaire central entre le réseau et l'organisation. L'entreprise étudiée offre un cadre propice à une adhésion préalable aux apprentissages et, *in fine,* à leur appropriation. La structure familiale est porteuse d'un double avantage. D'une part, l'histoire partagée offre une sorte de stabilité des repères, un référentiel commun (« on est fier de l'évolution », « c'est un livre ouvert », « avant le travail était plus pénible, ça évolue dans le bon sens ») (métrologue et opérateur). De l'autre, elle est aussi une source de légitimité pour la démarche de changement dans laquelle est impliquée l'entreprise : le changement, c'est aussi pour assurer l'avenir, voire pour sauver l'entreprise. Ainsi, les points de vue sur « l'entrée avec Renault » sont tous positifs. On sent que les ouvriers, même s'ils « ne s'expriment pas trop », adhèrent aux projets : « Ils manifestent leur inquiétude, nous éclairent sur certains détails car ils ont l'expérience. » (Responsable production.)

Les nouveaux projets répondent ainsi à des attentes partagées qui fédèrent les implications de tous : d'une part, celle de satisfaire, dans l'immédiat, le client Renault ; de l'autre, celle d'un « retour sur investissement » de plus long terme qui cristallise les souhaits et notamment le souci de limiter la dépendance envers Renault en diversifiant les clients. Il est exprimé par l'ensemble de l'encadrement, qui se projette dans un futur qu'il espère prometteur même s'il est encore fortement entaché d'incertitude : « … Et pourquoi pas, s'accrocher et avoir de bons résultats avec les projets actuels, puis chercher plus tard d'autres projets. » (Responsable logistique.) Ce cadre partagé d'interprétation stratégique facilite la compréhension commune (12) des enjeux et permet aux acteurs, comme l'indique Weick (1991), de donner du sens à l'action collective.

C'est aussi le cas de la participation à la formalisation des projets qui, en impliquant l'équipe en amont, a permis un début « d'interfaçage » de compétences intellectuelles. Ce travail collectif qui a « demandé beaucoup d'efforts » (responsable ingénierie) a été porteur d'interprétations collectives, qui ont probablement facilité la dynamique d'apprentissage qui s'est installée.

4. La mobilisation de compétences externes : aspects socio-politiques

L'intention stratégique du dirigeant s'est concrétisée à travers une saisie d'opportunités. Deux équipementiers (13) de Renault prennent contact avec l'entreprise pour un marché d'approvisionnement en systèmes d'échappement ; mais un des futurs partenaires fait faillite, ce que le dirigeant convertit en facteur de succès : il rachète en France les équipements « qui répondaient exactement aux besoins de Renault ». Grâce à la récupération

(12) Compréhension commune qui est à nuancer du côté des ouvriers : l'entreprise a connu en juillet 2011 un mouvement social lié à des revendications salariales en relation avec les augmentations de salaire des fonctionnaires de l'Etat ; questionnés sur ce mouvement, deux opérateurs estiment que les revendications sont justifiées car « maintenant qu'on livre Renault, on est comme dans une multinationale »… Alors que l'encadrement est pleinement conscient du chemin qu'il reste à parcourir.

(13) Un fournisseur allemand et un équipementier belgo-néerlandais, Bosal, spécialisés dans l'échappement et le catalyseur.

de ces actifs spécifiques et à sa propre expérience du métier, l'entreprise se sent capable de répondre aux appels d'offres de Renault. Au-delà d'un élargissement du marché, l'objectif est aussi celui d'une possibilité de montée en compétence. (« L'idée, c'était de demander à Renault de prendre du business pour monter en compétence… »)

Le rachat des équipements, et notamment d'une presse de 30 tonnes, est l'occasion de faire connaissance avec d'anciens cadres de l'équipementier, eux-mêmes porteurs d'un projet de création d'une société de conception d'outillages. Ils proposent d'aider l'entreprise en tant qu'experts « métier échappement » ; il s'agit pour eux également d'une opportunité, et leur profil est parfaitement adapté aux besoins en apprentissage de l'entreprise : « Ils avaient la maîtrise du métier échappement, du silencieux et de la grande cadence. » (Responsable ingénierie.)

Pour les projets dans l'emboutissage, le processus a été similaire. Le lancement se fait à partir d'une opportunité stratégique : un gros équipementier de Renault, conseillé par ce dernier, propose à l'entreprise une joint-venture pour la production de pièces embouties : « On apporte le savoir-faire et les machines, vous apportez la force de travail. » (Le dirigeant.) Mais lui aussi fait faillite ; après un temps de réflexion, le dirigeant s'associe avec un cadre de l'ex-équipementier, qui avait déjà collaboré précédemment avec l'entreprise. Son apport technique sur l'emboutissage est qualifié de « décisif », notamment pour les conseils sur les équipements, l'aide à l'évaluation et au chiffrage des projets, l'apport d'un réseau d'outilleurs. Des transferts de compétences techniques s'organisent ainsi de manière contractuelle à travers ces relations.

L'avantage de ce contexte coopératif est aussi d'apporter une légitimation à la démarche de l'entreprise. La présence des « experts » facilite l'accès au marché des constructeurs internationaux et rassure l'encadrement : « On allait utiliser un process qu'ils connaissaient. C'était des machines vieilles, ils connaissaient leurs défauts, leur historique. Ils ont en fait confirmé des choses qu'on savait. (…) L'aspect principal, c'était leur compétence sur les machines. Le deuxième aspect, c'était la confirmation : on les a consultés pour faire valider les choses. » (Responsable ingénierie.)

Des mécanismes organisationnels internes soutiennent les transferts de compétences de l'extérieur

Le transfert organisé dans ces cadres coopératifs a cependant été soutenu par des processus organisationnels internes qui ont contribué à l'appropriation des connaissances. Ainsi, les nouvelles machines ont représenté des supports concrets autour desquels des interactions, mobilisant des connaissances empiriques, ont pu se nouer et faciliter le passage vers un apprentissage collectif. Le processus de diffusion s'inscrit dans le temps, et trois étapes peuvent être distinguées *a posteriori*.

– En amont, l'implication du personnel est favorisée par une préparation collective à la réception des outils : cadres, chefs d'équipe et opérateurs ont travaillé sur des aspects comme l'aménagement de l'usine ou encore la sécurité au travail.

– Lors de la mise en route des machines par les fournisseurs s'opère un apprentissage par la pratique, qui permet de faire le lien entre « les processus cognitifs d'acquisition du savoir » et « les processus comportementaux d'utilisation de ce savoir » (Mothe, 2001, p. 129) où les membres de l'organisation « apprennent comment » : « A chaque nouveau lancement, ils sont là. On est ensemble, on assiste à la première production avec les outilleurs, les ouvriers, les gens des méthodes. » La présence des cadres aux côtés des opérateurs vise à assurer le relais des compétences en interne. (« On travaille ensemble pour que les ouvriers puissent prendre quelque chose pour la suite. »)

En aval du processus, enfin, on a le souci d'expliciter les savoirs empiriques acquis afin de les diffuser en interne. Leur appropriation s'opère à partir d'un processus collectif de va-et-vient entre supports théoriques et artefacts concrets, rejoignant le processus « d'externalisation » des savoirs décrit par Nonaka (1995) : « On a créé une formation avec les moyens du bord, sans être accompagnés par des formations formelles ; on a pris le catalogue de la machine avec un partage d'informations entre les techniciens méthodes qui ont contacté le fournisseur lors de l'installation. On a regardé chaque bouton, chaque puce : ça fait quoi… Puis on a retravaillé sur le catalogue. On a ensuite conçu un support de formation en interne. Si on a des doutes, on consulte le fournisseur. »

L'apprentissage des aspects socio-politiques des processus de transfert de compétences

Le transfert du savoir technique dans ce cadre, qui se voulait coopératif au départ, a cependant fait apparaître des aspects sociopolitiques non prévus par l'entreprise, s'accompagnant de « verrouillages » de la part d'un expert en particulier, destinés à freiner l'accès aux connaissances. Dans les relations de transfert de savoirs, la dimension sociale peut en effet représenter une source d'échec si la qualité relationnelle des échanges laisse à désirer (Szulanski 1996). Pour l'entreprise, l'apprentissage « dans l'action » de cette relation ponctuelle de coopération a été porteur d'enseignements de plus long terme, relatifs à la gestion de la relation. Tout d'abord, le caractère inattendu de l'échange a conduit à chercher un autre partenaire. Le réseautage est à nouveau utilisé : la prise de contact avec un second expert en emboutissage, retraité d'un fournisseur automobile international, se fait par le biais d'une ancienne connaissance du dirigeant. Ensuite, on se rend compte que la compétence n'est ni infaillible, ni irremplaçable : « Il n'avait peut-être rien à donner » s'interroge le responsable ingénierie. On en déduit que le transfert

est aussi une sorte de jeu de rapport de forces à gérer : « Ce sont un peu des corsaires. Il faut vite faire le transfert de compétences avant qu'ils ne prennent trop d'importance… Parce que finalement leur compétence, ils la donnent vite… » (Le dirigeant.)

Les aspects politiques apparus lors de la pratique de cette coopération suscitent également des questionnements quant à son coût social : « Il a créé de la tension, à la fin ça devenait contre-productif. » (Responsable qualité.) « Si c'était à refaire, on serait peut-être passés par les sociétés de conseil en ingénierie existantes. Ils sont chers, mais finalement ça ne revient pas forcément plus cher que de passer par des experts. » (Le dirigeant.)

La compétence externe, entre expertise technique et proximité culturelle

Il s'avère que la connaissance préalable du terrain par les experts extérieurs est importante pour permettre l'appropriation en interne de leur savoir. Pour le second expert auquel l'entreprise a recours, le contexte industriel marocain n'est pas inconnu : il était déjà intervenu dans une filiale de la Somaca, ce qui facilite l'adaptation au contexte : « Ils connaissent notre site… On était sur la même longueur d'onde, il n'y avait pas de grands écarts. » (Responsable ingénierie.) La « distance cognitive » entre les partenaires ne doit être ni trop faible, ce qui ne génère que peu d'opportunités d'apprentissage, ni trop importante, ce qui risque alors d'aboutir à des difficultés de communication entre eux (Huet et Lazaric, 2008).

La proximité culturelle entre les experts et l'encadrement facilitent aussi une mutualisation des connaissances qui permet « de développer des compétences inédites, que les partenaires n'auraient pu envisager de manière autonome » (Huet et Lazaric, 2008, p. 4). L'expert définit par exemple avec le responsable ingénierie la qualification des nouveaux postes nécessaires, comme ceux des conducteurs de machines. Sa connaissance du contexte l'aide à intégrer des spécificités locales comme celles de la polyvalence des techniciens ou la question de la motivation, comme le montrent ces explications du responsable ingénierie : « On a défini ensemble la qualification d'un conducteur machine. Les tâches sont différentes par rapport à eux, certaines sont communes mais il y a des différences. En France, c'est un opérateur qui reçoit une formation… Les standards chez eux sont assez figés… Nous on essaie d'apprendre de leur expérience… Chez nous, c'est un gars de niveau technicien simple, [on va lui laisser] plus de marge de manœuvre pour optimiser le processus. »

5. La dynamique du réseau ou la production des interactions

Dans ce contexte de changement, les connaissances mobilisées par les acteurs pour réaliser leurs acticités sont diverses.

Une « base de connaissances » préalable aux apprentissages

Les apprentissages de chacun se font relativement à des artefacts spécifiques. Pour les opérateurs, surtout les anciens, il s'agit essentiellement de connaissances de nature empirique et implicite, acquises par l'expérience. Ainsi pour un contrôleur qualité qui était auparavant opérateur, l'apprentissage de la technique de soudure, nouvelle pour lui, se réalise directement par l'expérimentation dans l'usine (« J'apprends des machines »).

L'encadrement, quant à lui, se réfère davantage à des connaissances théoriques et conceptuelles, mais plus explicites au sens où elles sont en général formalisées sur divers supports. La responsable du système qualité, par exemple, qui est peu en contact direct avec les opérations et dont la fonction consiste à accompagner l'amélioration du fonctionnement d'ensemble au plan des méthodes et des procédures, dispose de référentiels de connaissances auxquels elle se réfère, comme les ouvrages sur la qualité, les outils qualité et les résultats des audits.

D'autres, comme les techniciens, se trouvent à la jonction de ces deux sources de connaissances. L'un deux, par exemple, dit avoir beaucoup utilisé ses anciens cours et fait ses propres recherches sur le métier de l'emboutissage, mais avoir aussi profité des connaissances empiriques sur le terrain : « Les ouvriers m'ont fait des remarques… Ils m'ont permis d'améliorer la conception, c'était des remarques pratiques. » La situation est assez similaire pour la responsable qualité produits : si elle revient à ses précédents apprentissages théoriques, elle apprend aussi du savoir tacite des opérateurs avec lesquels elle est en relation quotidienne (« Rien qu'à voir la pièce, il sait s'il y a un défaut ou pas. »). Cet interfaçage autour « d'objets frontières » (Bechky 2003) facilite l'explicitation de connaissances tacites et favorise la « réceptivité aux apprentissages » (Ferrary et Pesqueux, 2006, p. 72). L'adaptation à l'autre ne passe pas uniquement par le langage mais quelquefois par la démonstration : « Des fois, il faut manipuler devant l'opérateur. Sur le terrain je vois s'il répercute. »

Cette « base d'expérience » (Guilhon et Gianfaldoni, 1990) organisationnelle, qui provient des cursus de chacun (formation, expériences individuelles et environnement immédiat de travail), n'est cependant pas la seule mobilisée par les acteurs. Les connaissances proviennent aussi des réseaux dans lesquels ils sont insérés, en partie liés à leurs parcours antérieurs et qui leur permettent de détecter des connaissances existantes à l'extérieur.

L'aspect informel du réseau convient à la dynamique des apprentissages

La plupart des cadres ont gardé de leur parcours professionnel un « carnet de contacts » : anciens collègues, sous-traitants, outilleurs, fournisseurs… « J'appelle deux ou trois personnes, je leur demande ce que je dois faire

et je fais une synthèse de leurs propositions. » (Responsable production.) Les réseaux électroniques sont fortement utilisés comme supports aux échanges : groupe Viadéo, hubs spécialisés, sites de partage d'expériences sont régulièrement consultés par certains.

L'un des techniciens profite également des contrats avec les sous-traitants et outilleurs pour réaliser des transferts de compétences, soit par interaction directe (« je demande aux techniciens français comment ils travaillent » ; « j'ai contacté les outilleurs qui ont conçu la machine ; ils me donnent les trucs, les expériences à faire pour tester »), soit par l'observation et la pratique (« Quand on leur a sous-traité la conception, je voyais comment ils concevaient les postes, les outils. J'ai pu améliorer la conception, faciliter la manipulation par les opérateurs pour diminuer le temps de cycle. »)

Des connaissances dispersées sont ainsi mises en relation et se diffusent de manière dynamique à travers une chaîne informelle. Les propos du même responsable montrent la variété des interlocuteurs ciblés en fonction des besoins en compétence du moment. Lors du premier entretien, il avait relaté un contact avec d'anciens collègues, qui avait alors porté sur les procédures de gestion de projet. Sur les problèmes difficiles, il cherche aussi des solutions chez les clients, notamment à la Somaca. La chaîne informelle de transmission des connaissances techniques se prolonge au-delà des partenaires directs : « Pour les solutions techniques sur l'emboutissage, l'assemblage des pièces embouties, le soudage par résistance, on cherche des solutions avec le fournisseur à l'étranger. Quelquefois, lui aussi est bloqué et cherche des solutions ailleurs. »

Des relations « choisies et spécifiques » se nouent donc entre acteurs « qui s'évaluent compétents à un moment donné, pour une tâche donnée » (Berthon *et al.*, 2007). Anecdotique mais assez illustratif de cette complémentarité est l'échange du technicien déjà cité avec ses anciens professeurs (dont l'un est au Canada), qui lui transmettent des supports de cours tandis que lui quelquefois les « dépanne au niveau expérience ».

L'investissement de la personne dans le réseau et les interactions conditionne également, comme l'indique Llerena (1997), l'étendue de la cognition collective. La petite taille de l'entreprise étudiée participe probablement de cette motivation : elle implique pour les cadres et les techniciens une palette d'activités plus large qu'elle ne le serait dans une entreprise de grande taille et exerce une pression permanente pour un apprentissage individuel. Les interfaçages de compétences qui s'organisent autour du travail sont alors fortement investis.

Les ambiguïtés dans les interactions individuelles font évoluer les connaissances

Parmi les exemples relevés dans le cas, celui des interactions entre l'un des contrôleurs qualité et la responsable qualité produits illustre les modalités de diffusion en interne des apprentissages. Pour cette dernière, les connaissances

tacites provenant de l'expérience du contrôleur qualité, qui était auparavant opérateur, ont été utiles : « Avec le contrôleur qui était soudeur, j'ai beaucoup appris sur les défauts des soudures. J'ai confiance en lui. En visualisant la pièce, il peut dire si elle est bonne ou pas. Rien qu'en voyant la pièce il sait si ça va… » Pour passer à un apprentissage plus collectif, il était cependant nécessaire de formaliser explicitement ce savoir-faire. Les échanges ont alors conduit les deux parties à formaliser un support pour la « matérialisation » de la connaissance empirique du contrôleur qualité afin d'en faciliter la diffusion en interne : « On a créé des pièces avec des défauts, avec 5 défauts que l'on peut voir sur une pièce. On l'a montrée aux opérateurs pour qu'ils évitent les défauts. »

Les diagrammes d'Ishikawa établis par cette même responsable avec la collaboration de la production et des méthodes remplissent le même rôle : le support structure l'analyse, permet d'expliciter des connaissances tacites et, au final, de les partager en procurant une base de réflexion commune.

Toutefois, les interactions font aussi apparaître des écarts dans les interprétations. La rencontre de modes de raisonnement différenciés peut conduire à des ambiguïtés. Par exemple, lorsque la nouvelle responsable qualité projets demande une liste des contrôles à effectuer à une contrôleuse qualité, elle se dit « étonnée » quand deux des tests demandés ne donnent pas les résultats attendus : « Il est arrivé qu'on ne se comprenne pas sur les contrôles à effectuer pour les silencieux : on avait sorti une liste de contrôles à faire. Après, on a vu qu'elle avait fait des contrôles, mais insuffisants. (…) Mais c'était une erreur de ma part. »

La responsable qualité systèmes rencontre le même décalage dans les interprétations avec le métrologue ; celui-ci, issu de « l'intérieur » de l'entreprise (il était opérateur avant d'évoluer en interne), puise dans les routines intégrées pour interpréter les nouvelles mesures qu'on lui demande d'effectuer. Dans une situation particulière, il teste la pièce comme il l'a toujours fait, alors que son interlocutrice attendait un test de gabarit. Les attentes de cette dernière n'étaient pas suffisamment explicites…

Les interactions révèlent les schémas mentaux individuels et le caractère localisé et situé de la connaissance organisationnelle (Weick, 1995 ; Bechky, 2003), mais les ambiguïtés sont finalement porteuses d'évolution. Pour l'encadrement, il y a un apprentissage comportemental en termes d'adaptation à l'autre, à travers la clarification de ses propres attentes : « Par la suite, pour chaque projet, je listais précisément ce qu'il fallait contrôler pour éviter ce genre de problèmes », déclare la responsable qualité projets, « je sais maintenant sur quoi il faut insister. » Pour les employés, certains changements impliquent un apprentissage en double boucle puisqu'il s'agit de modifier un mode de représentations. Un « apprentissage des interactions » s'opère ainsi dans l'action, à travers l'expérimentation d'erreurs et d'ambiguïtés, véritables points de départ pour un apprentissage organisationnel.

Les rencontres collectives, plateformes pour la création de sens

Les rencontres dans le cadre des réunions de travail sont également une plate-forme facilitant le passage de l'apprentissage individuel à l'apprentissage collectif. A ce titre elles soutiennent et complètent les apprentissages en réseau. Le degré d'apprentissage impliqué dépend toutefois du caractère routinier ou non de la situation traitée, trois types de réunion pouvant être comparés à ce propos.

Les réunions hebdomadaires de production (14), tout d'abord, qui visent à discuter des problèmes concrets qui apparaissent. Pour « ne pas s'éterniser » (responsable production), les participants restent debout dans un coin de l'usine. Les discussions se font par exemple autour d'une pièce défectueuse renvoyée par un client et de manipulations de l'objet ; les questions soulevées trouvent en général rapidement des réponses techniques. On échange des idées d'amélioration, des connaissances issues de l'expérience des opérateurs. Des produits finis exposés à proximité (sans défaut – avec défauts) peuvent servir de référence en cas de besoin. Lors de ces réunions, les interactions n'amènent pas à un apprentissage, ou simplement à un apprentissage en simple boucle puisque l'on peut puiser dans un stock de références et de solutions, impliquant tout au plus une amélioration des procédés, un accord sur les actions à entreprendre.

(14) Elles rassemblent le responsable production, les chefs d'équipe, les contrôleurs qualité et quelques opérateurs.

Les projets et leurs réunions de suivi (15), par nature transversales, offrent par contre un cadre à un apprentissage dans l'action. Elles permettent de transmettre les compétences acquises par chacun lors du suivi du projet et de les consolider par confrontation avec celles des autres. L'incertitude à gérer est élevée puisque c'est la première fois que l'entreprise fonctionne en « mode projet » ; il y a donc apprentissage de la méthode même de gestion des projets. Pour ceux qui concernent les pièces embouties en particulier, l'encadrement découvre les contraintes techniques au fur et à mesure de l'avancement. D'autre part, les réunions projets portent sur des choix irréversibles pour l'entreprise (les projets dans l'emboutissage impliquent des investissements lourds) mais dont les objectifs ne sont pas encore forcément bien maîtrisés : « Les objectifs doivent être atteignables. Il y a encore un gros travail à faire là-dessus. Il faut reprendre les chiffres, voir l'écart et s'accorder. » (Responsable qualité, lors d'une réunion passage jalon projets.)

(15) Elles rassemblent l'équipe projet (par exemple pour la réunion passage jalon pièces embouties : ingénierie, qualité projets, méthodes) et les responsables d'autres départements : production, qualité système, logistique.

Le déroulement de l'une des premières réunions de suivi d'un projet montre la dynamique de l'apprentissage par l'expérimentation dans lequel les membres de l'entreprise sont engagés : à côté de la coordination classique sur les délais et les objectifs (« Combien de références faut-il lancer la semaine prochaine ? »), des questions sont soulevées sur la manière même de réaliser les activités (mode de réalisation des essais, de validation de la conformité des pièces, types de réglage à faire sur les outils, investissements nécessaires…).

Dès lors, les discussions visent à uniformiser les perceptions, à clarifier l'incertitude liée à l'environnement (« Les fournisseurs n'arrivent pas à

paramétrer leurs processus avec leur propres fournisseurs. Est-ce qu'il y a un risque d'appro ? ») ou encore à des problèmes inédits (« Comment faire pour que les problèmes de géométrie ne se reproduisent pas ? »). Un questionnement mutuel sur le sens des mots contribue à uniformiser les interprétations : « Que veut dire « outillage validé » ? Est-ce qu'on intègre la maintenance préventive, les pièces de rechange ? » ; « Que veut dire « un programme validé » ? Est-ce qu'on peut le verrouiller ? Comment ? ». Les échanges visent également à préciser collectivement certaines données, le sens et le mode de calcul des indicateurs utilisés.

Lors d'une de ces réunions, les modalités d'archivage des informations ont également donné matière à discussion, voire à négociation : « Où doit-on placer les programmes ? Dans le module métrologie ? Pourquoi ne pas le mettre dans « dossiers saisis ? ». La recherche du consensus autour de la structuration de la « mémoire organisationnelle » que représente le système d'information contribue au partage d'un même référentiel.

Ici le but n'est pas tant celui de la prise de décision, qui est quelquefois conditionnée par un retour sur le « terrain » et une confrontation à des supports empiriques (« il faut démonter le variateur », « voir le programme », « il faut trancher sur le terrain, entre l'ingénierie, la qualité et la production »), que celui du « consensus cognitif » (Berthon *et al.,* 2007) et de la production collective de sens, qui favorise les apprentissages de groupe.

Lors des réunions qui se tiennent dans le cadre des audits qualité système, on note le même va-et-vient décrit précédemment, entre des connaissances théoriques et explicitées (ici les fiches de revue de processus) et des connaissances empiriques (les raisons de la défection d'un produit). On cherche à qualifier les dysfonctionnements, à s'entendre sur les indicateurs à retenir et leurs types de cause. De même que lors des réunions projet, on se situe sur le « territoire de la philosophie pratique » où les connaissances sont produites par « la réflexion dans l'action » (Koenig, 1994, p. 296). « Il faut qu'on apprenne de nos erreurs » déclare ainsi la responsable qualité. L'expérimentation se traduit aussi par des questionnements sur le sens de ce que l'on analyse : « qu'est-ce qu'une vraie cause ? » s'interroge aussi cette responsable.

6. De la montée en compétence à la montée en cadence : de nouveaux aléas à gérer

Avec le début de la phase série et des premières livraisons aux clients, des problèmes d'un autre type apparaissent. Si l'entreprise s'était surtout concentrée sur son système qualité et sur la gestion des projets, elle est maintenant davantage confrontée à des questions opérationnelles : aménagement de l'espace dans l'usine, entreposage, sécurité au travail…

Les relations avec les clients également donnent encore matière à apprentissage. Avec le client Renault Espagne par exemple, des difficultés apparaissent du fait de l'éloignement géographique. L'entreprise subit des aléas comme celui de commandes tardives ou non prévues, qui impliquent parfois de sous-traiter dans l'urgence une partie de la production.

Le rapport de forces, souvent en faveur du client dans un secteur comme celui de la production automobile, est ici d'autant plus déséquilibré que l'apprentissage du nouveau métier est encore en cours chez le fournisseur. Les aléas de conception en amont de la réalisation, qui se produisent chez le client même, ne peuvent être anticipés par le fournisseur (du fait aussi qu'ils sont rares et minimes) et sont pour lui source d'incertitude : « On aurait pu, avec l'expérience, demander à faire la simulation », « on aurait dû le dire avant de réaliser, challenger sur la conception » (responsable qualité). A cette étape du passage entre les apprentissages des compétences à acquérir et leur mise en œuvre lors de la montée en cadence, de nouveaux besoins en apprentissages sont identifiés, qui ne sont pas uniquement techniques ; ils se reportent à nouveau, comme cela avait été relevé au début de nos investigations, sur la gestion de la relation avec le client. Comme le constate à juste titre la responsable qualité, « le client joue sur les ambiguïtés », par exemple lorsque l'on se rend compte, après mise en production, qu'une commande contenait un défaut de conception. La négociation qui s'ensuit est alors source d'apprentissage.

Conclusion

Cet article proposait une approche empirique de la dynamique des apprentissages au sein d'un réseau, l'intérêt de cette notion étant notamment de dépasser les frontières organisationnelles internes et externes. Sur le plan méthodologique, ce but était rendu possible par la taille réduite de l'entreprise observée.

Au plan organisationnel, la taille de l'entreprise, le management familial mais participatif, l'histoire partagée par les membres de l'organisation et une lecture commune des enjeux liés aux changements ont offert un cadre propice au développement d'interprétations collectives. Cette sorte de cadre légitimateur a conduit les acteurs à la fois à s'impliquer dans le changement et à reconnaître implicitement les besoins en apprentissage, conditions préalables à la constitution d'un réseau d'échange de connaissances pour un apprentissage organisationnel. Il a aussi permis à un dispositif formel de transmission de connaissances (formations internes, transferts organisés dans un cadre coopératif) d'être relayé de manière informelle en interne, le cas montrant sur cet aspect le rôle central joué par l'encadrement, qui devient l'interface entre le réseau et l'organisation.

Comme cela était présumé au départ, le réseau permet des formes d'interactions multiples : rencontres de connaissances tacites et explicites,

rencontres de cadres d'interprétation différenciés qui provoquent un besoin d'ajustement et apportent *in fine* un apprentissage collectif, interactions avec l'extérieur qui nourrissent les savoirs internes… Le réseau est fugace, il se forme en fonction des besoins en apprentissage et se prolonge au-delà des frontières de l'entreprise. Des relations organisées formellement n'auraient probablement pas suffit à « gouverner » ou à accompagner les apprentissages : la part d'informel et de spontané dans les connexions au sein du réseau permet à chacun de cibler les compétences dont il a besoin, au moment opportun. Il convient alors de laisser le réseau évoluer de lui-même : les ambiguïtés dans les interactions amènent les acteurs à réajuster par eux-mêmes leurs connaissances. Gérer le réseau reviendrait plutôt à créer les conditions organisationnelles favorables à un investissement des acteurs dans les interactions.

Sur ce point, le cas montre que la responsabilité du management interne est aussi de contribuer à l'effort de production de sens qui accompagne en filigrane les apprentissages : ici en ce qui concerne la compréhension des exigences du client en matière de qualité, la clarification du sens de ce que l'on fait lors des réunions collectives, le sens à donner à la dépendance envers le client et à la gestion du rapport de force… Les processus intellectuel pour apprivoiser l'incertitude sont également nécessaires aux apprentissages dans un environnement industriel en perpétuelle évolution.

Dans ce contexte, l'apprentissage ne se réalise pas seulement « en marchant » mais aussi « par tâtonnements ». Le modèle décrit ici est à la fois dynamique et fragile du fait de sa grande dépendance à un environnement incertain. Une perspective de prolongement de cette recherche serait de mettre en comparaison ce modèle d'apprentissage avec celui des entreprises industrielles locales, s'il s'avérait qu'elles se lancent dans une démarche similaire.

Références

Arena R., Lazaric N. (2003), « La théorie évolutionniste du changement économique de Nelson et Winter : une analyse économique rétrospective », *Revue économique*, vol. 54, n° 2, mars, p. 329-354.

Argyris C., Schön D. (1978), *Organizational learning*, Reading, Addison Wesley, 356 p.

Bachirat B., Boulouadnine L., Lembarek N. (2004), « L'industrie automobile au Maroc : potentiels et dynamiques des relations clients-fournisseurs », *12e rencontre internationale du GERPISA*, *Comment penser la variété du capitalisme et la diversité des modèles productifs*, Paris, 9-11 juin.

Bechky B.E. (2003), « Sharing Meaning across Occupational Communities : The Transformation of Understanding on a Production Floor », *Organization Science*, vol. 14, n° 3, mai-juin, p. 312-330.

Berthon B. (2001), « Revue de littérature : Le transfert intra-organisationnel de connaissance », *Xe conférence de l'Association internationale de management stratégique*, juin, Québec.

Berthon B., Charreire Petit S., Huault I. (2007), « Réseaux sociaux et processus d'apprentissage, une relation complexe et ambivalente », *XVI^e conférence internationale de management stratégique*, Montréal, 6-9 juin.

Brown J., Duguid P. (1991), « Organizational learning and communities of practice : toward a unified view of working, learnig and innovation », *Organization Science*, vol. 2, n° 1, p. 40-57.

Carlile P. (2004), « Transferring, translating, and transforming : an integrative framework for managing knowledge across boundaries », *Organization Science*, vol. 15, n° 5, sept.-oct., p. 555-568.

Chanal V. (2000), « Communautés de pratique et management par projet : à propos de l'ouvrage de Wenger (1998), Communities of Practice : Learning, Meaning and Identity », *M@n@gement*, vol. 3, n° 1, p. 1-30.

Chrysostome E.V., Su Z. (2001), « L'apprentissage stratégique dans les coentreprises internationales : proposition d'un modèle intégrateur », *X^e Conférence de l'Association internationale de management Stratégique*, juin, Québec.

Cyert R.M., March J.G. (1963), *A behavioral theory of the firm*, Englewood Cliffs, NJ : Prentice-Hall, 332 p.

Davenport T., De Long D., Beers M. (1998), « Successful knowledge management projects », *Sloan Management Review,* vol. 39, n° 2, p. 43-57.

Dodgson M. (1993), « Organizational learning : a review of some literature », *Organization Studies*, vol. 14, n° 3, p. 375-394.

Dosi G., Teece D., Winter S. (1990), « Les frontières des entreprises : vers une théorie de la cohérence de la grande entreprise », *Revue d'économie industrielle*, n° 51, 1^er trim., p. 238-255.

Ehlinger S. (1998), « Les représentations partagées au sein des organisations : entre mythe et réalité », *VII^e conférence internationale de l'AIMS*, 27-29 mai, Louvain-la-Neuve.

Favereau O. (1989), « Pour une approche cognitive des conventions économiques », *Revue économique*, vol. 40, n° 2, mars.

Ferrary M. (2003), « Communautés de pratique et réseaux sociaux dans la dynamique de fonctionnement des clusters de hautes technologies », *Revue d'économie industrielle*, n° 103, p. 111-130.

Ferrary M., Pesqueux Y. (2006), *Management de la connaissance. Knowledge management, apprentissage organisationnel et société de la connaissance*, Economica, coll. "Gestion", Paris, 230 p.

Gallego V., Gangloff F., Saoudi L. (2010), « Quelle alternative humaine à la délocalisation des PME ? » *Revue française de gestion*, vol. 34, n° 204, p. 69-80.

Guilhon B., Gianfaldoni P. (1990), « Chaînes de compétences et réseau », *Revue d'économie industrielle,* n° 51, p. 97-112.

Hardagon A.B., Bechky B.A. (2006), « When collections of creatives become creative collectives : a field study of problem solving at work », *Organization Science*, vol. 17, n° 4, p. 484-500.

Hardagon A.B., Fanelli A. (2002), « Action and possibility : reconciling dual perspectives of knowledge in organizations », *Organization Science*, vol.13, n° 3, p. 290-302.

Hedberg B. (1981), « How organizations learn and unlearn », *in* Nystrom P. et Starbuck W. (ed), *Handbook of Organizational Design*, Oxford University Press.

Huet F., Lazaric N. (2008), « Capacité d'absorption et d'interaction : une étude de la coopération dans les PME françaises », *Revue d'économie industrielle*, n° 121, 1^er trimestre, p. 1-18.

Kim D.H. (1993), « The link between individual and organizational learning », *Sloan Management Review,* vol. 35, n° 1, p. 37-50.

Koenig G. (2006), « L'apprentissage organisationnel : repérage des lieux », *Revue française de gestion*, n° 97, p. 293-306.

Lave J., Wenger E. (1991), *Situated learning : legitimate peripheral participation*, Cambridge University Press, 138 p.

Layan J.B., Lung Y. (2009), « Les trajectoires de l'industrie automobile au Maroc et en Tunisie. Une analyse comparative », *in* Mezouaghi M. (dir.), *les Localisations industrielles au Maghreb : attractivité, agglomération et territoires*, éd. Karthala, Paris, p. 127-148.

Lazaric N., Mangolte P.A., Massue M.L. (2002), « Capitalisation des connaissances et transformation de la routine organisationnelle : le cas Sachem », *Revue d'économie industrielle*, vol. 101, 4e trimestre, p. 65-86.

Livian Y.F. (1998), *Organisation : théories et pratiques*, Dunod, Paris, 322 p.

Llerena D. (1997), « Coopérations cognitives et modèles mentaux collectifs : outils de création et de diffusion des connaissances », *in* Guilhon *et al.*, *Economie de la connaissance et organisations. Entreprises, territoires, réseaux*, éd. l'Harmattan, Paris, 482 p., p. 356-382.

March J.G., Olsen J.P. (1975), « The uncertainty of the past : organizational learning under ambiguity », *European Journal of Political Research*, n° 3.

Massard N. (1997), « Externalités, apprentissage et dynamique technologique. Un retour sur la notion de réseau », *in* Guilhon *et al.*, *Economie de la connaissance et organisations. Entreprises, territoires, réseaux*, éd. l'Harmattan, Paris, 482 p., p. 336-355.

Minbaeva D.B. (2007), « Knowledge transfer in multinational corporations », *Management International Review*, vol. 47, n° 4, p. 567-593.

Mothe C. (2001), « Au-delà de l'apprentissage, l'appropriation », *Economie et société, Revue Sciences de gestion*, n° 29, p. 123-150.

Nelson R., Winter S. (1982), *An evolutionary theory of economic change*, Cambridge, Mass., Harvard University Press.

Nogatchevsky G. (2003), « L'exercice du contrôle dans la relation client-fournisseur », *Revue française de gestion*, vol. 29, n° 147, nov.-déc., p. 173-184.

Nonaka I. (1994), « A dynamic theory of organizational knowledge creation », *Organization Science*, vol. 5, n° 1, p. 14-37.

Nonaka I., Takeuchi H. (1995), *The Knowledge Creating Firm*, Oxford University Press, New York.

Piermay J.-L., Piveteau A. (2009), « L'impensé du "local" dans le programme Emergence du Maroc », *in* Mezouaghi M. (dir.), *les Localisations industrielles au Maghreb : attractivité, agglomération et territoires*, éd. Karthala, Paris, p. 209-232.

Truche M., Reboud S. (2009), « Contribution à la compréhension du processus d'élaboration de la stratégie des PME : deux études de cas », *Revue internationale PME*, vol. 22, n° 1, p. 130-158.

Weick K. E. (1991), « The nontraditional quality of organizational learning », *Organization Science,* vol. 2, n° 1, p. 116-124.

Yin R. (2002), *Case study research : Design and methods*, Sage Publications, 200 p.

Zahra S.A., George G. (2002), « Absorptive capacity : a review, reconceptualization, and extension », *Academy of Management Review*, vol. 27, n° 2, p. 185-204.

L'impact des transferts de fonds sur la pauvreté

Une étude microéconomique*

Résumé

Depuis plusieurs années, les migrants ont contribué de manière significative à l'économie mondiale sous différentes formes : transferts financiers, transferts de savoir-faire, investissements, circulation des compétences, réseaux des diasporas. Cette contribution leur a permis d'être des acteurs essentiels dans le développement de leurs pays d'origine. Ce travail vise à vérifier l'impact des transferts de fonds sur la pauvreté dans la province de Zagora. Cette zone d'étude est considérée comme l'un des plus anciens foyers de la migration au Maroc. Afin de répondre aux objectifs de l'étude, nous avons mené une enquête auprès de 598 ménages. Notre échantillon est composé de ménages qui reçoivent des transferts de l'étranger, des ménages qui ne reçoivent plus d'argent de l'étranger et des ménages qui n'ont aucun membre vivant à l'étranger.

En se basant sur les indices FGT, indices développés par Foster, Greer et Thorbecke (1984), de mesure de l'incidence, de la profondeur et de l'inégalité de la pauvreté, les résultats issus de notre échantillon démontrent clairement des différences considérables entre les trois types de ménage.

Mots-clés : *migrations internationales, province de Zagora, transfert de fonds, pauvreté.*

Hicham Hanchane

Institut universitaire de la recherche scientifique, Université Mohammed V-Souissi, Rabat
(hanchanehicham@yahoo.fr)

* Cette étude entre dans le cadre d'un programme de recherche piloté par l'Association marocaine d'études et de recherches sur les migrations.

Le travail de terrain a été réalisé en collaboration avec Abdelkabir Bahani (Institut universitaire de la recherche scientifique).

Introduction

Les transferts des migrants constituent une source de devises indispensable pour les pays en développement. Selon les statistiques de la Banque mondiale, en 2011, les transferts officiels totalisent plus de 351 milliards de US$. Ils proviennent des 215 millions de migrants disséminés dans le monde et qui ont gardé des liens avec leur communauté d'origine. Ces migrants utilisent différents canaux, formels ou informels, pour le transfert des fonds. Les grands pays de vieille tradition migratoire (Mexique, Egypte, Maroc...) reçoivent les montants les plus importants, mais c'est surtout dans les petits pays très pauvres que les transferts représentent une part élevée du PIB. Depuis 1970, cette importante source de devises pour les pays

en développement est en constante augmentation et faiblement volatile, contrairement aux flux des investissements directs étrangers.

Ces fonds transférés circulent en général d'un migrant vers sa famille. Les transferts ont donc *a priori* un impact au niveau microéconomique, dans la famille réceptrice des transferts et dans son entourage. Ce supplément de revenus qui circule des pays développés vers les pays en développement, en sens inverse des flux migratoires, a également un impact sur la pauvreté des ménages récipiendaires. Il permet de sortir de la pauvreté certaines familles bénéficiant de transferts, mais, surtout, il permet de réduire l'intensité de la pauvreté. En effet, des familles très pauvres, loin en deçà du seuil de pauvreté, peuvent s'en rapprocher grâce aux montants reçus de migrants installés à l'étranger. En revanche, d'autres études ne permettent pas de trancher sur cette question, car certains travaux soulignent les effets négatifs des transferts des migrants. Ce domaine de recherche doit ainsi être enrichi par des travaux empiriques sur des régions et des pays différents.

Cet article vise à enrichir ce débat relatif aux effets des transferts des migrants sur le niveau de vie et la pauvreté dans les régions de départ. Son objectif principal est d'évaluer l'impact de ces fonds sur l'intensité, la profondeur et l'inégalité de la pauvreté des ménages dans la province de Zagora en suivant la méthodologie de Foster, Greer et Thorbecke (1984) utilisée dans la plupart des travaux empiriques sur le thème.

La zone de l'étude, située au sud-est du Maroc, se compose de la vallée du Drâa moyen et du bassin de Tazarine-Taghbalte ; ces deux espaces constituent le territoire de la province de Zagora (1) (cf. annexe 1). Elle est parmi les zones les plus reculées du Maroc (2). Le choix de cette région, qui est l'une des plus importantes régions d'émigration au Maroc, permet de mieux apprécier les effets des transferts.

L'étude s'appuie sur les données d'une enquête réalisée auprès de 598 ménages. Pour éviter le biais de sélection et obtenir des résultats fiables, on a sélectionné à la fois des ménages qui ont au moins un membre vivant à l'étranger et qui transfère des fonds vers sa famille restée au Maroc, des ménages qui ont des membres qui vivent à l'étranger qui ne transfèrent plus ou qui n'ont jamais transféré de fonds à leur famille et, enfin, des ménages qui n'ont aucun membre vivant à l'étranger.

Ce travail est organisé comme suit. Le point 1 présente une brève revue de la littérature sur le sujet. Le point 2 sera consacré à la méthode d'échantillonnage et à quelques résultats descriptifs. La méthodologie de calcul du seuil de pauvreté fera l'objet du point 3, pour se pencher dans le point 4 sur la détermination du profil de la pauvreté (incidence, intensité et inégalité) dans la zone d'étude et, enfin, vérifier ces derniers résultats à travers l'estimation d'un modèle probit dans le point 5.

(1) La zone se subdivise, administrativement, en deux cercles, deux pachaliks, sept caïdats et 25 communes, dont 2 communes urbaines et 23 communes rurales.

(2) La population du Drâa moyen et de Tazarine-Taghbalte est caractérisée par l'extrême pauvreté et la vulnérabilité (tableau ci-dessous). La moyenne du taux de pauvreté de la province de Zagora est de 33,58 % (moyenne nationale : 14,02 %). Le seuil de pauvreté urbain est 1 687 Dh/mois pour un ménage de 5,6 personnes et celui du rural est 1 745 Dh/mois pour un ménage de 6,4 personnes).

1. Impact des transferts de fonds sur la pauvreté : une brève revue de la littérature

De nombreux auteurs se sont intéressés à l'impact des transferts sur la pauvreté, et la plupart démontrent que les transferts réduisent faiblement l'incidence de la pauvreté mais entraînent une baisse significative de l'intensité et de la gravité de la pauvreté.

Adams (1991b) propose de mesurer l'impact des transferts sur la pauvreté en construisant un contrefactuel pour pouvoir comparer la situation actuelle avec migration et transferts à celle qui prévaudrait en l'absence de migration et donc de transfert. Il applique cette méthodologie à l'Egypte et montre que les transferts entraînent une faible baisse de la pauvreté. Il explique cela par le fait que les ménages pauvres reçoivent des transferts car certains de leurs membres ont émigré. Suivant la même méthodologie, l'auteur montre qu'au Guatemala (Adams, 2004) et au Ghana (Adams, 2006), les transferts entraînent une baisse de l'incidence de la pauvreté mais ont surtout un impact bénéfique sur l'intensité et la gravité de la pauvreté car ils représentent une part très importante du revenu des plus pauvres.

De même, à l'aide d'une simulation sur le Burkina Faso, Lachaud (1999) examine l'impact des transferts privés sur la pauvreté, en les considérant comme des substituts potentiels des gains hors transferts des ménages. Il montre alors que les transferts réduisent l'incidence de la pauvreté rurale des ménages et, plus encore, les écarts de pauvreté. Une récente étude sur un autre pays africain, le Zimbabwe, confirme, à l'aide d'une analyse statistique prenant en compte les transferts informels et en nature, que les transferts réduisent la pauvreté, bien qu'une grande partie des pauvres n'en bénéficient pas (Bracking *et al.* 2009).

Plusieurs études ont été menées pour évaluer l'impact des transferts sur la pauvreté au Mexique. Taylor *et al.* (2005) utilisent les données d'une enquête nationale de 2003 et, à l'aide de la décomposition d'indicateurs de pauvreté, montrent que les transferts internationaux réduisent la pauvreté plus fortement que les transferts internes. Ils montrent également que plus la migration est importante, plus les effets des transferts sur la pauvreté sont élevés. Cela confirme à nouveau l'hypothèse de Stark, Taylor et Yitzhaki (1986) selon laquelle plus la migration se développe dans la communauté, plus elle devient accessible aux pauvres qui bénéficient de la baisse du coût migratoire due à la constitution de réseaux de migrants.

D'autres études sur des pays d'Asie et d'Europe trouvent des résultats similaires. En Thaïlande, Osaki (2003) montre que la probabilité de recevoir des transferts dépend négativement de la richesse des ménages ; les transferts sont donc reçus tout particulièrement par les ménages pauvres. Un travail mené par Du, Park et Wang (2005) sur la Chine trouve que la relation entre la probabilité de migrer (et donc de recevoir des transferts) et la richesse des ménages peut être représentée par une courbe en cloche. Prenant en compte

le biais d'endogénéité entre migration et revenu, les auteurs montrent que la migration entraîne une hausse des revenus mais qu'elle a un faible impact sur la pauvreté car les pauvres émigrent peu.

Migration et transferts de fonds ont donc un impact de court terme sur le bien-être des ménages, influençant le niveau et la distribution des revenus dans les communautés récipiendaires. Ils peuvent entraîner une hausse des revenus permettant à certains ménages de diminuer leur niveau de pauvreté, voire de sortir de la pauvreté, et de modifier leur place sur l'échelle des revenus. Afin de vérifier l'impact des transferts sur la pauvreté dans la province de Zagora, il nous semble intéressant de présenter, tout d'abord, les résultats descriptifs de l'enquête du terrain.

2. Echantillonnage et investigations de terrain

La population mère est constituée, à peu près, de 15,6% de ménages qui vivent en zone urbaine et 84,4 % en zone rurale. L'échantillonnage a respecté cette répartition. Un échantillon représentatif a été sélectionné avec la prise en considération du taux de la migration dans les deux zones. Cet échantillon est réparti entre les familles avec migration et les familles sans migration.

Afin de répondre aux objectifs de l'étude, nous avons élaboré trois types de questionnaire : un questionnaire destiné aux ménages qui ont au moins chacun un membre qui vit à l'étranger et qui transfère de l'argent à sa famille restée au Maroc (ménages avec transfert), un deuxième destiné aux ménages ayant un ou plusieurs membres à l'étranger qui ne transfèrent plus ou qui n'ont jamais transféré d'argent aux membres de leur famille restés au Maroc (ménages sans transfert) et un troisième destiné aux familles qui n'ont aucun membre vivant à l'étranger (ménages sans migration) (3). Dans ce qui suit on présentera quelques résultats descriptifs du travail de terrain.

(3) Notre base de données est composée de 278 ménages avec transfert, 140 ménages sans transfert et 180 ménages sans migration.

2.1. Les migrations internationales : issues pour la réussite

Les effets de la migration internationale sont apparus dès les années soixante-dix, au niveau socio-spatial oasien, quand plusieurs Oasiens ont quitté le Drâa et le bassin de Tazarine-Taghbalte pour émigrer vers les pays européens et ont commencé à envoyer, d'une façon régulière, des mandats. Ce flux de liquidité a créé une catégorie sociale possédant un pouvoir que les autres familles n'avaient pas, ce qui provoqua un bouleversement dans les anciennes structures sociales et le développement local.

Les résultats obtenus à partir de nos enquêtes exhaustives réalisées dans l'ensemble de la zone ont permis de recenser 4 284 migrants vivant à l'étranger.

Tableau 1

Migrants seuls et accompagnés de leur famille *(en %)*

	Nombre de migrants	Taux de migration par rapport à la population de 2004	Destination des migrants			Migrants seuls ou en famille		
			Connue	Inconnue	Total	Seuls	En famille	Total
Drâa moyen	1673	0,73	76,33	23,67	100	35,91	64,09	100
Tazarine-Taghbalte	2611	5,89	89,08	10,91	100	66,20	33,80	100
Zone d'étude	4284	1,57	84,10	15,90	100	55,91	44,08	100

Source : Enquêtes du terrain.

La lecture du tableau ci-dessus révèle plusieurs informations concernant la migration internationale dans la zone d'étude. On observe la relative importance de la proportion des migrants dont on ne connaît pas la destination (15,90 %), ou dont les familles ne veulent pas la révéler.

Les migrants seuls et célibataires sont majoritaires, avec près de 56 %, et ceux accompagnés de leur famille représentent les 44 % restants. Au niveau des deux bassins, plus de 66 % des migrants dans le Tazarine-Taghbalte sont des célibataires, et près de 34 % sont des migrants seuls. On observe le contraire dans le Drâa moyen avec un peu plus de 65 % de migrants accompagnés de leur famille et moins de 36 % des migrants seuls ou célibataires.

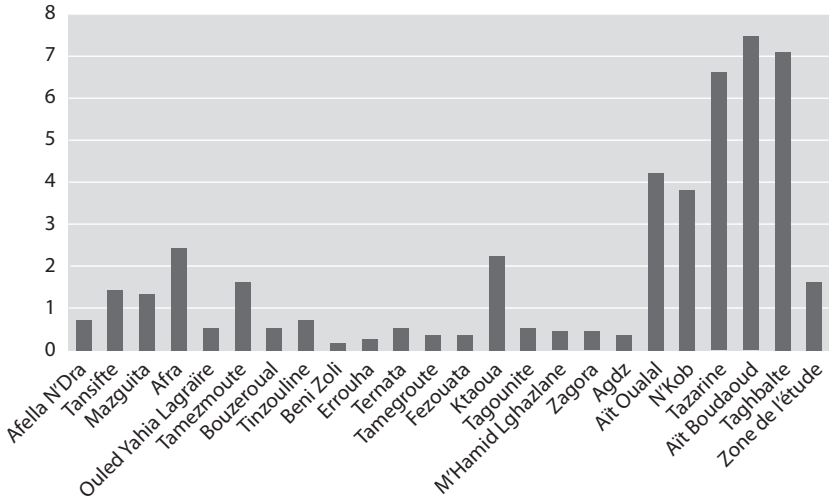
Cette situation s'explique par la période au cours de laquelle eut lieu la migration. C'est au Drâa moyen que l'on rencontre la dominance des premières générations de migrants (avant les années quatre-vingt-dix) qui ont vécu les différentes phases de l'évolution de la migration internationale en Europe, notamment le regroupement familial. Au Tazarine-Taghbalte, la plupart des migrants sont partis après les années quatre-vingt-dix, c'est-à-dire au cours de la période où plusieurs restrictions contre les migrants ont été mises en application, ce qui a limité la régularisation des migrants en situation illégale et, par conséquent, la possibilité de faire venir des membres de leur famille dans les pays d'accueil.

2.2. La répartition géographique des migrants

L'étude de la répartition géographique dans la zone d'étude démontre qu'on trouve des migrants à l'étranger dans toutes les communes (figure n° 1).

Figure 1

Taux de migration par commune



Source: enquêtes de terrain

La figure ci-dessus démontre de notables inégalités des taux de migration internationale. Les communes du bassin de Tazarine-Taghbalte ont des taux de migration qui se situent entre 4 % et 7,3 % de la population totale. L'amont du Drâa constitue aussi un foyer de concentration de la migration internationale, mais moins important que le Tazarine-Taghbalte.

Ici, le taux est sous-estimé, car nous n'avons comptabilisé que les chefs de ménage, sans tenir compte des femmes et des enfants de 1 512 migrants (44 %) qui les ont rejoint dans les pays d'accueil. Afin d'obtenir des résultats plus exacts, il faut compter l'ensemble des personnes ayant quitté la région pour l'étranger, y compris les enfants et les femmes.

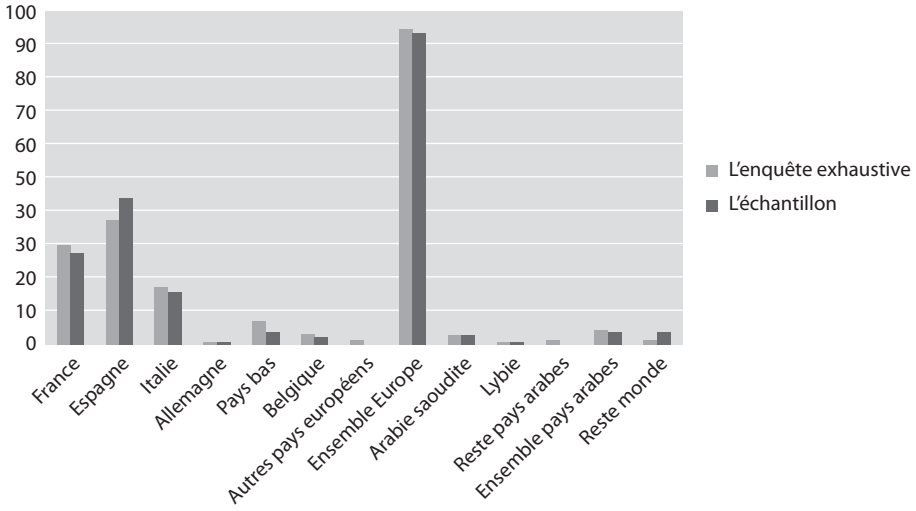
2.3. Les destinations des migrants

L'Europe de l'Ouest est la destination préférée des migrants de la zone, car près de 90% de ces derniers y vivent, 4,4 % dans les pays arabes et le reste dans les autres pays du globe, comme le montre la figure 2.

Il ressort des résultats des 418 questionnaires ménages de l'échantillon (ménages avec transfert et ménages sans transfert), que 568 personnes ont quitté la région vers l'étranger seuls ou en famille, en particulier vers les pays européens qui ont accueilli près de 93 % de ces migrants. L'Espagne a accueilli 43,82 % des migrants, suivie par la France (27,21 %) et l'Italie (15,55 %). La France, qui était la destination traditionnelle de la plupart des migrants, au moins ceux de la première génération, se situe donc maintenant en deuxième position derrière l'Espagne.

Figure 2

Destinations des migrants de la province de Zagora *(en %)*



Source : Enquêtes de terrain.

Après cette présentation des quelques résultats descriptifs qui ressortent de notre étude de terrain, on se penchera, dans ce qui suit, sur l'impact des transferts de fonds sur la pauvreté des ménages de notre échantillon.

3. Méthodologie de détermination du seuil de pauvreté

Afin de déterminer l'effet des transferts de fonds sur la pauvreté des ménages enquêtés, nous avons recours aux indices FGT développés par Foster, Greer et Thorbecke (1984). Ces indices se basent essentiellement sur l'estimation d'un seuil de pauvreté. Le seuil de pauvreté choisi pour ce travail est celui de l'énergie nutritive (Food Energy Intake) développé par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO). La méthode FEI permet de trouver le coût nécessaire pour atteindre le niveau recommandé (4) de consommation d'énergie alimentaire.

Ce seuil est fondé sur la ration journalière recommandée (R.J.C.) par l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et la (FAO) pour un homme de taille et de poids moyens qui exerce habituellement une activité. Il reste à déterminer la nature et le coût du panier le moins coûteux qui procure les calories recommandées et qui généralement correspond à celui des ménages du deuxième quintile qui ont les habitudes de consommation des couches les plus défavorisées. Ce seuil de pauvreté est calculé en prenant en considération l'échelle d'équivalence proposée par l'OCDE (voir l'annexe 3). La détermination de la ligne de pauvreté revient à déterminer le niveau des dépenses totales en dessous duquel un ménage ou un individu sont considérés comme pauvres.

(4) Ce niveau recommandé de consommation par l'OMS et la FAO est de 2 400 kcal/adulte/jour.

3.1. La méthode de la consommation de l'énergie alimentaire (FEI)

La méthode FEI permet de trouver le coût nécessaire pour atteindre le niveau recommandé de consommation d'énergie alimentaire. Pour calculer ce coût, on régresse le coût des aliments consommés par un ménage sur l'équivalent en calories puis on calcule le coût du panier.

La fonction de coût des calories est : $\ln Xj = a + bCj + Vj$

avec :

Xj : les dépenses alimentaires

Cj : la consommation de calories du ménage j.

a et b : des paramètres à estimer

Vj : le terme aléatoire d'erreur

Nous supposons que tous les ménages ont les mêmes préférences alimentaires et qu'ils font face à des prix uniformes. Le logarithme dans l'équation ci-dessus suppose que lorsque les consommateurs dépensent plus, ils achètent les aliments qui sont plus riches en calories. Généralement, on utilise la dépense alimentaire au lieu du revenu total, car elle est beaucoup plus fiable (5). Une ligne de pauvreté correspondant au minimum de dépenses alimentaires.

(5) Greer et Thorbecke (1986), Anand et Harris (1986), Kyereme et Thorbecke (1987).

L'équation de régression estimée sera : $\ln Xj = \hat{a} + \hat{b}Cj$, ensuite on peut déterminer facilement le seuil de pauvreté (Z) qui s'écrit comme suit $Z = e^{(\hat{a}+2100\hat{b})}$:

Comme nous l'avons mentionné plus haut, la détermination de la ligne de pauvreté revient à déterminer le niveau des dépenses totales en dessous duquel un ménage ou un individu sont considérés comme pauvres.

3.2. Mesures de la pauvreté

Sans nous attarder sur ce point, on propose un rappel des indicateurs de mesure de pauvreté les plus utilisés tels que les indices P_α proposés par Foster, Greer et Thorbecke (1984) ainsi que leurs propriétés. Ces indices P_α s'écrivent sous la forme suivante:

$$P_\alpha = \frac{1}{n}\sum_{1}^{q}\left[\frac{z-\gamma_i}{z}\right]^\alpha$$

z : seuil de pauvreté, α = 0,1 et 2, γ_i est la dépense de l'individu i. q est le nombre de pauvres et n la population totale.

Avec un seuil de pauvreté déterminé, nous pouvons calculer :

P_o : l'incidence de la pauvreté ou la proportion de la population pauvre.

P_1 : l'indice volumétrique ou l'écart de la pauvreté déterminant le montant à verser au pauvre pour éliminer la pauvreté.

Quel que soit le seuil choisi, la mesure du taux de pauvreté ne suffit pas à caractériser la pauvreté monétaire : le niveau de vie des personnes pauvres peut être plus ou moins proche de ce seuil. C'est pourquoi la mesure du taux

de pauvreté est complétée par celle de l'intensité de la pauvreté, P_2, définie comme l'écart entre le niveau de vie médian des personnes considérées comme pauvres et le seuil de pauvreté. Les résultats obtenus sur la province de Zagora sont traités dans le point suivant

4. Profil de la pauvreté dans la province de Zagora

L'application de cette méthode de mesure de la pauvreté à partir de notre base de données nous donne les résultats suivants :

Tableau 2

Profil de pauvreté monétaire selon les différents types de ménage

	Incidence P_0	Profondeur P_1	Inégalité P_2	Poids N
Ménages avec transferts	22,43 %	0,28 %	0,068 %	2 411
Ménages sans transferts	19,55 %	0,43 %	0,17 %	1 038
Ménages sans migration	33,89 %	0,66 %	0,18 %	1 419
Total	25,16 %	0,42 %	0,12 %	4 868

Source : calculs de l'auteur

Le classement des ménages par rapport à ces lignes permet d'aboutir à une incidence de la pauvreté monétaire de l'ordre de 25,16 % par rapport à la ligne totale. L'analyse des profils de pauvreté apporte une information précieuse sur les différents groupes socio-économiques. Les effets des transferts en devises en provenance de l'étranger sur le bien-être monétaire des ménages peuvent ainsi être appréciés à travers le profil de la pauvreté monétaire selon la réception ou non de ces transferts.

L'effet des transferts est très favorable sur le bien-être monétaire, puisque l'incidence de la pauvreté chez les ménages bénéficiant de ces transferts est de seulement 22,43 % par rapport à la ligne alimentaire, alors qu'elle est de 33,89 % pour les ménages sans transferts. L'écart de bien-être est nettement plus important si l'on se réfère à la ligne de pauvreté totale. L'inégalité, quant à elle, est deux fois plus importante chez les ménages ne recevant pas de transferts en devise. Ce groupe de ménages contribue à concurrence de 75,92 % à l'inégalité totale dans la région.

La répartition des effectifs de chaque groupe de ménages (avec transfert, sans transferts et sans migration) selon les quintiles de la distribution de la dépense par tête, en prenant en considération l'échelle d'équivalence, permet d'apprécier davantage les écarts de bien-être.

Tableau 3

Répartition des dépenses selon les quintiles de la distribution de la dépense par tête

Quintiles de la distribution par tête	Ménages bénéficiaires	%	Ménages sans transfert	%	Ménages sans migration	%
1	48	17,26	21	15	50	27,77
2	62	22,30	21	15	37	20,55
3	39	14,02	39	27,85	41	22,77
4	57	20,50	33	23,57	30	16,66
5	71	25,53	26	18,57	22	12,22
N	278	100,00	140	100,00	180	100,00

Source : calculs des auteurs

Si nous nous intéressons à la composition de la répartition des ménages au sein de chaque quintile par rapport à la réception ou non des transferts, l'écart de bien-être est frappant entre les deux groupes de ménages. Si nous considérons le 1er quintile qui est celui des plus pauvres, nous constatons que la quasi-totalité de ce groupe est composée de ménages ne recevant pas de transferts. Cet écart est encore plus important si nous considérons le quintile le plus haut de la distribution, où on retrouve le pourcentage le plus élevé des ménages avec transferts (25,53 %). En revanche les ménages sans migration ne représentent que 12,22 % dans ce quintile. Concernant les ménages bénéficiaires, les deux quintiles les plus hauts regroupent plus de 45 % de ces ménages. Le quintile des plus pauvres compte 39 % des ménages. La situation est complètement différente chez les ménages non-bénéficiaires, puisque plus de 47 % d'entre eux sont localisés dans le quintile des plus pauvres. A l'opposé, seuls 28 % d'entre eux appartiennent aux deux quintiles les plus riches. Cette analyse par quintiles permet effectivement de rendre compte du différentiel de bien-être monétaire entre les deux groupes de ménages. Afin d'approfondir davantage notre analyse, nous avons procédé à une estimation de la probabilité d'être parmi les ménages pauvres en utilisant une estimation d'un modèle probit.

5. Impact des transferts sur la pauvreté : estimation d'un modèle probit

Pour vérifier les résultats obtenus à travers l'analyse des profils de la pauvreté monétaire, un modèle probit a été estimé. L'objectif est de déterminer les déterminants de la pauvreté au sein des ménages de notre échantillon, l'idée est de calculer la probabilité d'être en dessous du seuil de la pauvreté en fonction d'un certain nombre de variables caractérisant le ménage. En effet,

supposant que la probabilité d'être au-dessus du seuil de la pauvreté (Y) soit fonction d'un certain nombre de variables, on aura :

$\gamma_i = f(X_{1i}, X_{2i}, \ldots, X_{ki})$

où :

$\gamma_i = \begin{cases} =1 & \text{Si la personne est au-dessus du seuil de pauvreté} \\ =0 & \text{Si la personne est en dessous du seuil de pauvreté} \end{cases}$

Afin d'estimer cette probabilité P_i, on formule le modèle suivant :

$$\log\left(\frac{P_i}{1-P_i}\right) = \beta_0 + \beta_1 X_{1i} + \beta_2 X_{2i} + \ldots + \beta_k X_{ki}$$

Les variables explicatives retenues pour cette estimation sont les suivantes : la taille du ménage, l'activité du chef de ménage et son sexe, une variable indicatrice des ménages recevant des transferts et des ménages qui ne reçoivent pas de transfert et, enfin, une variable indiquant la moyenne du nombre d'années de scolarité au sein de chaque ménage. Les résultats de cette estimation sont reportés dans le tableau suivant :

Tableau 4

Résultats d'estimation du modèle probit

Variables	Paramètres estimés	T de student	Effets marginaux
Constante	0,137142	0,30	
Tailles des ménages	– 0,134341	– 7,00*	– 0,032442
Migration avec transfert	0,610686	4,09*	0,1474757
Sexe du chef de ménage	0,452608	1,81**	0,0301526
Chef de ménage marié	0,146047	0,58	0,1093011
Chef de ménage actif	0,677656	1,85**	0,1636484
Moyenne des années de scolarité de l'ensemble des membres des ménages	0,111676	3,12*	0,0269688

* significatif à au moins 5 %
** significatif entre 5 % et 10 %

L'analyse des coefficients du modèle confirme le rôle positif joué par les transferts. En effet, un ménage bénéficiaire a plus de chance d'être parmi les ménages qui ont un niveau supérieur au seuil de la pauvreté ; ce résultat rejoint les résultats de l'ensemble des travaux exposés dans le point 1.

Parallèlement à cela, le sexe masculin du chef de ménage, un chef de ménage actif et la moyenne du nombre d'années de scolarité des membres des ménages ont un impact positif sur le niveau de vie des ménages. Toutes ces variables ont un effet positif et significatif, ce qui signifie qu'elles réduisent la probabilité qu'un ménage soit pauvre. En revanche, le rôle

négatif de la taille des ménages, exprimé par le nombre de membres, est confirmé puisqu'un individu supplémentaire dans le ménage augmente la probabilité que ce dernier soit pauvre de 3,24 %.

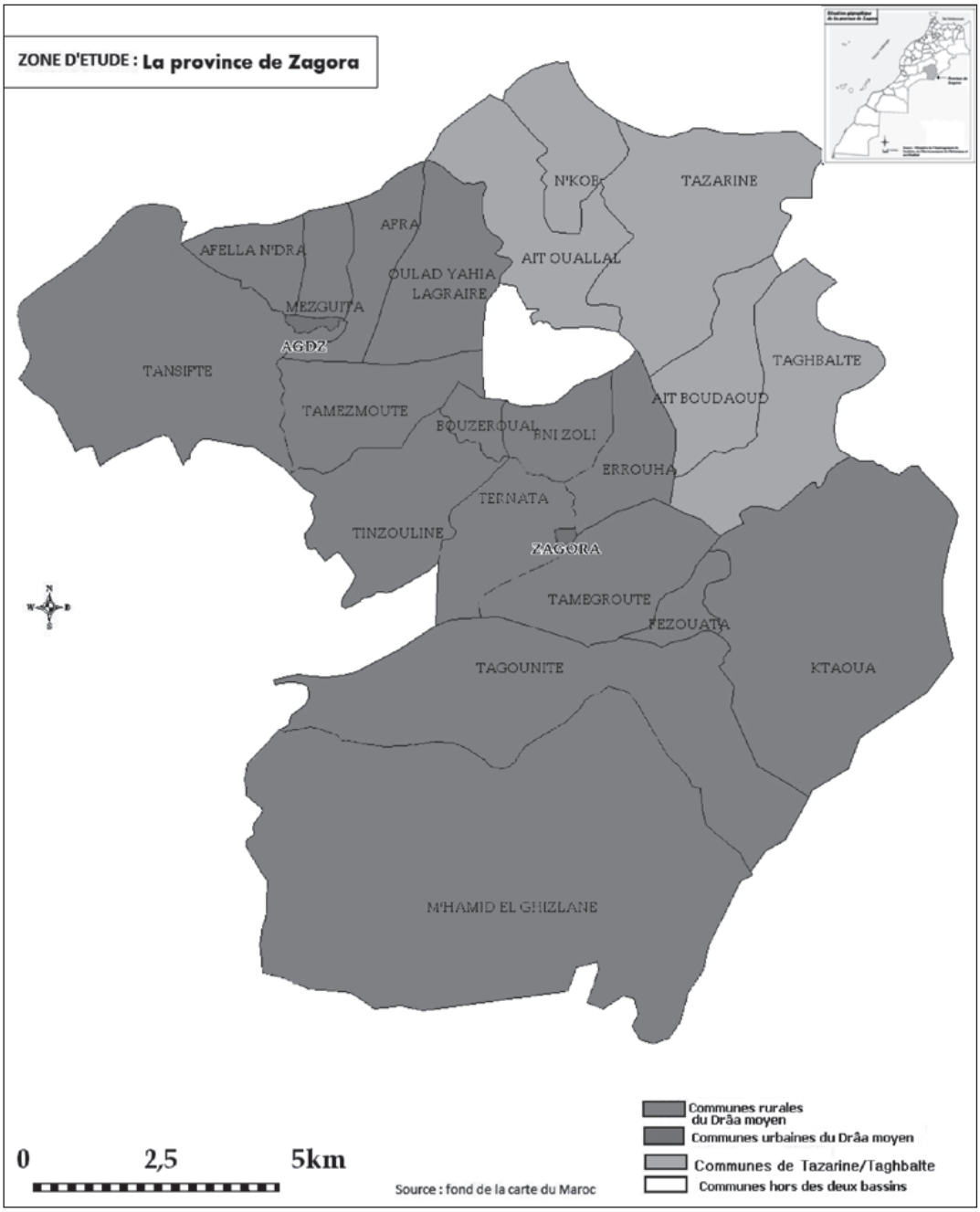
Conclusion

Le territoire de la province de Zagora est un milieu rural, les principales activités de l'économie de la région sont : l'agriculture vivrière traditionnelle, l'élevage et l'artisanat, en plus de la vocation touristique de la région. La fragilité de l'économie, sa dépendance aux conditions naturelles et la limite des ressources naturelles, incapables de satisfaire les besoins d'une population en augmentation perpétuelle, ont fait de cette région, depuis fort longtemps, un foyer d'émigration. Ainsi, la population adopte des stratégies migratoires pour subvenir à ses besoins alimentaires.

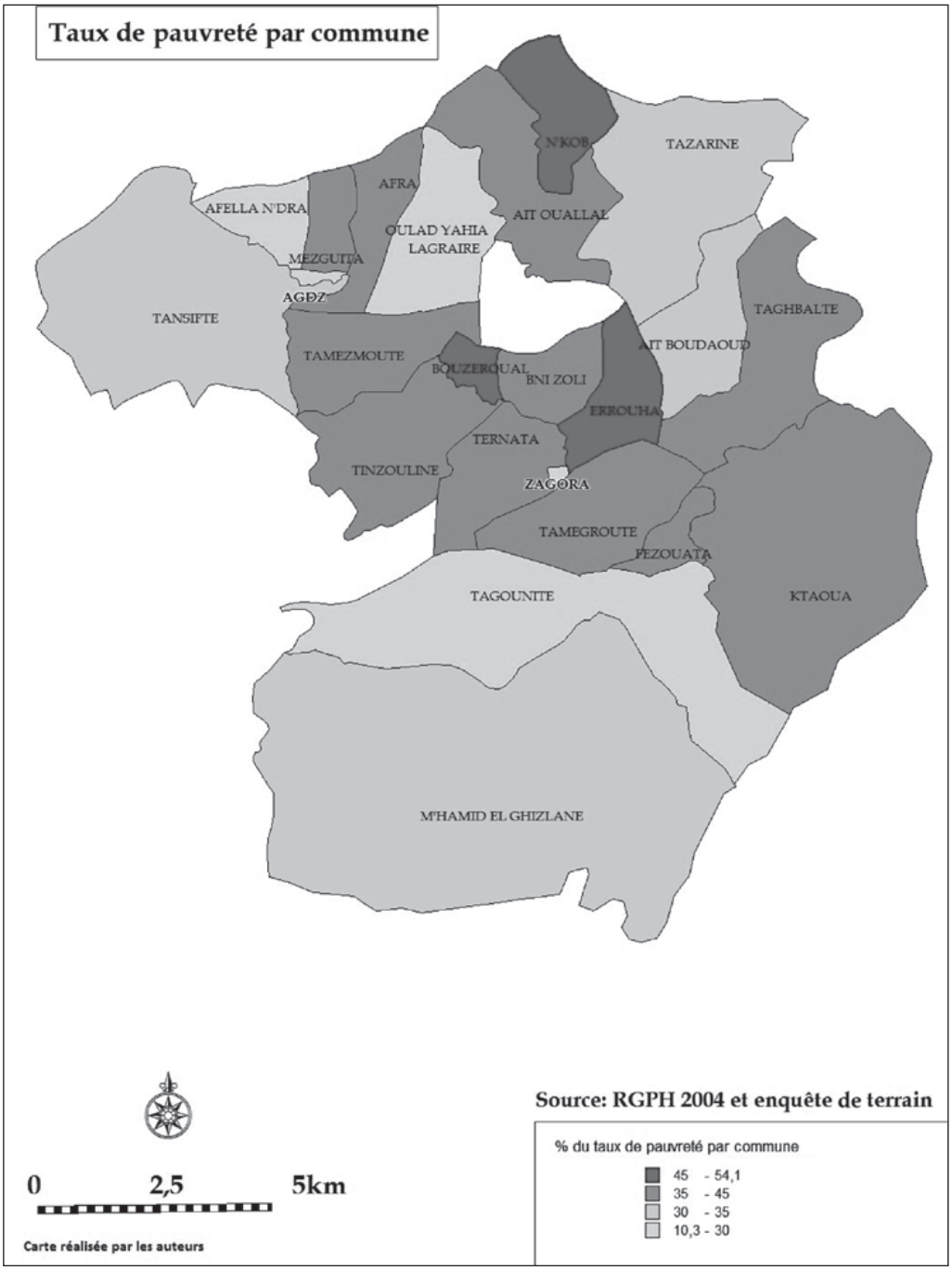
Avec les migrations internationales, apparues dès le début de la deuxième moitié du 20e siècle, la société oasienne se trouve devant une nouvelle donne dont l'ampleur et les effets sont plus marquants que ceux des migrations internes. L'évolution de ces migrations internationales et les transferts des fonds de l'étranger constituent l'un des principaux facteurs qui ont bouleversé les fondements de la société locale et les bases de l'économie traditionnelle. Ainsi, on assiste à un certain dynamisme dans le développement socio-économique local initié par une élite issue des familles des migrants à l'étranger grâce au pouvoir monétaire.

Dans ces conditions, nous avons cherché dans ce travail à mesurer l'impact des transferts de fonds sur l'incidence, la profondeur et l'inégalité de la pauvreté parmi les ménages de notre échantillon dans cette région du Maroc. En effet, les résultats qui ressortent de ce travail micro-économétrique démontrent d'une manière claire le rôle bénéfique que peuvent jouer les transferts pour les ménages qui les reçoivent. Ainsi, l'incidence de la pauvreté est beaucoup moins importante chez les ménages avec transfert que les ménages sans transfert. En ce qui concerne l'écart de bien-être entre les ménages, il est beaucoup plus important chez les ménages ne recevant pas de transfert que les ménages qui en reçoivent. Et, enfin, l'inégalité de la pauvreté est nettement moins importante chez les ménages avec transfert que chez les ménages sans transfert.

Annexe 1


ZONE D'ETUDE : La province de Zagora
N'KOB
TAZARINE
AFRA
AFELLA N'DRA
AIT OUALLAL
OULAD YAHIA LAGRAIRE
MEZGUITA
AGDZ
TANSIFTE
TAGHBALTE
AIT BOUDAOUD
TAMEZMOUTE
BOUZEROUAL
ENI ZOLI
ERROUHA
TERNATA
TINZOULINE
ZAGORA
TAMEGROUTE
TEZOUATA
TAGOUNITE
KTAOUA
M'HAMID EL GHIZLANE
0
2,5
5km
Source : fond de la carte du Maroc
Communes rurales du Drâa moyen
Communes urbaines du Drâa moyen
Communes de Tazarine/Taghbalte
Communes hors des deux bassins

Annexe 2


Taux de pauvreté par commune
N'KOB
TAZARINE
AFRA
AFELLA N'DRA
AIT OUALLAL
OULAD YAHIA LAGRAIRE
MEZGUITA
AGDZ
TANSIFTE
TAGHBALTE
AIT BOUDAOUD
TAMEZMOUTE
BOUZEROUAL
BNI ZOLI
ERROUHA
TERNATA
TINZOULINE
ZAGORA
TAMEGROUTE
FEZOUATA
TAGOUNITE
KTAOUA
M'HAMID EL GHIZLANE
0
2,5
5km
Carte réalisée par les auteurs
Source: RGPH 2004 et enquête de terrain
% du taux de pauvreté par commune
45 - 54,1
35 - 45
30 - 35
10,3 - 30

Annexe 3

Le choix de l'échelle d'équivalence

Les dépenses de consommation des différents ménages ne sont pas directement comparables entre eux. Le problème est le suivant : les unités d'analyse diffèrent beaucoup entre elles par leur taille et leur composition (nombre de personnes, nombre d'adultes et d'enfants du ménage ou de la famille). Ceci signifie qu'on ne peut pas les comparer à une même ligne de pauvreté sans leur faire subir une transformation qui les rende comparables.

En effet, il s'agit de l'échelle d'équivalence de plus en plus utilisée dans les travaux empiriques. Le plus adéquat est de construire une échelle d'équivalence qui reflète autant que possible l'augmentation des besoins d'un ménage en fonction de ses caractéristiques. Il existe des échelles d'équivalence standard qui ont été calculées par des organisations internationales et que nous avons adoptées dans le cas de notre étude sur la pauvreté. Une de ces échelles d'équivalence est celle proposé par l'OCDE, qui peut être facilement exprimée à l'aide d'une équation :

$$E(a,c) = 1 + 0.7(a - 1) + 0.5c$$

où a est le nombre d'adultes et c est le nombre d'enfants dans le ménage.

La dépense de chaque ménage n'est plus vraiment un montant monétaire mais un indicateur de bien-être.

Références

Acosta P., Calderon C., Fajnzylber P. et Humberto Lopez J. (2008), « What is the Impact of International Remittances on Poverty and Inequality in Latin America ? », *World Development*, 36, 1, p. 89-114.

Adams Jr, Richard H. (2004), « Remittances and Poverty in Guatemala ». *World Bank Policy Research Working Paper,* 3418. World Bank, Washington, D.C.

Adams Jr, Richard H. et Page J. (2003b), « Poverty, Inequality and Growth in Selected Middle East and North Africa Countries, 1980-2000 ». *World Development*, 31, 12, p. 2027-2048.

Adams H.A. et Page J. (2005), « International Migration, Remittances and Poverty in Developing Countries », *World Bank, Policy Research Working Paper,* 3179.

Adams R.H. Jr (1991b), « The Effects of International Remittances on Poverty, Inequality and Development in Rural Egypt ». *Research Report 86*. International Food Policy Research Institute, Washington, DC.

Adams R.H. Jr (2006), « Remittances and Poverty in Ghana », *Policy Research Working Paper,* Series 3838, The World Bank.

Annabi N., Bazlul H. Khondker, Selim Raihan, Cockburn J. et Decaluwe B. (2005), « Implications of WTO Agreements and Domestic Trade Policy Reforms for Poverty in Bangladesh : Short versus Long Run », *MPIA Working Paper,* 2005-02.

Bracking S. et Sachikonye L. (2009), « Migrant Remittances and Household Wellbeing in Urban Zimbabwe », *International Migration*, IOM.

Canales Alejandro I. (2008), « Amérique latine : les transferts d'argent sont-ils un réel facteur de développement ? » *Problèmes économiques*, 2957, p. 41-47.

Dimova Ralitza, et Wolff F.-C. (2008), « Are Private Transfers Poverty and Inequality Reducing ? Household Level Evidence from Bulgaria », *Journal of Comparative Economics*, 36, 4, p. 584-598.

Du Yang, Albert Park, et Sangui Wang. (2005), « Migration and Rural Poverty in China », *Journal of Comparative Economics*, 33, p. 688-709.

Esquivel Gerardo, et Huerta-Pineda A. (2007), « Remittances and Poverty in Mexico : A Propensity Score Matching Approach », *Integration et Trade Journal*, 27, July-December, 2007.

Foster J., Greer J. and Thorbecke E. (1984): « A Class of Decomposable Poverty Measures », *Econometrica*, 52, 761-766

Greer J., Thorbecke E. (1986), « A methodology for measuring food poverty applied to Kenya », *Journal of Development Economics,* 24, 59-74.

Gupta Sanjeev, Pattillo Catherine A. et SmitaWagh (2009), « Effect of Remittances on Poverty and Financial Development in Sub-Saharan Africa », *World Development*, 37, 1, p. 104-115.

Gustafsson Björn et Negatu Makonnen. (1993), « Poverty and Remittances in Lesotho », *Journal of African Economies*, 2, p. 49-73.

Haut Commissariat au Plan : recensements 1982, 1994 et 2004.

Haut Commissariat au Plan (2004), *Indicateurs de la pauvreté, de la vulnérabilité, du développement humain et du développement social, Province de Zagora.*

Kyereme et Thorbecke (1987), « Food poverty profile and decomposition applied to Ghana » *World Developpement*, vol. 15, n° 9, 1189-1199.

Lachaud J.P. (1999), « Envois de fonds, inégalité et pauvreté au Burkina Faso », *Revue Tiers Monde*, 160, p. 793-827.

López-Cordova Ernesto, (2006), « Globalization, Migration and Development : The Role of Mexican Migrant Remittances. *INTAL-ITD Working Paper,* 20, IADB, Buenos Aires.

Ministère de l'Aménagement du Territoire, de l'Environnement et de l'Eau, « stratégie d'aménagement et de développement des oasis au Maroc », Rapport d'enquête et problématique », deuxième phase.

Osaki Keiko (2003), « Migrant Remittances in Thailand : Economic Necessity or Social Norm ? », *Journal of Population Research*, 20, 2, p. 203-222.

Page J. (2007), « Boom, Bust and the Poor : Poverty Dynamics in the Middle East and North Africa, 1970-1999 », *Quarterly Review of Economics and Finance*, 46, p. 832-851.

Stark Oded, Edward Taylor J. et Shlomo Yitzhaki (1986), « Remittances and Inequality ». *The Economic Journal*, 96, 383, p. 722-40.

Taylor J. Edward, Jorge Mora, Richard Adams et Alejandro Lopez-Feldman (2005), « Remittances, Inequality and Poverty : Evidence from Rural Mexico », *Working Paper,* n° 05-003, Department of Agricultural and Resource Economics, University of California, Davis.

Yang Dean, et Claudia A. Martinez (2006), « Remittances and Poverty in Migrants' Home Areas : Evidence from the Philippines ». Dans : Çağlar Özden and Maurice Schiff (Eds.), International Migration, Remittances, and the Brain Drain. New York : Palgrave Macmillan, 2006.

L'impact du différentiel des taux d'intérêt sur la parité du change euro-dollar

Résumé

La persistance de la dépréciation du dollar par rapport à l'euro durant ces dernières années devrait a priori être imputée à une catégorie particulière de stratégies spéculatives de portage ou currency carry trade. *En se fixant comme objectif de s'endetter dans la devise à faible taux d'intérêt pour procéder à des placements dans la monnaie procurant des rendements plus élevés, jouant ainsi sur le différentiel des taux d'intérêt, ces stratégies interrogent par conséquent de nouveau la pertinence des théories du change fondées sur la parité des taux d'intérêt.*

L'objet de cette étude consiste justement à tester la validité de la parité des taux d'intérêt sous sa variante non couverte (PTINC) en termes nominaux, entre le dollar et l'euro sur la période 1999-2007, pour des échéances de taux à 3 mois, 6 mois, 1 an, 3 ans, 5 ans et 8 ans. Pour ce faire, nous adoptons l'hypothèse, certes relativement forte mais néanmoins très pratique, des anticipations rationnelles, dans la mesure où cette hypothèse permet d'utiliser le taux de change observé comme proxy du taux de change anticipé. D'un point de vue purement méthodologique, la non-stationnarité des séries de change et de taux plaide très fortement en faveur d'une modélisation du type EGARCH associée à des tests de cointégration de la relation mettant en rapport les variations de change et le différentiel des taux d'intérêt des deux devises.

Or, selon la littérature empirique, à la fois très abondante et assez controversée, les résultats escomptés doivent conclure à des déviations à court terme par rapport à la PTINC et à sa validation à plus long terme. L'ensemble de nos investigations confirme ces résultats. Si l'on observe, en effet, à court terme des déviations systématiques par rapport à la PTINC, en revanche, le test de cointégration de Johansen établit l'existence d'une relation à long terme et ce pour toutes les échéances. Une des pistes de recherche permettant de concilier ces résultats atypiques est celle consistant à intégrer les effets des chocs monétaires mal (ou non) anticipés par les opérateurs du marché des changes. Gageons que la période actuelle caractérisée par la crise financière et monétaire généralisée accentuera encore plus ces effets comme autant de limites à l'hypothèse des anticipations rationnelles et in fine *à la validation systématique de la PTINC.*

Nicolas Moumni *

Université d'Amiens, France
(nicolas.moumni@u-picardie.fr)

* Mes vifs remerciements à Ali Bouhaili, chargé de cours à la Faculté d'économie et de gestion d'Amiens et membre du CRIISEA, pour la relecture de ce texte et pour ses suggestions.

JEL **:** C32, F31, F32.

Mots-clés **:** taux de change euro-dollar, PTINC.

Abstract

The constant depreciation of the dollar with regard to the euro during these last years could, a priori, be imputed to a particular category of speculative strategies defined as portage or currency carry trade. The goal is to subscribe a debt in a currency with low interest rate, in order, then, to investment in a currency providing higher returns, therefore playing on the differential of the interest rates. These strategies again question the theories of the exchange based on the interest rates parity.

The object of this study consists precisely in testing the validity under its uncovered variant

(UIP) in nominal terms, between the dollar and the euro over the period 1999-2007, concerning the maturities at 3 months, 6 months, 1 year, 3 years, 5 years and 8 years. To do so, we adopt the hypothesis, certainly relatively strong but nevertheless very practical, of rational anticipations, as far as this hypothesis allows to use the observed exchange rate as proxy of the anticipated exchange rate.

From a purely methodological point of view, the non-stationnarity of the series of exchange and rate pleads very strongly in favour of a modelling of the type EGARCH associated with tests of cointegration of the relation putting in relationship the variations of exchange and the differential of the interest rates of both currencies.

Now, according to the empirical literature, both plentiful and open to discussion, the expected results have to end in short-term abnormalities with regard to the UIP, and to its validation in the longer term. All our investigations confirm these results. If, on the one hand, we do notice in the short term systematic abnormalities with regard to the UIP, on the other hand, the test of cointegration of Johansen establishes the existence of a long-term relation, and this for all the whole maturities. One of the possibilities allowing us to understand these atypical results is to integrate the effects of the monetary shocks badly (or not) anticipated by the operators on the exchange market. It seems plausible that the current period, characterized by the financial and monetary crisis, will stress even further these effects, and so limit the hypothesis of the rational anticipations, and in the end, limit the systematic validation of the UIP.

Introduction

Le processus impulsé, durant les deux dernières décennies, par la dynamique d'intégration financière entre les Etats-Unis et la zone euro a fortement accru la sensibilité des investisseurs internationaux aux écarts des taux d'intérêt entre l'euro et le dollar. Pour preuve, depuis la création de la monnaie européenne en 1999, ce mouvement de balancier des rémunérations

favorable tour à tour à l'une ou à l'autre des deux devises s'accompagne d'une pression continue sur la parité euro-dollar.

Selon la théorie économique, à long terme, les fondamentaux de la monnaie américaine (déficits jumeaux accumulés, compétitivité ou déséquilibres démographiques) devraient orienter le dollar vers la baisse, en particulier par rapport à l'euro. Cependant, à court terme, les fluctuations de l'euro-dollar semblent plutôt obéir à la logique des différentiels de taux d'intérêt entre les deux monnaies. Les stratégies spéculatives de portage (*currency carry trade*), consistant à emprunter la monnaie à faible rémunération et à investir dans la monnaie à taux d'intérêt plus élevé, jouant ainsi sur les écarts de taux, semblent être aujourd'hui l'une des clés de l'explication de l'évolution sur le marché des changes du cours euro-dollar. L'étude empirique que nous menons dans ce travail constitue notre contribution à cette problématique. Celle-ci concerne la parité euro-dollar qui connaît, depuis quelques années, une évolution paradoxale par rapport aux fondamentaux de la monnaie américaine.

En outre, le décalage de la conjoncture économique, en matière de croissance comme en matière de taux d'inflation, impacte la politique monétaire, notamment via les taux directeurs de la FED et de la BCE. Ce qui contrarie l'adoption d'actions concertées entre les principales banques centrales, ceci d'autant plus que la diversification des réserves de change des pays émergents en faveur de l'euro est de nature à accroître la pression sur les marchés des changes.

Le contexte international justifie, par conséquent, plus que jamais l'étude de la relation entre les différentiels de taux d'intérêt et les variations du cours du change euro-dollar. En effet, l'activité sur les marchés des changes mondiaux bat des records d'année en année, alors que les politiques monétaires de la FED et de la BCE ne cessent de ranimer les débats entre économistes et décideurs politiques sur le bien-fondé de l'utilisation des taux directeurs et sur la nature et l'ampleur de leur impact sur les devises et sur les autres actifs financiers.

Selon le rapport de la BRI de 2007, la suprématie du dollar sur les marchés internationaux des changes est toujours d'actualité. Ainsi, l'institution de Bâle évalue le volume quotidien des transactions mondiales (toutes devises confondues) à 3 200 milliards de dollars contre 1900 milliards en 2004, soit une hausse de 71 % en trois ans. La même source indique qu'en avril 2007, les swaps de devises se sont élevés à 80 milliards de dollars par jour contre 20 milliards trois ans auparavant.

Bien que le lien entre les mouvements du cours des changes et les différentiels de taux d'intérêt soit complexe, il demeure un facteur déterminant dans l'explication de la parité euro-dollar. L'objet de la présente étude est justement de s'interroger sur la capacité de la parité non couverte des taux d'intérêt (PTINC) en termes nominaux à contribuer à l'explication des fluctuations de la parité euro-dollar depuis 1999. Après un bref survol de

la littérature empirique (point 1), nous essayerons d'apporter des éléments de réponse sur la base de notre propre étude empirique (point 2) pour tester la validité de la PTINC sur des échéances de taux d'intérêt nominaux à 3 mois, 6 mois, un an, 3 ans, 5 ans et 8 ans, de 1999 à 2007.

1. La parité des taux d'intérêts dans la littérature

La loi sur la parité des taux d'intérêts (PTI) stipule que, une fois les taux fixés dans le temps, l'arbitrage pousse à l'égalisation du coût d'emprunt (ou du rendement d'un investissement) entre la monnaie domestique et une devise étrangère après couverture du risque de change. Autrement dit, la parité des taux d'intérêts couverte suppose, grâce à l'arbitrage, l'égalisation du pourcentage du différentiel d'intérêt et du pourcentage de la prime de change à terme. Mais si le risque de change n'est pas couvert (ignoré par l'opérateur), cette identité du coût de l'emprunt est appelée alors « parité de taux d'intérêts non couverte » (PTINC) ou effet international de Fisher.

En effet, dans une économie ouverte, l'effet de Fisher implique, lors d'une opération d'arbitrage entre obligations libellées dans deux devises, que le différentiel des taux d'intérêt nominaux devrait refléter les anticipations des variations futures des cours du change entre la monnaie domestique et la devise étrangère. Il faut rappeler par ailleurs que Fisher (1962) s'est également intéressé, dans le cadre d'une économie fermée, à la question de l'ajustement, souvent partiel, des taux d'intérêts nominaux aux variations des taux d'inflation. La parité des taux d'intérêt peut par conséquent être considérée aussi en termes réels.

Selon la formulation de Nusair (2006), la parité des taux d'intérêts réels *ex ante*, qui suggère que les taux d'intérêts réels devraient être égaux entre différents pays, s'articule autour des quatre conditions suivantes :

(1) $\Delta S^{e}_{t+1} = i_t - i^{*}_t$

(2) $\Delta S^{e}_{t+1} = \Delta p^{e}_{t+1} - \Delta p^{e*}_{t+1}$

(3) $r^{e}_{t} = i_t - \Delta p^{e}_{t+1}$

(4) $r^{e*} = i^{*}_t - \Delta p^{e*}_{t+1}$

où :

i_t : taux d'intérêt nominal au temps t ;

S^{e}_{t+1} : le logarithme du taux de change nominal anticipé des prix au temps t+1 ;

Δ : opérateur de première différence ;

p^{e}_{t+1} : le logarithme du niveau anticipé des prix au temps t+1 ;

r^{e}_{t} : taux d'intérêt réel *ex ante* au temps t ;

Les variables étrangères sont signalées par une astérisque.

Les quatre équations représentent :

(1) : parité des taux d'intérêt non couverte (PTINC) ;

(2) : parité des pouvoirs d'achat (PPA) ;

(3) : équation domestique *ex ante* de Fisher qui considère que le taux d'intérêt réel *ex ante* est égal au taux d'intérêt nominal moins l'inflation anticipée ;

(4) : équation étrangère *ex ante* de Fisher.

En combinant (1) et (2), nous aboutissons à l'égalisation *ex ante* des taux d'intérêts réels. Ainsi, comme nous l'avons précisé, la PTI peut être étudiée selon qu'elle est couverte ou non couverte et en termes nominaux ou réels. Cependant, c'est sous sa version de taux non couverts (réels ou nominaux) qu'elle est généralement l'objet de tests empiriques.

1.1. La parité réelle des taux d'intérêt

Intéressons nous, en premier lieu, à la version réelle à travers l'étude de Nusair (2006) où l'auteur cherche à tester la validité des taux d'intérêt réels pour un panel de pays qui sont l'Australie, le Canada, la France, l'Allemagne, l'Italie, le Japon, les Pays-Bas, la Suisse, le Royaume-Uni et les USA. Il raisonne sur les taux trimestriels à court et à long terme de janvier 1957 à janvier 2003. L'argument invoqué est que l'accélération de l'intégration monétaire et financière internationale consécutive à la crise de 1973 a pu contrarier l'égalisation des taux d'intérêt réels entre les pays, à cause notamment du degré élevé de volatilité des cours et de la prime de risque sur les marchés des changes. Nusair conclut que la transition du régime de change vers le flottement généralisé des monnaies ne semble pas avoir augmenté les différentiels d'intérêt entre les pays. Les fortes variations de change seraient donc à l'origine de l'invalidité, à court terme, de la PTINC.

Depuis la fin du système de Bretton Woods et ses conséquences sur l'intégration des marchés internationaux de capitaux, les résultats des tests empiriques proposés par une littérature foisonnante sur la PTIR sont plutôt mitigés. Certaines études basées sur la stationnarité des taux d'intérêt réels rejettent la thèse de la parité. En revanche, des recherches fondées sur la non-stationnarité et la technique de la cointégration ont mis en évidence des co-mouvements très forts entre les taux d'intérêt réels de différents pays économiquement développés. Enfin, les études qui utilisent la cointégration des séries non-stationnaires ont abouti à sa confirmation partielle.

Dans sa communication (1) à Hong Kong en 2006 Stefan C. Norrbin a montré que les résultats des tests de racine unité relatifs à l'hypothèse de la PTIR sont sensibles aux différentes méthodes de calculs utilisées jusqu'à présent. Pour y parvenir, l'auteur a testé 6 méthodes différentes de calcul en considérant 36 combinaisons (bi-variées) des taux d'intérêt réels des dépôts mensuels en euro-devises du Japon, de la Suisse, du Royaume-Uni et des USA durant la période allant de septembre 1978 à juillet 2004. Son étude

(1) Présentée à EcoMod 2006, International Conference on Policy Modeling, 28-30 juin 2006 à Hong Kong.

soulève, notamment, le problème central de l'inflation anticipée qui ne peut être observable et les difficultés à le résoudre en utilisant l'inflation *ex post* ou des méthodes d'estimation basées sur l'inflation passée (modèles AR notamment). Norrbin conclut que l'hypothèse de la PTIR est faiblement pertinente sous la formulation proposée jusqu'à présent par les chercheurs.

Il convient de rappeler néanmoins que la validité de l'hypothèse de PTIR demeure tributaire de certaines conditions telles que l'absence de coûts de transaction et du risque politique notamment. A la rigueur, ces conditions semblent être proches de celles que l'on peut constater dans la plupart des pays économiquement développés. Mais *quid* des pays émergents et notamment de ceux qui pratiquent encore le contrôle des mouvements de capitaux sous une forme ou une autre ?

Le cas de la Chine comme économie en voie de libéralisation progressive et lente des mouvements de capitaux à cet égard est intéressant. Les études menées sur la Chine, aussi bien par Majid Taghavi et Hua Yu Sun en 2004 que par Liu, Li-Gang et Ichiro Otani en 2005, concluent à l'absence d'une relation linéaire entre les variables taux de change réel effectif et différentiel des taux d'intérêt réel. Les taux d'intérêt en Chine ne s'ajustent pas suffisamment pour contrebalancer la variation du change.

1.2. La version nominale de la parité des taux d'intérêt

Bien que ce bref aperçu ait permis de montrer l'importance de la PTIR, notre intérêt sera centré sur sa version nominale qui est la plus répandue dans les travaux sur PTINC. Sous cette version, ce sont les hypothèses d'anticipation de la structure à terme des taux d'intérêts qui en conditionnent largement la validité. C'est pour cela que Geert Bekaert, Min Wei et Yhang Xing (2005) ont étudié simultanément les hypothèses d'anticipation et de la PTINC via un modèle VAR, à court et à long terme, incluant à la fois taux de change, taux d'intérêt et terme de *spread* aux USA, au Royaume-Uni et en Allemagne sur des maturités allant de 3 mois à 5 ans, de janvier 1972 (2) à septembre 1996. Ils rapportent dans leur étude que les statistiques contre la PTINC sont non seulement fortement mitigées mais que si elles sont dépendantes de la paire de devises considérée, en revanche, elles ne le sont pas par rapport à l'horizon choisi. Leur principale conclusion est que le modèle de marche aléatoire à la fois pour les taux de change et pour les taux d'intérêts convient marginalement mieux aux données que le modèle joint de la PTINC et des hypothèses d'anticipations de la structure à terme.

(2) Les auteurs ont repris certaines données utilisées par Jorion et Mishkin (1991).

Cependant, dans un travail récent, Chinn M.D. (2006) tente de réhabiliter la PTI. Après avoir relaxé l'hypothèse des anticipations rationnelles dans l'étude de certains pays hors du G7 et de quelques pays émergents, il conclut, notamment, que dans le cadre du régime des changes flottants, l'évidence contre la PTIC et la PTINC ne serait pas aussi forte qu'on ne le laisse penser. Il reconnaît par ailleurs que pour la plupart des principales

devises, le différentiel d'intérêt reste un prédicateur biaisé pour les variations *ex post* des taux de change. L'auteur rappelle, en outre, que la PTINC n'est pas testable dans sa définition étroite, qui suppose que les investisseurs soient neutres vis-à-vis du risque. Il considère que la PTINC doit être testée conjointement avec l'hypothèse des anticipations rationnelles.

Par ailleurs, rappelons que la PTIC est construite sur l'idée selon laquelle les investisseurs sont indifférents quant à l'habitat monétaire de leur portefeuille. Elle suppose une substituabilité parfaite entre les devises. Or, le régime de l'économie semble avoir une influence sur la composition et donc sur le choix du portefeuille en devises des investisseurs. MacLean, Zhao et Ziemba (2006) suggèrent d'expliquer la forme faible de la PTINC par un processus de changement caché (*hiden*) de régime de Markov (3). L'étude des trois auteurs montre à travers un échantillon de 5 devises (dollar australien, dollar canadien, euro, yen et sterling) contre le dollar US de janvier 2002 à mars 2005 que la violation de la condition de la PTIC est due au fait que les variances des rendements sont différentes d'un régime à l'autre en dépit de l'identité des moyennes.

(3) Les trois régimes de Markov sont : la récession, la normalisation et l'expansion.

S'agissant de la question de la substituabilité entre les devises, dans son étude de 2003 sur la forme stricte de la PTINC en tant que facteur d'intégration complète d'un pays à l'UEM, Oliver Holtemoller rejette cette hypothèse et considère qu'il doit y avoir une prime de risque spécifique à chaque pays. Dans ces conditions, les déviations de la PTINC s'analysent comme un indicateur de substituabilité entre les devises.

Si, dans la littérature, bon nombre d'études ont modélisé une relation linéaire pour tester la PTINC, Richard T., Baillie et Rehim Kiliç ont mis en évidence, dans une étude réalisée en 2004 sur un échantillon de cinq devises vis-à-vis du dollar US de 1978 à 2002, l'existence, dans la relation entre taux de change et différentiels d'intérêts, des non-linéarités et des asymétries ; dynamiques qu'ils expliquent notamment par les coûts de transaction, l'hétérogénéité des traders et/ou les limites de la spéculation sur les marchés de change. Pour ce faire, les auteurs ont expérimenté un modèle *dynamic logistic* de la PTINC. Lors de la régression conventionnelle linéaire, l'hypothèse de la PTINC était rejetée. En revanche, dans la modélisation par la *dynamic logistic* tenant compte à la fois des non-linéarités et des asymétries, la PTINC apparaît soutenable dans le cas où la prime de risque de change en US$ est positive. Elle est plutôt rejetée lorsque cette prime est négative.

Mais pour d'autres chercheurs, la prime de risque n'est pas nécessairement le facteur explicatif du rejet de la PTINC. Ainsi, John T. Harvey (2004), économiste post-keynésien, explique la déviation de la PTINC par six éléments : l'incertitude, la *non-ergodicity*, la monnaie endogène, les coûts de transaction, le risque et la diversification du portefeuille.

Son étude empirique a porté sur les taux d'intérêt et les cours des changes à un mois du DEM et du JPY vis-à-vis du dollar US en données trimestrielles de 1989 à 1998. Elle conclut que les mouvements de capitaux

sont le facteur le plus puissant dans l'explication des variations de change. Les régimes de change en vigueur ou anticipés impactent par conséquent les conditions de réalisation de la PTINC.

Terminons ce survol de la littérature en évoquant l'étude menée par James R. Lothian et Luren Wu (2005) sur deux siècles. Les auteurs montrent que la PTINC est violée de façon moins importante lorsque les séries portent sur des périodes ultra-longues. Ils ont estimé, par quatre régressions, la PTINC à court et à long terme dans le cas du dollar-sterling et du franc français-sterling entre 1791 et 1999 (1802 et 1800 pour certaines devises). Ils ont constaté, après avoir analysé trois sous-périodes, que le bêta de la régression était positif (PTINC accepté) pour les taux à long terme et qu'il devenait négatif (PTINC rejetée) lorsque les taux à court terme étaient considérés. De même, les auteurs ont indiqué que la régression non linéaire, exprimée par une fonction de transition, faisait apparaître que la PTINC était soutenable pendant les périodes de larges différentiels de taux d'intérêt.

Lothian et Wu montrent qu'historiquement les déviations de la PTINC durant le 19e siècle proviendraient des déviations de taux d'intérêt réels tandis que celles des dernières décennies s'expliqueraient plutôt par les déviations de la PPA.

2. Etude empirique

Les éléments avancés plus haut permettent de constater que la pertinence de la relation de la PTI est l'objet de très fortes controverses. Nous nous limiterons, dans notre étude empirique, à tenter de vérifier la parité non couverte des taux d'intérêt nominaux (PTINC) à court et à long terme en commençant par en préciser le cadre, notamment du point de vue méthodologique.

2.1. Méthodologie et données

L'équation (5) ci-après nous permet d'appréhender la relation entre le différentiel d'intérêt et les variations de change entre les zones dollar et euro, pour les six maturités étudiées (3 mois, 6 mois, 1 an, 3 ans, 5 ans et 8 ans).

$$\log S^{e}_{t+k} - \log S_t = \alpha + \beta(i^{*}_t - i_t) + u_{t+k} \qquad (5)$$

avec

S_t : taux de change euro-dollar à la période t ;

S^{e}_{t+k} : taux de change euro-dollar anticipé à la période k. Sous l'hypothèse, certes forte mais néanmoins pratique des anticipations rationnelles, nous utiliserons le taux de change observé comme proxy du taux de change anticipé à la période t+k ;

i^{*}_t : taux d'intérêt nominal du dollar à la période t ;

i_t : taux d'intérêt nominal de l'euro à la période t ;

u_{t+k} : variable résiduelle.

Selon l'hypothèse jointe, la validité de cette équation implique que $\alpha = 0$ et $\beta = 1$. Le mécanisme de la PTINC se situe dans un cadre bien spécifique. Il se place dans l'hypothèse de neutralité des agents à l'égard du risque, d'une liberté des mouvements de capitaux et de l'arbitrage des détenteurs de portefeuilles dans les stratégies de portage (*currency carry trade*). La PTINC suppose que toute hausse des taux d'intérêt nominaux d'une monnaie conduit, si l'hypothèse d'équilibre sur le marché des changes est respectée, à l'égalisation des rendements anticipés mesurés dans la même monnaie. Les variations de change ont tendance à compenser les différentiels d'intérêt entre les paires de devises.

Dans cette étude de la PTINC, qui s'étend du 4 janvier 1999 au 8 octobre 2007, nous avons retenu les taux d'intérêt (4) nominaux de l'euribor et du dollar en données quotidiennes pour des échéances de 3 mois, 6 mois et de 1 an. En revanche, pour la moyenne et la longue périodes (5), nous avons utilisé les taux swap, en données journalières, à 3 ans, 5 ans et 8 ans des deux devises.

(4) L'ensemble des séries de données utilisées dans cette étude nous a été fourni gracieusement par la Caisse d'Epargne de Picardie, que nous remercions vivement.

(5) A long terme, nous avons considéré la période de huit ans pour les variations de change, étant donné la cotation de l'euro-dollar depuis le 4 janvier 1999.

2.2. Indicateurs des statistiques descriptives habituelles

Les statistiques habituelles (moyenne, écart-type…) regroupées dans le tableau 1 ainsi que les graphiques 1, 2 et 3 ci-après (4, 5 et 6 de l'annexe) montrent qu'en moyenne les différentiels de taux d'intérêt pour les six types d'échéances sont largement plus élevés que les variations de change correspondantes (calculées en log). D'après nos calculs (tableau 1), l'écart-type du différentiel de taux d'intérêt peut être, pour certaines échéances, jusqu'à 30 fois supérieur à la variation de change (calculée en log).

Tableau 1

Statistiques sur les différentiels de change (DIFFCHANGE) et d'intérêt (DIFFTAUX) à : 3 mois (3M), 6 mois (6M), 1 an (1A), 3 ans (3A), 5 ans (5A) et 8 ans (8A)

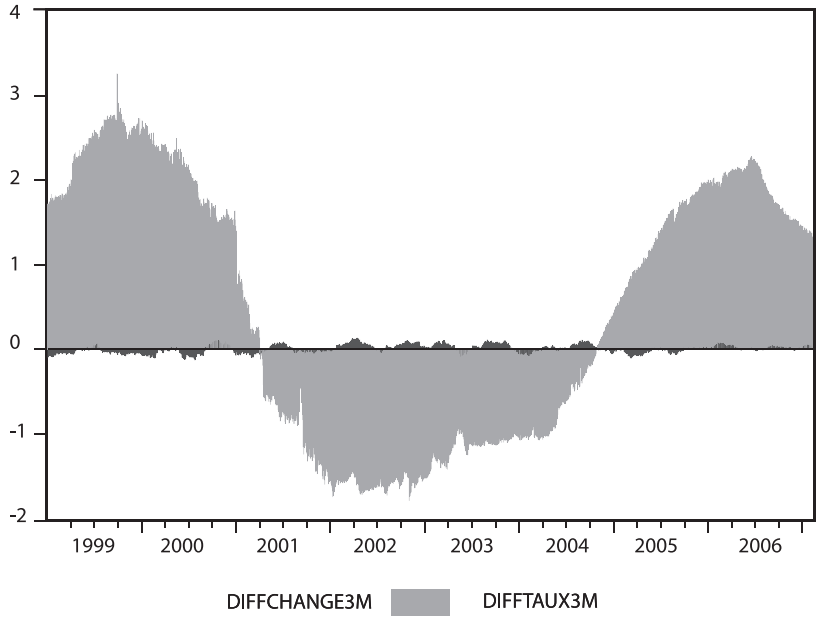
	DIFFCHANGE (3M)	DIFFTAUX (3M)	DIFFCHANGE (6M)	DIFFTAUX (6M)	DIFFCHANGE (1A)	DIFFTAUX (1A)
Mean	0,005544	0,483256	0,013891	0,533059	0,030177	0,633312
Median	0,004298	0,687000	0,021227	0,882000	0,048837	0,665750
Maximum	0,136544	3,262000	0,180151	2,846000	0,252075	2,982000
Minimum	– 0,127626	– 1,793000	– 0,157431	– 1,782000	– 0,255270	– 1,813000
Std. Dev.	0,050530	1,539009	0,066760	1,495725	0,104952	1,487337

Tableau 1 (suite)

	DIFFCHANGE (3A)	DIFFTAUX (3A)	DIFFCHANGE (5A)	DIFFTAUX (5A)	DIFFCHANGE (8A)	DIFFTAUX (8A)
Mean	0,149906	0,605804	0,286386	1,088528	0,226164	– 1,761050
Median	0,136024	0,320000	0,310933	1,144750	0,244029	– 1,740000
Maximum	0,436461	2,910000	0,431255	2,685000	0,307206	– 1,325000
Minimum	– 0,288606	– 1,180000	0,061844	– 0,820000	0,100314	– 2,310000
Std. Dev.	0,163998	1,134055	0,094952	0,882562	0,055465	0,237763

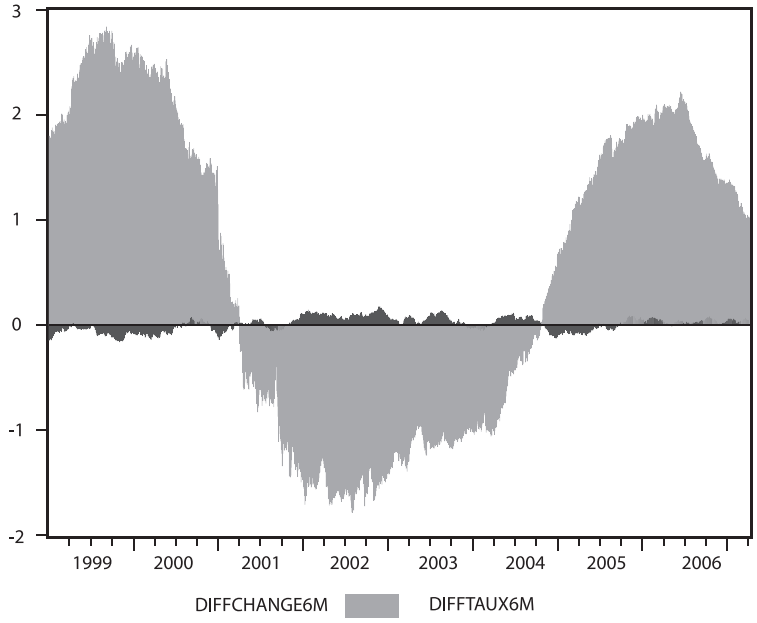
Graphique 1

Différentiels de change et d'intérêt à 3 mois



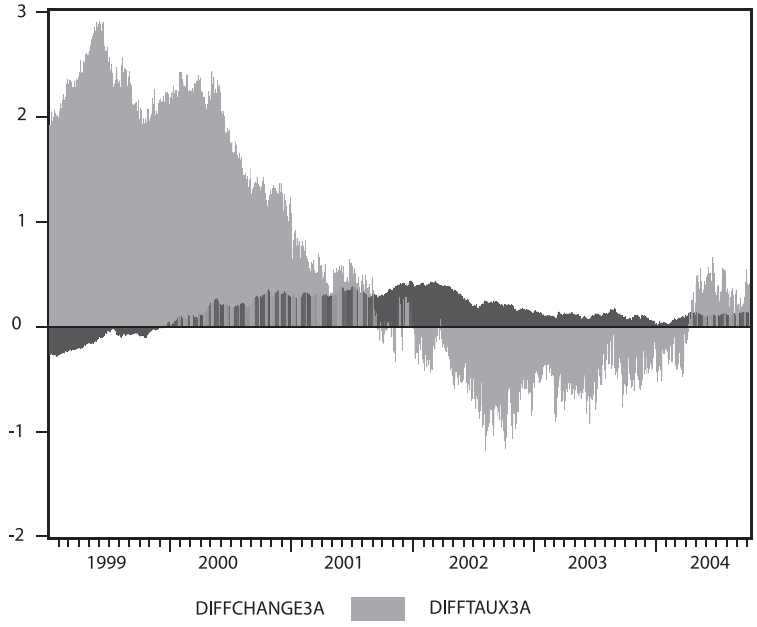
Graphique 2

Différentiels de change et d'intérêt à 6 mois



Graphique 3

Différentiels de change et d'intérêt à 3 ans



2.3. Tests de racine unitaire

Dans la littérature sur la relation entre les différentiels d'intérêt et de change, nombreux sont les auteurs qui considèrent que l'existence des déviations à la PTINC à court terme n'empêche pas un retour à l'équilibre à plus long terme. Avant de procéder aux différentes estimations économétriques, il convient d'analyser les caractéristiques statistiques des séries chronologiques des variables utilisées. En effet, l'existence d'une (ou plusieurs) racine(s) unité dans la série indique que le processus n'est pas stationnaire.

Pour tester la stationnarité des séries de différentiels de taux d'intérêt nominaux et de variation de change, nous avons adopté deux tests de racine unitaire.

Les méthodes (6) de Augmented Dickey-Fuller (ADF) et de Phillips-Perron (PP) testent l'hypothèse nulle (non stationnarité) H0 : $|\rho| = 1$ (le processus suit une marche au hasard) contre l'hypothèse alternative H1 : $|\rho| < 1$ (le processus est asymptotiquement stationnaire). Les résultats sont regroupés dans le tableau 2 ci-après. Ils indiquent qu'en dehors de la variation de change à 3 et 6 mois, aucune des séries de différentiels de taux d'intérêt nominaux et de change n'est stationnaire au seuil de 5 %.

(6) Après différentes combinaisons de tests (trend et constante), nous avons opté pour un modèle sans trend ni constante.

Tableau 2

Tests de racine unitaire sur différentiels de change et différentiels d'intérêt (au seuil de 5 %)

Test	ADF		PP	
Série	Différentiel de change	Différentiel d'intérêt	Différentiel de change	Différentiel d'intérêt
3 mois	−4,294393 (−2,862707)	−0,704226 (−2,862707)	−4,471457 (−2,862707)	−0,721419 (−2,862707)
6 mois	−3,471521 (−2,862680)	−0,843700 (−2,862681)	−3,454413 (−2,862680)	−0,869961 (−2,862680)
1 an	−2,144463 (−2,862778)	−0,981568 (−2,862778)	−2,122157 (−2,862778)	−0,874241 (−2,862778)
3 ans	−2,691015 (−2,863256)	−1,207792 (−2,863264)	−2,702093 (−2,863256)	−1,177187 (−2,863256)
5 ans	−2,221929 (−2,864274)	0,473295 (−2,864283)	−2,237021 (−2,864274)	0,506880 (−2,864274)
8 ans	−2,058942 (−2,875898)	−1,528940 (−2,875972)	−2,088933 (−2,875898)	−1,648816 (−2,875898)

2.4. Résultats des estimations empiriques

Les tests de racine unitaire (tableau 2) sur les séries des différentiels de taux d'intérêt nominaux et des variations de change ayant conclu à leur non stationnarité, la modélisation linéaire de leur relation (équation (5)), par la méthode des moindres carrés ordinaires, n'est pas valable. Aussi, pour les corrections de l'hétéroscédasticité et de l'auto-corrélation des erreurs, nous avons eu recours, à l'instar de Nelson (1991), à la modélisation EGARCH (GARCH pour les taux à 3 ans), après avoir rendu les séries stationnaires (par différenciation). Ce type de modélisation s'avère être l'un des plus appropriés pour ce genre de problématique qui nécessite le calcul d'une variance conditionnelle. Cette dernière se calcule comme suit (équation 6) :

$$\log \sigma_{i,t} = y(1) + y(2)\left|\frac{\varepsilon_{t-1}}{\sigma_{t-1}}\right| + y(3)\frac{\varepsilon_{t-1}}{\sigma_{t-1}} + y(4)\log \sigma^2_{t-1} \qquad (6)$$

Les résultats de nos estimations de l'équation (5) $\log S^e_{t+k} - \log S_t = \alpha + \beta(i^*_t - i_t) + u_{t+k}$ où nous avons régressé *DIFFCHANGE (DIFFCHANGE* = $\log S^e_{t+k} - \log S_t$*) sur DIFFTAUX (DIFFTAUX* = $(i^*_t - i_t)$*)* sont regroupés dans le tableau 3 ci-après. Ce tableau de l'analyse de la variance dont nous avons reproduit les coefficients (C (2), C (3) et C (4)) indique, dans le cas des six horizons, que tous les bêtas sont négatifs et non significativement différents de zéro, à l'exception des taux à 5 ans pour lesquels le R_2 ajusté (estimé par Eviews) a une valeur atypique (élevée et parfois négative). La PTINC n'est donc pas soutenable à court terme.

Les stratégies spéculatives du *currency carry trade* sont, essentiellement, à l'origine de ces déviations à court terme par rapport à la PTINC. Aussi, d'autres facteurs contribuent également à cette explication tels que l'existence d'une prime de risque variable dans le différentiel de rendement entre les taux d'intérêt des devises, les erreurs de prévision concernant les anticipations rationnelles et l'hétérogénéité des comportements des agents (agents averses et agents non averses au risque).

Tableau 3

Résultats récapitulatifs de l'estimation EGARCH de la PTINC

Echéance	Bêta	Analyse de la variance C (2)	C (3)	C (4)	R_2 ajusté
3 mois	– 0,012939 (– 87,70677)	1,403225 (11,01719)	– 0,100032 (– 1,497128)	0,825798 (27,23758)	0,156618
6 mois	– 0,019240 (– 69,98845)	1,583530 (9,868732)	0,061391 (0,877343)	0,810414 (21,67205)	0,174002
1 an	– 0,051866 (– 330,6222)	1,393848 (14,76718)	0,104915 (1,613763)	0,865786 (27,60249	0,121612
3 ans (GARCH)	– 0,033261 (– 59,36517)	1,132410 (3,973580)	– 0,126050 (– 1,118593)	—	– 0,914764
5 ans	0,139394 (202,0026)	0,966503 (4,779619)	0,043386 (0,396153)	0,95153 (22,04437)	– 5,580559
8 ans	– 0,094583 (– 27,69262)	1,388028 (4,926354)	0,017683 (0,093666)	0,848733 (10,64030)	– 0,3 58249

2.4.1. L'étude de cointégration

Les tests de racine unitaire d'ADF et de PP ont conclu à la non-stationnarité des séries de différentiels de taux et de change, nous envisageons une étude de cointégration. En effet, deux séries non stationnaires peuvent être cointégrées s'il est possible d'identifier une relation linéaire stationnaire entre elles. Les tests de cointégration de Johansen (7) (tableau 4) des séries de différentiels de change et d'intérêt rejettent l'hypothèse nulle d'absence de cointégration dans le cas des taux à 3 mois, 6 mois et 3 ans. Ces mêmes tests l'acceptent pour les taux à 1 an, 5 ans et 8 ans. Dans le cas des taux à 1 an, 5 ans et 8 ans (tableau 5) pour lesquels la valeur de la trace et la valeur propre maximale (Max-Eigenvalue) sont inférieures aux valeurs critiques au seuil de 5 %, Eviews, après avoir normalisé les coefficients de cointégration, identifie au plus une relation de cointégration par le moyen de la fonction de Log Likelihood.

Ainsi, l'étude de cointégration permet l'identification de vecteurs de cointégration des deux séries dans une sorte de relation d'équilibre de long terme pour les taux de court, moyen et long terme (3 mois, 6 mois, 1 an, 3 ans, 5 ans et 8 ans). En effet, l'explication souvent avancée est qu'à court terme les chocs font que les séries divergent, mais qu'à plus long terme, certaines forces de rappel agissent dans le sens d'une convergence. C'est ce qui peut expliquer les déviations de la PTINC à court terme (nos graphiques de 1 à 6). A plus long terme, les différentiels de taux et les variations de change sont cointégrés d'ordre 1, leur relation s'interprète comme une relation d'équilibre.

(7) Effectués, comme l'ensemble de l'étude économétrique, à l'aide d'Eviews.

Tableau 4

Tests de cointégration entre les différentiels de change et les différentiels d'intérêt (modèle sans trend déterministe, ni constante)

Echéance	Trace Statistic	Valeur critique au seuil de 0,05	Max-Eigen Statistic	Valeur critique au seuil de 0,05
3 mois (C)	20,64565	12,32090	20, 20534	11,22480
6 mois (C)	13,52198	12,32090	12,67070	11,22480
1 an (R)	7,352010	12,32090	5,226565	11,22480
3 ans (C)	32,72990	24,27596	20,09615	17,79730
5 ans (R)	5,508882	12,32090	4,636983	11,22480
8 ans (R)	10,01988	12,32090	9,663215	11,22480

(C) : existence d'une relation de cointégration.
(R) : rejet de l'hypothèse de cointégration.

Tableau 5

Tests de cointégration par Log Likelihood entre les différentiels de change et les différentiels d'intérêt à 1 an, 5 ans et 8 ans

Echéance	Log Likelihood	Equation d'équilibre de long terme identifiée par Log likelihood
1 an	9580,963	DIFFCHANGE1A = 0,031236* DIFFTAUX1A – 0,003758*D(DIFFCHANGE1A) – (0,02540) (0,00211) 0,019125*D(DIFFTAUX1A) (0,01329)
5 ans	4496,201	DIFFCHANGE5A = 0,021195* DIFFTAUX5A + 0,000310*D(DIFFCHANGE5A) – (0,10622) (0,00085) 0,014901*D(DIFFTAUX5A) (0,00708)
8 ans	970,4821	DIFFCHANGE8A = 0,15011* DIFFTAUX8A – 0,022132*D(DIFFCHANGE8A) + (0,01223) (0,00762) 0,034581*D(DIFFTAUX8A) (0,06879)

2.4.2. Test de causalité de Granger

Nous avons également fait le test de causalité de Granger (1969) entre les deux séries, après les avoir différenciées. Nous avons réalisé cet examen à l'aide du test de Fisher, dont les résultats figurent dans le tableau 6 ci-après. D'après le F-statistique, à 1 an les différentiels de taux causent les variations de change. De la même façon, les deux séries de différentiels de taux et de change à 8 ans s'influencent mutuellement.

Tableau 6

Tests de causalité de Granger pour les différentiels de change et de taux à 3 mois, 6 mois, 1 an, 3 ans, 5 ans et 8 ans

Null Hypothesis	Obs	F-Statistic	Probability
DIFFCHANGE3M does not Granger Cause DIFFTAUX3M	2111	0,91599	0,40028
DIFFTAUX3M does not Granger Cause DIFFCHANGE3M		3,32527	0,03615
DIFFTAUX6M does not Granger Cause DIFFCHANGE6M	2153	2,43137	0,08816
DIFFCHANGE6M does not Granger Cause DIFFTAUX6M		0,84830	0,42828
DIFFTAUX1A does not Granger Cause DIFFCHANGE1A	2006	0,50198	0,60541
DIFFCHANGE1A does not Granger Cause DIFFTAUX1A		3,52376	0,02967
DIFFTAUX3A does not Granger Cause DIFFCHANGE3A	1503	2,63150	0,07230
DIFFCHANGE3A does not Granger Cause DIFFTAUX3A		2,97971	0,05111
DIFFTAUX5A does not Granger Cause DIFFCHANGE5A	980	1,48391	0,22726
DIFFCHANGE5A does not Granger Cause DIFFTAUX5A		0,80067	0,44933
DIFFCHANGE8A does not Granger Cause DIFFTAUX8A	198	0,46387	0,62955
DIFFTAUX8A does not Granger Cause DIFFCHANGE8A		0,37514	0,68770

Notre étude empirique nous permet de conclure à la déviation de la PTINC à court terme. Celle-ci peut être due aux chocs non anticipés de la politique monétaire résultant soit du soutien à la croissance soit de la nécessité de prévenir les tensions inflationnistes. En effet, certaines périodes connaissent un échec des anticipations à s'adapter aux changements de régime et de politique économique et/ou monétaire.

D'après la publication de *Trésor-Eco* en 2007, durant les deux premières années de la création de l'euro en 1999 et 2000, malgré un *spread* de 3% favorable au marché du *money funds* américain, pour cause de politique monétaire restrictive, l'euro perdait du terrain vis-à-vis du dollar sur les marchés de change. Or, selon la PTINC, il aurait dû en gagner. A ses débuts, l'euro n'avait pas encore affirmé son statut de devise internationale, comparé au dollar américain. Les opérateurs des marchés des changes devaient être réticents à sa détention et exiger une prime de risque.

La baisse de l'activité économique aux USA pendant l'année 2001 a conduit la FED à revenir à une politique monétaire plus accommodante en abaissant ses taux directeurs. Le taux *refi* de la BCE était resté en dessous des taux américains avant de remonter progressivement procurant, cette fois-ci, l'avantage de rendement à la zone euro. Mais le taux de change euro-dollar s'est inversé en faveur de l'euro, contredisant encore une fois la théorie de la PTINC. Les mouvements de capitaux sont souvent un facteur puissant dans la détermination des variations de change.

A court terme, la déviation de la PTINC peut être illustrée entre 2002 et 2004 de la façon suivante : le rendement à un an dans la zone euro dépassait

d'environ 120 PB celui de la zone dollar. D'après la théorie de la PTINC, ce différentiel de rendement en faveur de l'euro aurait dû pousser à sa dépréciation. Or la réalité fut une appréciation de la monnaie européenne d'environ 46 % vis-à-vis du dollar (*Trésor-Eco*, 2007).

Il convient de signaler que, depuis juin 2004, le différentiel de rendement est en faveur du dollar. La dépréciation de celui-ci vis-à-vis de l'euro va dans le sens attendu par la PTINC. Notons par ailleurs que, durant le troisième trimestre 2007, l'écart de rendement à court terme favorable au dollar s'est réduit sans que le taux de change de l'euro n'ait perdu de sa vigueur.

Dans le registre du rejet de la PTINC, Froot (1990) a montré dans une étude sur 75 cas que pour des échéances jusqu'à un an, la devise dont le rendement de court terme était, en moyenne, plus élevé de 100 PB s'appréciait l'année suivante de 0,9 % au lieu de se déprécier de 100 PB.

De même, dans une autre étude portant sur la période allant de 1980 à 2004, Chinn et Meredith (2005) ont conclu que la PTINC était rejetée pour des échéances jusqu'à un an. La monnaie qui bénéficiait d'un taux d'intérêt plus élevé de 100 PB connaissait une appréciation un an plus tard en moyenne de 50 PB au lieu de se déprécier de 100 PB.

Nos six graphiques illustrent bien l'écart à la PTINC pour toutes les échéances des taux d'intérêt nominaux observées sur la période 1999-2007. A court terme, les déviations à la PTINC peuvent être liées à l'existence d'une prime de risque (imparfaite substituabilité entre les monnaies), aux coûts des transactions, à l'hétérogénéité des traders ou encore aux limites de la spéculation sur le marché des changes. La modélisation dynamique (du type simulation de Monte Carlo) de la relation entre taux de change et différentiels de taux d'intérêt, en considérant différents régimes, pourrait contribuer à l'explication de ces déviations.

Conclusion

Il ressort de nos investigations que le différentiel d'intérêt nominal entre l'euro et le dollar est un élément déterminant dans les mouvements de leur parité. Notre étude empirique confirme ainsi les résultats déjà établis par une partie des travaux de la littérature dans ce domaine, à savoir qu'à court terme les déviations de la PTINC restent dominantes, comme l'illustrent nos 6 graphiques, notamment.

En revanche, les résultats de nos tests vont dans le sens de la vérification de la PTINC à plus long terme. Ainsi, les tests de cointégration de Johansen sur les séries des taux nominaux à 3 mois, 6 mois et 3 ans permettent de vérifier cette hypothèse, vu que la statistique de la Trace et de la valeur propre maximale sont supérieures aux valeurs critiques au seuil de 5 %.

De même, l'estimation de cette relation par la fonction du *Log Likelihood* indique qu'il est possible de trouver, tout au plus, une relation entre les variables d'intérêt et de change traduisant ainsi l'existence d'une relation d'équilibre de long terme pour les échéances de taux nominaux à 1 an, 5 ans et 8 ans.

Les déviations à court terme s'expliquent principalement par les stratégies spéculatives de portage de devises (*currency carry trade)* consistant à emprunter les monnaies à faible taux d'intérêt pour les placer sur celle ayant un rendement plus élevé. Ce genre de stratégie a souvent conduit à l'appréciation de la devise favorisée par son *return* au lieu de sa dépréciation, invalidant ainsi momentanément la PTINC ; l'appréciation du taux de change procurant une rémunération additionnelle à celle des taux d'intérêt.

Toutefois, si les stratégies spéculatives du *currency carry trade* sont déterminantes dans l'explication de la déviation à court terme de la PTINC, en revanche, d'autres causes peuvent être à l'origine de la faiblesse de sa validité. En effet, l'existence d'une prime de risque variable dans le différentiel de rendement des taux d'intérêt, les erreurs de prévision concernant les anticipations rationnelles et l'hétérogénéité des comportements des agents (agents averses et agents non averses au risque) sont d'autres facteurs de déviation de la PTINC.

L'hypothèse des anticipations rationnelles revêt une importance capitale dans les tests de vérification de la PTINC. L'incertitude des investisseurs sur les variations futures potentielles de change et sur la perspective des coûts de transaction peut faire échouer à court terme la réalisation de l'équilibre escompté.

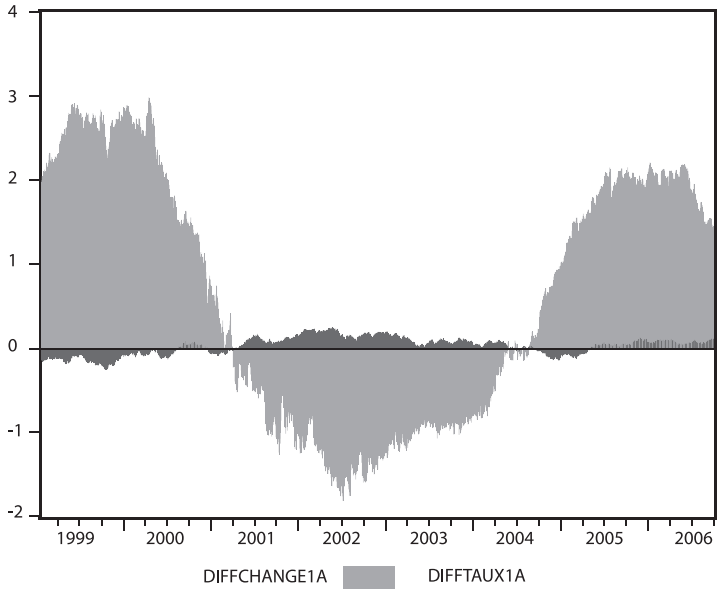
De la même façon, des chocs monétaires visant un objectif d'inflation et/ou d'activité et de change, mal (ou non) anticipé par les opérateurs de marché peuvent se muer de façon endogène en mouvements (non anticipés) de change.

Soulignons enfin qu'à l'occasion de cette vérification de la PTINC, nous avons utilisé les taux de change observés comme *proxy* des taux de change anticipés ; cela implique l'existence d'une hypothèse forte sur la rationalité des agents. Le rejet à court terme de la PTINC peut donc aussi s'interpréter comme un rejet de l'hypothèse d'anticipations rationnelles. Ceci constitue une limite, à nos yeux acceptable, de cette approche par rapport aux biais que peuvent comporter les anticipations de taux de change fournies par les enquêtes auprès de certains opérateurs du marché.

Annexe

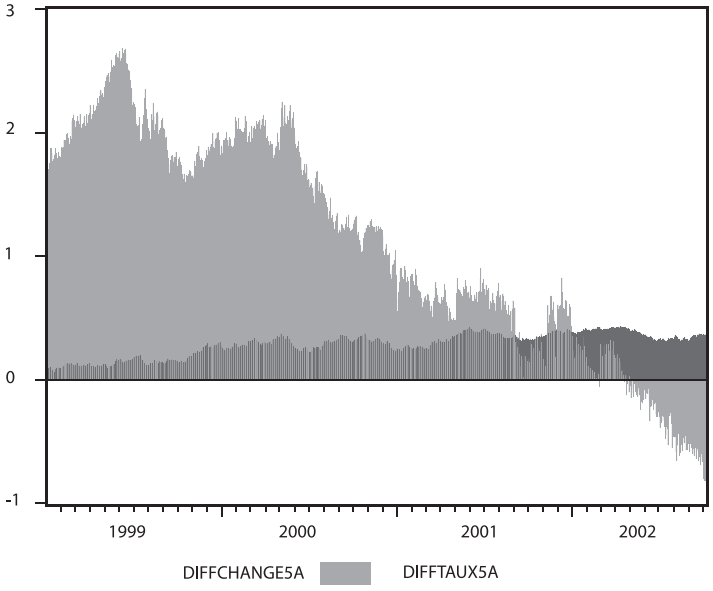
Graphique 4

Différentiels de change et d'intérêt à 1 an



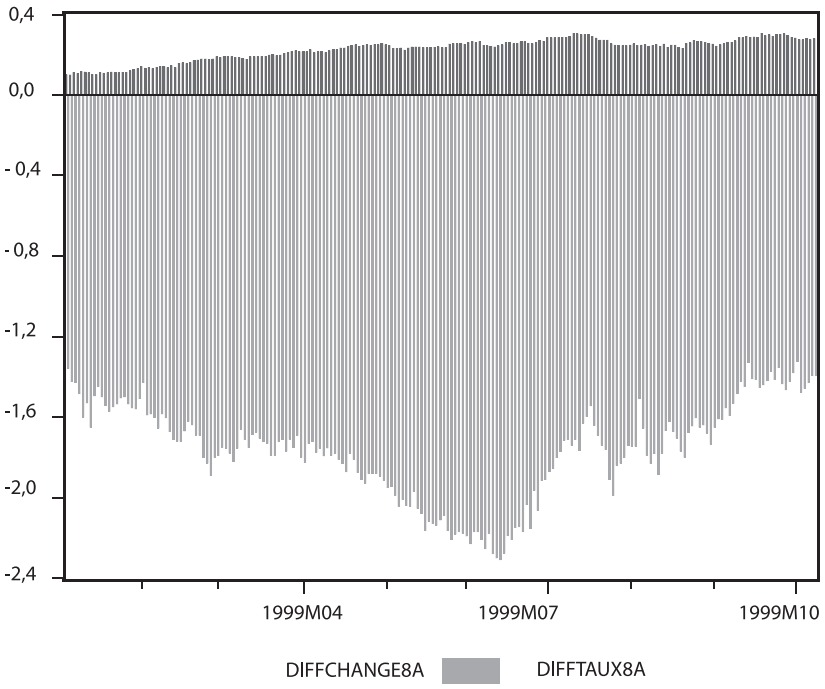
Graphique 5

Différentiels de change et d'intérêt à 5 ans



Graphique 6

Différentiels de change et d'intérêt à 8 ans



Références

Baillie R.T., Kiliç R. (2004), « Asymmetry and Nonlinearity in Uncovered Interest Rate Parity », November, *http://economics.soc.uoc.gr/macro/9conf/docs/paper_kiliç.pdf.*

Bekaert G., Wei M., Xing Y. (2005), « Uncovered Interest Rate Parity and the Term Structure », *May, Elseiver Science (preprint), mpra.ub.uni-muenchen.de/10787/.*

Borgy V., Mignon V. (2006), « Taux d'intérêt et marchés boursiers : une analyse empirique de l'intégration financière internationale », *CEPI,* 25 décembre.

Bruggemann R., Lutkepohl H. (2005), « Uncovered Interest Rate Parity and the Expectations Hypothesis of the Term Structure : Empirical Results for the U.S. and Europe », *EUI Working Paper ECO,* No. 2005/8.

Chinn M., Meredith (2005), « Testing uncovered interest parity at short and long horizon during the post-Bretton Woods era », *NBER, Working paper,* n° 11077.

Chinn M.D. (2006), « The (partial) rehabilitation of interest rate parity in the floating rate era : Longer horizons, alternative expectations, and emerging markets », *Journal of International Money and Finance*, 25.

Deutsche Bundesbank (2005), « Exchange rates and interest rate differentials : recent developments since the introduction of the euro », *Monthly Report,* July.

Froot K.A. (1990), « Short rates and expected asset returns », *NBER, Working paper,* n°3247.

Harvey J.T. (2004), « Deviations from Uncovered Interest Rate Parity : a Post Keynesian Explanation », *Journal of Post Keynesian Economics.*

Hissler S. (2007), « Les taux d'intérêt aident-ils à prévoir les taux de change ? », *DCTPE, Trésor-Eco,* n° 15, juin.

Holtemoller O. (2003), « Uncovered Interest Rate Parity and Analysis of Monetary Convergence of Potential EMU Accession Countries », September, *www.euroframe.org/fileadmin/user_upload/euroframe/doc.*

Liu L.-G., Otani I. (2005), « Capital Controls and Interest Rate Parity : Evidences from China, 1999-2004 », March, *www.frbsf.org/publications/economics/papers/2008/wp08.*

Lothian J.R., Wu L. (2005), « Uncovered Interest-Rate Parity over the Past Two Centuries", June, *Seminar Paper,* Center for Research in International Finance at Fordham University.

MacLean L.C., Zhao Y., Ziemba W.T. (2006), "Weak Interest Rate Parity and Currency Portfolio Diversification", January, *www.williamziemba.com/index.php/publications.*

Moumni N. (2001), « Taux de change et parité des taux d'intérêt », *Critique économique,* Printemps.

Nelson D. (1991), "Conditional Heteroskedasticity in Asset Returns : A New Approach", *Econometrica* n° 59.

Norrbin S., Pipatchaipoom O. (2006), "Re-examining Real Interest Rate Parity", *EcoMod 2006 International Conference on Policy Modeling,* Hong Kong, June, 28-30.

Nusair S.A. (2006), "Real Interest Rate Parity from Industrialized Countries", *www.gust.edu.kw/crd/otherp.aspx*.

Sosvilla-Rivero S., Garcia E. (2003), « Forecasting the Dollar/Euro Exchange Rate : Are International Parities Useful ? », *FEDEA, documento de trabajo* 2003-15, June 2003.

Taghavi M., Sun H.Y. (2004), "Real Exchange Rates and Real Interest Rate Parity : The Case of China", Northumbria University, Newcastle, UK, *Working Paper.*

Thornton D. L. (1989), "Tests of Covered Interest Rate Parity", *Reserve Bank of Saint Louis,* July-August.

Quelques hypothèses sur les dynamiques de peuplement du Rif occidental *

Grigori Lazarev
(grigorilazarev@gmail.com)

La géographie ethnonymique

La géographie historique de l'onomastique tribale, entendons par là la localisation, dans l'espace et le temps, des ethnonymes qui ont désigné ou désignent encore des groupements tribaux, constitue l'une des bases possibles pour saisir la complexité des dynamiques de peuplement dans le nord du Maroc. Un ethnonyme, localisable actuellement ou à d'autres périodes de l'histoire, constitue en effet une trace de passage ou d'implantation dans un territoire. Pour autant, cette trace ne donne aucune indication sur son contenu démographique, et elle n'implique pas d'identification à une population plus ou moins homogène qui correspondrait au (ou descendrait du) groupe social fondateur qu'il a pu désigner à un moment ou un autre. Les amalgames, les fusions, les apports migratoires ont en effet constamment remanié le contenu des groupes sociaux qui ont occupé les territoires du Maghreb, de telle sorte que les désignations ethnonymiques ne sont plus, le plus souvent, que des "emblèmes onomastiques" – pour reprendre l'expression de Jacques Berque – ou des dénominations cantonales. A cet égard, le Rif occidental est d'une particulière complexité car, sorte de Finistère du Maghreb, exacerbé en outre, à une certaine époque, par son rôle de passerelle avec *Al Andalus*, cette région a vu, sur la longue période, se superposer aux populations autochtones de multiples apports humains qui provenaient aussi bien du sud que de l'est. Aujourd'hui, le Rif occidental – mais aussi l'ensemble du Rif – est une surprenante mosaïque humaine qui se dissimule derrière des noms de tribus et de fractions, ces désignations se rangeant en outre dans un découpage, plus ou moins net, en grandes aires culturelles et/ou linguistiques – les *Ghomara*, les *Sanhaja*, les *Riffiyine*, les *Zénètes* du Rif oriental, les amalgames arabo-berbères. On y ajoute aussi une aire dite *Jbala*. Celle-ci a été décrite au début du XX[e] siècle comme une région géographique correspondant aux piémonts du Sud-ouest rifain. Ce nom apparaît tardivement dans l'histoire avec des définitions territoriales assez variables (1).

L'onomastique tribale nous apporte cependant, et indépendamment de son contenu en termes de population, un instrument de première importance pour suivre les traces des strates ou des mouvances du peuplement ainsi que celles de son implantation dans l'espace géographique.

* Communication présentée au colloque de Chaouen, Maroc, 4-7 mai 2011. Version originale révisée en novembre 2011 et novembre 2012. Cette dernière révision a notamment tenu compte des riches observations de Jacques Vignet Zunz, ancien de l'IREMAM et animateur du colloque de Chaouen. Ses remarques ont en particulier porté sur les sens que l'on pouvait donner à l'appellation de *Jbala* qui a aujourd'hui été adoptée pour désigner l'aire d'étude d'un groupe de recherche pluridisciplinaire qui travaille sur tout le Rif occidental et ses bordures sud.
Des commentaires ou des remarques ont été insérés, *passim*, dans le corps de l'article pour apporter une information complémentaire au lecteur (ces textes sont précédés de la mention *remarque*).

(1) Selon l'historien Hassan al Figuigui, une réorganisation administrative aurait eu lieu sous les premiers Alaouites, un texte de 1672 mentionne la nomination d'un *caïd de la région des Jbala et du Fahs.*

Cette entité administrative remplaça alors *l'amalat du Habt* (communication de J. Vignet Zunz).

Les ethnonymes que l'on retrouve dans l'onomastique tribale, ancienne ou actuelle, ainsi que dans la toponymie, sont en effet les témoins de la présence territoriale d'un groupement qui correspondait, à une époque donnée, à ces désignations tribales. Les traces qu'ils ont laissées révèlent une présence dans un territoire, et leurs localisations multiples suggèrent souvent leurs itinéraires de migration. Ces traces ethnonymiques sont en fait comparables aux dépôts qui permettent aux géomorphologues d'identifier une succession de terrasses fluviatiles, de les dater ou, tout au moins, de comprendre leur séquence, leurs superpositions et leurs discordances. C'est en procédant de la même manière que l'on s'est proposé de repérer les traces ethnonymiques et de formuler quelques hypothèses sur ce qu'elles pouvaient nous apprendre sur les dynamiques historiques du peuplement du Rif occidental.

Une grille de lecture géographique

Nous avons besoin, pour en venir au Rif occidental, de le regarder d'abord de très haut et de le percevoir sur une longue durée. Nous proposons de le faire en partant d'une grande grille de lecture que nous allons ensuite tenter de justifier par les apports de la géographie ethnonymique. Il nous faut pour cela franchir cette barrière épistémologique qui tend à concevoir, d'une part, une histoire de l'Antiquité et du tout début du Moyen-Age et, d'autre part, une histoire qui partirait sur des bases nouvelles avec l'arrivée de l'Islam. Cette coupure est certaine lorsque l'on prend en compte les sources historiques qui, effectivement, changent radicalement de nature avec les écrits postérieurs à la conquête musulmane. Les spécialistes de l'Antiquité ont certes essayé d'établir des passerelles, notamment en recherchant des rapprochements de dénominations de peuples *avant* et *après*, mais leur moisson n'a guère été abondante, et elle a été souvent peu convaincante. Ces dernières années, cependant, cette problématique a été renouvelée en profondeur par de nouvelles recherches fondées sur d'autres approches méthodologiques. On doit, à cet égard, saluer, entre autres, les recherches d'Yves Modéran sur les *Maures* de l'Oriental maghrébin (2) ainsi que l'incontestable apport d'Ahmed Siraj dont le travail de pionnier nous a donné de nouveaux éclairages sur la Mauritanie tingitane à partir de la relecture, d'une part, des sources et des témoignages archéologiques antérieurs à l'arrivée de l'Islam et, d'autre part, des chroniqueurs et des géographes des premiers siècles musulmans (3).

(2) Yves Modéran, *les Maures et l'Afrique romaine (IVe-VIIe siècle),* Ecole française de Rome, 2003.

(3) Ahmed Siraj, *l'Image de la Tingitane. L'historiographie arabe médiévale et l'Antiquité nord-africaine,* Ecole française de Rome, 1995.

Je voudrais, pour ma part, me situer sur un autre plan et porter sur la très longue période un regard de géographe. Ma grille de lecture me montre, en effet, quelques grandes dynamiques qui partent de très loin et qui se sont poursuivies, bien qu'avec des emphases différentes, après l'arrivée de l'Islam. Ce regard nous conduit à l'observation d'un champ très vaste, qui va bien au-delà du Maroc du Nord mais dont on verra qu'il peut donner des clés de lecture pour expliquer des faits de mouvances humaines qui s'y rapportent directement.

Commençons par la vision d'ensemble, en portant notre regard sur quatre très grands ensembles, le Maroc atlantique ; la grande écharpe territoriale qui, du sud au nord, part du Sahara occidental et, par le Sud-est présaharien, le Haut-Atlas oriental et le Moyen-Atlas, rejoint de nombreux territoires du Prérif et du Rif ; les steppes de l'Oriental, ouvertes par le couloir de Taza, sur les plaines atlantiques septentrionales ; enfin, un ensemble nord-rifain, dont les prolongements atteignent certains territoires septentrionaux du Maghreb central.

Le Maroc atlantique

Le Maroc atlantique, du Sous au Tangérois, semble avoir été peuplé de longue date par des populations que l'on s'est habitué à ranger dans ce groupe appelé *Masmuda*. Au Néolithique, ce sont des agro-pasteurs, comme en témoignent les gravures rupestres du Yagour ou d'autres sites du Haut-Atlas central et occidental. De nombreux groupes ont longtemps conservé une économie pastorale, avec des transhumances au nord et au sud du Haut-Atlas ou dans les plaines atlantiques. On peut imaginer que ces populations ont depuis les temps les plus anciens partagé une certaine communauté linguistique, leurs divers dialectes appartenant probablement tous aux racines du *tachelhait* qui est aujourd'hui parlé par les populations du Haut-Atlas occidental et du Souss.

Remarque. Sur les langues berbères que mentionne cette étude, je me suis référé, dans une première étape, à la classification de l'Association linguistique dite L'Ethnologue. Le débat linguistique qui a pris place lors du colloque de Chaouen, en juin 2011, a montré que cette classification, essentiellement synchronique, n'apportait pas de fondements solides pour une classification des grands blocs de langues. Maarten Kossmann, un linguiste présent lors du colloque, a démontré que l'on ne pouvait pas établir une arborescence, comparable à celle des langues indo-européennes, qui montrerait les étapes de la séparation des sous-familles linguistiques du berbère. Il s'en tient, pour sa part à une classification en grands blocs (Maarten Kossmannn, *Berber subclassification*, Leiden University, 2011). Notre texte a été amendé en conséquence, bien que nous ayons maintenu, pour des raisons historiques et culturelles, une distinction entre *tachelhait* et *tamazight,* une distinction « pratique » selon Kossmann, mais qui, sur le plan linguistique, ne correspond pas à des identités de langue dont les limites pouvaient être différenciées.

Les traditions généalogiques les rattachent à des groupements très anciens, ceux des *Regraga,* des *Doukkala,* des *Haha* et d'autres. Ces populations devaient peupler toute la façade atlantique, jusqu'à la péninsule tingitane, le Gharb étant, selon Ibn Khaldoun, occupé à l'arrivée de l'Islam par des éleveurs *Beni Hasan*, dont il reste une petite tribu près de Tétouan (et qui étaient peut être des transhumants, entre les pays Jbala et les pâturages du Gharb). Cette tribu *Beni Hasan* était voisine d'une tribu *Masmuda* qui a laissé son nom à une place-forte sur le Détroit, le *Ksar Masmuda.*

Remarque. Je m'interroge sur le rapport que l'on peut faire entre ce nom de tribu et la dénomination du grand ensemble des *Masmuda.* Cette tribu, qui occupait l'un des ports tournés vers *Al Andalus,* a été, d'après les chroniques, l'une des premières à se joindre aux tribus venues du Maghreb oriental et central lors de la conquête d'*Al Andalus*. Ses guerriers devaient se distinguer des autres par leur parler. On peut assez bien imaginer que les généalogistes arabes aient assimilé à cet ethnonyme tous les combattants qui parlaient un langage apparenté au *tachelhit,* alors que les principales forces berbères qui conquirent *Al Andalus* provenaient du Maghreb central, du sud de l'Ifrikiya et de la Libye, régions de langues du bloc *zenati*. Cela expliquerait les difficultés que l'on a à trouver des traces de cette désignation dans les héritages ethnonymiques et généalogiques du Haut-Atlas. Après le X^e^ siècle et les premières généalogies d'Ibn el Hazm, la désignation *masmuda* semble acceptée pour désigner les locuteurs *tachelhait.* Elle devient la référence pour les géographes arabes à partir du XI^e^ siècle. Al Bakri semble être l'un des premiers à désigner les populations du Haut-Atlas par le nom de *Masmuda.* Les géographes et chroniqueurs précédents ne font référence qu'aux *Berghwata* des plaines atlantiques. On ne trouve en effet pas de mention de *Masmuda* dans les itinéraires de *Muqqadasi,* d'*Al Yakubi,* d'*Ibn Hawkal.* La seule référence, dans les chroniques, est celle des *Masmuda* du Tangérois (on en retrouve l'ethnonyme, aujourd'hui, près de Ksar el Kébir, ce qui indiquerait soit un déplacement, soit le témoignage d'une extension géographique allant, à une époque ancienne, au-delà de l'extrémité de la péninsule tingitane).

Une grande partie de cet ensemble atlantique va conserver pendant les premiers siècles de l'Islam une personnalité aussi étonnante que mal connue. Cette personnalité est celle des *Berghwata,* un ensemble composite de populations, immigrées et locales, considérées comme hérétiques et restées à l'écart de l'histoire islamique, du VIII^e^ siècle jusqu'à leur destruction, au XI^e^ siècle, par les Almoravides. Il est surprenant que l'on ne sache encore si peu de l'histoire politique de quatre siècles d'une région aussi vaste, sinon, le plus souvent, par des références par défaut des chroniqueurs arabes. L'archéologie ne vient que lentement apporter d'autres indices.

Remarque. On connaît surtout les *Berghwata* par la description qu'en donne Al Bakri au XI^e^ siècle, d'après, notamment, un récit de Zemmor, repris par Ibn Khaldoun. Ce texte énumère diverses composantes tribales. L'analyse que l'on peut en faire montre qu'Al Bakri cite en premier des ethnonymes correspondant à des tribus déchues du Maghreb central ou oriental, notamment du fait de la récession kharidjite (*Jerawa* et *Nomaleta, Matghara, Demmer, Matmata, Branes*). Il y ajoute des ethnonymes autochtones, mais comme si ceux-ci étaient placés en situation subalterne par rapport aux représentants des premières tribus. Une bonne analyse de la mouvance *Berghwata*, avec de solides références aux sources et aux articles sur le sujet, est faite par V. Lagardère, *in les Almoravides,* l'Harmattan, 1989.

Les régions pastorales du Maroc méridional et central

A l'est du bloc *Masmuda,* on voit se dessiner une longue écharpe qui, du sud au nord, part du Sahara occidental, traverse le Sargho, la moitié centre et est des régions pré-sahariennes, le Haut-Atlas centre-oriental et oriental, puis

le Moyen-Atlas et ses bordures dans la Moulouya et le Tadla – cette région mal définie que l'on appelait le *Fazaz* – pour se terminer vers le Rif central et occidental. Cette écharpe semble, depuis des temps reculés, avoir été un couloir de migrations de tribus pastorales qui, par vagues, se sont succédé, les unes poussant les autres à la recherche de meilleurs pâturages – ceux d'un toujours mythique *azaghar* – jusqu'aux arrivées finales de certaines d'entre elles dans le Rif. Ces progressions renouvelées de tribus pastorales sont bien documentées depuis le XII[e] siècle (4), et nous en reprenons quelques données qui intéressent leurs aboutissements dans le Prérif et le Rif. Mais plusieurs indices pourraient montrer que ces mouvances venant du Pré-Sahara et du Sahara occidental s'inscrivent dans une très longue durée et dont on peut trouver des traces à l'époque où l'histoire est documentée par l'information romaine. Les origines *sanhajiennes* que nous retrouvons dans les piémonts sud-rifains (la région géographique des *Jbala)* chez des populations de l'Ouergha, chez les *Sanhaja* de la haute montagne rifaine – et peut-être aussi chez les *Ghomara* – témoigneraient ainsi de migrations qui auraient commencé aux temps préislamiques.

Remarque. L'une des références les plus parlantes est celle des *Macenites.* Cette tribu est bien connue des historiens de l'Antiquité. Elle apparaît dans l'histoire comme une confédération nouvelle vers la fin du II[e] siècle. Carcopino, suivi par la plupart des historiens, en fait une tribu pastorale du Moyen-Atlas et dont la pression aurait repoussé vers le nord les *Baqqates*, alors fédérés de Rome. Une telle pression serait à l'image des successions de mouvances tribales que l'on retrouve tout au long de l'histoire des siècles suivants. Al Bakri cite des *Macina* parmi les tribus autochtones des *Berghwata.* Il rappelle aussi que le fleuve Oum er Rbia était désigné, de son temps, par le nom de rivière *Macenat.* On retrouve également le nom de *Macina* dans le nom d'une ville aujourd'hui disparue et que l'on situe au nord-ouest de Fès, sur une rive de l'Ouergha. Nous pensons que l'identification qui est faite avec les *Meknasa* (voir Y. Modéran, *op. cit.,* p. 701) est incorrecte, ce groupement ethnique ayant ses origines dans le Sud tunisien.

Les populations qui se sont successivement déplacées du sud au nord semblent avoir une particularité culturelle, celle de parlers *sanhaja* représentés au Maroc par les parlers *tamazight.* Ces parlers sont ceux des tribus qui chevauchent le centre du Haut-Atlas au XII[e] siècle et dont les localisations ethnonymiques montrent qu'elles sont engagées depuis longtemps dans des mouvances transatlasiques. Ces parlers sont aussi ceux des tribus *sanhaja* du Rif central (ce que confirment, par exemple, des correspondances ethnonymiques qui permettent de rattacher des *Sanhaja* du nord à des mouvances tribales *sanhaja* du Haut-Atlas central et du Moyen-Atlas). Ces parlers étaient-ils apparentés à la langue des Almoravides venus du Sahara occidental (5) ? Ils ont, en tout cas, les mêmes fondements que les parlers des *Aït Atta*, derniers venus dans la traversée du Haut-Atlas. Cette grande écharpe du territoire du *Maghreb al Aqsa* aurait ainsi été le couloir de migrations successives de populations qui partageaient des traits culturels

(4) Article paru en 2012 dans la nouvelle revue d'études berbères (*Rivista di Sudii Berberi*) de l'Université orientale de Naples : *Contribution à la géographie médiévale des Berbères du Haut-Atlas* (G. Lazarev). Dans cet article, j'analyse la progression du sud vers le nord de l'Atlas des tribus pastorales *Sanhaja* et *Heskura-Sanhaja.* Je montre que les *In Gafu* sont le plus avancés vers le nord. On en retrouve une branche dans les *Ghomara.* Les mouvances *Settat,* qui suivent dans la translation vers le nord, comprennent des tribus dont on retrouve les ethnonymes en position avancée dans l'Ouergha, compénétrant, d'ailleurs, des pays anciennement *sanhaja (*ces références ethnonymiques renvoient aux *Fichtala, Rehuna, Mettiuwa, Settat,* etc.). La principale référence utilisée pour identifier les groupes tribaux est celle de Al Baidak, auteur, vers 1320, du *Kitab al Ansâb* (traduit par Levy-Provençal, *in Documents inédits de l'histoire almohade*, Paris, 1928).

(5) Catherine Taine-Cheikh (auteur du *Dictionnaire zenaga-français*) est la spécialiste du berbère de Mauritanie. L'auteur de cet article n'a pas encore pu l'interroger sur les correspondances entre le *zenaga* du Sahara occidental et le *tamazight* du Moyen-Atlas, du Haut-Atlas et des Aït Atta.

ainsi que des héritages linguistiques communs. Ces populations auraient toutes des origines dans des pulsations migratoires, associées au nomadisme pastoral et venues du pré-Sahara et du Sahara.

Migrations politiques du Maghreb central et mouvances pastorales des steppes

Ces courants migratoires qui ont, pendant des siècles, suivi ce grand couloir, semblent avoir été constamment croisés, sinon bloqués, par des courants venus des steppes de l'est, avant et après l'Islam. Les inscriptions épigraphiques romaines nous montrent, au début du II^e^ siècle, une confédération de *Baqqate* qui, venus des steppes de l'Oriental, jusqu'au contact du *limes,* devinrent des fédérés de Rome – peut-être en raison du contrôle qu'elle exerçait sur la Moulouya et le couloir de Taza, entre Mauritanie tingitane et Mauritanie césarienne (6). Vers la fin du même siècle, ils sont soumis à la pression des *Macénites,* une confédération pastorale qui occupait le Moyen-Atlas et le Tadla – cette région aux limites imprécises qui, à l'époque islamique, a été désignée sous l'appellation de *Fazaz.* L'occupation *baqqate* du nord fut elle-même soumise à la pression, venue de l'est, d'une autre confédération en expansion, celle des *Bavares* du Maghreb central. Au début du III^e^ siècle, ces deux confédérations arrêtèrent leur frontière à la Moulouya.

(6) Le contrôle de ce couloir a le plus souvent été déterminant pour une domination de Fès. C'est ce que nous montrent, par exemple, les mouvances des *Meknasa*, des *Beni Ifren*, des *Maghrawa,* aux IX^e^-X^e^ siècles, puis, au XIV^e^, celle des *Mérinides*.

Les premiers siècles de l'Islam sont contemporains de multiples déplacements de tribus en provenance du Maghreb central et du Maghreb oriental. Ces déplacements ont en partie accompagné la conquête arabe du Maghreb et de l'Espagne, mais ils ont surtout été une conséquence des intenses mouvements de tribus qui suivirent la révolte kharidjite et la reconquête fatimide. Ils furent aussi en partie dus aux expansions politiques, peut être plus anciennes, de certaines mouvances pastorales, principalement celles que l'on regroupe sous l'appellation de *Zénètes* et qui occupaient la plus grande partie des steppes du Maghreb central et oriental ainsi que les régions présahariennes du Maghreb central. Ce qui est sûr, c'est que ces déplacements modifièrent profondément la géopolitique des régions qui s'ouvraient à l'ouest du couloir de Taza, celles des hautes plaines du Sais, des collines du Prérif et des pays atlantiques, du Habt au Tangérois.

Ce furent tout d'abord des composantes des grandes confédérations qui commandèrent les premières résistances à la conquête arabe, les *Awraba,* probablement originaires du Constantinois et les *Jerawa,* que les chroniques situent dans les Aurès. Les *Awraba* sont connus pour avoir accueilli Idriss I^er^. Selon Al Bakri, repris par Ibn Khaldoun, ils comprenaient notamment dans la région de Fès des *Mezyate,* des *Rhiwa,* des *Lodjaia,* dont les ethnonymes sont restés attachés à trois petites tribus de l'Ouergha, depuis plusieurs siècles insérées dans les pays *sanhaja.* On retrouve, dans les sources médiévales, une

trace ethnonymique des *Jerawa* dans une tribu qui commandait une partie de la Basse-Moulouya méditerranéenne. Les *Saddina,* les *Maghila*, que l'on retrouve avec les *Awraba* dans la région de Fès, font peut-être partie de cette mouvance, venue à la même époque. Certaines mouvances tribales venues de l'Ifrikiya, comme des *Nefzawa,* qui participèrent à la conquête de l'Espagne, laissèrent aussi des traces dans le Tangérois.

Remarque. Ibn Khaldoun est le seul à associer la Kahena à la confédération *Jerawa.* Les autres sources, plus anciennes, ne mentionnent qu'une « reine des Aurès ». Les *Jerawa* de la Méditerranée moulouyenne prirent une part active aux conflits avec la principauté de Nekor, au X^e^ siècle (selon notamment Al Bakri). On retrouve trace des *Jerawa* dans la nomenclature d'Al Bakri des tribus *Berghwata*. On y trouve également des *Nomaleta* qui, selon Ibn Khaldoun, font partie des *Jerawa.* Les *Nomaleta* sont mentionnés par Al Yakubi en tant que petite principauté à l'ouest de Tlemcen (trad. Wiet, p. 222). Al Idrissi mentionne un canton *Nomaleta* sur la rivière *Inaouène* (parag. 55 de la traduction d'Al Idrissi de Haj Sadok). Les sources médiévales rapportent que les *Awraba* migrèrent vers le Maghreb occidental après leur défaite devant les troupes arabes (on les retrouve dans la région de Fès, mais une de leur composante, les *Anfasa,* qui ont laissé leur nom aux *Anfa* de la Chaouia, se retrouve en Tamesna, comme s'y retrouvèrent des *Jerawa* et les *Nomaleta* que Al Bakri associe aux *Berghwata.* Une partie des *Awraba* se trouvait toujours dans le sud du Constantinois au IX^e^ siècle.

Al Yakubi indique que des composantes *Saddina* et *Awraba* se trouvent dans la région de Tobna et du Zab à l'époque de sa description (vers 860-880), *in* traduction G. Wiet, p. 214-215. L'historien tunisien Hicham Djait (*in la Fondation du Maghreb islamique,* Amal Editions, Sfax, 2004), s'appuyant sur l'analyse critique des sources, soutient que les *Jerawa* formaient une confédération de tribus semi-nomades *Butr,* au sud-est de l'Awras. Cette confédération reprit, contre Hassan Ibn No'man, la lutte engagée par les *Awraba,* confédération de tribus guerrières cavalières (des cavaliers « numides » ?) qui, au moment de l'arrivée des Arabes, occupaient les régions du Zab et l'ouest de l'Awras. Les *Awraba,* dits christianisés, sont aussi dits *Branes.* Kusila, le chef de la confédération *Awraba,* prit le dessus sur Oqba ibn Nafi lorsqu'il se trouvait dans le Zab de Biskra, son pays d'origine. Selon Hicham Djait, la chute des *Jerawa,* dits *Butr,* qui se substituèrent aux *Awraba,* est expliquée, en partie, par le ressentiment des sédentaires de l'Ifrikiya et du Constantinois devant les destructions opérées par les *Jerawa* – la fameuse légende de la « terre brûlée » – commandés par la Kahena. Ils auraient été également christianisé sauf si on accorde un crédit à la légende de leur confession judaïque. Dans les deux cas, l'initiative de la révolte incomberait à des confédérations tribales cavalières et semi-nomades qui auraient, pendant la période vandale et byzantine, étendu leur domination politique sur les populations sédentarisées et détribalisées du Constantinois. Les analyses d'Yves Modéran (*op. cit.*) montrent, à cet égard, que la plus grande partie de l'Awras correspondait, alors à une aire sédentaire et profondément romanisée, ce qui, d'ailleurs, n'excluait pas une domination politique par des tribus pastorales guerrières.
Le même auteur montre *(op. cit.,* chap. 16, « *Botr* et *Branes* dans les sources arabes », et chap. 17, « *Ibn Khaldun et la dichotomie berbère* ») que la distinction entre *Butr* et *Branes* n'a eu de signification qu'au moment de la conquête musulmane.

L'appellation *Butr* s'appliquait aux tribus de Libye, les premières islamisées, et celle de *Branes,* aux tribus anciennement romanisées qui s'opposèrent à la première conquête. Ibn Abd el Hakam (mort en 871) est le seul à mentionner cette distinction qui n'est reprise par aucun géographe ou chroniqueur des VIII[e] et IX[e] siècles, sinon par deux compilateurs qui ont repris l'une des trois mentions de la dichotomie introduite par Al Hakam (Al Maliki, mort en 1069, et Ibn al Athir, 1150-1233). La distinction *Butr* et *Branes* se maintient par contre en Andalousie, où, dans le contexte de conflits entre les Berbères, elle reflète une division qui existait au moment de la conquête. Celle-ci sera reprise, vers le milieu du IX[e] siècle, par les premiers généalogistes berbères d'Andalousie, qui se proposaient surtout de donner une origine arabe aux Berbères. L'andalou Ibn al Hazm la reprend également au début du XI[e] siècle, mais pour nier une origine arabe des Berbères. La référence *Butr Branes* réapparaît, par contre, au IX[e] siècle, au Maghreb, comme un arrière-plan de la généalogie que se donnent les Zirides, dans leur opposition aux Zenata. Les géographes du XI[e] au XII[e] siècle n'y font cependant aucune référence, ne citant, au Maghreb, que des ethnonymes tribaux. C'est en fait Ibn Khaldoun qui, reprenant Ibn al Hazm et d'autres généalogistes, a donné l'extension historique que l'on connaît à la grande dichotomie des *Butr* et des *Brane*s.

D'autres mouvances furent probablement entraînées vers le nord du Maroc par suite de leur participation à la révolte kharidjite. Ces mouvances ont, elles aussi, laissé des traces ethnonymiques. On y retrouve des *Branes* et *Beni Faten* du Maghreb central qui vinrent s'établir autour de Walili-Volubilis. On y compte des *Awreba*, des *Matghara,* des *Seddrata,* des *Saddina* des *Maghila*, des *Mediuna,* des *Luwwata* et des *Hawwara* (ces deux dernières mouvances originaires de Libye et précédemment installées à Tahert).

Puis, des steppes algériennes et du Maroc oriental, vinrent successivement, en près de deux siècles, des *Meknassa* (qui avaient fait un long chemin depuis la Tunisie) (7), des *Zénètes Beni Ifren,* puis des *Maghrawa*. Les unes après les autres, ces mouvances tribales furent à l'origine de principautés qui avaient autorité sur les régions commandées par Fès, vite devenu le centre politique du Maroc en formation. Ces mouvements de population venus de l'est ont laissé des traces dans le Rif centre-oriental, où l'on retrouve des ethnonymes originaires du Maghreb oriental, notamment des *Nefzawa* dont les *Gzennaya,* des *Meknassa,* des *Ourtenaj* dont les *Tsul,* des *Marnissa*, des *Mtalsa,* etc. Ce furent les dominations almoravide puis almohade qui arrêtèrent ces flux, avant qu'ils ne reprennent avec les Mérinides au XIV[e] siècle (elles furent alors associées aux migrations des *guich* arabes (principalement hilaliens) et de tribus pastorales également arabes – hilaliennes et maqiliennes). Pendant toute cette longue période, les données dont nous disposons ne nous montrent pas de nouvelle implantation, dans le nord, de populations *Sanhaja* venant du sud.

(7) Et qui ne peuvent être confondus avec les *Macenites.*

Remarque. La nomenclature des tribus de 1936 nous montre de nombreuses traces ethnonymiques de ces mouvances venues du Maghreb central et oriental. Les *Gzennaya* constituent une tribu contemporaine. Leur ethnique se retrouve

aussi dans le nom d'une fraction des *Sanhaja* de l'Ouergha et dans celui d'une fraction des *Lemta*, dans le Jbel Zalagh, au nord de Fès. Les *Maghrawa*, les *Mtalsa* ont laissé leur nom à des douars des *Ouled Aliane*, l'une des tribus des *Hyaïna* du Prérif. On retrouve l'ethnonyme *Maghila* dans les noms actuels d'un douar des Ouled Aliane, Hyaïna et d'une petite vallée des Beni Yazghra dans le Moyen-Atlas. On le retrouve aussi dans le nom d'un canton cité par plusieurs auteurs, dont Al Bakri, p. 218, trad. de Slane (« On arrive à Sedat, ville du territoire des Maghila et résidence de Khallouf ibn Ahmed el Maghili. ») et Hassan el Wazzan, dit Léon l'Africain, trad. Épaulard, p. 247. Les *Hawwara* et les *Sedrata* ont chacun laissé leur nom à des fractions des *Ouled Aliane,* et les *Hawwara*, à une fraction *des Oulad Ryab* des *Hyaïna*. Les *Saddina* ont laissé leur nom à une fraction des *Cherag*a et à un douar des *Ouled Aliane des Hyaïna* (on les retrouve aussi dans un nom de fraction et de douar dans la tribu *Haws* près de Tétouan). Les *Awraba* sont représentés par trois de leurs anciennes composantes tribales (*Jaia, Rhiwa, Mezyate*). Les *Meknassa* constituent une petite tribu près de Taza, et on retrouve leur nom dans une fraction de la tribu *guich* des *Oudaya*. Les *Mediuna*, une mouvance de la région de Tlemcen, ont laissé leur nom à une fraction des *Sanhaja* de l'Ouergha (ainsi qu'à une tribu de la Tamesna). Les *Mellila,* une branche des *Hawwara,* laissent leur nom au port du même nom.

La séparation, de part et d'autre du Tadla et du couloir de Taza, des grands courants *Sanhaja* en provenance du sud était suffisamment nette pour qu'à la fin du XIV[e] siècle, Ibn Khaldoun ait été amené à distinguer deux groupes de peuples *Sanhaja* : ceux, d'une part, du Rif, du Prérif et du Moyen-Atlas qu'il considérait comme les *Sanhaja de la troisième race* et ceux, d'autre part, du Sud, du Haut-Atlas centre-oriental jusqu'au Sahara, qu'il voyait comme étant les *Sanhaja de la deuxième race.* Ibn Khaldoun, pour autant, ne confondait pas les *Sanhaja de la troisième race* du nord du Maroc avec d'autres *Sanhaja* du Rif et du nord de l'Algérie dont il reconnaissait le particularisme (sur lequel nous allons revenir) en les désignant comme des *Sanhaja de la première race.* Plusieurs correspondances ethnonymiques montrent que les peuples de la "seconde" et de la "troisième race" sont rattachés les uns aux autres. La linguistique indiquerait en outre une communauté culturelle autour de langues rattachées au *tamazight*.

Cette notion de race ne signifierait en fait qu'une antériorité dans la migration, les peuples *Sanhaja* du Rif représentant les populations migrantes venues le plus anciennement du Sud, les *Sanhaja* du Moyen-Atlas, désignés par Ibn Khaldoun sous nom de *Zenaga* (tout comme les *Sanhaja* du Sahara), apparaissant comme une population ayant précédé, dans la migration, les *Sanhaja de la troisième race*. Il est, à cet égard frappant de constater que les correspondances ethnonymiques entre *Sanhaja* du nord et *Sanhaja* du sud montrent que ce sont des tribus du Sud, des *Sanhaja de la troisième race*, alors les plus avancées, au XII[e] siècle, dans leur mouvement migratoire de part et d'autre du Haut-Atlas, que l'on retrouve dans le Rif où celles-ci font figure de dernières venues. Cette problématique des migrations du Sud nous donne peut-être une première clé de lecture pour comprendre certains

aspects du peuplement des montagnes et collines du nord du Maroc. La distinction des races d'Ibn Khaldoun devrait ainsi être comprise non pas comme une distinction plus ou moins ethnique mais comme la référence à une *chronologie* des migrations. On verra que l'on pourrait prendre ce même chemin pour tenter d'expliquer la difficile question de l'origine des *Ghomara*.

Remarque. L'ethnonyme *Zenaga* semble, dans le Maroc médiéval, être géographiquement associé au Moyen-Atlas. Les sources nous indiquent, de façon assez vague, la présence de populations désignées par les ethnonymes de *Fazaz, Fendelawa, Rhiatta, Bahlula*. Les *Fazaz* ont donné leur nom à un territoire, aux limites fluctuantes selon les sources et qui a pu correspondre, jusqu'aux siècles récents, au Moyen-Atlas depuis le Tadla. Les ethnonymes des *Rhiatta* et des *Bahlula* existent toujours dans la géographie ethnique actuelle. Les *Fendelawa* et les *Fazaz* sont mentionnés par Ibn al-Jatîb, *A'mâl al-a'lâm*, ed. Kasrwî Hasan, p. 373 ; trad. espagnole, p. 121 : « En 773/789, Idrîs I^er^ prit possession de plusieurs territoires (*bilâd*) qui entouraient la ville de Fès, alors occupés par des *Fandalâwa*, des *Saddina*, des *Madyûna* et des *Fâzâz".* Al Bakri mentionne un toponyme *Fendelawa* près de Tétouan.

Ces *Zenaga* étaient-ils les descendants ou les successeurs en migration des *Macénites* qui occupaient ces territoires avant l'Islam mais dont le nom de confédération ne semble plus apparaître dans l'histoire à partir du III^e^ siècle ? Cette hypothèse est plausible, et elle est, par exemple, soutenue par la dénomination de *Macenat* appliquée encore au XII^e^ siècle à l'Oum er Rbia. Ibn Khaldoun a une hésitation sur les *Dokkala* qui sont à la fois comptés dans le groupe des *Masmuda* et dans celui des *Sanhaja de la première race.* Cette hésitation peut, peut-être, s'expliquer par des amalgames. Les *Dokkala* sont reconnus comme étant une très ancienne population masmoudienne du Maroc atlantique. Mais elle a pu compter aussi des éléments *sanhaja.* Ne trouve-t-on pas des *Macina* dans les composantes tribales des *Berghwata,* qui, du VIII^e^ au XI^e^ siècles occupèrent la plus grande partie du Maroc atlantique, dont le pays des *Dokkala?* Ces *Zenaga* ne se confondent, en tout cas, pas avec les *Sanhaja de la troisième race* qui arrivent du sud et qui, descendant du Haut-Atlas, exerceront une pression vers le Moyen-Atlas et vers le nord. Les sources nous indiquent qu'à ces *Zenaga* correspondaient les groupes ethniques de *Fendelawa, Rhiatta, Fazaz, Bahlula.* Ces ethnonymes, souvent cités par Ibn Khaldun mais aussi par les chroniqueurs et les géographes médiévaux, ont une place à part car ils ne sont reliés à aucune généalogie. Ibn Khaldoun les cite, en outre, comme des tribus ayant été judaïsées. Ces tribus du Moyen-Atlas firent l'objet de deux campagnes lors de la conquête du Maroc par les Almoravides. Elles étaient alors considérées comme hérétiques, comme les *Berghwata*.

(8) Maarten Kossmannn, *Berber Subclassification*, Leiden University, 2011.

Les études linguistiques les plus récentes (8) ne trouvent pas de critères pour séparer fondamentalement les parlers *tachelhit* et les parlers *tamazight.* Elles tendent à les confondre dans un même bloc linguistique. Ceci pourrait signifier de lointaines origines communes dont la différenciation, probablement plus culturelle que linguistique, aurait pu se faire selon une chronologie différenciée de l'implantation des groupes humains dans les territoires aujourd'hui distingués par des identifications linguistiques. Cette

différenciation correspondrait à une affirmation culturelle, aux limites assez indécises, des deux grands groupes de locuteurs, les *tachelhait* et les *tamazight*. Des populations anciennes, ayant de mêmes racines linguistiques et alors organisées sur la base d'une économie pastorale, auraient, à des époques différentes, occupé le Maroc, au nord et au sud de l'Atlas, de l'Atlantique aux steppes de la Moulouya. Les populations du Maroc atlantique auraient peut-être occupé leurs territoires plus anciennement, avec de nombreux foyers de sédentarisation, tandis que les populations de l'écharpe sud-nord que nous avons identifiée plus à l'est, auraient été successivement renouvelées, au fur et à mesure de l'arrivée de nouveaux groupes humains et du fait d'une continuité des migrations pastorales vers le nord que la longue histoire des mouvements tribaux semble confirmer.

Le Maroc du Nord rifain

Il nous reste à jeter un regard sur le dernier grand ensemble, celui du bloc des populations nord-rifaines. Laissons provisoirement les *Ghomara,* nous y reviendrons. Les ethnonymes des tribus qui peuplent le Rif central et le nord du Rif oriental correspondent, sans conteste, à un ensemble socio-ethnique bien affirmé. Sa communauté culturelle est, d'abord, celle de la langue dont on range les divers dialectes dans la famille linguistique des parlers *tarifit.* Ibn Khaldoun reconnaît leur communauté en les rangeant dans les *Sanhaja de la première race.* Ces populations rifaines ne seraient cependant que la pointe avancée, vers l'ouest, d'un ensemble plus vaste qui comprenait, selon Ibn Khaldoun (une donnée également corroborée par les témoignages des géographes et des chroniqueurs arabes des siècles précédents), des populations de l'Algérie du Tell occidental.

Mais jusqu'à quel point les tribus qui apparaissent dans les listes ethnonymiques des *Sanhaja de la première race* sont elles sanhajiennes ? Les linguistes semblent reconnaître une certaine parenté des populations regroupées au sein de cette *première race,* mais pas pour y retrouver des racines sanhajiennes. Ils constatent en effet que le *tarifit* est (ou a été) également parlé par les *Bethiwa* de l'Oranie et par les *Benis Snouss* du massif tellien de Ténès. Mais ils tendent à ranger ces langues dans un sous-groupe du grand ensemble des langues *zenati* qui comprennent aussi le *chawiya* de l'Aurès et le berbère de Figuig. L'extension, du Rif central à l'Algérie tellienne occidentale, de parlers *zenatis* assimilables au *tarifit* pourrait trouver une confirmation dans la géographie des ethnonymes. Les localisations données par Ibn Khaldoun montrent, en effet, des correspondances ethnonymiques entre des noms de tribus que l'on retrouve à la fois dans le Rif et en Algérie tellienne. Ainsi en est-il des *Nador,* des *Amran,* des *Botuya* (ou *Bokoya*), des *Beni Waryaguel* (9). Comment ces populations ont-elles été incorporées à une généalogie *sanhajienne* ?

(9) La dispersion de cet ethnonyme pourrait expliquer leur inclusion par Ibn Khaldoun dans plusieurs branches généalogiques. On les trouve en effet dans les *Meklata* du groupe *Nefusa,* dans les *Sanhaja de la première race* et dans les *Sanhaja de la deuxième race.* Il pourrait aussi s'agir d'une homonymie.

Remarque. Selon M. Kossmann, le *tarifit* appartiendrait à la même sous-famille que le *Beni Snus* de l'Oranie, le *chawiya* de l'Aurès*)* et le parler de Figuig. M. Kossmann confirme leur appartenance au grand *« bloc zenati ».* Ces langues sont données comme constituant un sous-groupe identifiable dans la grande sous-famille des langues berbères appelées *zenati.* Cette parenté est également notée par la classification de *L'Ethnologue* qui inclut aussi dans ce sous-groupe, le *chenoui* de l'Ouarsemis et le *tumzabt* du Mzab. La répartition géographique de ce sous-groupe de parlers *zenati* pourrait correspondre à la grande aire historique des *Sanhaja* du Maghreb central*,* du nord-est du Maroc et de l'Oranie jusqu'aux Aurès. L'appartenance de ces langues au même grand groupe linguistique *zenati* pourrait, par ailleurs, indiquer que la grande division historique entre *Zénètes* et *Sanhaja*, qui a été un fait dominant des IX^{e} et X^{e} siècles dans le Maghreb central, devrait peut-être s'expliquer davantage en se référant à des oppositions de confédérations politiques plutôt qu'à des oppositions ethniques fondées, comme on l'a longtemps soutenu, sur une culture et une langue *sanhaja* opposées à une culture et une langue *zénète.* L'appartenance commune au grand groupe linguistique z*enati* pourrait s'expliquer soit par des racines communes réelles (encore à démontrer), soit par des contaminations avec les parlers des steppes en provenance de l'est et parlées par des populations qui se rattachent au grand ensemble socio-ethnique oriental désigné comme *Zénète.*

Il nous faut, pour cela relire l'histoire politique du Maghreb central et oriental à la fin du IX^{e} et au X^{e} siècle. C'est à ce moment, en effet, que l'on voit apparaître une mouvance désignée comme *Sanhaja.* Cette présence se manifeste, au départ, dans le contexte des alliances constituées autour des *Ketama,* un ensemble de populations anciennes qui occupaient le nord du Constantinois. Ces populations, bien préparées par un agent fatimide, constituèrent le premier fondement de la conquête du pouvoir par les Fatimides. Mais la dynamique de cette conquête plaça rapidement au premier plan la mouvance tribale des *Telkata* qui s'était alliée aux *Ketama* et qui se considérait comme *Sanhaja.* S'engageant très activement dans un soutien au Mahdi fatimide, les *Telkata* se firent progressivement reconnaître une prééminence politique et militaire. Celle-ci devait les conduire à la fondation des principautés *Ziride* et *Hammadite.* La prééminence des *Telkata* devait transformer leur confédération en une mouvance *Sanhaja* dont l'empreinte devait profondément marquer l'histoire du X^{e} siècle, devenant l'emblème de l'opposition du Maghreb tellien aux mouvances *zénètes* des steppes du Maghreb central.

Remarque. L'aire historique des *Sanhaja* du Maghreb central semble avoir été ainsi désignée lors du long conflit qui opposa les *Zirides* et leurs successeurs *Hammadites* aux *Zénètes*. Ce conflit marqua le X^{e} siècle maghrébin avec d'autant plus de force qu'il fut sous tendu par des alliances tribales sans cesse recomposées au gré des pressions opposées des *Omeyades* et des *Fatimides,* en conflit pour le contrôle du Maghreb al Aqsa et du Maghreb al Awsat. On note que les guerres dites *sanhaja*, selon les historiens du XIII^{e} siècle, ne furent pas conduites par les *Kétama* dont le rôle militaire avait été essentiel pour la conquête du pouvoir

fatimide, mais par les tribus qui s'étaient agrégées autour des *Sanhaja Telkata.* Ibn Khaldoun est très clair à ce sujet, et il distingue bien les *Ketama* et les *Sanhaja (Kitab al Ibar,* trad. de Slane, notamment, t. I, p. 291). Ces *Sanhaja* apparaissent dans l'histoire dans le contexte de leur alliance avec les *Ketame,* puis dans celui des principautés *sanhajiennes zirides* et *hammadite.* On observe que les *Sanhaja* ne sont pas cités dans le Maghreb central dans les ouvrages d'Al Yakubi, Al Mukaddasi (les seules référence donnée par Al Yakubi concerne des Sanhaja dans le nord-est de l'Oranie et d'autres en, Tunisie centrale). Al Bekri qui décrit le Maghreb après le X^e^ siècle, grande période de l'affrontement *Sanhaja* et *Zénètes*, ne les mentionne pas non plus. Ibn Hawqal ne localise aucune tribu *sanhaja.* En revanche, il donne une liste de plus de 200 noms (correspondant à un nombre considérable de tribus du Maghreb (et même du Sahara) qu'il range tous dans une grande dichotomie *Sanhaja-Zénètes.* Reflétait-il une perception fatimide des conflits dont il était le contemporain ? Comment cette grande aire historique du X^e^ siècle s'est-elle identifiée à une appellation *Sanhaja* sinon comme un reflet des alliances politiques qui opposaient des tribus distinctes des mouvances *zénètes* des steppes mais confédérées avec les *Sanhaja Telkata ?*

Ces *Telkata* semblent avoir été d'authentiques *Sanhaja.* Les commentateurs médiévaux les rattachaient aux autres grandes mouvances *Zenaga*/*Sanhaja* du Sahara et du Sud marocain. Ibn Khaldoun, reprenant d'autres généalogistes, donne une liste des grandes branches des *Sanhaja.* On y retrouve, sur un même rang, les *Telkata*, les *Lemtuna,* les *Messufa,* les *Gueddala,* les *Heskura* (10). Ces *Telkata* auraient-ils la même origine saharienne ? Auraient-ils, en nomades (11), occupé des parcours dans le Maghreb central à une époque que nous ne pouvons pas encore déterminer, comme l'ont fait, plus à l'ouest, d'autres branches des *Sanhaja* ? Il faudrait davantage de données historiques pour répondre à ces questions. Mais ce qui pourrait apparaître comme une possibilité politique, car vérifiée dans de multiples autres exemples, ce serait la prééminence d'une mouvance politique forte, celle des *Telkata,* et la suprématie éponymique (et généalogique) qu'elle aurait imposée à ses alliés. Les tribus qui se seraient ralliées derrière leur « emblème onomastique » devaient certainement se différencier des tribus *Zénètes* avec lesquelles les *Telkata* étaient en guerre. Mais leur origine était probablement différente de celle de ces derniers, et plus ancienne.

Remarque. Au milieu du XIX^e^ siècle, on ne trouvait pratiquement pas de *Sanhaja* en Algérie centrale et orientale (les linguistes n'ont d'ailleurs pas, non plus, trouvé de trace de leurs parlers). E. Carette, dans son étude sur *l'Origine et les migrations des principales tribus de l'Algérie* (Exploration scientifique de l'Algérie 1840-1847, p. 447) ne trouve qu'une petite tribu (2 400 personnes) se réclamant de l'ethnie *Sanhaja.* Il mentionne leur origine saharienne. « C'est la plus ancienne tribu des environs de Bône (nb. les anciens *Telkata*). Ils habitaient le Sahara il y a plusieurs siècles et étaient, il y a deux ou trois cent ans maîtres de tout le pays jusqu'au lac Fzara. Peu à peu, leur nombre a diminué ; ils ont vendus leurs terres aux Khoualed. »

(10) « Les *Sanhaja* forment plusieurs branches, les *Telkata*, *Lemtuna*, *Messufa*, *Guddala*, *Heskura*, etc. Les *Telkata,* une des plus grandes divisions de la tribu des *Zenaga*, fondèrent la première dynastie sanhajite. » Ibn Khaldoun, trad. de Slane, t. 2, p. 3.

(11) Ibn Khaldoun rappelle que les *Telkata* abandonnent la vie nomade lorsqu'ils s'établissent à Bedjaya (Bougie). Avec El Mansour (vers 1070), « le royaume *hamadite* échangea son organisation nomade contre celle qui résulte de la vie à demeure fixe ». Ibn Khaldoun, trad. de Slane, t. 2, p. 52. L'ancrage dans une forteresse (Achir, Kalaa des Beni Hamad), des greniers fortifiés ou une oasis est une composante structurelle des pastoralismes politiques. Il ne signifiait pas la sédentarité et l'abandon de l'économie pastorale.

Les *Sanhaja Telkata* mis à part pour les raisons que l'on vient d'indiquer, ces populations que l'on retrouve dans la liste ethnonymique de la *première race* correspondent-elles aux populations autochtones du Rif et de l'Algérie tellienne occidentale ? C'est une hypothèse possible si l'on considère l'extension géographique de ces populations dites *Sanhaja*, et notamment leur enracinement dans des régions montagneuses (Rif, Tell méditerranéen, Ouarsenis, Aurès). Mais il faut aussi faire la part des intenses déplacements de mouvances tribales au moment, d'abord, de la fin de la période romaine, puis lors de l'extension politique du kharijisme et, par la suite, lors de la progression dans le Maghreb central et l'Oriental marocain, des confédérations pastorales rattachées aux *Zénètes*. La fin de la période romaine semble avoir été marquée par un basculement vers les Tells romanisés de nombreuses populations pastorales des steppes, longtemps contenues sur le *limes.* On connaît plus ou moins la géographie des tribus de l'Afrique romaine (12), mais plusieurs travaux semblent montrer que l'occupation romaine fut accompagnée d'une très forte détribalisation (13). Il est, à cet égard, frappant de constater que l'on ne retrouve pratiquement pas d'héritage des ethnonymes de l'époque romaine dans les ethnonymes apparus par la suite et identifiables à partir de la période islamique (14). On voit, au contraire, apparaître de nouveaux noms de peuples et de confédérations tribales. Doit-on y voir l'incidence du basculement vers les régions telliennes de mouvances pastorales des steppes (15) ? Cela serait possible car de tels basculements furent nombreux pendant les premiers siècles de l'Islam maghrébin, et ceux-ci montrent bien la domination ethnonymique des mouvances du sud, politiquement les plus puissantes.

L'hypothèse d'une migration ancienne de populations des steppes nous renvoie, pour ce qui est du nord-est du Maroc, aux mouvances de la confédération *Baqqate* qui apparaît dans l'histoire du début du II^e^ siècle à la fin du III^e^ siècle. Cette confédération occupait le nord-est du Maroc jusqu'au *limes* de la Tingitane. Elle occupait aussi une partie du Tell de l'Oranie, avant d'être repoussée à l'ouest de la Moulouya sous la pression des *Bavares,* une autre confédération venue des steppes du Maghreb central. Une inscription mentionne, en 122, une expédition des *Baqqates* contre la ville romaine de Ténès. D'autres inscriptions montrent une alliance temporaire avec des *Bavares,* politiquement dominants. L'une des composantes de la confédération *Bavare* est celle des *Mesguenses* que l'on peut localiser dans les Tells de l'Oranie et de l'Algérois. Ibn Khaldoun les identifie sous le nom de *Mesghana* qu'il range parmi les *Sanhaja de la première race.* Plusieurs historiens pensent pouvoir retrouver les *Baqqates* dans l'ethnonyme *Bokkoya* (16), que l'on retrouve aujourd'hui dans le Rif méditerranéen, à l'ouest d'Al Hoceima et dont Ibn Khaldoun mentionne la présence dans le Tell de l'Algérie occidentale. Les *Baqqates* devinrent, au second siècle, des fédérés de Rome et semblent avoir été l'une des dernières populations tribales identifiées à Volubilis. Une inscription rapporte que Rome conféra la

(12) Surtout par les travaux de Desanges, *Catalogue des tribus africaines de l'Antiquité à l'ouest du Nil,* Dakar, 1962.

(13) Notamment, ceux de Yves Modéran (*op. cit.*) et de Marcel Benabou, *la Résistance africaine à la romanisation,* Maspero, 1976.

(14) L'une de ces identifications est celle qui associe l'ethnonyme *Ucutami* à celui des *Ketama,* qui soutinrent le mouvement fatimide.

(15) Ces peuples venus des steppes avant l'Islam, ceux que l'on rangeait dans la grande masse des *Gétules,* appartenaient-ils aux mouvances qui ont plus tard donné les mouvances *sanhajiennes* du Sahara, ou à celles qui ont donné plus tard les mouvances *zenati*, celles-ci rattachées aux populations du centre et de l'est du Maghreb, ou encore ont-ils appartenu aux deux à la fois ?

(16) Selon les sources, cet ethnonyme est transcrit *Botuya* (par exemple, Al Idrissi, Léon l'Africain, Frejus) ou Bokoya (par exemple, El Bekri, Duveyruer).

citoyenneté romaine à un de leurs chefs (17). Ils furent, par ailleurs, soumis, au IIe siècle, à la pression des *Macénites* du Moyen-Atlas, dont ils furent soulagés par une intervention de Rome.

Remarque. Cet ethnonyme est rapporté par des inscriptions romaines. Plusieurs historiens s'accordent à reconnaître une correspondance avec les *Beni Mesguen.* Cet ethnonyme, rapporté également par les sources arabes, est celui d'une tribu dont on trouve la trace près d'Oran et dans l'Algérois où leur nom est associé à la fondation ancienne d'Alger. Cette ethnonyme est aussi inclus, par Ibn Khaldoun, dans la liste des noms de peuples des *Sanhaja de la première race,* sous la graphie de *Mezghana* (cet ethnonyme est également cité par Al Bakri, dans la région d'Alger, *Beni Mezguenna,* trad. de Slane, p. 166). On trouve aussi un toponyme *Mesguen* dans le Rif (carte au 1/200 000, x 486, y 545). Certains historiens avancent, par ailleurs, l'hypothèse d'une correspondance de l'ethnonyme *Baqqate* avec celui des *Bokkoya.*

On ne peut donc pas exclure, dès les temps préislamiques, des amalgames, dans le Nord rifain, entre populations autochtones et mouvances pastorales venues des steppes. L'histoire des premiers siècles de l'Islam pourrait nous le confirmer en nous montrant la longue continuité de cette dynamique. Les ethnonymes rifains originaires du Maghreb central, que l'on a signalés plus haut (18), sont là pour le rappeler.

Une certaine autochtonie pourrait, peut-être, être vérifiée par la parenté linguistique dans le bloc des langues *zenati* que l'on semble retrouver, du Rif central aux régions telliennes de l'Algérie occidentale, ainsi que par les quelques correspondances ethnonymiques que l'on a relevées. L'amalgame avec des populations venues des steppes, à l'époque préislamique – mais aussi après – se retrouverait dans des contaminations linguistiques qui ont suggéré aux linguistes une identification du *tarifit* du Rif et des langues telliennes et aurasiennes avec les langues *zenati,* les langues des populations steppiques (19). Les populations du Rif et du nord-est du Maroc, jusqu'aux premières régions telliennes – et qui sont données comme appartenant à la *première race des Sanhaja* – constitueraient ainsi un ensemble bien caractérisé, composite certes, mais dont le fond pourrait être autochtone (20).

Les *Ghomara*

Qu'en est-il des *Ghomara*? Cet ethnonyme a une très ancienne existence historique (21). Les chroniques qui évoquent le fameux comte Julien sont en effet là pour rappeler qu'une confédération de ce nom avait une existence historique, bien avant l'Islam. Les populations *ghomariennes* forment aujourd'hui un bloc compact de neuf tribus (22), mais rien n'est plus flou que l'extension géographique de leur ethnonyme. L'un des héritiers d'Idriss II, 'Umar ben Idriss, reçoit en partage les villes côtières de Targha et Tigisas ainsi que le pays des *Ghomara* et des *Sanhaja* (23). Lors du partage du domaine de 'Umar entre ses trois fils, les *Ghomara* constituent une unité

(17) Dédicace de 230 se référant au traité de paix entre Rome et les *Baqqates*. Dédicace de 277 honorant Julius Nefussi, chef des *Baqqates.* La grande révolte berbère éclate en 285, sous Dioclétien. Cette même année, Dioclétien abandonne les territoires de la Tingitane situés au sud du Loukkos.

(18) Voir la section ci-dessus : Mouvances pastorales des steppes.

(19) L'hypothèse d'une origine *zenatia* de certains parlers de l'aire attribuée par l'histoire du Xe siècle aux *Sanhaja* du Maghreb central pourrait trouver une justification dans les classifications généalogiques d'Ibn Khaldoun qui rangent parmi les *Zénètes* la confédération des *Djérawa* qui, aux débuts des temps islamiques, occupait les Aurès et dont l'un des chefs fut la fameuse Kahena.

(20) Le *kabyle* apparaîtrait, dans ce puzzle linguistique du Maghreb central, comme une langue relativement autochtone, ce que confirment les études linguistiques les plus récentes (en particulier celle de M. Kossmann). Les parlers des *Ketama* se rattachaient-ils aux parlers *kabyles?* La solidarité que nous montrent les chroniques historiques entre *Ketama* et *Zwawa* de Kabylie en serait-elle une des pistes possibles?

(21) J. Vignet Zunz rappelle que les linguistes interprètent le nom *Ghomara* d'après un pluriel amazigh *igmaren.* Ce terme serait un adjectif renvoyant à une notion de

bien identifiée, à l'est de Nekur. Le sud-ouest, le pays *Sanhaja,* constitue un autre ensemble. Le Prérif, au nord de Fès, revient au troisième héritier (24). Pour Al Bakri, le pays *Ghomara* correspondait à un territoire englobant les *Beni Feterkan* (actuels *Beni Zekkar*), près d'Asjen-Ouezzane. Il indique notamment (p. 212, trad. de Slane) que « la rivière Kerouchet (entre Ceuta et Tanger) marque l'extrémité du territoire occupé par les *Ghomara* et les *Masmuda*… Immédiatement à côté se trouve une population sanhajienne, nommée Metna ». Pour Ibn Khaldoun, leur confédération incluait les *Beni Hasan* (des *Masmuda*) et les *Medjeksa,* autour de Tetouan, ainsi que des tribus riveraines ou proches de l'Ouergha, les *Beni Zerwal, Beni Hamed.* Au début du XX[e] siècle, la division du pays *Jbala*, entre deux grands *leffs,* l'*Alam Sanhaja* et l'*Alam Ghomara* (25), nous montre l'habituelle mosaïque de la géographie des *leffs*, mais elle semble surtout rappeler une opposition ancienne entre les *Ghomara* et les *Sanhaja.*

La géographie historique des ethnonymes du Rif occidental fait apparaître deux grands ensembles (étant entendu qu'il ne s'agit là que d'une lecture, selon les sources, des appartenances attribuées aux composantes tribales). Le premier regrouperait des tribus dont on peut rattacher le nom à des origines *sanhajiennes* (les *Sanhaja de la troisième race d'Ibn Khaldoun)*. Ces tribus correspondraient, en gros, à une région géographique englobant les montagnes du Habt et les versants rifains de la vallée de l'Ouergha. Le second ensemble correspondrait à des ethnonymes composant, plus ou moins, le socle actuel des *Ghomara*. Cette distinction à partir de l'origine des ethnonymes ne reflète cependant qu'un niveau simplifié d'une géographie des populations. La réalité semble, en effet, être notamment marquée par des amalgames entre populations d'origine *ghomarienne* et des populations d'origine *sanhajienne* (on trouve, par exemple, des *Benis Aros* du Habt dans les *Beni Mansur,* une des tribus *Ghomara.* Les *Beni Zekkar* se disent *Ghomara,* etc. (26)). Elle est également marquée par la fluidité des limites des dénominations ethniques. Ces amalgames durent, très certainement, inclure des populations autochtones dont on ne connaît plus le nom, à moins que leurs ethnonymes n'aient été intégrés à des recompositions *sanhajiennes* ou *ghomariennes.*

La question se complique lorsque l'on considère la qualification de *Masmuda* qui est appliquée aux *Ghomara* par Ibn Khaldoun. Le territoire *ghomarien* semble avoir, avant l'Islam et encore à ses débuts, avoisiné le territoire *Masmuda* qui occupait le Maroc atlantique jusqu'à la péninsule tingitane. Serait-ce, par extension ou en raison de compénétration de certaines de leurs populations, que l'on en aurait fait des *Masmuda ?* Ces *Ghomara* ne pourraient-ils pas avoir une autre origine ? On a plusieurs pistes pour se poser cette question. Tout d'abord, celle des linguistes. M. Kossmann range le berbère *ghomara* dans un même grand bloc des langues berbères de l'Ouest magrébin. Il en note cependant des caractéristiques qui pourraient le différencier des autres parlers de ce bloc linguistique. Il fait la même

mode de vie : les Ghomara seraient des chasseurs et des bûcherons vivant de la forêt. Cité notamment par Bazana *et al.*, 1983-1984.

(22) Les tribus assimilées actuellement à la confédération des *Ghomara* comprenaient en 1922 huit tribus arabophones : les *Beni Ziat,* les *Beni Zejjel*, les *Beni Grir,* les *Beni Esmih,* les *Beni Khaled,* les *Beni Selman* et deux tribus berbérophones, les *Beni Bu Zra* et les *Beni Mansur.*

(23) J. Vignet Zunz rappelle que 'Umar, l'un des héritiers d'Idriss II, avait reçu en partage les villes côtières de Targha et Tigissas ainsi que le pays des *Sanhaja* et des *Ghomara.* Il rappelle aussi que, selon Ibn Khaldun, le pays *ghomara* atteignait l'Atlantique jusqu'aux plaines marécageuses du Gharb (mais à quelle époque Ibn Khaldoun se réfère-t-il quand il parle de cette expansion territoriale ?).

(24) Voir G. Lazarev, « La Kala'a Saddina et l'itinéraire de Ghumara à Fès du géographe Al Ya'kubi » (article à paraître) : « On voit ainsi se dessiner le territoire qui fut attribué à 'Umar ben Idriss. Il comprenait le territoire des *Ghumara,* limité à l'est par le territoire de Nakur, à l'ouest, par les aires *masmoudiennes*, de Ceuta au Habt (qui était revenu à un autre héritier d'Idriss II), au sud par les piémonts pré-rifains. Il comprenait, par ailleurs, une aire *Sanhaja* qui, au nord, suivait plus ou moins l'Ouergha jusqu'aux

remarque pour le parler des *Sanhaja de Srair,* du Rif central. M. Kossmann avance l'idée d'un long isolement pour expliquer ce particularisme.

Une autre piste est celle de la tradition légendaire. Il existe chez les *Ghomara* – ou il a existé jusqu'à une époque récente – une tradition qui les faisait venir de la Seguiet Hamra, d'où ils auraient été chassés par un mythique « Sultan noir » (27). Les *Sanhaja* des *Jbala* partagent la même légende. Il est difficile de trouver des bases historiques pour l'expliquer, mais cette tradition pourrait indiquer que les *Ghomara* auraient, à une époque ancienne, suivi le même itinéraire, du Sud marocain jusqu'aux montagnes rifaines, que celui suivi, plus tard, par les *Sanhaja* des piémonts et versants du Sud-ouest rifain. Les correspondances ethnonymiques pourraient, elles aussi, nous ouvrir une autre piste. Une correspondance, plus vérifiable – mais probablement plus tardive – concerne la tribu des *Beni Gafu* qui est citée, au XI[e] siècle, par Al Bakri comme l'une des tribus des *Ghomara* du Rif occidental. On ne trouve plus de trace de cet ethnonyme aujourd'hui. Mais il s'agit d'une trace importante. La tribu des *In Gafu* est en effet repérable au XII[e] siècle. Elle est, à cette époque, la première parmi les tribus des *Sanhaja de la deuxième race* (28) qui, dans le mouvement de translation vers le nord, soit parvenue sur le versant nord du Haut-Atlas. Une implantation chez les *Ghomara* ne serait nullement surprenante puisque l'on retrouve de mêmes correspondances ethnonymiques dans le territoire *sanhaja* dans les piémonts du Sud-ouest rifain (*Sanhaja de la troisième race*), avec des tribus (*de la seconde race*) qui venaient après les *In Gafu* dans leur mouvance vers le nord *(Fichtala, Mestara, Mettiuwa, Rehuna,* etc.) (29).

Remarque. On connaît, bien sûr, la correspondance, souvent relevée, entre le groupe ethnique *Ghomara* (*Gomera* en espagnol) et le nom de *Gomera* dans les Iles Canaries. G. Camps (*les Berbères*, 1988) rejette cette correspondance, notamment en s'appuyant sur une étude de Navarro Maderos de 1992. L'hypothèse d'une relation possible entre le pays *ghomara* et le Sahara occidental ne pourrait tenir, à partir de la linguistique toponymique, que si l'on pouvait établir d'autres correspondances entre les toponymes des Canaries et ceux du Rif. J'en ai fait l'essai en collationnant, à partir des cartes, une liste de 45 toponymes des îles Canaries dont la berbérité était tout à fait claire. Je n'ai trouvé aucune correspondance avec les toponymes des villages *ghomara.* Des linguistes pourraient, peut-être, tirer d'autres conclusions de ces comparaisons.

C. Coon a consigné, à la fin des années 30, les traditions d'origine rapportées par les tribus du Rif (30). Les *Ghomara* se disent originaires de la Seguiat el Hamra au nord du Sahara occidental. Ils se seraient installés dans un pays anciennement occupés par des *Soussi.* Les *Sanhaja* des Jbala se réclament d'une même origine, et ils se seraient aussi installés dans un pays anciennement peuplé de *Soussi.* Quatre des sept fractions de la tribu de *Taghzut* se disent originaires de la Seguiet el Hamra (les trois autres se réclament d'une origine orientale : *Metalsa, Beni Bu Yahi, Beni Ulid).*

pays zenatiens des *Tsoul* et des *Miknasa,* qui formaient la limite est, et, au sud, allait jusque vers le Sebou, au nord de Fès. On peut maintenant revenir à l'itinéraire de Al Ya'kubi pour voir comment ce territoire fut partagé entre les trois héritiers de 'Umar, 'Ubayd Allah ben 'Umar, 'Ali ben 'Umar, Muhamad ben 'Umar. Le pays *ghomara*, fut, comme l'indique Al Ya'kubi, le domaine de 'Ubayd Allah ben 'Umar. Le pays de *Malhas* fut le domaine de 'Ali ibn 'Umar. Ce pays devrait, selon notre délimitation, correspond à l'aire des tribus sanhajiennes des piémonts sud-rifains. Elle comprendrait donc le pays d'Ouezzane, ce qui justifierait les hypothèses, rappelées et soutenues par A. Siraj, sur la correspondance entre Asjen et le caravansérail du pèlerinage. Le pays de *Kala'a Saddina* serait, si notre localisation est correcte, la région qui s'étend au sud-est de la précédente dans la partie du Prérif, aujourd'hui occupée par les *Cheraga* de Karia ba Mohamed et par les *Hyaïna* de Tissa (sauf peut-être la tribu nord de cette confédération, les Ouled Amrane, qui se rattachent aux *Jbala).* La rivière *(Lamharna?)* que l'on rencontre avant le Sebou est tout naturellement l'Innaouen. Cette région, aurait été, selon Al Yakubi, le domaine du troisième héritier d'Umar, Muhamad ben 'Umar ben Idriss.

(25) Au début du XX[e] siècle, les tribus *Jbala* se répartissaient ainsi entre

Plusieurs autres tribus *Sanhaja* se réfèrent à une origine saharienne, mais elles mentionnent aussi une fusion avec des populations locales païennes.

Les traditions d'origine légendaire des tribus du Rif sont différentes. Plusieurs fractions des *Gzennaya* (5 fractions sur 17), *Beni Uriaguel* (3 fractions sur 5), *Beni Ammart* (3 fractions sur 8), *Beni Tuzin* (5 fractions sur 19), (6 fractions sur 8), *Beni Ulishek* (3 fractions sur 5), *Galiya* (3 fractions sur 6), toutes les tribus des *Bokkoya, Targuist, Kebdana,* se donnent une origine païenne. Les autres origines se réfèrent à des populations migrantes *Zenata, Beni Bu Yahi,* etc. Certaines se réfèrent à une origine ou une conversion chrétienne (*Galiya, Kebdana).* Ces traditions légendaires montrent, chez les *Ghomara* et les *Sanhaja,* la superposition de mouvances venues du Sud dans des pays anciennement occupés par les *Soussi.* Cette référence est, bien sûr, très vague. Elle a vraisemblablement une connotation tardive, assimilant l'appartenance *masmuda* à une origine *soussia,* mais elle pourrait aussi indiquer une aire ancienne de parlers *tachelhait,* de la même famille que celle des *Masmuda* qui ont occupé la façade atlantique du Rif avant d'être submergés par d'autres populations migrantes (31). Cette superposition pourrait expliquer l'origine *masmuda* que les généalogistes donnent aux *Ghomara.* Les traditions légendaires des tribus du Rif font par contre apparaître des racines autochtones dans leurs références à une origine païenne.

> *Remarque.* Ibn Khaldoun évoque une autre piste qui rattacherait les *Ghomara* à des mouvances du sud du Maroc. Nommant les tribus du Deren, il mentionne les *Azzaden.* Cette tribu fut probablement importante avant ou aux débuts de l'Islam. Les Almohades la reléguèrent au rang des tribus inférieures en même temps que les *Ailana* qui avaient été puissants à Akhmat. Les *Azzaden* devaient avoir été peu islamisés car on y trouvait, encore, selon Ibn Khaldoun, une fraction *magous, païenne.* Ibn Khaldoun ajoute : « On dit que les Ghomara, les *Rehouna* (que l'on retrouve près d'Ouezzane) et les Amoul (?) descendent des Azzaden. » (Trad. de Slane, tome 2, p. 160.)

Il y aurait ainsi des convergences dans l'histoire ancienne des *Ghomara* et dans celle des *Sanhaja* dont on retrouve les ethnonymes, cités par les généalogies, dans de nombreuses tribus du Rif occidental. Leurs oppositions traduiraient peut-être un échelonnement ou une sorte de chronologie des migrations vers le nord. Cette histoire, qui semble avoir pris entièrement place dans les temps préislamiques, n'a probablement pas été une histoire d'invasions en vagues de peuplement mais, plus vraisemblablement, une histoire de lentes pénétrations (32). Ces mouvances furent peut-être marquées par des ruptures plus ou moins longues. Celles-ci pourraient expliquer des différences culturelles entre les sédimentations les plus anciennes, celles des *Ghomara,* et les suivantes, celles des *Sanhaja* des pays *Jbala,* ou celles, encore plus tardives, des *Sanhaja* venus du Haut-Atlas, ceux de la *"deuxième race".* Elles pourraient aussi expliquer certains conflits qui, répercutés dans la longue durée, se seraient traduits par l'opposition, symbolique et pas du tout ethnique, entre le *leff Sanhaja* et le *leff Ghomara.* L'enracinement ancien des

les deux *leffs* : dans le *leff Sanhaja,* les *Rehuna,* les *Beni Mestara,* les *Beni Mesguilda,* les *Akhmas.* Dans le *leff Ghomara,* les tribus *Ghazawa, Beni Aros, BeniIssef, Sumata, Masmuda, Beni Zekkar* (*in Quelques tribus de montagne du Habt (*Michaux-Bellaire*, Archives marocaines, 1911).*

(26) Ces interpénétrations concernent également une grande tribu du Rif central dont un rameau, celui des *Beni Uriaguel,* est resté détaché au bord de l'Ouergha, parmi des populations *Jbala-Sanhaja.* Cette localisation des *Beni Uriaguel* doit elle être interprétée comme la trace d'une implantation ancienne dans la vallée de l'Ouergha de populations *tarifit* du Rif central, ou bien comme celle d'une migration venue, à une époque ultérieure, du Rif central ? La question reste posée.

(27) J'ai, lorsque j'enquêtais dans le pays *ghomara*, il y a plusieurs décennies, recueilli personnellement cette légende dans tous les *dchour* (villages) où il m'est arrivé de passer. J'en retrouve la trace dans les travaux de Carleton Coon, *Tribes of the Rif,* Harward University, 1931.

(28) Nous conservons cette distinction d'Ibn Khaldun car elle est d'un bon secours pour identifier une certaine chronologie des mouvances *Sanhaja* vers le nord.

(29) Yves Modéran, *les Maures et l'Afrique romaine (IVe-VIIe siècle)*, Ecole fraçaise de Rome, 2003.

Ghomara pourrait, par ailleurs, expliquer l'extension, à plusieurs moments de l'histoire, de leur influence sur la plus grande partie du pays *Jbala.* C'est autour d'eux que s'est constituée la principauté des *Hammoudites*, au Xe siècle, c'est autour d'un de leurs meneurs, l'hérétique Tamim, qu'ils conduisirent un mouvement séparatiste. La personnalité *ghomarienne* fut suffisamment marquée pour qu'aux IX-Xe siècles ils soient restés politiquement en marge de la principauté voisine de *Nekor*, dans le Rif Central.

Quelles que soient les hypothèses sur des mouvances venues du sud, on doit retenir, si elles étaient vérifiées, la probabilité, ou même la certitude, d'un amalgame avec des populations autochtones. Les régions rifaines, comme tous les autres massifs méditerranéens du Maghreb, ont en effet été peuplés de longue date, et ces régions ont partagé, dès le Néolithique, une même culture circumméditerranéenne. Le décor géométrique des poteries du Rif est là, par exemple, pour en porter témoignage. Ce décor est unique au Maroc, mais on retrouve le même dans la poterie kabyle, sur les vases du Néolithique sicilien exposés au musée de Syracuse, et dans bien d'autres exemples. L'arrivée de nouveaux peuples dans des pays de vieille sédentarité méditerranéenne, l'imposition de leur langue et, peut-être, de leurs ethnonymes sont bien connues de l'histoire de ces régions. Ce sont des peuples migrants qui conquirent le Latium et imposèrent la domination latine aux populations sédentaires du Néolithique italiote. Pourquoi pas quelque chose d'identique dans les pays *ghomariens, sanhajien* et *tarifit?* Ce serait une recherche certainement passionnante que celle qui se proposerait de retrouver les héritages de la très ancienne autochtonie méditerranéenne et d'en distinguer ce qui a été dû aux apports ultérieurs des peuples migrants.

La montagne, terre d'accueil et de refuge

Il nous reste, pour compléter nos clés de lecture du peuplement du Rif, à évoquer trois aspects de cette problématique : la fonction de la montagne rifaine comme terre d'accueil et de refuge de tribus déchues, le processus de l'arabisation d'une grande partie des tribus des piémonts du Sud-ouest rifain et *Ghomara*, enfin, un questionnement sur la mosaïque des peuplements qui se profile derrière les dénominations ethnonymiques.

La géographie des ethnonymes nous suggère une réflexion sur le rôle de la montagne rifaine comme refuge de confédérations politiques déchues. Le premier constat renvoie à la confédération des *Awraba* et des *Jerawa,* les deux mouvances politiques des premières résistances à l'expansion musulmane au Maghreb. Les premiers, autrefois dans le Prérif de Fès et à Volubilis, ne se retrouvent aujourd'hui que dans quelques petites tribus de l'Ouergha, tandis qu'une partie des seconds se retrouve dans la partie méditerranéenne du Rif oriental. Ce fut aussi le cas, deux siècles plus tard, des *Meknasa,* une mouvance politique venue de l'est, qui se substitua aux *Idrissides* à Fès, au début du Xe siècle. Vaincus dans les territoires dépendant de Fès, par les

(30) Carleton Coon, *Tribes of the Rif,* p. 16-21.

(31) Cette référence aux *Swasa* a interpelé les chercheurs. L'une des hypothèses est celle de la continuité d'un bloc assimilé aux *Masmuda.* Pour d'autres (Colin, Montagne, d'après Yakut, au XIIIe siècle), ce serait là une référence à la désignation ancienne du Maroc atlantique (*sus el Adna).* Al Muqaddasi distingue un *Sus al Adna* qui a Fès pour capitale et qui englobe un *Bilas Ghumar* (communication J. Vignet Zunz).

(32) On trouve une illustration de ces déplacements progressifs dans le repérage géographique des tribus des *Sanhaja de la troisième race,* les derniers arrivés, qui, au XIIe siècle, sont localisables à la fois, parmi les tribus au nord du Haut-Atlas central et sur les bords de l'Ouergha (*Fichtala, Rehuna, Metyuwa, Settut).* Les avancées vers le nord de ces tribus est probablement ancienne car on imagine difficilement cette progression aux premiers siècles de l'Islam, le couloir de Taza étant successivement occupé par des confédérations tribales venues des steppes orientales (*Meknasa* et *Ourtenaj, Beni Ifren, Maghrawa).*

Beni Ifren que suivirent les *Maghrawa,* les *Meknasa* disparurent de la carte politique (33). On ne trouve, aujourd'hui, leur trace ethnonymique que dans les noms de deux tribus au nord de Taza, celle des *Meknasa* et celle des *Tsul*, dernier rameau des *Ourtenaj,* alors alliés des premiers. On peut faire un même constat pour les *Ketama,* cette grande confédération du Constantinois qui fut le principal soutien de l'expansion fatimide. Cette confédération se disloqua au début du XI[e] siècle. On en trouve des traces ethnonymiques au nord des pays *Sanhaja* du Rif central (la tribu des *Ketama*) ainsi que dans l'ancienne appellation de Ksar el Kebir, dans le Habt, *Ksar Ketama.* Le Jbel Alam, dans l'ouest des Jbala, fut le lieu de refuge des Idrissides. Leur héritage s'est continué sous la forme du rayonnement religieux des successeurs de Moulay Abdeslam ben M'chiche qui a fait de ce lieu un pôle mystique de l'Islam.

(33) Une autre branche des *Meknasa* eut une vie politique plus longue. Il s'agit des *Meknasa* du Tafilalet qui, avec la dynastie *kharidjite* des *Midrarites,* fondèrent Sigilmassa. Leur puissance régionale fut détruite en 973 avec la prise de Sigilmassa par les *Maghrawa.*

Cette fonction de terre de refuge que suggèrent les traces ethnonymiques des tribus ou des confédérations déchues ne doit pas cependant évoquer l'image, trop souvent présente, de la montagne hostile et défavorisée et où l'on se « réfugie » parce qu'il n'y a plus d'autre choix. Si elle est terre de refuge, c'est aussi parce que la montagne rifaine est en même temps une terre d'accueil que favorisent des conditions naturelles généralement dévaluées. C'est ce caractère de terre d'accueil que suggère la mosaïque des peuplements que l'on évoque un peu plus loin. Dans le Maghreb central, d'autres montagnes ont assumé de telles fonctions de refuge, sans pour autant être des régions défavorisées. Ce fut le cas de la montagne des Beni Rached, devenue le Jbel Amour, ou encore de celle de l'Ouarsenis, de l'Awras, de la Kabylie.

L'arabisation dans les régions rifaines

La première référence est celle de la répartition contemporaine des arabophones et des berbérophones. Le berbère s'est maintenu dans les régions du Rif central avec le parler *tarifit.* On le trouve encore dans le pays *Sanhaja* du Rif central. A l'ouest, le berbère ne subsiste que dans quelques villages de l'est des *Ghomara*. En 1922, il était encore parlé dans plusieurs fractions des tribus *Beni Bu Zra* et *Beni Mansur* (34). Les anciennes tribus d'origine sanhajienne des piémonts sud du Rif – à l'exception de locuteurs berbères dans les *Sanhaja de Sraïr et de Mosbah* – ainsi que la quasi-totalité des *Ghomara* ne sont aujourd'hui qu'arabophones.

(34) Georges Colin, « Le parler berbère des Ghomara », *Hespéris* n° 9, 1929, p. 43-58.

Comment ces tribus de la montagne rifaine occidentale et des piémonts pré-rifains ont-elles été arabisées ? L'interprétation, devenue classique, est d'attribuer à l'expansion des tribus hilaliennes l'arabisation des plaines et des steppes du Maghreb. L'arabe, jusque-là, ne se serait surtout implanté que dans les villes et les centres, dispersés, d'enseignement religieux. L'arabisation du Rif occidental et de ses piémonts se serait-elle faite par contagion de l'arabisation directe de ses périphéries par les mouvances arabes hilaliennes ?

Qu'en a-t-il été, tout d'abord, de l'arabisation directe par ces mouvances hilaliennes et post-hilaliennes ? Celle-ci n'a, dans le Nord marocain, concerné que les plaines périphériques du Haut-Gharb, du Habt et du Tangérois et le Prérif, au nord-ouest de Fès. L'implantation des mouvances tribales arabes n'a, de plus, commencé qu'assez tardivement. Les premières tribus hilaliennes, des Riah et des Khlot, n'ont été introduites au Maroc qu'au début du XIII[e] siècle avec la création d'un *guich* almohade (alors que cette arabisation directe s'était déjà progressivement généralisée dans les steppes et les *tells* du Maghreb central et oriental depuis le début du XI[e] siècle). Dans d'autres zones périphériques, celles du Prérif au nord de Fès, les implantations arabes ne s'imposèrent qu'avec l'arrivée de tribus *maqiliennes* qui avaient accompagné la mouvance conquérante des *Saâdites* au XVI[e] siècle.

Dans les plaines du Habt, les territoires semblent n'avoir été occupés par des tribus arabes qu'à partir du XIII[e] siècle, avec les premiers *guich* arabes des Almohades. On y trouve un ancien *guich,* les *Khlott* et plusieurs petites tribus composites, les *Mzora, Bedawa, Gharbia, Fahs, Amar, Oulad Aissa, Sahel,* et *Anjera.* Les itinéraires d'Al Bakri, au XI[e] siècle, ne mentionnent que quelques Arabes *Khawlan* près de Ksar Ketama et des Arabes *Koda'a* près de Basra. Le Haut-Gharb, dernier relief du Prérif à l'ouest, n'a été, lui, occupé que vers le XIV[e] siècle, par des tribus arabes pastorales déjà installées dans le Gharb, les *Beni Malek* et les *Sefiane.* Ceux-ci sont au contact des *Jbala* de la région d'Ouezzane. Les collines du nord de Fès ont été occupées par des tribus *guich* arabes, installées au XIX[e] siècle. Ce sont les *Hamyane*, les *Oudaya,* les *Oulad el Haj de l'Oued.* Mais ces tribus avaient elles-mêmes remplacé d'autres *guich* arabes dont les alliances malheureuses, lors des conflits dynastiques, avaient été punies par des déplacements dans d'autres régions.

Les tribus arabes des collines plus intérieures du Prérif, jusqu'à l'Ouergha, ont une histoire plus complexe. Arrivées dans ces régions lors de la conquête *saâdienne*, au milieu du XVI[e] siècle, ces tribus se sont implantées dans des espaces déjà très anciennement occupés par des tribus *Sanhaja* sédentaires. Deux de ces tribus arabes, les *Oulad Jamaa* et les *Cheraga* de Karia ba Mohamed, ont conservé leur statut de *guich* jusqu'au Protectorat. Dans la première de ces tribus, la paysannerie autochtone semble avoir été laminée par l'appropriation des terres par l'aristocratie makhzénienne et les chefs militaires du *guich* (35). Les *Cheraga* ont connu une évolution différente dans la mesure où, comme dans les *Hyaïna* de Tissa, leur implantation territoriale s'est faite sur la base d'un amalgame avec la paysannerie autochtone. Il en a résulté des structures agraires dualistes, de nombreux villages ayant conservé leurs structures rurales du type prérifain ancien (celui que décrivait encore Léon l'Africain), d'autres se caractérisant par des appropriations des terres par des chefs du *guich,* dans les *Cheraga*, ou par des propriétaires absentéistes de la ville de Fès dans les *Hyaïna*.

Le processus de l'amalgame de sédentaires du Prérif et de tribus arabisées, arrivées dans la mouvance du *guich saâdien,* a été bien décrit dans les

(35) Les *Lemta* occupent le flan nord du Jbel Zalagh, au nord de Fès. Leur appellation renvoie à l'une des tribus de la mouvance almoravide. La paysannerie ancienne, qui dut y être présente, semble avoir été déstructurée par la longue occupation citadine de ces territoires. Les ethnonymes des douars et des fractions ne montrent qu'une seule référence à une tribu ancienne, celle de la fraction *gzennaya,* un ethnonyme rattaché à une mouvance orientale (et à la tribu *gzennaya* du Rif oriental).

Hyaïna (36). Avant l'arrivée des Saâdiens, le territoire des *Hyaïna* d'aujourd'hui était occupé par une tribu *sanhajienne*, les *Beni Wamoud*. Ibn Khaldoun les mentionne parmi les *"Sanhaja de la troisième race",* donc parmi ces tribus qui ont composé l'aire sanhajienne des piémonts sud-rifains. Hassan al Wazzan, dit Léon l'Africain, les retrouve, au début du XVI[e] siècle, à l'emplacement des *Hyaïna* et, probablement aussi, plus à l'ouest, dans le territoire des actuels *Cheraga.* Il les décrit comme une population sédentaire, dispersée dans vingt-cinq gros villages et capables de fournir 4 000 combattants. Son économie se fonde sur l'arboriculture oléicole et sur la production et l'exportation, vers Fès, de savon (37). La première mention des *Beni Wamoud* n'apparaît qu'au XIII[e] siècle. Ibn Hawkal, au X[e] siècle, ne mentionne en effet que des *Awraba* dans cette région tandis que Al Bakri, au XI[e] siècle, ne cite que des *Awraba* et des *Saddina.* Faudrait-il voir dans cette présence des *Beni Wamoud* à partir du XIII[e] siècle l'arrivée d'une autre population se substituant aux précédentes ou, ce qui est plus probable, la constitution d'une confédération nouvelle à partir d'anciennes tribus et de nouveaux venus ? Ce que montrent en tout cas les références ethnonymiques, c'est que cette tribu aurait incorporé des groupements plus anciens. On retrouve en effet la trace des *Saddina* dans un nom de village et d'une montagne des *Hyaïna* ainsi que dans le nom d'une fraction des *Cheraga.* On retrouve aussi les *Maghila* dans un nom de douar proche du douar *Saddina.*

Les *Hyaïna* apparaissent dans l'histoire de ces territoires avec l'arrivée, dans la région de Fès, des *guich berbéro-maqil* des Saâdiens (38). Ces *guichs* ont été formés de groupements très divers et dont les composantes ont laissé, dans la géographie ethnonymique, de nombreuses traces de leur passage entre le Souss et Fès. Ce sont certaines de ces composantes que l'on retrouve dans des ethnonymes de fractions ou de douars des *Hyaïna* (*Ouled Jabir, Chebanat, Ouled Ayyad, Hawwara, Ouled Amrane* ou encore dans des ethnonymes de construction *maqil, Douama, Douirane, Douima, etc.).* L'organisation tribale se fonde sur une généalogie reconstruite qui aurait fait de trois frères, venus du Yemen, les ancêtres des trois tribus des *Hyaïna,* les *Oulad Ryab,* les *Oulad Aliane* et les *Oulad Amrane*. L'analyse systématique de la structure des douars (39) montre cependant que de très nombreux villages, d'autant plus nombreux que l'on se rapproche de l'Ouergha, au nord, ont des noms, des formes d'habitat et d'économie agraire, des structures sociales caractéristiques des villages *Jbala*. L'arabisation tribale apparaît ici comme une construction politique qui s'est surimposée à une mosaïque assemblant des *douars* d'origine arabe et des *dchour* (de *dchar*, la dénomination *jbala* du village) de tradition *sanhaja*. C'est une structure d'amalgame.

On le voit, l'arabisation directe par des tribus arabes n'a concerné que des régions périphériques, et elle s'est étalée sur une période très longue. Les populations du Rif occidental ont-elles attendues de ces tribus une contagion linguistique pour parler arabe ? Les études linguistiques les plus récentes montrent qu'au contraire, l'arabisation des pays *Jbala* s'est faite dans

(36) G. Lazarev, « Structures agraires du Prérif : l'exemple des Hyaïna », Faculté des Lettres de Rabat, 1965, 135 p. (publié également dans *la Revue de géographie du Maroc* n° 8, 1964 et n° 9, 1965).

(37) Al Hassan al Wazzan, dit Léon l'Africain, *Description de l'Afrique,* trad. Epaulard, p. 288. La production de savon s'explique par l'existence de deux matières premières, l'huile d'olive et les soudes contenues dans les marnes permo-triasiques de la région de Tissa.

(38) La mention la plus ancienne que nous ayons trouvée de la présence des Hyaïna sur leur territoire actuel date de 1610, sous le sultan saâdien Ben Cheikh el Mansour (Al Ifrani, *Chronique de la dynastie saâdienne).*

(39) G. Lazarev, « Structures agraires du Prérif : l'exemple des Hyaïna ».

les premiers siècles de l'Islam et, en tout cas, avant l'arrivée des mouvances hilaliennes. C'est ce qu'a démontré Dominique Caubet lors du colloque de Chauen en 2011. S'appuyant sur W. Marçais, puis D. Cohen, elle a pu montrer que les parlers arabes des *Jbala* étaient contemporains des parlers pré-hilaliens, un constat qui fait des *Jbala* un cas probablement unique dans le Maroc rural (qui a été essentiellement arabisé par les mouvances tribales arabes). « Ces parlers arabes forment, avec les parlers des Trara et de la petite Kabylie, des vestiges d'une arabisation rurale limitée mais très précoce, autour des nouvelles capitales musulmanes, Fès, Tlemcen, Constantine (40). » Cette piste mérite d'être explorée plus en profondeur car elle pourrait mettre en évidence l'existence, entre le IX[e] et le XI[e] siècles d'un tissu très dense de relations entre les villes et les campagnes. Les géographes médiévaux nous rappellent à cet égard qu'il existait de nombreuses petites villes dans les plaines et les collines du Maroc du Nord-ouest et que beaucoup d'entre elles ont ensuite disparu. Que sont devenues, par exemple, les petites villes de Basra, de Macina, de Saddina ? Il serait également intéressant de suivre la piste de l'arabisation précoce de ces régions en connaissant mieux les filières de l'enseignement religieux à cette époque.

(40) Communication personnelle de J. Vignet Zunz.

La mosaïque des peuplements dans le nord du Maroc

La géographie des ethnonymes ne nous indique, nous l'avons dit dans notre introduction, que des traces de présence à des moments de l'histoire. Elle ne nous dit rien des faits de population. Elle nous montre que le nord du Maroc a été un lieu de passage et d'implantation de très nombreuses mouvances que l'on peut identifier par leur appellation. Cette géographie nous donne cependant un tableau à grands traits de l'histoire du peuplement.

On voit ainsi se dessiner deux blocs anciens, celui des *Ghomara* et celui du *Rif central,* ouverts sur la Méditerranée. Les versants atlantiques de la montagne et le versant rifain de la vallée de l'Ouergha semblent, eux, correspondre à un grand ensemble dérivé d'une ancienne appartenance à des populations que les références des sources nous disent dériver d'une "ethnicité" *Sanhaja* – mais avec, peut être, sur les bordures tingitanes, les traces d'une occupation ancienne de populations *Masmuda.* Leurs parlers berbères anciens, aujourd'hui disparus, sauf dans le sous-groupe le plus isolé, celui des *Sanhaja de Srair et de Mosbah,* se rangeraient dans la même famille que celle des *Sanhaja* du Moyen-Atlas et du Haut-Atlas central, celle des parlers *tamazight.* Ce bloc incorpore aussi d'autres populations *sanhajiennes,* venues plus tard du sud *(Fichtala, Rehuna, Mettiuwa, Settat)* ainsi que des fragments des *Awraba (Jaia, Meziate, Rhiwa).* Ces populations, bien localisées dans les piémonts du Sud-ouest rifain, ont pu, dans l'histoire ancienne et même plus récente, trouver dans cet héritage *sanhaja* des raisons d'exister en tant que personnalité culturelle et historique – l'existence d'un

leff sanhaja en serait une illustration, même si la mosaïque tribale n'est pas toujours conforme aux héritages linguistiques anciens.

Remarque. Cette aire des anciennes populations *sanhajiennes* ne se distingue plus aujourd'hui dans la géographie des populations. Elle s'est intégrée à l'aire culturelle arabisée du Rif ocidental (à l'exception de quelques îlots berbérophones). Les chercheurs se proposent de caractériser cette aire en l'identifiant comme une aire dite *Jbala.* Cette approche prend en compte une indéniable personnalité géographique et culturelle du Maroc du nord-ouest. On peut lui donner, à l'ouest, la limite des plaines atlantiques du Habt et du Haut-Gharb et, à l'est, un méridien séparant deux zones climatiques (le Rif humide et le Rif semi-aride) ainsi que deux aires linguistiques (entre pays arabisés, à l'ouest, et pays ayant, en outre, conservé les parlers berbères). La Méditerranée dessine la limite nord, tandis que l'Ouergha, jusqu'à sa source dans la région de Taza, définit approximativement une limite méridionale. Cette aire culturelle des Jbala diffère de la régionalisation géographique établie au début du XX^{e} siècle et qui limitait l'appellation *Jbala* aux piémonts sud-ouest et ouest du Rif. Elle en excluait les pays de Chaouen et Tétouan ainsi que les *Ghomara*.

On peut rattacher à ces *Sanhaja* du piémont sud-rifain un autre groupe comprenant des populations dans les *Cheraga* et les *Hyaïna,* qui correspondraient à d'anciens *Sanhaja* amalgamés a des populations arabes (dont on retrouve par exemple une trace dans l'ethnonyme *Saddina* porté par une fraction et un douar contemporains). Les traditions légendaires donneraient une même appartenance, mais plus ancienne, aux *Ghomara,* eux aussi originaires du Sud mais amalgamés à des populations autochtones.

L'est du massif rifain a été, lui, marqué par des héritages de mouvances venues des steppes. On en retrouve la trace dans les ethnonymes *Marnissa, Branes, Gzenaya, Meknassa, Ourtenaj, Mazuza, Hawwara*. A cela s'ajouteraient des traces de très anciennes mouvances venues du Maghreb central qui occupèrent le Prérif au nord de Fès, des *Awraba*, des *Saddina,* des *Maghila* et qui étaient là pour accueillir Idriss I^{er}. Quelques ethnonymes, *Fichtala, Rehouna, Mettiuwa, Settat,* témoigneraient, par leurs correspondances avec des tribus alors présentes dans le Moyen-Atlas et le Haut-Atlas central, d'une arrivée tardive dans le Rif de *Sanhaja* venus du sud. Ils ne se distinguent plus aujourd'hui des autres populations des piémonts sud-rifains.

Cette géographie est celle des traces historiques. Le regard que l'on peut porter sur les populations d'aujourd'hui nous montre cependant qu'au-delà d'un grand tableau de l'histoire des populations, il existe une réalité encore beaucoup plus complexe. Lorsque C. Coon, dans les années 30, interrogea ses informateurs sur l'origine des populations des tribus qu'il visitait, il dut constater que, derrière un nom de tribu commun, il trouvait le plus souvent une mosaïque d'origines. Il en donne quelques exemples, et j'ai pu moi-même faire de semblables constats. On en retire l'impression d'un incessant brassage de populations venues, individuellement ou en petits groupes, chercher un refuge dans l'une des vallées du Rif ou du Prérif. Les montagnes sédentaires étaient-elles plus sûres que les pays ouverts, soumis au Makhzen

ou aux pressions belliqueuses des populations pastorales, offraient-elles des avantages pour l'agriculture et l'élevage, en dépit de leurs reliefs difficiles et de leur couverture forestière ?

La question vaut d'être posée, au moins pour expliquer pourquoi tant de personnes ou de groupes ont migré vers ces montagnes. Il faut, probablement, faire la part d'une densité de population plus faible qu'aujourd'hui (41), de chutes démographiques dues aux maladies ou aux guerres internes qui pouvaient inciter à des appels de population. Quel était l'avantage comparatif des ressources du Rif et du Prérif sur les plaines et les steppes ? Était-ce les qualités agricoles des terres, l'abondance des précipitations (au moins dans le Rif occidental), les ressources pastorales de la végétation naturelle, les matières premières fournies par les forêts, la qualité de l'artisanat ?

Remarque. Al Yakubi, décrivant la principauté de Nekor (dans le Rif méditerranéen central), nous dit que « le territoire s'étend sur dix journées de marche, au milieu de nombreuses constructions, de forteresses, de gîtes d'étape, de terrains de culture, de troupeaux de bétail, de pâturages » (trad. Wiet, p. 222). Al Muqaddasi nous dit que le canton des *Ghomara* est une contrée de villages prospères (trad. Pellat, p. 27). J. Vignet Zunz, dans une communication personnelle, rappelle les a-priori que l'on a généralement en qualifiant les montagnes de « domaine de sous-développement, d'anti-urbanité, de pauvreté intellectuelle et des savoirs ».

(41) La pratique, généralisée dans le Rif occidental, de l'agriculture par essartage (le *bled zbir)* n'était possible qu'avec des densités relativement faibles. Nous avions calculé, il y a des années, qu'il fallait, dans un terroir de cette région, environ 16 hectares de terres utilisables par famille pour l'agriculture avec rotation des soles forestières.

On peut aussi s'interroger sur l'attrait méditerranéen du Rif. Nous sommes tellement habitués à considérer le Rif comme une lointaine périphérie du Maroc atlantique que nous ne nous sommes pas beaucoup interrogés sur le rôle que pouvait jouer la Méditerranée dans l'attraction que pouvait exercer le Rif. La côte, qui, pendant les deux derniers siècles, n'a pas eu d'autre économie qu'une petite pêche artisanale, a eu, à d'autres époques, une intense activité dans la piraterie et même dans un petit commerce maritime. Les ports méditerranéens, Sebta, Badis, Nekor-Mezemma, Mellila, Jerawa, abritaient des chantiers navals : il fallait de la main-d'œuvre pour construire les bateaux, exploiter le bois des forêts (42). Les prises de la piraterie alimentaient-elles des activités locales ? On ne sait rien de cette économie et de l'impact qu'elle put avoir sur l'hinterland. La question peut sembler paradoxale : le Rif pouvait-il être une terre attrayante ? L'étranger semble avoir toujours été le bienvenu, il apportait des bras et de possibles guerriers dans un monde difficile et où la pression sur la terre et les ressources naturelles ne devait pas, à l'époque, être trop forte. Les règles de l'adoption semblent le confirmer.

On ne peut, aussi, ignorer que les montagnes du Maghreb, du Rif au Haut-Atlas, de la Kabylie à l'Awras, ont été des régions de forte identité culturelle, qu'il s'agisse de la poésie, des contes et de la musique, de la connaissance du droit ou de l'artisanat. Le Rif était constellé de petits centres d'enseignement religieux qui ont essaimé leurs *tolbas* dans tout le Maghreb.

(42) Sur les chantiers de marine sur la côte méditerranéenne du Maghreb, voir M. Lombard, *Espaces et réseaux du Haut-Moyen-Age* (Mouton, 1972. *Arsenaux et bois de marine dans la Méditerranée musulmane, VII^e^-XI^e^ siècles.* V. Lagardère, qui donne ces références (*les Almoravides,* l'Harmattan, 1989) et indique, citant *Al Yakubi, Ibn Hawkal, Al Bakri, le Kitab al Istibsar*, que le bois de marine provenait des forêts du Rif, des monts de Tlemcen, de l'Ouarsenis, de la zone boisée côtière entre l'embouchure du Chélif et la Moulouya.

Quelques remarques finales

On s'est, dans cet essai, souvent référé à la linguistique pour identifier les correspondances entre les dénominations ethniques et les familles de langues. Nous nous sommes, pour cela, fondés sur les classifications proposées par les linguistes. Ces classifications constatent la difficulté d'une présentation des langues berbères sous forme d'une arborescence qui montrerait les étapes de la séparation des sous-groupes. A ce stade, la classification la plus prudente – et la plus réaliste – est celle de Maarten Kossmann qui s'en tient à une subdivision en grands blocs linguistiques. Cet auteur cite les travaux de Blazek qui retrouve les grands blocs de Kossmann qui, par ailleurs, critique sa méthodologie de glottochronologie qu'il trouve très discutable en raison des multiples contaminations qui se sont produites au cours de l'histoire.

Nous rappelons ci-après la classification proposée par M. Kossmann (43) :

1. Zenaga block (Zenaga of Mauritania, Tetserrét in Niger) ;
2. Tuareg block ;
3. Western Moroccan block (SW Morocco, Central Morocco, i.e. Tashelhiyt and most of Tamazight). Possibly including NW Moroccan Berber (Ghomara, Senhadja de Sraïr) ;
4. Zenatic block (Eastern Morocco – including *tarifit* – Western Algeria, Awras, Saharan oases, Tunisia, Zuara) Extending towards the east with Sokna, Elfoqaha, Siwa ;
5. Kabyle (N Algeria), possibly linked to the western Moroccan block ;
6. Ghadames (Libya), probably to be linked to Djebel Nefusa (Libya) ;
7. Awdjilah (Libya).

Cette classification, qui rejoint de nombreux travaux partiels des linguistes, nous invite à réfléchir sur les rapports possibles entre les données linguistiques et celles de la géographie ethnonymique. La distribution des langues tamazight dans le bloc du Maroc central et occidental pourrait confirmer, par un héritage linguistique commun, la continuité géographique des langues (que l'on a désignées par l'appellation de *sanhaja* et qui se seraient répandues jusqu'au Rif (*Sanhaja de Srair*) et peut-être jusqu'à la Méditerranée (*Ghomara*). Ces langues se seraient différenciées, mais en gardant des marqueurs communs, au cours de la lente chronologie des déplacements du sud au nord. De la même façon, la différenciation des parlers *tashelhait* et *tamazight* attesterait une histoire encore inconnue de diversification des implantations humaines dans le temps et dans l'espace.

Un bloc particulièrement intéressant est celui des parlers *zenati.* Ce bloc, désormais bien reconnu par les linguistes, regroupe les langues berbères de l'Algérie, à l'exception des parlers de la Kabylie. Ce bloc s'étend jusqu'au Maroc oriental et inclurait les parlers *tarifit.* On est frappé par l'absence de parlers *sanhaja,* une absence qui va à l'encontre de l'histoire à fondements généalogiques d'Ibn Khaldoun. Les *Sanhaja de la première race* occupent une place particulière car, autour des *Hammadites* de la confédération des

(43) Maarten Kossmannn *Berber subclassification*, Leiden University, 2011. Références critiques à Blažek (*Classification of Berber based on Starostin's calibrated glottochronology based on minimal values*), 2010. L'article de M. Kossmann est en cours de publication, et je le remercie de m'en avoir envoyé une copie de prépublication.

Telkata, ils ont marqué l'histoire du X^e^ siècle autour d'une mouvance que les historiens (à commencer par Ibn Khaldoun) ont qualifiée de *Sanhaja.* Lorsque l'on analyse les composantes tribales de cette mouvance dans les listes données par Ibn Khaldoun, on observe que, *Telkata* mis à part, il s'agit de tribus dont on retrouve les traces ethnonymiques dans le Rif central et oriental ainsi que sur la côte méditerranéenne algérienne. Ce sont les *Botouya,* les *Ouriaguel,* les *Amran,* les *Nador,* les *Mezghana.* Plusieurs de ces ethnonymes se réfèrent à des régions de parlers *tarifit,* que l'on rattache au bloc *zenati.* L'une des hypothèses ne pourrait-elle pas suggérer que les *Telkata,* que l'on reconnaît être des *Sanhaja,* aient constitué, comme cela s'est produit de nombreuses fois dans le Maghreb médiéval, une confédération de tribus diverses regroupées derrière un « emblème onomastique » qualifié de *sanhaja,* ne serait-ce que pour mieux s'opposer aux confédérations se disant *zénètes,* dont les mouvances occupaient les steppes et le pré-Sahara algérien ? Mais alors d'où viendraient ces *Sanhaja* dont il n'existe pas de trace linguistique dans une Algérie dominée par le bloc *zenati ?* La question mérite d'être posée.

Remarque. Sur les *Sanhaja Telkata* et les *Ketama,* voir ci-dessus la note 9. Il est également intéressant de rappeler les références aux *Sanhaja* dans l'ouvrage de E. Carette, *Origine et migrations des principales tribus de l'Algérie* (Exploration scientifique de l'Algérie, Imprimerie impériale, Paris 1853). Rapportant les origines déclarées des tribus d'Algérie, on trouve le texte suivant, page 446 : « Les Sen'hadja sont la plus ancienne tribu des environs de Bône. Il y a plusieurs siècles, ils habitaient le Sahara. Il y a encore deux ou trois cents ans, ils étaient maîtres de tout le pays, de Bône jusqu'au lac Fazra. Peu à peu leur nombre a diminué. Ils ont vendu leurs terres, particulièrement aux Rouached. » Ils ne comptaient, en 1842, que 2 400 habitants. L'origine qu'ils se donnent (à partir du Sahara) ne pourrait-elle pas expliquer, par une parenté avec les *Sanhaja* du Sahara occidental ou du Maroc présaharien, leur rattachement au bloc *Sanhaja* ? Leur nombre ne devait cependant pas être suffisamment grand pour qu'ils aient laissé une empreinte linguistique. Carette signale que les *Sanhaja* des environs de Bône étaient tous berbérophones, mais sans que l'on sache de quel berbère il s'agissait. Des *Sanhaja* sahariens se seraient ils imposés politiquement à des populations sédentaires (comme le firent d'autres mouvances pastorales), et auraient-ils apporté une valeur ajoutée politique aux *Zirides kétamiens* dans leur conflit avec les mouvances pastorales des *Zénètes* des steppes ?

Quelles que soient les limites rencontrées, il est certain que les apports de la linguistique restent d'une incontestable utilité pour vérifier la pertinence des classifications que l'on peut tirer de la géographie ethnonymique. Mais on peut aussi se demander si les progrès d'une géographie ethnonymique, de mieux en mieux projetée sur la durée historique, ne pourraient pas interpeler les linguistes et leur donner des repères pour mieux comprendre les temporalités de certaines différenciations dialectales (44). Dans le futur, peut-être pourra-t-on aussi faire appel à la classification et à la chronologie des groupes d'ADN, aujourd'hui encore trop sommaires.

(44) La rencontre d'anthropologues, d'historiens et de linguistes lors du colloque de Chaouen de mai 2011 a donné lieu à des échanges très fructueux sur ces matières. Les uns et les autres ont nettement mieux perçu la nécessité d'une complémentarité entre des branches de la recherche, trop séparées par leurs méthodes et leurs outils. C'est notamment à l'occasion de ce colloque que l'auteur du présent article a pu rencontrer M. Kossmann.

Remarque. Le Projet Genographic, initié par la *National Geographic Society,* en collaboration avec de très nombreuses universités, a entrepris une histoire des peuplements à partir des mutations des marqueurs génétiques dans l'arborescence du genre humain. Chaque mutation d'un marqueur signale la formation d'un nouveau groupe, dit *haplogroupe.* L'échantillonnage mondial est encore insuffisant pour que l'on puisse bien dater les moments de la mutation (les technologies pour retrouver ces horloges biologiques font cependant des progrès constants), mais il permet déjà de déceler de grands mouvements autour du néolithique. Elles montrent, en particulier, que plusieurs vagues de peuplement auraient leur origine au Moyen-Orient. Celles-ci auraient été à l'origine des populations proto-berbères du Sahara et du Maghreb. Un courant venu par l'Espagne, au cours de la dernière glaciation, pourrait être à l'origine des populations méditerranéennes anciennes, du Rif à la Kabylie. En Italie, des études approfondies de bio-chronologie ont pu démontrer l'origine anatolienne des Etrusques et ainsi apporter de nouveaux arguments pour expliquer les racines de leur langue. On peut souhaiter qu'un jour des travaux du même genre puissent nous dire si les grands groupes berbères qui, à un certain moment, se sont différenciés selon de grandes familles de parlers, correspondent à des sous-groupements berbères, se différenciant ethniquement ou culturellement, de la même manière. Ces pistes de recherche sont celles qui s'ouvrent pour les prochaines générations de chercheurs. Elles pourraient apporter des nouveaux éléments de datation et contribuer à de nouvelles approches de l'histoire des parlers berbères. Les marqueurs de l'ADN pourraient ainsi, dans le futur, jouer le même rôle pour l'histoire des peuplements et celle des sociétés que celui du carbone 14 (et ses dérivés) pour l'archéologie.

Malika Hachid, dans son ouvrage sur *les Premiers Berbères,* montre, à partir de l'archéologie préhistorique et de la linguistique (notamment de la glottochronologie), que les proto Berbères se seraient séparés il y a plus de dix mille ans du tronc commun d'où seraient issues les branches égyptienne, sémite et éthiopienne. Sa thèse, particulièrement bien argumentée, n'irait pas dans le sens des premiers résultats des études ADN du Projet Genographic. Mais il faut bien se rendre compte que les courants humains ont pu être multiples, que d'autres apports ont pu s'ajouter à un fonds plus ancien et que, de toute façon, les échantillonnages d'ADN sont encore trop réduits pour que l'on puisse en tirer déjà des conclusions.

On le voit, une interrogation sur les dynamiques des peuplements dans une région aussi complexe que le Nord marocain ne peut encore être qu'une série d'hypothèses. Nous avons besoin de nouveaux instruments de connaissance. Le champ des recherches reste entièrement ouvert.

Liste des ethnonymes du nord du Maroc rapportés par les anciens géographes arabes

• **Al Mukaddasi,** vers 946, après 988, *Ahsan al takasimfi ma'rifat al aklim* (texte et trad. Ch. Pellat, *Description de l'occident musulman, IV-X^e siècles*, Alger 1950), p. 27. « Le canton des Ghomrara s'étend sur trois journées de marche dans chaque direction. Son étendue est […] par des villages prospères. »

• **Al Ya'kubi**, mort après 890, *Kitab al Buldan* (trad. Gaston Wiet, *les Pays*, Le Caire, 1937). « De là (du royaume de Nekor, de Salih ben Sa'id el Himyari), on passe au royaume des Banu Idris ben Idris ben 'Abd Allah ben al-Hasan ben 'Ali ben Abi Talib. La première région qui représente la limite de leur royaume est le pays des *Ghumayra*, où règne un homme appelé 'Ubayd Allah ben 'Umar ben Idris. »
L'auteur cite des *Nefza* (dans la principauté de Nekor) et des *Mathgara et Matmata,* près de Tlemcen. Il cite également la *Kala'a Saddina,* que l'on peut localiser près de l'Innaouéne, au nord de Fès.

• **Ibn Hawkal**, mort vers 980, *Kitab al masâlik wal mamâlik (ou kitab sûrat al ard)* (trad. J. H. Kramers et G. Wiet, *Configuration de la terre*, Paris Beyrouth, 1964).
L'auteur mentionne les *Ghomara,* et, dans le Habt et le Loukkos, des *Ketama* et des *Danhaja* (une tribu des *Ketama).*
Dans le Prérif de Fès, il cite les *Awraba, Luwata, Maghila.* Il mentionne la ville de *Macina.* A l'est de la région de Fès, il situe des *Beni Ifren.* Plus à l'est, dans le couloir de Taza et les steppes, des *Meknasa.*
Ibn Hawkal mentionne des *Sanhaja* (Rif central) et des *Nefza* (autour de la principauté de Nékor).
Dans le Rif oriental, il cite des *Botuya* et des *Melilla.*
Dans la région de Tlemcen et les montagnes telliennes, il situe des *Medyuna,* des *Nefza,* des *Azdadja.*
Dans le Tell de Ténès et l'Ouarsenis, il situe des *Gzenaya, Matmata, Matghara*, que l'on retrouvera plus tard dans le Rif oriental. On trouve aussi des *Maghila,* d'où sont partis des *Maghila* de Fès. Les *Maghrawa* sont dans les steppes des Hauts-Plateaux.
Ibn Hawkal ajoute à ces ethnonymes localisés une longue liste de tribus (près de 250 noms) qu'il classe en deux groupes, les *Sanhaja* et les *Zénètes.*
Taddeusz Lewicki s'est penché sur cette liste pour tenter d'en idenfier les composantes (*Du nouveau sur la liste des tribus berbères d'Ibn Hawkal,* Folia Orientalia, tome XIII, 1971. *A propos d'une liste de tribus berbères d'Ibn Hawkal,* Documents et communications (Folia Orientalia ?)

• **Al Bakri**, 1040-1094. *Kitab al Maghrib fi dhikr bilad Ifrikiya wal Maghrib* (trad. de Slane, *Description de l'Afrique septentrionale*; 1911-1913, rééd. Paris, 1965).

Dans la péninsule tingitane, l'auteur cite, du nord-est à la région d'Ouezzane, plusieurs tribus *masmoudiennes*, des *Masmuda* ainsi que des *Beni Merzoug, Katrat, Sikkin, Messara* dont les noms ne sont plus repérables. Au nord-ouest, dans l'arrière-pays de Tanger, se trouvent des *Sanhaja,* non qualifiés. Des tribus, toujours établies autour de Fès, semblent y avoir laissé les traces d'un passage, ainsi l'ethnonyme de *Awraba,* dans le nom d'une rivière, et celui des *Saddina,* dans le nom d'un village près de Tétouan.

Le Habt, jusqu'au Loukkos, est occupé par des *Ketama* et leurs alliés *Danhaja* (et peut être les *Sarsar*). En enclave, on trouve aussi des *Hawwara,* ainsi que de premières populations arabes (des *Kawlan* du Yement). D'autres Arabes, les *Sidf,* de l'Hadramawt, sont établis à Ceuta.

L'arc intérieur méditerranéen est le pays des *Ghomara* dans lesquels Al Bakri identifie des *Beni Fertekan* (*B. Zekkar*), près d'Asjan-Ouezzane, des *Beni Homeid,* éleveurs de chevaux (*Ben Ahmed* d'aujourd'hui), des *Beni Gafu*, des *Mestara*.

Dans le Pré-rif occidental, entre Zerhoun et Loukkos, se trouvent des populations rattachées à des tribus de l'Est maghrébin, des *Hawwara,* des *Terhuna,* des *Meknassa.* Dans le Prérif du nord de Fès, on retrouve les tribus du Maghreb central, déjà présentes à l'arrivée d'Idriss I[er], des *Awraba,* des *Maghila*, des *Saddina*, des *Zwara.* S'y sont ajouté, dans la plaine et le couloir de Taza, des *Luwata,* des *Meknasa,* des *Matghara,* originaires de l'est du Maghreb.

Dans le Rif central, on retrouve des *Sanhaja* (non détaillés), puis des tribus rifaines, *Beni Uriaguel, Temsaman, Ghassasa, Kebdana.* L'Oriental rifain et ses versants moulouyens sont, eux, marqués par la présence d'ethnonymes tribaux venus de l'est : des *Gzennaya*, des *Marnisa*, des *Branes*, des *Matmata.* Ces tribus ont eu une migration échelonnée et marquée par des pauses, ce que montrent bien les traces de leurs noms que l'on retrouve, sur leur chemin, en Algérie tellienne ou centrale.

Les *Beni Ifren*, les *Beni Irnian*, les *Beni Illouni,* nomades zénètes, occupent les steppes de l'Oriental marocain et du Tlemcénien. Les *Maghrawa* ne sont pas cités dans l'occupation de l'espace, car, au moment où El Berkri dresse son tableau, ceux-ci constituent la confédération dominante qui détient le pouvoir à Fès. Ce tableau est cependant à la veille d'être bouleversé, une vingtaine d'années plus tard, par la conquête almoravide, puis par celle des Almohades.

• **Al Idrîsî**, 1100-1162. *Nuzhat al mushtak fi ikhtirak al afak* (trad. R. Dozy et M.J. De Goeje, *Description de l'Afrique et de l'Espagne*, 1866, rééd. Leyde, 1968). Chapitres concernant le Maghreb traduits également par Haj Sadok (réédition Alger, 1983).

Cet auteur ne donne que peu d'éthnonymes se référant au nord du Maroc. Il cite *Awraba, Malila, Danhaja, Gzenaya, Ghomara, Ketama, Masmuda, Maghila, Nakur-Nekor, Numaleta* (sur l'Inawen), *Wuriagal-Uriaguel.*

• **Ibn Khaldoun**, 1332-1406. *Kitab al 'Ibar* (trad. partielle de Slane, *Histoire des Berbères et des dynasties musulmanes,* Alger, 1852-1856, 1re éd. de Casanova, 1925, rééd., 1968).

Ethnonymes cités et plus ou moins identifiables :

Nord tangérois : *Masmuda, Medjekssa*
Habt : *Ketama, Danhaja, populations arabes*
Ghomara : *Ghomara, Mettiuwa* (on trouve une enclave *Djerawa,* origine dans les *Aurès)*
Jbala ouest (la plupart des ethnonymes localisables des Jbala Ghomara sont rangés dans ce groupe *Sanhaja*) : *B. Dercul, B. Zerwal, B. Uriaguel* (de l'Ouergha), *B. Hamed* (*Ghomara* selon Bekri), *B. Amran* (peut-être ceux que l'on retrouve dans les *Hyaïna*), *Fichtala, B. Mesguilda*
Nord de Fès : *Saddina, Awraba*
Jbala est : *Lokai, B. Waritin, Medjassa*
Rif central : *B. Uriaguel, Bokkoya, Tafersit*
Rif oriental : *Ghassasa, Metalsa, Gzennaya, Mellila, Meknassa*
Moulouya : *Matghara, B. Merin, B. Wattas*

• **Hassan al Wazzan**, dit **Léon l'Africain**, vers 1490-vers 1550, *Description de l'Afrique* (trad. A. Epaulard, Maisonneuve, 1956).
Les ethnonymes des régions *Jbala*, prérifaines et rifaines, cités par Léon l'Africain, sont les suivants :
Habt : *Anjera, Wadras, B. Hasan, B. Ghorfet, B. Aros, B. Zekkar, Rehuna, B. Idder*
Ghomara : *B. Erzin, B. Mansur, B. Khaled, B. Guerir, Jebbara ? Dersu ?*
Jbala ouest : *B. Mesguilda, B. Zerwal, B. Uriaguel, Mettiuwa, B. Wuamud*
Jbala est : *B. Ulid, B. Buchibet, Lokai, Marnissa, Branes*
Rif central : *B. Uriaguel, Bokkoya, Kebdana, Beni Tuzin*
Rif oriental : *Meknassa, Urtenaj-Tsul, Metalsa, Botuya*

Références

Sources

Al Ya'kubi, mort après 890, *Kitab al Buldan* (trad. Gaston Wiet, *les Pays*, Le Caire 1937).

Ibn Hawkal, mort vers 980, *Kitab al masâlik wa l mamâlik* (ou *kitab sûrat al ard,* trad. J.H. Kramers et G. Wiet, *Configuration de la terre*, Paris Beyrouth, 1964.

Al Mukaddasi, vers 946, après 988, *Ahsan al takasimfi ma'rifat al aklim* (texte et trad., Ch. Pellat, *Description de l'occident musulman; IV-X^e siècles*, Alger 1950).

Al Bakri, 1040-1094. *Kitab al Maghrib fi dhikr bilad Ifrikiya wa l Maghrib* (trad. de Slane, *Description de l'Afrique septentrionale*; 1911-1913, rééd. Paris, 1965).

Al Idrîsî, 1100-1162. *Nuzhat al mushtak fi ikhtirak al afak* (trad. R. Dozy et M.J. de Goeje, *Description de l'Afrique et de l'Espagne*, 1866, réed. Leyde, 1968). Chapitres concernant le Maghreb traduits également par Haj Sadok (réédition Alger, 1983).

Al Baidak, vers 1320, *Kitab al Ansâb* (trad. Levy Provençal, *in Documents inédits de l'histoire almohade*, Paris, 1928).

Ibn al-Jatîb, *A'mâl al-a'lâm*, ed. Kasrwî Hasan, p. 373 (trad. espagnole).

Ibn Khaldoun, 1332-1406. *Kitab al 'Ibar* (trad. partielle de Slane, *Histoire des Berbères et des dynasties musulmanes,* Alger, 1852-1856, 1re éd. de Casanova, 1925, rééd., 1968).

Hassan al Wazzan, dit Léon l'Africain, vers 1490-vers 1550, *Description de l'Afrique* (trad. A. Epaulard, Maisonneuve, 1956).

Etudes

Al Figuigui Hassan, *Jbala, tarikh wa majal,* Publications de la faculté des Lettres et des Sciences humaines, Rabat, 2001.

Alta Comisaria de Espana en Marruecos, *Nombres de los musulmanes habitantes en la zona de Protectorado de Espana, en Marruecox. Territorios, Kabilas Fracciones y Poblados.* Tetuan, Editora Marroqui, 1955.

Benabou Marcel, *la Résistance africaine à la romanisation,* Maspero, 1976.

Colin Georges, *le Parler berbère des Ghomara*, Hespéris n° 9, 1929, p. 43-58.

Coon Carleton, *Tribes of the Rif,* Harward University, 1931.

Djait Hicham, *la Fondation du Maghreb islamique,* Amal Editions, Sfax, 2004.

Desanges, *Catalogue des tribus africaines de l'antiquité à l'ouest du Nil,* Dakar, 1962.

Hachid Malika, *les Premiers Berbères, entre Méditerranée, Sahara et Nil,* Editions IAS-YAS, Alger, 2000.

Kossmann Maarten, *Berber subclassification*, Leiden University, 2011. Références à Blažek (*Classification of Berber based on Starostin's calibrated glottochronology based on minimal values*), 2010.

Lagardère Vincent, *les Almoravides,* l'Harmattan, 1989.

Lazarev Grigori, *Contribution à la géographie médiévale des Berbères du Haut-Atlas.* Studi Africanisti. Quaderni di Studi Berberi e Libico Berberi *Pluralita e dinamismoculturale nelle sociata berberi,* Université orientale de Naples. 2011

Lazarev Grigori, *Structures agraires du Prérif. L'exemple des Hyaïna.* Faculté des Lettres de Rabat, 1965, 135 p. (publié également dans *la Revue de géographie du Maroc* n° 8, 1964 et n° 9, 1965).

Lazarev Grigori, *la Kala'a Saddina et l'itinéraire de Ghumara à Fès du géographe Al Ya'kubi* (article à paraître).

Lewicki Tadeusz, « Du nouveau sur la liste des tribus berbères d'Ibn Hawkal », *Folia Orientalia*, tome XIII, 1971.

Lewicki Tadeusz, « A propos d'une liste de tribus berbères d'Ibn Hawkal », *Folia Orientalia*, vol. 1, 1959, p. 128-135.

Lewicki Taddeusz, « La répartition géographique des groupements ibadites » (cet article analyse la répartition en Libye) *Rocznik Orientalistyczny*, tome XXI, Warszawa, 1957.

L'Ethnologue, Classification des langues berbères, voir Wikipedia.

Michaux-Bellaire, « Quelques tribus de montagne du Habt », *Archives marocaines*, 1911.

Modéran Yves, *les Maures et l'Afrique romaine (IVe-VIIe siècles)*, Ecole française de Rome, 2003.

National Geographic Society, Projet Genographic, USA.

Protectorat de la France au Maroc, *Répertoire alphabétique des agglomérations de la zone française de l'Empire chérifien, classées par tribus et par fractions, d'après les résultats du recensement quinquennal de mars 1936*, Thévenin, Rabat, 1941.

Siraj Ahmed, *l'Image de la Tingitane. L'historiographie arabe médiévale et l'Antiquité nord-africaine*, Ecole française de Rome, 1995.

L'Institut agronomique et vétérinaire Hassan II et les sciences sociales*

Négib Bouderbala

(bouderbala@mtds.com)

Dans les premières décennies de l'Indépendance du Maroc, les « années de plomb » des politologues, alors que les sciences sociales connaissaient dans ce pays une situation fortement déprimée, l'Institut agronomique et vétérinaire Hassan II (1) a pu apparaître comme un lieu privilégié de l'enseignement et de la recherche. Je vais tenter, comme nous y invite l'IREMAM, de rendre compte de cette situation singulière.

Le texte introductif qui nous est proposé pour la table ronde sur « Terres, terrain et disciplines » pose, entre autres, trois questions auxquelles je vais m'efforcer de répondre. Je le ferai à partir de mon expérience personnelle (1970-1994) au département des sciences humaines (DSH) de l'Institut agronomique et vétérinaire Hassan II. Mon témoignage ne portera donc ni sur l'ensemble du système de formation et de recherche, ni sur toute la durée de son évolution. Il sera limité à l'examen de la place et de l'orientation des sciences sociales à l'Institut et seulement pendant la période initiale de l'établissement qui est celle des choix fondateurs et de la mise en place des structures et des programmes (2). Une première version de ce texte a été exposé en 2007 à Aix-en-Provence. La version actuelle a été profondément remaniée. Elle est le résultat de l'articulation de deux projets distincts, le premier sous la forme d'une communication pour une table ronde académique et le second plutôt rédigé comme un témoignage sur une expérience vécue avec des aspects autobiographiques.

La première question porte sur la situation particulière de l'Institut dans l'administration marocaine et dans le champ de l'enseignement supérieur et de la recherche. Cette position à part a-t-elle permis aux sciences sociales du DSH d'évoluer de façon plus autonome en raison de conditions particulières les mettant – relativement – à l'abri des injonctions du pouvoir et des rigidités du fonctionnement de l'Université ?

La seconde question porte sur l'élaboration des orientations des programmes en sciences sociales et sur la formation des utopies qui ont déterminé ces programmes.

La troisième question concerne l'élaboration du concept de stage et de système de stages et sur l'influence des stages sur l'ensemble de l'entreprise de formation et de recherche à l'IAV.

* Une première version de ce texte a été exposée à Aix-en-Provence, le 8 novembre 2007, à l'occasion d'une table ronde sur « Terre, terrain et disciplines, histoire sociale des sciences sociales au Maghreb », IREMAM, programme du CNRS sur l'histoire des savoirs.

(1) Le 3 juillet 1965, le projet de création d'un Institut national d'agronomie est annoncé à l'occasion de la remise des diplômes de l'Ecole nationale d'agriculture de Meknès par Mahjoubi Aherdane, ministre de l'Agriculture. L'Institut agronomique Hassan II est officiellement créé le 8 avril 1968.

(2) Pour la seule « filière de formation en agronomie » l'Institut aura formé, à la fin de l'année universitaire 2011-2012, quarante promotions d'ingénieurs agronomes, à raison d'une moyenne de 100 ingénieurs par an. Le cursus Bac+6 a été réduit à Bac+5 en 2004 pour l'aligner sur la durée des formations équivalentes au Maroc et à l'étranger.

1. La création de l'IAV et son contexte

1.1. Le contexte politique des années 60-80

Depuis le milieu des années soixante (3), l'ensemble du secteur de l'éducation traverse une longue période orageuse. L'agitation s'étend à l'ensemble des lycées et des facultés. Le pouvoir politique ralentit drastiquement l'effort de formation et le roi s'en explique : « Il n'y a pas de danger aussi grave pour l'Etat que celui d'un prétendu intellectuel. Il aurait mieux valu que vous soyez des illettrés ! » Quel intérêt y a-t-il à envoyer les jeunes dans les écoles si c'est pour les voir tous manifester dans la rue contre le régime ?

Il ne fait guère de doute que, avec le durcissement de la répression, les revendications des étudiants ne portaient plus seulement sur la situation des universités et des écoles supérieures. Ce sont le pouvoir politique et sa gestion de la société tout entière qui étaient globalement contestés. La crise semblait bien profonde et générale. Pourtant, avec le recul du temps, on voit bien qu'elle n'a pas affecté de la même façon toutes les institutions et en particulier l'Institut agronomique.

Dans cet établissement, tout s'est passé comme si, implicitement, un grand compromis avait été passé entre trois parties, pour le passage de la crise.

Les étudiants de l'Institut sont entrés dans la grève générale et se sont montrés solidaires du mouvement universitaire. Mais ils ont plus suivi le mouvement qu'ils ne l'ont impulsé et se sont tenus à l'écart des manifestations extrêmes de la contestation.

L'autorité sécuritaire, qui avait fort à faire ailleurs pour le maintien de l'ordre, s'est satisfaite de cette agitation contenue. L'intrusion massive de la police sur le campus et la mise sous contrôle politique étroit de l'ensemble des activités d'enseignement et de recherche ont pu être évitées à l'IAV. Cette modération de la tension, qui a mis l'établissement à l'abri du pire, ne s'est pas faite toute seule. Elle est largement à mettre au crédit d'un directeur disposant auprès de l'Etat de la crédibilité pour gérer seul, sans débordement, la tension interne et auprès des enseignants et des étudiants de la capacité de protéger la « boîte » de l'intrusion policière et de l'ingérence politique dans l'orientation de l'enseignement et de la recherche. Cette traversée sans dommages excessifs de la crise de l'éducation nationale qui a gravement affecté les universités a sans doute été décisive pour la sauvegarde de l'expérience singulière, pédagogique et scientifique de l'IAV.

(3) Le 23 mars 1965, les émeutes de Casablanca sont principalement le résultat de la dégradation économique et politique, mais l'élément déclencheur est une circulaire de l'Education nationale qui, en limitant le passage du premier au second cycle de l'enseignement secondaire, exclut du système scolaire une partie des élèves. Crise larvée permanente jusqu'en 1972, grève de plusieurs mois, arrestations massives d'étudiants et d'intellectuels, Laâbi, Sarfaty et Pascon, un enseignant à l'Institut agronomique est retenu quelques jours en garde à vue. Dissolution de l'UNEM le 24 janvier 1973.

1.2. La mise en place des structures et des moyens

Une gouvernance autonome et forte

L'Institut a été créé en 1968 pour former des ingénieurs agronomes et des docteurs vétérinaires. C'est un établissement public doté d'une autonomie administrative et financière. Il n'a pas été mis sous la dépendance

hiérarchique d'une direction administrative, en l'occurrence la Direction de l'enseignement agricole, mais d'un conseil d'administration présidé par le ministre de l'Agriculture. Ce statut lui a donné une grande latitude pour recruter ses personnels, financer ses activités et définir ses orientations.

Mais l'autonomie de l'Institut ne tient pas seulement à son statut. Elle résulte d'autres importants traits spécifiques de son organisation et de son fonctionnement.

L'établissement a été créé *ex nihilo* et n'a donc pas eu à gérer de pesants héritages. Il aurait pu, en effet, être greffé sur un établissement solide qui existait depuis longtemps, disposait d'importants équipements et d'une grande expérience, l'Ecole d'agriculture de Meknès, créée sous le protectorat pour répondre aux besoins de la colonisation agricole. Sans doute a-t-on voulu, après l'Indépendance, rompre avec cette image d'une école d'application professionnelle pour les fils de « colons » (4) implantée au cœur de la région d'élection des grandes fermes coloniales et de la viticulture.

Il a été installé dans la capitale, mais à l'écart de la ville, dans un immense campus verdoyant et des bâtiments d'une grande modernité.

Il a été mis sous la tutelle d'un ministère technique (celui de l'agriculture) moins porté à contester les choix pédagogiques et l'orientation des programmes que l'administration de l'enseignement supérieur. Il s'est ainsi trouvé à l'abri du gigantisme, des rigidités et des restrictions budgétaires de l'Education nationale. Ce rattachement à l'agriculture a eu un autre avantage. Dans une période de tension politique intense et de forte méfiance du pouvoir à l'égard des universitaires considérés comme des opposants, il a permis de rendre moins sévère la censure exercée par le ministère de l'Intérieur sur la circulation des données agricoles et sur l'accès indispensable au terrain.

Le choix a été fait, à l'opposé, par les créateurs de l'Institut d'une école nouvelle, affichant clairement ses ambitions de s'inscrire dans le modèle sélectif de haut niveau (Bac+6) des « grandes écoles » à la française ; une école largement ouverte sur le vaste monde scientifique et technique et bien décidée à aller y chercher les compétences qui lui manquaient encore. Le concept de l'établissement, la répartition en filières de formation en départements d'enseignement et de recherche et en disciplines ont été, pour l'essentiel, arrêtés sur le modèle de l'Agro Paris par le premier directeur, avec le concours des grands patrons français (Delage, Coléou, Malassis…) La structuration et la mise en place de ce dispositif complexe on été conduites d'une main ferme par un directeur fondateur à forte personnalité, Abdallah Bekkali, grand commis de l'Etat d'une indépendance tranchante, qui connaissait ses dossiers et savait ce qu'il voulait. Il arrivait que, nous, les enseignants-chercheurs, le trouvions trop autoritaire, mais il savait écouter. Je garde le souvenir de ces interminables et fiévreux conseils regroupant tout le personnel enseignant sur les grands dossiers (nous étions encore très peu nombreux). Le directeur gardait le dernier mot, mais après avoir écouté

(4) Le terme de « colons » ne désigne pas, sous le Protectorat, toute la population coloniale (fonctionnaires, commerçants, professions libérales, etc.) mais exclusivement les agriculteurs européens.

tous ceux qui souhaitaient s'exprimer. Il serait injuste de prétendre que les décisions prises après débat ne retenaient rien des propositions formulées par les enseignants. Ces séances, au début du moins, se terminaient souvent par une invitation générale à dîner chez le directeur où le débat continuait dans une ambiance plus festive. La première génération des enseignants-chercheurs de l'Institut a eu le privilège d'être associée à toutes les grandes décisions portant sur l'organisation, la programmation et la pédagogie de leur école. Dans les départements, les équipes d'enseignants ont eu la liberté d'organiser les programmes, les pédagogies et les emplois du temps sans aucune censure de l'administration. Comment nier que, pour la plupart, nous avions le sentiment de participer à une aventure exceptionnelle pour la formation des jeunes et l'avenir du pays ?

Savoir importé et autonomie du projet de formation

Dès les débuts de l'Institut, ses fondateurs ne se sont pas laissé imposer l'austérité consistant à proportionner son système de formation-recherche aux moyens localement disponibles et ont affiché, au contraire, l'ambition de ne faire aucune concession sur le haut niveau scientifique et technique.

Or, dans ces premières années de l'indépendance, le pays souffrait d'un énorme déficit de cadres supérieurs expérimentés. La première promotion de l'Institut, en 1966, avant la création officielle de l'établissement, qui ne comptait que 12 étudiants, a reçu des cours exclusivement dispensés par des enseignants étrangers (5). Dans ces conditions, le maintien de l'exigence du haut niveau impliquait un recours massif à l'assistance technique étrangère. Une enquête menée en 1968 sur l'encadrement agricole au Maroc montre qu'à cette date 77 % des postes de cadres supérieurs des services centraux étaient encore occupés par des assistants techniques (6). Cette situation était souvent vécue comme une menace pour l'indépendance. Pourquoi, disait-on, sortir de la domination coloniale si c'est pour tomber dans une dépendance néocoloniale ? La question s'est donc posée de la compatibilité de la présence massive de ces cadres étrangers avec l'exigence politique majeure d'élaborer un système de formation autocentré, correspondant aux besoins propres du pays.

Une des singularités principales de l'Institut a consisté à ne sacrifier aucune de ces deux exigences contradictoires : haute qualité scientifique avec le soutien d'une importante assistance technique et autonomie d'orientation du système de formation.

D'une part, la direction de l'établissement n'a pas hésité à recruter, dès le début, de nombreux coopérants hautement qualifiés qui ont été associés à toutes les missions de l'Institut, enseignement, recherche, stages. Dans les départements dans lesquels ils ont été affectés, ils étaient dans l'ensemble plus âgés, plus expérimentés et plus qualifiés que leurs homologues nationaux. Cette forte présence servait, bien sûr, les intérêts de leurs pays d'origine (France principalement, Belgique, etc.) dans le sens d'un renforcement de

(5) Trente-cinq ans plus tard, l'IAV dispense une formation à 2 000 étudiants répartis sur 20 programmes de spécialisation assurés par plus de 300 enseignants-chercheurs, presque tous marocains.

(6) Bouderbala Négib, « Encadrement agricole et indépendance au Maroc », *BESM,* n° 110-111, 1968.

leur influence culturelle et scientifique, qui, à terme pouvait être convertie en avantages économiques et politiques.

Mais l'expérience de longues années de travail en commun nous permet de dire que cette influence, qui concernait surtout les rapports d'Etat à Etat, n'a pas directement déterminé les pratiques individuelles des assistants techniques à l'Institut. En effet, les coopérants n'étaient guère porteurs d'une quelconque ambition de recolonisation. Ils concevaient plutôt leur mission comme la transmission d'un savoir scientifique et technologique de haut niveau, et ils s'en acquittaient avec rigueur et compétence.

Cette situation entraînait pourtant un risque, mais il était ailleurs, dans le fait que ce savoir à transférer avait été accumulé en d'autres lieux pour répondre aux besoins d'autres sociétés. Le problème que l'on rencontre alors est celui souvent évoqué, et en particulier par Pascon (7), de la greffe des modèles extérieurs qui peut ne pas prendre. L'application de ces modèles, lorsqu'ils ne font pas l'objet d'une transaction profonde avec le réel, peut conduire à un échec dans l'intelligibilité comme dans la transformation des sociétés locales. La solution, c'est l'élaboration d'un modèle nouveau qui articulerait le haut niveau scientifique du savoir importé et les particularités de la réalité locale. Je pense que c'est ce qui a été tenté à l'Institut agronomique et vétérinaire Hassan II.

(7) Paul Pascon, « la grande maladie du Maroc, c'est la greffe des modèles et l'absence d'innovations ». Propos recueillis par Zakya Daoud, *Lamalif,* n° 166, mai 1985.

Ce n'était pas toujours facile à réaliser. Une partie des assistants techniques estimaient que leur mission, au sens strict, se limitait à transférer le savoir et que les adaptations aux besoins locaux relevaient de la responsabilité de la société réceptrice. Mais la majorité d'entre eux, en général les plus jeunes et les plus sensibles au soutien au développement du pays d'accueil, se sont engagés sans réserve aux côtés de leurs collègues marocains dans l'aventure, à vrai dire passionnante, de la mise en place d'un système original de formation-recherche pour l'Institut. Ceux d'entre nous qui ont vécu cette première période se souviennent encore des débats passionnés sur l'orientation des programmes et de la pédagogie (dossier pédagogique, dossier recherche, dossier stages etc.) qui réunissaient, sans aucune ségrégation, la direction, les enseignants-chercheurs marocains et les coopérants étrangers.

L'Institut a ainsi pu traverser une période de vulnérabilité, liée à la modicité initiale de ses ressources humaines propres, sans dommages pour l'indépendance de son projet de formation. Nous avons vu qu'il le doit, en partie, à l'adhésion active des assistants techniques à la nécessité impérative d'une adaptation du système de formation à la société locale, principalement au moyen du rôle majeur du terrain.

Mais l'institution le doit aussi à la vigilance permanente de ses différentes composantes internes (direction et départements) sur l'exigence de son autonomie de décision. L'Institut a toujours eu soin de maintenir cette autonomie sur les choix fondamentaux, ce qui s'est traduit par une marocanisation aussi rapide que possible des postes de gestion et d'enseignement et l'affirmation d'une indépendance exigeante à l'égard

des grands partenaires intérieurs et extérieurs (ministère de l'Agriculture et grands offices de mise en valeur au Maroc, FAO, Banque mondiale, USAID, Union européenne, CIHEAM, etc.)

Une école largement ouverte sur l'extérieur

Dès ses débuts, l'Institut a été largement ouvert sur le monde extérieur où il a trouvé de nombreux partenaires en Europe, aux Etats-Unis et dans les organisations internationales. On a vu que le recrutement de nombreux coopérants étrangers a permis très tôt de faire démarrer l'enseignement à un rythme suffisant. L'Institut agronomique de Paris a, dans la première décennie de fonctionnement de l'IAV, accueilli ses étudiants de 5e année, de même que les universités américaines (en particulier le Minnesota) ont hébergé des étudiants de 3e cycle. Par ailleurs, l'Institut a opté, dès le début, pour l'accueil de nombreux étudiants venant d'Afrique subsaharienne et du Maghreb.

Cette internationalisation des enseignants et surtout des étudiants, en général francophones, a eu une autre conséquence qui n'a guère été discutée à l'époque. Elle a entraîné le maintien général du français comme langue d'enseignement. Ce choix, dont la nécessité pratique n'était pas contestable, n'était pas si simple. Le maintien de la langue du colonisateur, à un moment où la pression idéologique pour une arabisation immédiate était forte, n'allait pas de soi. La légitimité d'un retour général aux langues nationales n'a jamais été contestée, mais avec le recul du temps, on peut dire qu'à une période où le capital scientifique disponible en arabe (enseignants arabophones et travaux écrits ou traduits en arabe) était insuffisant, cette option a permis le maintien d'un meilleur niveau d'enseignement et de formation.

La seule notable exception à cet esprit d'ouverture sur le monde du système de formation de l'Institut a été l'orientation du recrutement des enseignants-chercheurs. Dés que la production des ingénieurs lauréats de l'IAV est devenue importante et régulière, elle a permis que les nouveaux enseignants soient presque exclusivement recrutés dans les rangs des anciens de l'établissement. Cette option, quelque peu corporatiste, avait certes de bonnes raisons puisque ces recrues avaient l'avantage de bien connaître la « maison », ses règles de fonctionnement et l'orientation de ses programmes. Mais ce mode endogamique de constitution du corps enseignant privait l'établissement de l'apport de compétences nouvelles et dotées d'un regard neuf sur ses missions. La qualité de l'enseignement et de la recherche aurait sans doute gagné à intégrer plus d'enseignants issus du monde universitaire, certes moins avancés dans la connaissance du monde rural, mais mieux préparés à la recherche du fait de leur monodisciplinarité.

Une école polytechnique d'ingénieurs

L'Institut est une école d'ingénieurs conçue sur le modèle des grandes écoles françaises « d'application » comme l'Agro-Paris, Polytechnique, Ponts

et Chaussées, Mines, etc. La formation des ingénieurs est marquée par des différences profondes avec celle dispensée dans les universités. Nous en retiendrons deux :

Une école d'ingénieur est une école d'application. Le grand physicien de Broglie expliquait que « l'ingénieur est un homme qui s'est spécialisé dans la mise en œuvre de certaines applications de la science ». La grande école lui inculque plutôt des savoir-faire techniques que des méthodes pour la recherche scientifique. La formation des ingénieurs doit mobiliser des techniques de haut niveau déjà existantes plutôt que d'en créer de nouvelles. Les ingénieurs seront jugés sur leur capacité d'agir et de réaliser plutôt que sur celle de produire des connaissances. L'apprentissage à la recherche n'est pas une priorité, et dans les cas où elle serait malgré tout pratiquée, elle serait plus tournée vers la recherche appliquée que vers la recherche fondamentale.

Cette orientation pratique, en principe peu tournée vers la théorie, peut apparaître comme paradoxale, car les grandes écoles d'ingénieurs délivrent les diplômes les plus prestigieux et les plus recherchés et leurs lauréats occupent les places les plus élevées dans l'élite des compétences. Cette apparente contradiction s'explique par l'observation de leur histoire. Les premières grandes écoles ont été créées par l'Etat français au milieu du XVIII^{e} siècle dans le but de fournir les cadres militaires et techniques des grands corps de l'Etat. La compétence requise par Napoléon de ses ingénieurs militaires n'était guère de produire de la science mais de faire, vite et bien, des routes, des ponts, des fortifications pour les besoins de l'armée en campagne. Les lauréats des grandes écoles étaient suffisamment récompensés par un statut social très élevé et par leur priorité d'affectation aux postes stratégiques de commandement de la société, position qu'ils n'ont cessé d'occuper jusqu'à nos jours

Une école d'ingénieurs est une école polytechnique. Chaque élève ingénieur est tenu d'absorber, tout au long de sa formation, des cours portant sur des disciplines très nombreuses. Ainsi, en première année du cycle d'ingénieur, des cours relevant des domaines suivants sont programmés : production végétale, production animale, sciences du sol, phytopathologie, sciences économiques et sociales. Pour ne prendre que l'exemple des sciences sociales (qu'on a toujours appelées sciences humaines à l'Institut), tout étudiant devra suivre des cours variés portant sur l'économie, la sociologie, l'histoire, la géographie, le droit. A l'université, tous les cours appartenant à une seule discipline, le droit par exemple, s'articulent, se répondent et s'enrichissent pour contribuer à la formation d'un même savoir. Dans une école d'ingénieurs comme l'IAV, le cours de droit et institutions rurales devra délivrer, en moins de trente heures, tout le savoir utile à un ingénieur agronome dans la discipline juridique, alors que le même programme en faculté nécessiterait plusieurs centaines d'heures. Il en résulte que les parties du savoir portant sur la généalogie, la méthode, l'épistémologie de la discipline, si nécessaires à la production des connaissances, sont exclues de la formation.

La formation de l'ingénieur est donc le résultat de l'addition de ces nombreux savoirs comprimés et juxtaposés. C'est une formation pour l'action, une formation « réponse à tout » qui doit permettre de faire face efficacement aux multiples et pas toujours prévisibles situations de la vie active plus qu'elle ne prépare à la recherche.

Pourtant, en dépit de ces handicaps, cette formation a pu conduire à des recherches appliquées de qualité en raison de certaines de ses particularités :

– une sélection sévère à l'entrée qui permet de choisir les candidats les plus performants, dotés d'un bon niveau de formation générale ;
– un contact fort et profond avec le terrain ;
– un effort d'interdisciplinarité dont nous verrons que, s'il permet une meilleure compréhension du réel pour l'action, il est très difficile à exploiter pour la recherche.

2. La question des sciences sociales à l'Institut

2.1. Le département des sciences humaines et ses orientations

Un département à part : le département des sciences humaines

L'enseignement et la recherche en sciences sociales relèvent du département des sciences humaines qui occupe à l'Institut une place particulière. Il tient largement sa singularité d'une caractéristique qui ne lui est pas propre et que l'on retrouve dans la place occupée par les sciences sociales dans les écoles d'ingénieurs. Elle peut se résumer à l'opposition plus ou moins ouverte entres sciences dites exactes et sciences sociales. Les premières sont enseignées principalement dans les facultés des sciences, et les secondes, en général, dans les facultés des lettres. Dans ce conflit larvé autour de la scientificité, les premières se targuent donc d'être les plus légitimes. Tant que ces disciplines sont localisées dans des lieux matériels et intellectuels séparés, des facultés par exemple, et contenues dans des frontières identitaires reconnues, la sociologie et la biologie par exemple, cette opposition ne porte pas à conséquence. Chacune élabore, de son côté, ses propres critères de scientificité. L'originalité des écoles d'ingénieurs est que ces disciplines sont réunies et confrontées dans un même espace géographique et de pensée, une école d'agronomie, par exemple, pour rendre compte d'un même objet, l'agriculture. Le défi à relever est donc bien celui d'un travail en commun entre une technique qui ne serait plus seulement définie par son infériorité par rapport à la science et des sciences sociales qui ne seraient plus seulement définies par leur « inexactitude ». L'expérience de l'IAV me paraît bien être celle d'un pas en avant dans la direction d'une enrichissante collaboration, et je garde le souvenir d'avoir énormément appris, en particulier à l'occasion des stages, des agronomes, des zootechniciens, des pédologues, etc., même si cette interdisciplinarité pratique n'a guère été théorisée (8).

(8) François Papy et Négib Bouderbala, « Discours politique et autonomie du savoir technique : réflexions autour d'une expérience pédagogique », *in Politiques scientifiques et techniques, Cahiers du CRESM,* n° 14, CNRS 1980.
Négib Bouderbala, « Note de lecture sur génie rural et génie paysan. Sociétés rurales et techniques hydrauliques en Afrique », *Etudes rurales*, n° 115-116, 1989.

A l'IAV, le DSH a eu un rôle majeur dans les débats qui ont accompagné les choix d'orientation en matière d'enseignement et de recherche. Il a été le premier département à être majoritairement composé de collaborateurs « autochtones » plus âgés (quadra et quinquagénaires), dotés d'une expérience significative avant leur recrutement (Firdawcy, Pascon, Benaim, Bouderbala, puis Hammoudi, Khiari, Raki…). La plupart des départements de l'Institut avaient été mis sous la protection bienveillante et lointaine de grands patrons de l'agronomie française (Delage, Coléou, Malassis, etc.) chargés de veiller sur leurs premiers pas. Le DSH a été le premier à s'émanciper de sa grande figure tutélaire de la coopération (Malassis). On ne peut dire, avec le recul du temps, que cette tutelle ait été d'une insupportable pesanteur. Le département a néanmoins vécu cet épisode comme un rite de passage à l'âge adulte.

La contribution la plus importante du DSH à l'élaboration de l'édifice de formation reste son rôle déterminant dans la création de l'emblématique système des stages. Cette institution, qui est apparue au DSH, y restera attachée. Son directeur-fondateur, Paul Pascon, a été un des premiers membres du département. Les stages resteront le symbole de cette pédagogie du réel dont l'IAV ne cessera de se réclamer.

Dans cette première décennie d'existence, les années 70, le DSH est plongé dans un engagement fiévreux pour le changement social. La théorie de référence est alors le marxisme, et les sciences sociales sont surtout considérées comme des auxiliaires du développement socio-économique. Sans doute plus que les autres départements, en raison de la fonction davantage tribunicienne des sciences humaines, le DSH apparaît comme fortement engagé dans le débat sociopolitique. Ce magistère du verbe, exercé de façon parfois excessive, a pu lui être reproché. Il y a gagné un surnom qui a fait beaucoup rire. Les initiales des Sciences Humaines, après un détour par la langue arabe, ont donné *Sda'* et *Hraj*. Le département des sciences humaines est devenu le département du tapage et de l'agitation. N'oublions pourtant pas que cette hyper-présence verbale du DSH était au service d'une utile fonction critique.

Grandes fermes ou exploitations familiales ?

La création de l'IAV, dans les années 60, s'est trouvée au carrefour de demandes opposées, portées par des camps politiques différents : une demande, plus tournée vers l'économique, de modernisation pour rattraper le retard technico-économique de l'agriculture et une autre demande, plus sociopolitique, de faire de la petite paysannerie un acteur majeur du développement agricole.

Le désir de modernisation est le tropisme de tout projet de formation agricole, mais le contenu de cette modernisation n'est pas univoque. Le Maroc, plus que l'Algérie et la Tunisie, a été marqué, dans sa phase de

colonisation, par le modèle « californien » : grandes fermes modernes, mécanisation intégrale, intensification par la grande irrigation. Dans la séquence qui a suivi la Seconde Guerre mondiale, l'agriculture coloniale au Maroc a été fortement influencée par ce modèle : nombreuse missions de techniciens et de colons du Maroc aux Etats-Unis, importations massives de matériels agricoles nord-américains. Le marché marocain (politique de la porte ouverte), contrairement à ce qui se passe dans le reste de l'Afrique du Nord qui reste réservé aux produits français, est largement ouvert aux grandes marques américaines : Mac Cormick, Caterpillar, etc. Cette image du progrès agricole comme assimilé à la modernité américaine n'a pas disparu à l'Indépendance et a continué à être entretenue par la grande agriculture marocaine, ses organisations d'agriculteurs (UMA) et par l'avant-garde technologique portée symboliquement par les domaines royaux.

Les premiers temps de l'Indépendance ont ramené au premier plan, pour des raisons plus politiques, l'importance de la paysannerie. Le Mouvement national avait fait de la dénonciation de l'expropriation des paysans par les colons un de ses thèmes de campagne. Dans les années 60-70, la question de la récupération des terres de colonisation et de leur retour, par la réforme agraire, entre les mains des petits agriculteurs spoliés restait d'actualité. La gauche plaidait encore pour la réforme agraire, mais elle était de moins en moins entendue. Les organisations agricoles, dominées par les grands propriétaires, exprimaient de plus en plus ouvertement leur opposition catégorique à la redistribution foncière et commencaient à développer un argumentaire sur la supériorité économique des grandes exploitations modernes et sur l'impossibilité de fonder le développement agricole sur les petites exploitations familiales.

Au DSH, les enseignants ont d'abord soutenu la réforme agraire pour des raisons exclusivement liées à la justice sociale. Pourtant, le marxisme, qui était la doctrine dominante, était en général plus favorable au progrès des forces productives, c'est-à-dire à la modernisation des techniques d'exploitation et à l'élargissement des dimensions des exploitations qui en était la conséquence. Comment, dès lors, concilier la justice sociale (protection des droits des petits paysans) et le développement économique ?

L'expérience soviétique, qui répondait à cette contradiction en conjuguant la disparition de la petite propriété privée et la création de grandes unités collectives (kolkhozes, sovkhozes), apparaissait de plus en plus comme un échec à la fois sur le plan social (paysannerie opprimée) et sur le plan économique (production stagnante). Au DSH la question se traduisait par l'équation suivante : comment soutenir le peuple paysan, stimuler le progrès économique et rester marxiste ?

Paul Pascon et son équipe avaient déjà entrevu par l'exploration empirique approfondie des pratiques agricoles, en particulier par l'enquête sur les agriculteurs de la Chaouia, une réponse nouvelle.

Ils découvraient que ce petit exploitant familial longtemps jugé rétrograde et insusceptible de s'intégrer au progrès, était en capacité de prendre les décisions indispensables à la sauvegarde et à la reproduction de son groupe familial. Pour peu que l'on prenne en compte la réalité de son système de contraintes (dimension restreinte, productivité limitée, imprévisibilité climatique) et la nécessité vitale qui en résulte de tenir compte du risque, il apparaissait que ses choix étaient incontestablement rationnels. Il ne manquait à cette démonstration empirique que d'être légitimée en théorie.

La question commence à être posée de l'étonnante résistance des petites communautés paysannes et des petites exploitations familiales au capitalisme par les économistes de l'INRA de France (C. Servolin, M. Tavernier, M. Gervais) et par le groupe de sociologie rurale au CNRS (Jollivet, Mendras) (9). Ces travaux s'inspirent des ouvrages de marxistes hétérodoxes au premier rang desquels deux théoriciens de l'économie paysanne, le Soviétique Alexandre Tchayanov (1888-1937) et le Polonais Jerzy Tepicht (1908-1973) (10). Je me souviens d'un temps où Tchayanov et surtout Tepicht étaient fréquemment cités au département, principalement par Paul Pascon. Ils avaient l'avantage de pouvoir s'inscrire dans la version critique du marxisme qui correspondait à l'évolution de notre réflexion et pouvait être considérée comme théoriquement correcte. Sur le plan politique, ces analyses, en reconnaissant au paysan un comportement rationnel, permettait d'en faire un acteur possible du changement économique. Elles constituaient un argument en faveur de la réforme agraire et du choix de la paysannerie comme partenaire crédible du développement. Cette option, qui a pu être, un bref moment, considérée comme praticable, a du être abandonnée assez rapidement lorsque le pouvoir, qui ne s'y était résolu qu'en apparence, a trouvé les moyens politiques d'afficher clairement la nouvelle donne correspondant aux intérêts de sa base sociale : abandon de la réforme agraire, arrêt de la redistribution des terres de colonisation aux petits agriculteurs, transfert de plus en plus légal des terres coloniales à la grande propriété marocaine (11).

(9) Henri Mendras, « L'invention de la paysannerie. Un moment de l'histoire de la sociologie française d'après-guerre », *Revue française de sociologie*, 2000, n° 41-3.

(10) A. Tchayanov, *l'Organisation économique paysanne,* 1990, traduit du russe en 1924, Librairie du regard, Paris.
J. Tepicht, *Marxisme et agriculture*, Paris, 1973.

Je voudrais cependant m'arrêter un instant sur les risques d'une dévalorisation excessive du savoir technique. Il est vrai que l'intervention des ingénieurs technocrates a souvent eu lieu selon une rationalité étrangère à celle des paysans, usagers directs de la ressource. Ils n'ont pas toujours su voir que les pratiques des paysans deviennent rationnelles dès lors qu'on les examine en relation avec leurs propres objectifs. Mais il ne fallait cependant pas exagérer, au bénéfice du seul « génie paysan », l'opposition entre savoir paysan et savoir de l'ingénieur. « On doit se garder de laisser supposer qu'il y a une science paysanne. Des pratiques, des stratégies, des savoirs très complexes, certes, mais pas une science. Les sociétés paysannes ne finissent pas toujours par trouver, sans le secours de la science et de la technique extérieures, ce dont elles ont besoin. Une enquête conduite par l'équipe de Paul Pascon dans la région de Kiffa en Mauritanie a montré que les sociétés

(11) N. Bouderbala, M. Chraïbi, A. Hammoudi, P. Pascon, « La question agraire au Maroc », Dossier 1, 1974, numéro triple (123, 124, 125) et Dossier 2, 1977, numéro double (133, 134), *Bulletin économique et social du Maroc*.

locales n'avaient pas trouvé une technique parfaitement à leur portée, l'exhaure de l'eau, dont elles avaient pourtant un grand besoin.

« Je suis persuadé que la solution pour les techniciens n'est pas d'abandonner leur terrain propre pour se mettre à l'écoute exclusive de la paysannerie. La pire des illusions serait de transformer les ingénieurs en « techniciens aux pieds nus » qu'on persuaderait qu'ils ne savent rien ou que ce qu'ils savent est nocif et qu'ils ont tout intérêt à l'oublier pour apprendre des paysans la science juste. Il y a une compétence de l'ingénieur, une autonomie du savoir technique. Les techniciens doivent rester sur leur terrain, la société a tout à y gagner… Ce qui est préjudiciable, c'est la position de monopole du discours du génie rural. L'ingénieur peut continuer à affirmer la valeur et la spécificité de son savoir à condition que les agriculteurs organisés et regroupés aient la possibilité d'affirmer le leur et donc d'entrer en conflit et en négociation avec lui (12)… »

(12) N. Bouderbala. Compte-rendu du numéro spécial d'*Etudes rurales,* n° 115-116, 1989, sur génie rural et génie paysan.

2.2. Le département des sciences humaines et ses utopies

Dans les années 60-70, le pays était marqué par une tension politique permanente, une contestation souvent violente du pouvoir. La jeunesse, les lycées et les universités étaient toujours au cœur de cette agitation. En mars 1965 l'insurrection de Casablanca, durement réprimée, est suscitée par une protestation des lycéens contre une circulaire limitant le passage du premier au second cycle. Les jeunes radicaux des partis de gauche (PLS et UNFP) sortent de ces partis « ossifiés » pour créer des organisations « gauchistes », le Mouvement du 23 Mars et Ilal Amam, qui se regroupent pour former, en 1971, le Mouvement marxiste léniniste marocain. La grève lancée en 1970 par l'UNEM s'étale sur toute l'année universitaire. Dans ces années-là, la conviction prévalait chez les jeunes qu'un changement radical vers une société plus juste restait crédible et qu'il n'était guère possible de poursuivre ses études en faisant abstraction de l'engagement politique.

Certes, comme nous l'avons dit plus haut, l'Institut et le DSH n'étaient pas au centre de la contestation, mais ils n'échappaient pas à cet espoir d'un monde meilleur. C'est donc dans un esprit favorable au changement que nous avons contribué à l'édification du projet de formation et de recherche de l'IAV. Cette position a évidement entraîné des conséquences sur notre pratique des sciences sociales. Nous ne pouvions plus nous satisfaire du seul programme académique de produire un savoir et de le transmettre. Il fallait encore que cette mission contribue au changement social et politique. Nous voulions comprendre le monde, mais pour le changer. Et sans doute y a-t-il un autre mode, plus expéditif, de déchiffrer le monde si c'est dans l'urgence du changement.

Dans ce climat fiévreux, la nécessité de prendre en compte les innombrables obstacles à nos projets, ces fameux « durs pépins de la réalité », n'était pas notre souci principal. Nous savions qu'il y avait un pouvoir, des contraintes, des limites à ne pas dépasser, mais nous les avions mis provisoirement de côté pour imaginer librement notre projet. Nous avons ainsi pu élaborer

un système largement utopique, et cette utopie nous a permis d'aller plus loin que ne l'aurait rendu possible une réflexion inspirée par la perception dominante des contraintes et des limites économiques, sociales et politiques.

J'observe, plus de quarante ans plus tard, que cet « irréalisme » ne nous a pas conduit à ce que nous prédisait le point de vue raisonnable, un immobilisme total. Certes, nos constructions utopiques ne se sont pas toutes réalisées, mais cette activité rêveuse a construit, sur un faisceau d'utopies, ce qui nous apparaît encore comme l'identité de notre établissement. Je ne m'attarderai que sur trois de ces utopies créatrices : le paysan comme héros du développement, l'interdisciplinarité comme clef du savoir et la primauté du terrain (les stages) comme instrument de la pédagogie.

Le paysan, héros du développement

Nous avons vu à quel point notre époque d'après-guerre (1945) a été marquée par une image du progrès agricole se réduisant à un transfert dans nos campagnes des technologies avancées du monde développé pour combler nos retards technologiques, économiques et sociaux. Or, on prétendait à l'époque que ce transfert était rendu impossible par l'existence d'une paysannerie incapable de recevoir ce progrès du fait de son traditionalisme attardé et de ses structures d'exploitation étriquées.

Ce sont les études socio-économiques animées par Paul Pascon au DSH et à la Direction du développement qui ont rendu évidente la rationalité des comportements des paysans et, par conséquent, leur capacité à changer et à s'adapter à de nouvelles conditions. C'était une avancée majeure pour l'orientation de la politique agricole : la petite exploitation familiale consolidée sur le plan foncier, soutenue sur le plan technique, pouvait contribuer pleinement au développement agricole

A l'Institut agronomique, dans le cadre des stages, les étudiants étaient envoyés par centaines dans les exploitations agricoles, et principalement les petites du fait de leur représentativité statistique. Ils découvraient leur logique profonde, leurs déficits et leur capacité à évoluer. Peu à peu, ils admettaient que la petite agriculture familiale pouvait ne pas être un « boulet » aggravant les retards de l'activité agricole mais qu'elle pouvait être considérée comme un acteur à part entière du développement agricole.

Mais cette réhabilitation de la paysannerie se heurtait à de puissants courants de pensée. Le premier, et le plus évident, était celui que portait la très grande propriété modernisée, mais il n'était pas le seul. Paradoxalement, à l'extrême opposé, un autre courant d'idées, celui de la gauche marxiste, persiste dans l'idée que le progrès vient toujours de la ville et de l'industrie et que l'ouvrier est plus dans le sens de l'histoire que le paysan. Aussi, malgré les progrès réalisés dans la connaissance des complexités et des avantages du rôle de la paysannerie dans l'économie et dans la société, elle reste sous-utilisée et sous-évaluée dans l'élaboration de la politique agricole. Ainsi les avantages pour

la société du maintien des paysans à la campagne, de la consolidation d'une structure de petites et moyennes exploitations, de la réduction de l'exode rural et de l'urbanisation sauvage sont peu pris en compte dans la décision politique.

Pourtant, une certaine propagande affirme le contraire. La politique du gouvernement serait favorable au monde rural et, en retour, le paysan marocain serait le soutien du Trône. Cette interprétation résulte, en partie, du détournement du titre suggestif d'un livre de Rémy Leveau *le Fellah marocain défenseur du Trône*. La thèse défendue dans cet ouvrage est tout autre, comme le remarque le compte-rendu qu'en donne l'historienne Lucette Valensi dans *les Annales*(13) : « Discréditées par le protectorat, les élites locales (rurales) sont réhabilitées par la monarchie qui se voit menacée par la bourgeoisie urbaine. » Il en résulte que s'il est vrai que le pouvoir a joué les couches profondes des campagnes contre la contestation urbaine, il l'a fait en s'appuyant sur les plus traditionnels des notables ruraux et non au bénéfice de la petite paysannerie. Dans le même temps, l'Etat a encouragé la concentration foncière, la grande propriété et stoppé la réforme agraire. S'il est donc vrai que les notables ruraux sont le soutien de la monarchie, on ne peut dire que le trône soit le défenseur de la petite paysannerie.

(13) Rémy Leveau, Presse nationale des sciences politiques, Paris, 1985. Critique de Lucette Valensi dans *les Annales,* 1988, vol. 43, n° 5.

Ainsi la réhabilitation des pratiques rationnelles des paysans par la recherche ne s'est guère traduite sur le plan politique par la promotion de la petite paysannerie. Le paysan n'est pas devenu le « héros » du développement.

L'interdisciplinarité comme clef du savoir

Les écoles d'ingénieurs agronomes ont cette particularité d'avoir à déchiffrer une même réalité, l'agriculture, à partir de nombreuses disciplines. Mais contrairement à l'illusion que nous avons pu entretenir à nos débuts, s'il s'agit bien de l'observation du même objet, chaque discipline en rend compte à partir de son propre chemin de production de la connaissance. L'agronome, le pédologue, le zootechnicien, l'économiste observent bien la même exploitation agricole. Chacun peut apprendre de l'autre, et la collaboration de tous peut permettre un meilleur diagnostic pour l'action. Mais par contre, la recherche reste une démarche intérieure à chaque discipline. Chacune de ces branches scientifiques a besoin d'une très longue expérience pour fixer ses méthodes de collecte et de vérification des faits, élaborer ses théories, valider ses résultats. Il peut y avoir polydisciplinarité mais rarement interdisciplinarité et seulement au bout d'un très long chemin. Nous avons tellement appris de nos collègues des autres matières, nous avons tellement eu la conviction que le partage de nos savoirs respectifs nous permettait d'entrer au cœur de la connaissance de notre objet commun, le champ ou la ferme, que nous avons pu céder à l'illusion que l'unité de notre objet commun nous conduisait par fusion de toutes les disciplines en une seule, à un nouveau savoir, une nouvelle science, la sciences des pratiques agricoles.

Je me souviens que parfois ce refus des identités disciplinaires était si fort qu'il nous entraînait dans d'étranges pratiques. Lorsque nous avons pour la première fois, au DSH, défini les cours et distribué les enseignements, j'avais hérité d'un cours sur « les exploitations agricoles, description et théorie », que je n'étais en rien préparé à assurer. Je n'étais ni économiste, ni sociologue, ni géographe. Certains de mes collègues au département (en particulier Paul Pascon) avaient pourtant déjà travaillé et publié sur ce thème.

Mon seul atout était de compter parmi les plus anciens. Mais ce n'est guère pour cette raison que j'avais été désigné par mes collègues. Il s'agissait d'un geste d'indépendance à l'égard des codes académiques et des frontières disciplinaires. Il nous suffisait, pensions-nous, de croiser nos regards sur le champ agricole pour accéder au stade suprême de l'interdisciplinarité qui nous dispenserait du patient savoir accumulé par chaque discipline sur ces questions. Il nous a fallu un certain temps pour comprendre qu'il fallait que chacun revienne nécessairement à sa discipline, à ses méthodes fixées par une longue histoire, pour produire sa petite part de connaissance.

La troisième utopie, celle de la primauté du terrain et des stages, sera abordée dans la partie suivante.

3. La grande utopie de l'Institut : le terrain comme instrument majeur de la pédagogie

De toutes les utopies qui ont marqué notre imaginaire, le système des stages est certainement la plus emblématique. L'Institut agronomique a construit son image, au Maroc et dans le monde, autour du terrain et des stages.

Singularités du système des stages de l'Institut

Les écoles d'agriculture ont toutes une tradition de stage. En général, elle se limite à l'organisation d'un seul grand stage de fin d'études qui se passe dans une exploitation agricole choisie par l'étudiant stagiaire lui-même, selon des critères qui ont plus à voir avec ses intérêts personnels qu'avec un projet collectif. Le stagiaire élabore son programme sans le soutien d'un guide écrit et rédige librement, sans encadrement spécifique, son rapport de stage. Le stage est donc, le plus souvent, une activité séparée du reste du processus de formation.

Le projet élaboré pour les stages à l'Institut, au début des années 70, est en rupture avec le modèle traditionnel sur tous les points.

Des stages en système

Les stages, qui sont au nombre de cinq, à contenu et orientation différents, sont organisés en système. Chacune des années de formation bénéficie d'un stage particulier organisé sur un terrain spécifique. Les thèmes retenus pour chacun des stages l'ont été en raison de leur capacité à couvrir

les réalités du monde agricole et rural : observation de la nature (stage de découverte de la nature), description du monde rural à partir de villages (stage de ruralisme), fonctionnement et évolution des exploitations agricoles (stage en exploitation), développement régional (stage de développement), découverte des diversités géographiques du pays (voyage en bus à la découverte du Maroc).

Une matrice de l'entreprise de formation

Ce système a vocation à donner tout son sens à la totalité de l'entreprise de formation. A l'origine, nous voulions en faire la matrice située à l'amont de tout le système et qui aurait dû engendrer tous les choix de programme et le calendrier de toutes les activités pédagogiques. Un exemple parmi tant d'autres. L'étude du « groupe familial » dans le stage en exploitation était prévue en première période (premier trimestre). Il aurait fallu que les cours de sociologie concernant ce thème soit assurés en amphi avant le départ des étudiants pour la première période de stage. Cette exigence d'une formation préalable au départ sur le terrain, sur tous les thèmes concernés par le stage, était irréalisable et a vite été abandonnée. Par contre, le souci d'une connexion entre l'observation de terrain et le cours théorique a toujours été présent.

Tout le monde sur le terrain !

L'idée folle de nos débuts consistait à déplacer sur le terrain l'ensemble de l'établissement (tous les départements, tous les étudiants et tous les enseignants concernés) pendant les périodes de stage. La vision idéale que nous avions de l'enseignement, sans doute inspiré de façon lointaine par le *Poème pédagogique* de Makarenko (1935) que nous lisions encore, pouvait se résumer ainsi : la succession de séjours de tous sur le terrain et de retours de tous en amphi pour débattre de ce que nous avions observé. Bien que la réalité des stages mis en place eût été très éloignée de cette utopique ambition, il n'en reste pas moins que le système effectif reste une énorme entreprise : rédaction des dossiers de base de chaque stage par des équipes d'enseignants, organisation chaque année de 4 à 5 stages, certains sur plusieurs périodes dans l'année, faire entrer ces nombreux déplacements dans les emplois du temps, organiser les transports de centaines d'étudiants et leur encadrement par des dizaines d'enseignants. Tout cela impliquait une véritable planification qui fut l'œuvre de la direction des stages créée par Paul Pascon.

On s'étonne, aujourd'hui encore, que ce projet si ambitieux ait pu être mis en place dans un moment historique de fragilité de l'Etat et de la société.

Une interdisciplinarité « pratique »

Les stages ont un avantage dont on n'a pas suffisamment mesuré l'intérêt. Il nous aide à comprendre que l'étude d'un objet tel que « l'exploitation agricole », par exemple, ne peut être conduite sans recours à de nombreuses disciplines. Il suffit de feuilleter le dossier de base du stage en exploitation

pour voir apparaître les demandes d'élucidation adressées aux disciplines suivantes : histoire, écologie, sociologie, économie, agronomie, zootechnie, démographie, géographie, droit, etc. Chacun d'entre nous garde le souvenir de ce qui lui a été révélé par les discussions au bord du champ avec les collègues des autres disciplines. Cette interdisciplinarité « pratique » est indispensable pour comprendre et pour agir. Nous avons aperçu plus haut que le passage de l'action à la production de la connaissance scientifique pose un autre problème.

Une entreprise au-dessus des moyens de l'Institut ?

Pour finir, on peut dire que de tous les projets entrepris par l'Institut celui des stages apparaissait comme le moins réalisable. De l'avis général, l'établissement s'était lancé dans une entreprise largement au-dessus de ses moyens. Notons quelques-uns des innombrables obstacles qui s'opposaient à cette utopique aventure.

Le coût : dans les années 70, les budgets consacrés à la formation, dans un pays aux moyens réduits, étaient sous-dimensionnés. On peut imaginer que les moyens nécessaires à envoyer plusieurs centaines d'étudiants et plusieurs dizaines d'enseignants et de techniciens sur le terrain, plusieurs fois par an et pour des séjours dépassant souvent deux semaines, étaient disproportionnés.

Le risque sécuritaire et politique : la tutelle administrative pouvait s'inquiéter de voir des « hordes » d'étudiants, réputés hostiles au pouvoir, lâchés dans les campagnes au contact de ces paysans considérés comme les soutiens du trône.

L'adhésion des enseignants : les stages représentaient pour eux une charge supplémentaire avec des déplacements dans des conditions plutôt inconfortables. Ils auraient pu préférer s'adonner à leurs activités classiques et moins dérangeantes en cours et en laboratoire.

L'adhésion des étudiants : la période de création des stages était aussi celle de la vive contestation des étudiants. La nouveauté proposée par les stages aurait pu être refusée car elle donnait plutôt plus de travail. De plus, pour les étudiants installés dans le confort et les commodités urbaines, l'immersion dans un milieu inconnu, pauvre et considéré comme peu avancé aurait pu les rendre hostiles aux stages.

Pourtant, aucun de ces obstacles n'a pu empêcher le bon déroulement des périodes de stages. Les raisons en sont multiples : les enseignants ont compris que les stages étaient une fabuleuse occasion d'entrer dans une relation privilégiée avec le monde rural et d'enrichir leurs connaissances sur l'activité agricole. Les étudiants, qui pouvaient a priori redouter le contact avec la ruralité, ont d'abord accepté le stage parce qu'il faisait partie des conditions de leur réussite. Les plus politisés d'entre eux y ont vu une occasion de comprendre et soutenir la paysannerie pauvre.

Mais, en tout premier lieu, on peut dire que le succès presque inattendu des stages a été lié au rôle de deux fortes personnalités, le directeur de l'Institut et le directeur des stages.

Le premier, Abdallah Bekkali, a assumé pleinement le risque politique et a su convaincre les autorités de laisser les stagiaires se déplacer et travailler en toute liberté. Il a également accepté la surcharge budgétaire entraînée par les stages, estimant que le gain pour la formation justifiait cet alourdissement des charges. Le second, Paul Pascon a créé le système des stages dans toute sa complexité, et il a osé s'y engager pleinement. De plus, servi par sa longue expérience de gestionnaire, son volontarisme et sa prodigieuse capacité de réalisation, il a toujours su résoudre les innombrables problèmes de logistique et d'intendance.

La tension permanente entre l'ambition des objectifs et la modestie des moyens rend l'expérience des stages fragile dans la durée. Elle entraîne la tendance à réduire les coûts et donc l'érosion des ambitions. Elle entraîne également la recherche de financements extérieurs. La multiplication des projets d'études à financement externe n'est guère évitable, mais elle entraîne la disparition progressive des thèmes de recherche qui n'ont pas la faveur des bailleurs de fonds.

Par ailleurs, une partie des enseignants les plus dynamiques s'engagent dans des missions d'expertise internationale pour la FAO, la Banque mondiale, le FIDA etc. Ces missions, outre qu'elles sont mieux payées, peuvent enrichir l'expérience et flatter les CV. Mais le travail d'expert n'a pas les mêmes exigences que le travail de chercheur. Les experts n'ont pas la maîtrise du choix des thèmes ni celle des méthodes qui sont imposées par le maitre d'œuvre.

Je comprends bien que ces dérives sont difficiles à éviter, et je ne voudrais pas transformer le présent texte en complainte d'un « ancien » sur l'âge d'or disparu. Pourtant, malgré toutes les difficultés déjà indiquées, une partie de l'héritage paraît essentiel à sauvegarder. C'est ce que l'Institut nomme dans ses documents de présentation officiels, « la pédagogie du réel » et que je propose d'appeler « une éthique du regard sur la réalité ». Pour les sciences sociales, ce regard ne pourrait s'arrêter aux apparences, et il suppose l'abandon des préjugés sur l'ignorance des paysans et sur leur incapacité à prendre le train du progrès. Il reconnaîtrait également ce que l'observation du terrain a enfin rendu visible et incontestable, la rationalité des décisions prises par les paysans. Voilà peut-être la conquête à laquelle il ne faut pas renoncer : ce regard qui ajoute au respect de la complexité de la nature, celui qui est dû à la profonde richesse humaine des pratiques paysannes.

Pour juguler les déséquilibres et relancer la croissance

Mohamed Soual
(m.soual@ocpgroup.org)

A en juger par certains indicateurs fondamentaux, l'économie marocaine peine à emprunter un sentier de croissance régulière accompagnée d'un relèvement du bien-être social. L'insuffisance de l'épargne, la baisse des transferts des résidents marocains à l'étranger, l'assèchement des liquidités, l'accentuation du rationnement du crédit bancaire, le creusement des déficits commercial et budgétaire et la baisse des recettes fiscales sont autant de symptômes de l'aggravation des déséquilibres internes et externes qui pèsent sur les performances macroéconomiques et sur le développement. De tels déséquilibres appellent des réponses à court terme qui passent par l'émission de signaux en vue de restaurer la confiance, de réduire les comportements d'attente des entreprises et de stimuler l'activité. De telles réponses doivent être accompagnées par la construction d'une stratégie d'investissement dans l'avenir qui accorde un rôle prépondérant aux services d'éducation et de santé, à la promotion de l'emploi à travers le soutien aux activités à fort potentiel de rattrapage de la croissance et à la lutte contre les inégalités sociales. Une telle stratégie est nécessaire au renforcement de l'efficacité économique et à l'extension des droits démocratiques et, partant, de la citoyenneté.

De la nécessité de restaurer la confiance institutionnelle et de maîtriser les déficits

La restauration de la confiance passe par la formulation des dispositions législatives visant au renforcement des pouvoirs les plus étendus au Conseil de la concurrence (garantissant aux consommateurs des prix justes et des produits de qualité) et à l'Instance nationale de lutte contre la corruption et la moralisation de la vie publique (ICPC) pour préserver les gens (surtout les plus humbles et les plus faibles) contre la concussion et la prévarication. Cette instance doit se voir attribuer des prérogatives d'investigation et le pouvoir d'ester en justice. Il s'agit de créer un déclic psychologique favorable

à la confiance. Les travaux de la commission travaillant sur la réforme de la justice doit à son tour envoyer des signaux forts pour rétablir la confiance en la justice et améliorer le climat des affaires. A cet égard, il serait bienvenu de promulguer une loi de finances rectificative en vue de décréter une amnistie fiscale totale et générale (à l'exception des cotisations sociales) sur un délai court. L'amnistie sera accordée contre le règlement de 3 % du chiffre d'affaires pour toutes les entreprises et de 15 % sur les montants dus ou objets de litige entre les personnes physiques et l'administration fiscale. Cette mesure doit concerner aussi bien les impôts directs et taxes assimilées que les droits de douane et impôts indirects et les droits d'enregistrement. Cette mesure serait de nature à rapporter de 12 à 15 milliards de dirhams. Il convient également de décréter une amnistie pénale et pécuniaire à toute personne qui rapatrierait toute ou une partie de ses avoirs placés à l'étranger en garantissant la confidentialité absolue des déclarations qui seront effectuées à cet effet pour en assurer l'efficacité. Dans ce cas, l'éthique de responsabilité l'emporterait sur l'éthique de conviction. Une telle mesure bien expliquée ramènerait au pays quelque 2 milliards de dollars. En 2007, la Banque des règlements internationaux (BRI) a identifié 12,5 milliards de dollars américains de mouvements de capitaux détenus par des Marocains, personnes morales ou physiques. Le Global Financial Integrity, think tank américain, calcule la moyenne annuelle des fuites de capitaux du Maroc à près de 1,3 milliard de dollars par an. Il convient dans ce sens d'en appeler au sens patriotique des détenteurs de capitaux pour aider à faire face à l'illiquidité du marché et au financement des entreprises et de l'économie nationale.

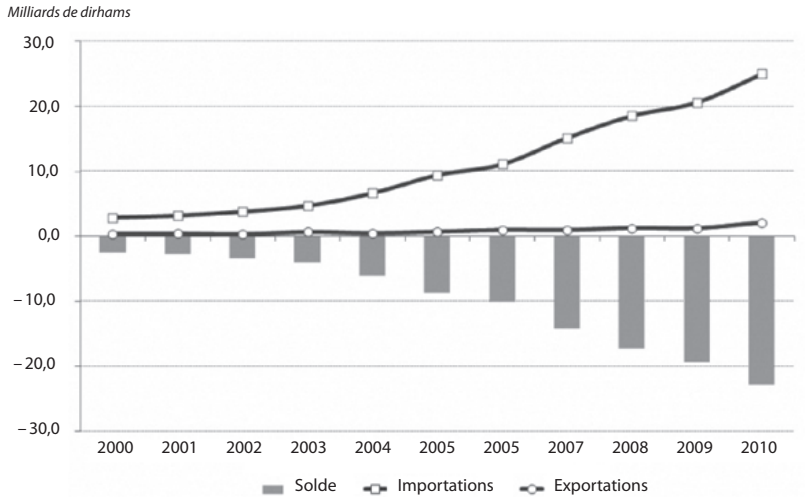
La restauration de la confiance est d'autant plus nécessaire que le décideur public est confronté à trois urgences : lutter contre le déficit de la balance des paiements, qui appelle la réduction du déficit commercial et celle du déficit budgétaire. Pour ce faire :

(i) En matière de gouvernance, il faut doter l'institution du chef du gouvernement d'un conseil d'analyse économique d'une dizaine de personnes sur le seul et exclusif critère de la compétence dûment reconnue. Ces personnes peuvent être quatre ou cinq économistes reconnus internationalement pour leurs travaux (y compris parmi la diaspora), deux ou trois hauts fonctionnaires à la compétence incontestable (auprès du ministère de l'Economie et des Finances, du Haut-Commissariat au Plan et de la Banque centrale) et quelques hauts cadres aguerris et issus des entreprises et établissements publics. Ce conseil n'aurait évidemment qu'un pouvoir d'émettre des avis consultatifs.

(ii) Sur le plan du déficit des transactions courantes, le déficit de la balance des paiements atteint le seuil intolérable de 10 % du PIB. Ce qui veut dire qu'une partie importante de la richesse produite (+ de 80 milliards de dirhams) est soustraite à la richesse nationale au profit de l'étranger et constitue, par conséquent, un manque à gagner pour l'économie nationale et provoque des tensions sur les liquidités du marché bancaire et sur les taux d'intérêt. Ce déficit est également responsable d'une insuffisance

pour le financement des biens publics (infrastructure et formation) nécessaires à l'émergence industrielle. A cette fin, il convient de procéder systématiquement à l'évaluation des accords de libre-échange. Il apparaît d'ores et déjà – et clairement – que notre pays est déficitaire avec toutes les zones concernées. Le ministère en charge du commerce extérieur et le ministère des Affaires étrangères doivent s'y atteler en vue d'équilibrer nos échanges. À titre d'exemple, le déficit commercial avec un pays comme la Chine atteint des sommets, comme l'illustre la figure suivante :

Balance commerciale Maroc *vs* Chine (2000-2010)



Source : À partir des données de l'Office des Changes.

Pour pouvoir équilibrer les échanges avec ce pays, il est nécessaire de :

– ériger des barrières non tarifaires (sanitaire, sécurité, normes techniques) pour endiguer le flot des importations ;

– accroître les exportations des produits à prix compétitifs (agricoles, engrais phosphatés, pêche, etc.) ;

– examiner la valeur du dirham. Bien entendu, on ne parle jamais de dévaluation avant de l'avoir décidé et appliqué. On ne peut anticiper une décision qui relève de la politique monétaire de l'État et de la Banque centrale. Comme le déficit commercial doit être compensé par un endettement en monnaie étrangère, son accentuation conjuguée au creusement du déficit budgétaire fait courir le risque d'une rupture de la dette, avec le spectre d'un retour aux politiques d'ajustement structurel que l'on a connues au début des années 80.

Bien entendu, il conviendrait d'assurer un atterrissage en douceur de manière à atténuer dans le temps les effets négatifs immédiats d'une dévaluation trop brusque (énergie, produits alimentaires et paiement de la

dette extérieure par un passage progressif du système de change fixe actuel au système de change flottant administré.

Face au déficit budgétaire et aux contraintes structurelles et rigides pesant sur la structure des dépenses publiques, deux variables d'ajustement sont préconisés :

(i) réduire le budget d'investissement – un artifice souvent utilisé pour maîtriser le déficit budgétaire, c'est d'ailleurs ce que vient d'annoncer le gouvernement par le gel de 15 milliards de dirhams ;

(ii) ou réduire le service de la dette. Or, plus le déficit est grand, plus l'État doit surpayer les prêteurs, surtout lorsque les agences de notation s'en mêlent. Réduire le service de la dette nécessite une gestion active de cette même dette par des stratégies de sa restructuration, en particulier la dette publique extérieure. Cette stratégie implique des opérations de rachat et d'échange de bons du Trésor, des swaps de taux d'intérêt et, quand c'est possible, la conversion des dettes en investissements publics et privés.

On constate à travers l'expérience internationale, depuis la crise financière internationale et la crise des dettes publiques, que les banques centrales interviennent massivement pour racheter les dettes des États ou prêtent aux banques commerciales à des taux bas qui les prêtent à leur tour aux États. Bank Al Maghrib peut donc mettre des lignes de crédit en faveur de la CDG (Caisse de dépôt et de gestion), à charge pour celle-ci de prêter au Trésor pour son refinancement pour faire face à la fois au risque d'un coût élevé au moment du renouvellement de la dette arrivant à échéance et à la contraction de l'offre des investisseurs en bons du Trésor. Cette opération peut s'effectuer à des taux très bas (1 à 1,5 %), et la CDG se contentera d'une commission d'intermédiation à quelques points de base (moins de 5).

Les opérations de dévaluation et d'accroissement de la masse monétaire peuvent engendrer un accroissement du taux d'inflation, mais un tel risque est bien plus préférable, pour les équilibres macro-économiques, que celui de la rupture des dettes, internes et surtout externes, qui peut porter atteinte à la gestion souveraine du pays.

Investissement dans l'avenir et construction d'une stratégie de promotion du bien-être social

A moyen et long terme, une vision du développement et des stratégies de mise en œuvre sont absolument nécessaires. Elles concernent au premier chef l'investissement dans le capital humain : aujourd'hui, cet impératif est la priorité des priorités. Le capital humain se construit par les connaissances, les qualifications et des comportements adéquats. C'est ce qui procure un rendement économique en augmentant à la fois les taux d'emploi et les revenus du travail. Ce capital agit sur l'amélioration de la santé (une forme de capital humain en soi), favorise l'instruction de la génération suivante et

amène à une plus grande participation à la vie civique. Cela va du préscolaire à l'enseignement post-obligatoire et à la formation continue. C'est l'unique garantie de l'amélioration des capacités productives qu'un individu acquiert par accumulation de connaissances générales ou spécifiques, de savoir-faire et de savoir-être. Cela nécessite des changements profonds, aussi bien dans les paradigmes et l'ordre des priorités nationales que dans les attitudes et les comportements des décideurs publics face à cet impératif. Il convient en priorité de réhabiliter l'école publique, rétablir la confiance et faire fonctionner l'ascenseur social. Le développement économique et la stabilité politique en dépendent. L'investissement en capital humain passe aussi par la recherche technique et scientifique, la culture de l'innovation et la maîtrise des langues étrangères.

Qui plus est, l'incompatibilité endémique demande-offre d'emploi et l'inadéquation des formations universitaires par rapport aux profils des postes d'emploi créés sont à l'origine des distorsions entre effectifs des diplômés du supérieur et créations d'emploi. Cette situation est d'autant plus paradoxale que le pays est davantage doté de force de travail que de capital. Il devient dès lors nécessaire si l'on veut résorber le chômage de réorienter la politique économique et sociale dans une autre direction. Le système éducatif doit s'adapter après que le modèle de développement économique et social ait été interrogé et revu. L'interaction entre les différentes questions abordées depuis le début de cet article est trop évidente pour laisser gérer cette dimension à la seule aune du taux de croissance. Notre modèle économique ne produit pas de corrélation mécanique entre évolution des recettes fiscales et évolution de l'emploi. Dans ce sens, certaines mesures semblent appropriées :

(i) Construire une offre de formation en faveur de 50 000 jeunes diplômés ou exclus de l'enseignement supérieur sans diplômes en concertation et en cogestion avec les représentants des entreprises sur tous les métiers où des déficits de qualification sont constatés ou pour des métiers nouveaux ou à venir. L'État doit consentir des bourses tout au long de ces formations. Aux entreprises d'organiser les formations en alternance. Un catalogue des métiers et des formations doit être édité, des formateurs préparés, même en puisant dans l'effectif des retraités et/ou dans les entreprises en ajustement d'effectifs. La coopération internationale (France, Allemagne et Canada) doit être sollicitée. Un dirham supplémentaire sur le prix du carburant ou du gaz butane y pourvoira largement. Bien expliquée, cette mesure ne manquera pas de convaincre.

(ii) Créer un régime spécifique d'auto-entrepreneur sous forme d'entreprise individuelle relevant de la couverture sociale (retraite, maladie et assurance professionnelle). Ces micro-entreprises peuvent rassembler tous les indépendants exerçant des métiers dans le bâtiment, la réparation automobile, l'alimentaire, l'artisanat et même l'agriculture. Ces auto-entrepreneurs ne réalisant un chiffre d'affaires en deçà d'un montant doivent être dispensés de la TVA et de l'IR mais être assujettis au paiement des

cotisations sociales selon des modalités à définir et un compartiment à créer au sein de la CNSS. Les métiers exercés peuvent même englober les emplois à domicile et les services à la personne. Bien menée et bien expliquée, cette mesure pourrait intégrer des dizaines de milliers de personnes dans les circuits formels et dans les champs de la couverture sociale. Ce régime doit également donner droit à une qualification ou à une validation d'acquis professionnels. Il faudrait juste veiller, d'une part, à simplifier les déclarations et le paiement des cotisations et, d'autre part, à organiser les mécanismes de sortie du régime soit au travers d'une absence d'activité prolongée ou d'un changement de dimension (taille et chiffre d'affaires).

Le ministère de l'Industrie, la formation professionnelle et les grandes entreprises nationales publiques et privées doivent faire de l'augmentation du taux d'intégration de l'industrie une priorité nationale absolue. C'est au niveau des industries des demi-produits, des intrants et des biens d'équipement que l'attention et l'énergie doivent être portées.

Et c'est à ce niveau que les concepts nouveaux comme les délocalisations, voire les colocalisations doivent trouver une application adéquate. Les métiers liés à la sous-traitance industrielle doivent également être appréhendés à cette aune-là.

Pour le financement, il conviendrait de réorienter les missions du Fonds Hassan II et de l'abonder par une partie des excédents produits par les caisses de retraites tout en harmonisant l'ensemble des mesures destinées aux PMI-PME de sorte à en faire, à terme, un fonds stratégique d'investissement industriel et d'infrastructures associées.

Il apparaît également nécessaire de lancer un très vaste chantier du logement locatif. C'est une aberration économique que de vouloir rendre chacun propriétaire de son logement. Là aussi, le financement ne devrait pas poser de problèmes si l'on destine les fonds de la caisse nationale d'épargne à cet effet.

Il convient simplement de mobiliser une partie du foncier du domaine privé de l'État, d'organiser la mixité sociale, d'aménager des zones d'activités et d'organiser un transport propre et efficient. Des incitations réglementaires et fiscales peuvent y amener une partie des réserves techniques des compagnies d'assurance et des caisses de retraites. Une loi-cadre viabilisant l'ensemble de l'opération pour rendre attractif et crédible un tel chantier est à créer.

En dépit de tous les efforts menés par le pays en termes de développement humain, la situation des populations dans le monde rural demeure préoccupante au vu des faibles scores en termes d'indices de développement humain. L'instruction publique, la santé, le désenclavement, l'organisation de la production agricole, agro-industrielle, pastorale, culturelle et artisanale autour de produits de terroir doit être totalement revue et repensée autour de concepts simples. A cet effet, il est impératif que l'école, l'hôpital, l'adduction d'eau et l'amenée d'électricité, les commerces – dont les marchés

hebdomadaires – et les services soient organisés autour de chefs-lieux viables et vivables. Il faut en finir avec ces pseudo-classes érigées en pseudo-annexes scolaires autour de regroupements n'excédant pas quelques familles. C'est fort coûteux et totalement inefficace, si l'on en juge par la déperdition scolaire, notamment pour les filles rurales. Une école structurée, un transport scolaire efficace, un logement pour le personnel pédagogique et administratif et, le cas échéant, un internat (comme *dar talib* et *dar taliba*), un *msid* du village normé, restructuré et contrôlé, tout pour permettre de servir de préscolaire de proximité aux enfants qui peuvent commencer à y apprendre à lire, écrire et compter. Alliées à des évaluations continues selon les standards internationaux (tests PISA), ces infrastructures participeront à l'élévation du niveau intellectuel et matériel des populations concernées de par le rôle central que jouent les établissements scolaires sur le plan économique, social et civique. Rien n'est plus urgent et plus pressant que cette tâche de portée nationale et civilisationnelle.

L'amélioration de la santé de la mère et de l'enfant participe de ce souci d'élévation de la qualité et du niveau de vie des populations rurales. Il y a environ 1 300 communes rurales, et il est tout à fait possible sur dix ans de doter les communes qui en sont encore dépourvues d'un dispensaire où un médecin, deux infirmiers et/ou aides-soignants y seraient en permanence affectés. Ces centres de santé prendraient en charge les missions de prévention et de prophylaxie et veilleraient à la qualité de l'eau. Il faut admettre que la tendance lourde est à l'urbanisation des populations, aussi faudrait-il veiller à urbaniser progressivement nos campagnes plutôt que de subir la ruralisation rampante de nos villes. La lutte contre les inégalités sociales qui ne cessent de s'approfondir est une nécessité à la fois économique et sociale. Cette lutte appelle un partage plus équitable de la charge fiscale et un meilleur ciblage des transferts sociaux. Les salariés supportent une part dans l'impôt direct sur le revenu réel sans rapport avec leur part dans le revenu national brut. L'équilibrage des coûts des facteurs de production (travail, capital) en faveur de combinaisons propices à l'amélioration de la productivité et des revenus réels est un impératif non seulement d'équité sociale mais un facteur de performance économique.

La question du soutien des prix par les mécanismes de la Caisse de compensation doit être traitée à l'aune d'une politique sociale qui mettrait un mécanisme efficace économiquement et juste socialement en organisant progressivement des mécanismes de solidarité nationale par des transferts sociaux destinés à l'éducation des enfants, à l'aide au logement et à l'attention particulière à porter aux plus vulnérables. Ce n'est pas un mécanisme qui se décrète mais un édifice qui se construit patiemment.

In memoriam

Bruno Lautier (1948-2013) : le bonheur conjugué du concept et de la métaphore

Rédouane Taouil

Université Pierre-Mendès-France, Grenoble
(taouil.redouane@upmf-grenoble.fr)

Une liberté de ton faite d'acuité intellectuelle et de compétence impressionnante, d'inquiétude et de plaisir à pratiquer le concept et le phrasé littéraire. Tel est le sentiment qu'inspire immanquablement Bruno Lautier à son auditeur ou à son lecteur dont il fait, grâce à la vivacité de son style, son fidèle et patient interlocuteur. Arpenteur exigeant de livres, il surprend souvent par l'envergure de ses multiples connaissances, la profondeur de ses vues et l'originalité de ses idées qui viennent souvent mettre à mal, à bien des égards, le savoir établi.

Depuis sa thèse de troisième cycle sur l'épistémologie de l'économie politique jusqu'à ses écrits sur les politiques sociales, Lautier a produit une œuvre animée par un esprit d'examen attentif à fouiller les argumentations, à repérer les apories et à pointer des ouvertures, et par une visée soucieuse d'un traitement méticuleux de son domaine d'investigation privilégié, la relation salariale. Au fil des temps, il a exploré, avec une finesse à nulle autre pareille, ce domaine à travers les thématiques de la famille, de l'éducation, du capital humain, du statut de la force de travail, de l'économie informelle, de l'Etat ou de la citoyenneté sociale. Incomparable esthète, il associe avec bonheur les registres littéraire et philosophique en se référant au roman *le Voleur* de George Darien, à *l'Esthétique* de Hegel, à des calembours de Jean-Luc Godard, à la pièce de théâtre, *Lapin chasseur*, au *Traité de l'idiotie* de Clément Rosset, aux *Grundrisse* de Marx… ou encore au *Journal des débats.*

Sous sa plume, les métaphores, les tropes comme les enquêtes conceptuelles et l'histoire sont mises au service d'une critique de la vocation performative de l'économie qui dérive de sa capacité à modeler les représentations et à métamorphoser le monde. Les travaux sur le consensus de Washington en acte sont une des belles illustrations de cet angle de regard. Dans ses travaux individuels ou comme dans ceux coécrits avec Ramon Tortajada, avec Françoise Bourgeois, Andrée Kartchevsky-Buloprt,

ou avec Annie Cott ou d'autres, cette critique, qui prend la forme de mises en question, de déconstructions et de reformulations à de nouveaux frais selon les canons de la rigueur analytique, incarne le comble du positif. Qu'on songe à l'application qu'il en fait à l'hégémonie des choix rationnels instituée par Gary Becker et étendue par Hernando de Soto à l'informel, au discours de l'ajustement structurel ou aux représentations du marché du travail.

L'œuvre de Lautier appartient dans son ensemble à la tradition des Lumières et de son représentant au XIX^{e} siècle, Marx, dont le trait insigne est de combiner diverses perspectives en économie politique en entretenant des rapports de filiation avec le questionnement philosophique sur les fondements du lien social. Sous ces aspects, elle ne possède pas de ressemblances de famille avec l'ambition pluridisciplinaire que caressent à intervalles réguliers maints économistes. Pareille ambition débouche souvent, selon lui, sur la juxtaposition de problématiques où les concepts se côtoient indifférents les uns aux autres ou sur l'extension de l'empire de l'économie en sciences sociales.

« Les philosophes en Amérique sont aussi rares que les serpents en Norvège » écrivait George Stanley Hall en 1879. Par ces temps de thèses assistées par ordinateur où les techniques sont utilisées sans conscience théorique et de recherches s'apparentant de plus en plus, comme l'affirme Pierre Laszlo, à un jeu de mots fléchés, il est fort à craindre que des enseignants-chercheurs comme Lautier deviennent aussi peu nombreux que ce reptile, au pays natal de Veblen.

Bio-bibliographie

Bruno Lautier est né en 1948 à Trèves en Allemagne, ville natale d'un maître du soupçon dont il fait un allié précieux, Karl Marx. Diplômé d'HEC (1968), il s'engage dans des recherches théoriques couronnées par une thèse de troisième cycle (1971) et une thèse d'Etat (1974). Après avoir enseigné dans les universités de Grenoble (1972-1981) et d'Amiens (1981-1989), il est nommé en 1989 professeur à l'Institut d'études du développement économique et social (IEDES) à Paris Panthéon-Sorbonne. La fécondation réciproque entre l'enseignement et la recherche était le trait saillant de sa carrière.

Il a animé pendant longtemps la *Revue Tiers Monde*, formé de nombreux chercheurs, coordonné l'organisation de colloques internationaux et donné des conférences dans des universités à l'étranger, dont les universités de Rabat et de Casablanca

Bruno Lautier est l'auteur d'une production intellectuelle abondante qui se caractérise par des contributions marquantes au débat sur le capital humain, le statut marchand du rapport salarial, l'économie informelle, l'articulation entre les citoyennetés civile, politique et sociale. Certaines de ces contributions sont réunies dans un numéro spécial de *Revue Tiers Monde*, n° 214 avril-juin 2013, édité par Blandine Destremau et Emmanuelle Jamard.

Ses recherches dont le terrain est les économies et les sociétés du Sud offrent maintes réflexions novatrices à quiconque s'interroge sur l'économie du développement et sur son noyau dur, le Consensus de Washington. N'a-t-il pas écrit : *« qui consent ne dit pas mot – qui ne dit pas mot consent »* ?

Références

Ouvrages

Ecole, force de travail et salariat (1978), en collaboration avec Ramon Tortajada, Presses Universitaires de Grenoble-Maspero, Paris.

L'Etat et l'informel (1991), en collaboration avec Claude de Miras et Alain Morice, L'Harmattan, Paris.

L'économie informelle dans le Tiers-Monde (2004), La Découverte, coll. "Repères", Paris, 2e édition.

Articles

« Fixation restreinte dans le salariat, secteur informel et politique d'emploi en Amérique Latine », *Revue Tiers Monde*, n° 110, avril-juin 1987.

« L'ajusteur justifié ? Politique d'ajustement, emploi et dérégulation en Amérique latine », *Revue Tiers Monde*, n° 117, 1989.

« De l'histoire de la pauvreté en Europe à la pauvreté dans le Tiers-Monde », en collaboration avec Pierre Salama, *Revue Tiers Monde*, n° 142, 1995.

« Les malheureux sont les puissants de la terre » (représentation et régulation de la pauvreté en Amérique latine) », *Revue Tiers Monde*, n° 142, 1995.

« Les transformations du travail : présentation », en collaboration avec Helena Hirata et Pierre Salama, *Revue Tiers Monde*, n° 154, avril-juin 1998.

« Pour une sociologie de l'hétérogénéité du travail », *Revue Tiers Monde*, n° 154, 1998.

« Pourquoi faut-il aider les pauvres ? Une étude critique du discours de la Banque mondiale sur la pauvreté », *Revue Tiers Monde*, n° 169, 2002.

« La protection sociale dans le Brésil de Lula : trop de dépenses, ou trop peu de recettes ? », *Revue Tiers Monde*, n° 175, 2003.

« Sous la morale, la politique. La Banque mondiale et la lutte contre la pauvreté », *Politique africaine*, n° 82, juin 2001.

« Les limites de l'économie informelle comme alternative à la mondialisation libérale », *Revue du MAUSS*, n° 21, *L'alter-économie. Quelle « autre mondialisation » ?,* Paris, La Découverte, 2003.

« Discussion (suite). Notes d'un sociologue sur l'usage de la notion de « marge » dans les sciences sociales du développement », *Revue Tiers Monde*, n° 185, 2006.

« L'étrange altérité du travail. Parcours d'un socio-économiste du développement », *Revue Tiers Monde*, n° 191, 2007.

« Les mots du développement : trajectoires et pouvoirs : Introduction », en collaboration n° 200, 2009.

« "Qui ne dit mot consent-qui consent ne dit mot", L'usage du mot "consensus" dans le vocabulaire du développement », *Économies et institutions*, n° 14, 2010.

« Les politiques sociales à l'épreuve des réformes de marché », *Revue internationale de politique comparée*, vol. 17, n° 3, 1er trimestre 2010.

« La diversité des systèmes de protection sociale en Amérique latine, une proposition de méthode d'analyse des configurations de droits sociaux », *Revue de la régulation*, n° 11, printemps 2012.

Code d'éthique pour les économistes marocains

adopté par l'assemblée générale de l'Association marocaine de sciences économiques (AMSE), le 15 juin 2013

Attitude éthique

(i) Une démarche autoréférentielle. Le présent code d'éthique ou de déontologie vise le respect des principes fondamentaux relatifs à l'exercice du métier d'économiste, en particulier de l'économiste chercheur. Il énonce des règles admises par les membres de la communauté scientifique des économistes. L'autorité du code d'éthique dépend de l'importance de l'adhésion à ses principes.

Au-delà de la loi, les règles éthiques constituent, eu égard à la spécificité de la communauté des économistes, le moyen le plus approprié dans la mesure où il s'agit de normes élaborées en commun. La nature auto-exécutoire de ces normes se fonde sur les ressorts que sont le jugement par les pairs, l'exemple et la réputation.

Ethique en débat

(ii) Concurrence. Aux Etats-Unis, le 3 janvier 2011, 300 économistes ont adressé une lettre au président de l'American Economic Association (AEA) l'invitant à adopter un code d'étique. Motif essentiel : existence de conflits d'intérêt liés à l'affiliation de nombreux économistes aux milieux politiques et d'affaires en tant qu'experts ou consultants. L'existence de ces liens étroits serait, selon certains économistes américains, à l'origine de la faible réglementation des milieux financiers et des négligences qui se sont instaurées autour de l'application des préceptes de la théorie néo-classique.

Le débat a donné lieu à des avis divergents. D'aucuns croient en la vertu d'un code déontologique. D'autres, au contraire, ont émis des doutes sur son efficacité pour diverses raisons : faiblesse de la portée de la recherche économique, distorsion des résultats, présence de conflits d'intérêt dans les recommandations de politiques et non pas dans la recherche elle-même, manque ou absence d'éthique personnelle, etc.

Pour certains économistes, la véritable solution aux problèmes spécifiques à la recherche économique aux Etats-Unis réside dans la « concurrence et la transparence » sur un marché caractérisé par de fortes externalités liées au « monopsone » que représente le gouvernement. Le 5 janvier 2012, L'AEA adopta des règles sur le conflit d'intérêt.

(iii) Liberté. En Grande-Bretagne, le code d'éthique du Conseil sur la recherche économique et sociale énonce les principes suivants :

- la recherche doit satisfaire les critères d'intégrité, de qualité et de transparence ;
- le personnel et les participants à la recherche doivent être informés des objectifs, des méthodes et des utilisations escomptées de la recherche ;
- la confidentialité et l'anonymat des participants à la recherche doivent être respectés ;
- les participants à la recherche doivent être libres de toute pression et « il ne doit leur être fait aucun mal » ;
- la recherche doit être indépendante, et tout conflit d'intérêt doit être explicité.

(iv) Transparence. En France, une série d'articles et ouvrages parus en 2012 ont suscité un vif débat au sein de la communauté des économistes, notamment dans le cadre de l'Association française d'économie politique, sur les « conflits d'intérêt », de moins en moins explicités, entre les champs scientifiques et les sphères de l'argent et de la finance. En écho à ce débat, une « charte déontologique pour les publications », élaborée par l'OFCE, put voir le jour.

(v) Normes. Dans la même perspective, l'initiative de la Commission européenne de financer l'établissement de « lignes de conduite professionnelle et éthique dans la recherche économique et sociale » émane de l'évolution récente enregistrée par l'exercice de la fonction de recherche. Cette évolution est marquée par les quelques traits essentiels :

- la multiplicité des sources d'information rend de plus en plus complexe le contrôle de leur authenticité, ce qui a des effets négatifs sur la qualité de la recherche ;
- l'accès facile aux ressources électroniques favorise le recours au plagiat, dont la vérification est rendue de plus en plus difficile ;
- l'utilisation du courrier électronique, en facilitant une plus grande circulation des données et des *working papers*, peut porter préjudice à la protection des sources ;
- le besoin croissant de l'inter- et de la multi-disciplinarité dans les sciences humaines et sociales impose la mise en œuvre de lignes de conduite acceptables par tous ;

– l'internationalisation de la recherche se traduit par une diversité des approches méthodologiques, dont le risque majeur est une perte de qualité.

Le code européen d'éthique pour la recherche économique et sociale définit les objectifs suivants :

– le développement de normes communes et de haut niveau ;

– la réduction des obstacles à la mobilité des chercheurs en sciences économiques et sociales au sein de l'Union européenne ;

– la contribution à un plus vaste débat sur l'éthique ;

– l'examen des implications des nouvelles législations, en particulier dans le domaine de la protection des sources d'information et de données ;

– un *benchmarking* des compétences des chercheurs en sciences économiques et sociales ;

– la production de listes d'institutions à même de développer, mettre en œuvre et réglementer des normes de qualité en recherche économique et sociale.

Raisons d'éthique

(vi) Extension du domaine de l'économie. L'exercice de la profession d'économiste, en général, et du chercheur en sciences économiques, en particulier, commence depuis peu à prendre de l'ampleur en termes de diversité de profils professionnels (enseignants, chercheurs, enseignants-chercheurs, cadres de l'administration, gestionnaires dans le privé, consultants, experts), de domaines (administration, entreprises, bureaux d'études, cabinets d'experts, médias, etc.), de champs disciplinaires (macroéconomie, microéconomie, économétrie, économie industrielle, agroéconomie, économie de l'entreprise, économie de la finance, économie du développement, économie expérimentale, économie comportementale, neuro-économie, géographie économique, économie du droit, etc.) et d'approches méthodologiques (individualisme méthodologique, holisme méthodologique, modélisation, randomisation, etc.).

Une telle extension s'est accompagnée de nouvelles préoccupations ayant trait à la qualité scientifique (exigence méthodologique, rigueur, cohérence, etc.), aux rapports intra- et inter-professionnels propres à la communauté des économistes, aux types de relations entre cette communauté et l'Etat ou le privé, aux responsabilités des économistes à l'égard de la société.

Traduisant des évolutions majeures au niveau mondial, la montée en complexité de la discipline et de la profession implique l'élaboration en commun, par l'ensemble des membres de la communauté scientifique, des règles et des conventions relatives à l'exercice de la profession dans toutes ses composantes (recherche, expertise, consultation, etc.).

(**vii**) **L'économiste marocain dans les marges.** Paradoxalement, si au niveau mondial, le rôle et la place de l'économiste ont considérablement augmenté, jusqu'à devenir parfois prédominants, au Maroc, la tendance est plutôt à la marginalisation – sinon à la disqualification – par les décideurs publics et privés nationaux de l'économiste, notamment le chercheur.

Dans le domaine de l'expertise portant sur les questions stratégiques du pays, la préférence est quasi exclusivement internationale. Le recours exceptionnel aux compétences nationales se fait, en général, de façon indirecte et à titre individuel, sur le mode principal-agent, le principal étant, en l'occurrence, un organisme étranger ou un cabinet international. L'expert national est mis à contribution, pour ainsi dire, en sous-traitance par les donneurs d'ordre étrangers. Cette posture négative, intentionnelle ou non, assignée par les pouvoirs publics à l'économiste marocain, en disqualifiant ses compétences professionnelles, n'est pas sans dévaloriser sa valeur symbolique dans les représentations sociales.

Face à cette dévalorisation quasi systématique, il importe de réagir de deux façons complémentaires : soumettre les dispositifs de défiance – voire de « mépris » – à l'égard des économistes nationaux à un travail critique de déconstruction et de mise à nu des ressorts implicites qui les sous-tendent, d'une part ; entreprendre un travail d'auto-réflexion et d'auto-critique sur les pratiques propres au champ disciplinaire, aux comportements des économistes dans le domaine de la recherche, aux modes d'évaluation interne de la qualité, etc., d'autre part.

En d'autres termes, avant de pointer du doigt les dysfonctionnements systémiques, commençons par balayer devant notre porte.

(**viii**) **Ordre interne.** Il faut pour ce faire, d'abord, s'accorder sur les conditions internes du fonctionnement du champ de la discipline. Trois perspectives méritent d'être frayées :

– Les règles de production de la recherche : abstraction faite des travaux de thèse qui continuent, bon an mal an, d'observer les protocoles académiques en vigueur, peut-on en dire autant des publications (documents de travail, articles, ouvrages, chapitres d'ouvrage, études, rapports, etc.) produites et proposées au lectorat spécialisé ou généraliste ?

– La séparation entre recherche académique et recherche-intervention : si la démarche hypothétique, inductive ou déductive, constitue la base de la première, la seconde est en général tirée par des objectifs définis dans le cadre de l'action publique. Elle débouche, en général, sur des propositions de politiques publiques, voire sur des recommandations en termes de mesures opérationnelles dictées par la logique de la décision politique. Dès lors, il y a lieu d'établir les frontières entre les deux domaines de façon à mieux articuler les résultats des deux types d'approche, la recherche théorique alimentant et déterminant la qualité des études dédiées à l'intervention et à l'action publiques.

– L'institution du principe d'évaluation : cette perspective implique, outre le travail de définition des règles appropriées au champ disciplinaire des sciences humaines et sociales, en général, et des sciences économiques, en particulier, la mise en place de dispositifs, de mécanismes, d'indicateurs et de routines propres à la communauté des économistes et acceptés par tous.

(ix) L'économiste et l'Etat. Le sentiment qui prévaut chez les économistes marocains est, on l'a déjà souligné, que les pouvoirs publics font plus confiance à l'expertise internationale (institutions financières internationales, cabinets privés) en matière d'élaboration des politiques publiques. Les stratégies de développement, les politiques macroéconomiques, les programmes sectoriels, les projets sociaux, etc. sont la plupart du temps élaborés sur le mode de la consultation étrangère. Il faut s'interroger sur une telle préférence. Il faut refuser de façon catégorique l'ostracisme et l'exclusion qui frappent les compétences nationales. Il faut mettre un terme à la « grande imposture » des politiques prêt-à-porter, payées au prix cher, mais dont les hypothèses et les conclusions sont en porte-à-faux au plan scientifique et peu convaincantes en termes d'efficacité et d'impact.

(x) Echange inégal. Nul besoin de souligner à quel point, aujourd'hui, la recherche est « made in monde ». Effectuée selon des normes universelles, ses « livrables » tendent à transcender les cadres nationaux. Si l'élaboration du savoir continue de se faire au sein d'infrastructures institutionnelles nationales (centres de recherche, laboratoires, universités), l'échange portant sur les concepts, les méthodes et les résultats de la recherche est, en revanche, une activité dont il est difficile d'établir l'origine ou de reconstituer avec précision la traçabilité.

Toutefois, la dynamique de la recherche requiert des moyens sans cesse croissants, et sur ce plan, en particulier, l'écart entre pays développés et pays en voie de développement ne cesse de se creuser. Les financements internationaux de programmes de recherche impliquant des équipes du Nord et du Sud sont l'occasion d'un échange scientifique fructueux dont la valeur ajoutée est incontestable, mais dont les « termes » demeurent marqués par l'asymétrie. Il est, désormais, impératif de reformuler un partenariat plus équilibré entre les deux parties sur la base d'une co-définition des objectifs scientifiques et d'une mutualisation des retombées de la recherche.

Il s'agit, en l'occurrence, d'un principe de déontologie ayant une portée plus large et mettant en jeu, au-delà des logiques de pouvoir et de domination propres au champ scientifique, la hiérarchie des intérêts entre pays développés et pays en voie de développement.

Ce principe interpelle, au premier chef, les économistes marocains qui doivent redéfinir les formes d'implication dans les programmes de recherche internationaux susceptibles de garantir à la fois la coproduction des approches et des méthodes et la co-appropriation des résultats.

Il interpelle, aussi, les pouvoirs publics quant à leur responsabilité dans la définition des politiques publiques, l'élaboration des programmes de coopération avec les partenaires étrangers, l'intérêt national et la légitimité scientifique des choix engagés commandant, pour le moins, de prendre avis de l'expertise nationale.

Ethique de convictions

(**xi**) **Impératif catégorique.** Admettre le pluralisme théorique et méthodologique. Cet impératif suppose le respect inconditionnel de la liberté des choix doctrinaux. Aucune position hiérarchique dans le savoir ne doit interdire de penser librement, aucune orthodoxie ne peut ériger des restrictions à l'hétérodoxie. Ceci est vrai aussi bien dans l'enseignement que dans la recherche (relation entre directeur de thèse et doctorant, à titre d'exemple). C'est de la controverse que la recherche se nourrit, et c'est par la critique scientifique que la connaissance peut faire des progrès et enregistrer des avancées.

(**xii**) **Souci d'indépendance.** La pratique de la recherche économique ne se déroule pas hors contexte, à l'abri des sphères de pouvoir et de façon imperméable aux questionnements de la société. Mais, par définition, la recherche académique, en poursuivant ses objectifs propres, ne doit pas se soumettre aux enjeux de pouvoir quelle que soit sa nature politique, économique ou religieuse. L'indépendance est la règle. Les exceptions à cette règle, qui ne sont pas condamnables en soi, doivent être chaque fois explicitées afin de dissiper le flou des registres et d'éviter les conflits d'intérêts.

(**xiii**) **Exigence de rigueur.** L'exigence scientifique passe par l'observation des normes et des conventions en matière de choix des données, de sélection des faits, d'options théoriques et méthodologiques, d'analyse, de citations et de références, etc. Avec le relâchement de l'encadrement des travaux de thèse au sein des universités nationales, les « mauvaises pratiques » ont fini par s'installer grâce à internet et à la mise en ligne de documents de travail, d'articles et d'ouvrages, favorisant le copier-coller et le plagiat.

Le rétablissement des principes de rigueur et d'exigence scientifique incombe, en dernier ressort, aux pouvoirs publics qui sont appelés à organiser davantage la pratique de la recherche au sein de notre pays et à assurer la protection de la propriété intellectuelle des chercheurs.

Ethique d'engagements

(xiv) Plusieurs casquettes. L'engagement des économistes est multiple, il se déploie sur plusieurs fronts. Bien entendu, l'engagement scientifique est premier dans le domaine de la recherche. L'exercice de la recherche ne peut se faire que sous le fanion de la démarche scientifique. Parallèlement, l'économiste utilise ses compétences pour réaliser des travaux d'expertise et de consultation dans les domaines public ou privé. Par ailleurs, le savoir économique peut être mis au service de la société, en général, ou d'une cause politique, en particulier. Il contribue ainsi au débat public et à l'éclairage des citoyens (rapports, articles de journaux, interventions dans des colloques organisés par la société civile, etc.). Cette diversité des casquettes de l'économiste témoigne, s'il en est, de la place particulière que l'économie occupe dans la société.

S'il est tout à fait naturel que les économistes marocains jouent pleinement leur rôle de citoyen, il n'est pas moins important, d'un point de vue déontologique, d'expliciter chaque fois les types d'engagement et de préciser l'angle d'où l'on parle. L'argument scientifique ne doit être instrumenté pour asseoir une légitimité politique que si et seulement si d'autres arguments, tout aussi scientifiques, peuvent être mobilisés pour soutenir la contradiction.

(xv) Conflit d'intérêt. Expliciter l'ordre du discours de l'économiste relève avant tout d'une éthique de responsabilité. Mais, sur un autre plan, cela peut permettre de révéler les situations de conflit d'intérêts.

Aujourd'hui, aux Etats-Unis à titre d'exemple, les auteurs sont tenus, pour publier dans une revue scientifique à comité de lecture, de mentionner, de façon systématique, s'il y a conflit d'intérêts.

(xvi) Crédibilité. En général, la recherche doit satisfaire aux critères de qualité, de transparence et d'intégrité. Il est, dans le domaine de l'économie, un autre critère non moins important : la crédibilité de la recherche en termes d'hypothèse, d'outil méthodologique, d'analyse, de résultat et de conclusion.

Ce problème est posé en raison de la nature épistémologique du savoir économique : science économique exacte, science sociale, science morale, économie politique, critique de l'économie politique ? La guerre des revendications et des réfutations n'est pas finie.

Outre la *falsifiabilité* de l'énoncé économique, l'argument est aussi, sur ce terrain, un argument éthique : clarifier les termes de l'axiomatique sur le plan théorique, ne pas brouiller le discours doctrinal en le créditant de l'actif scientifique.

(xvii) Bazar. *Last but not least*, le financement de la recherche a partie liée avec les indicateurs éthiques (transparence, indépendance, intégrité, etc.). Le mal n'est pas dans le fruit, car il n'y a pas de recherche sans argent. Ce sont les pratiques mercantiles qui sont condamnables, notamment lorsqu'elles

troquent, sur le marché de l'expertise et du conseil, argent contre analyse commanditée. Lorsque, comme dans un bazar, les résultats sont assenés au nom de la science, alors qu'ils sont définis *a priori* par le commanditaire, en amont du processus analytique, le cas échéant en tordant le cou à la procédure de validation scientifique.

Là aussi le code éthique pourrait constituer une injonction afin d'établir de façon nette la distinction entre recherche marchande (tout à fait légitime, faut-il le répéter) et recherche pour la recherche, entre recherche privée et recherche publique.

Au total, chacun dans son rôle, et la recherche sera bien gardée.

(xviii) Soyons éthiques. Le présent code est un appel lancé à l'endroit de la communauté des économistes marocains. Il a pour souci majeur le bien-être intellectuel et professionnel de tous ses membres. Il poursuit, de concert avec les différentes actions de l'AMSE, l'objectif de réactiver les bons usages de la recherche, aujourd'hui largement chassés par les mauvais usages. Il entend aussi réhabiliter l'image de l'économiste marocain aux yeux de la société et accroître la crédibilité de la recherche nationale.

La portée effective de ce code dépend, en dernière analyse, de l'ampleur de l'adhésion à ses principes directeurs. La mobilisation de tous les économistes ne peut que traduire l'aversion au risque d'involution de notre société savante.

La liste des signataires est ouverte (www.amse.ma).

Critique économique

Rédaction
1, rue Hamza, Agdal, Rabat, Maroc
Tél. : (212) (0) 661 22 72 21
E-mail : noureddine.elaoufi@gmail.com

Note aux auteurs

Format

– Article : 40 à 60 000 signes (notes et bibliographie comprises).
– Notes de lecture : environ 3 000 signes.

Texte courant

– Police : Garamond, corps 12, interligne simple, justifié.
– Retrait de 1,25 pour la première ligne de paragraphe.

Titres

– Premier titre (corps 12, gras, sans retrait).
– Deuxième titre (corps 12, gras, retrait).
– Troisième titre (corps 12, gras italique, retrait).

Références

– Citations (auteur, ou auteur et auteur, ou auteur *et al.*, année de publication).
– Notes de bas de page (corps 10, interligne simple, justifié).

Bibliographie

– Aglietta M. (1976), *Régulation et crise du capitalisme*, Calmann-Lévy, Paris.
– Alchian A., Demsetz H. (1972), « Production,Information Costs and Economic Organization », *American Economic Review*, 62, p. 777-795.

Soumission

– Les articles reçus sont soumis à deux référés anonymes. Les notes de lecture sont examinées par le comité de rédaction de la revue.
– Les textes sont adressés à la revue au format **rtf** avec :
 • une première page de garde où figurent le titre de l'article, le nom de(s) l'auteur(s), le résumé,les mots-clés,la classification JEL,l'adresse et les références professionnelles de(s) l'auteur(s) ;
 • une seconde page, anonyme, où ne figure que le titre de l'article, le résumé, les mots-clés et la classification JEL.

Abonnement (4 numéros)

Maroc 500 Dh
Etranger 100 €
Tous frais d'envoi compris.
Compte bancaire n° 011 810 00000 921 000 60201 86
BMCE Bank, Agence Rabat-Hassan

Dossier de presse : 55/1999
Dépôt légal : 51/2000
ISSN : 1114-2790

Critique économique

